



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753137 6

431.

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

*DM

Mercurie

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JANVIER 1736.



A PARIS,

Chez } GUILLAUME CAVELIER;
 ruë S. Jacques.
 La veuve PISSOT, Quay de Conty,
 à la descente du Pont Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais..

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
335 105

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

PRIVILEGE

DU ROY.

Louis, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : à nos Amez & Feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conseil, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Officiers & Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. L'aplaudissement que reçoit le MERCURE DE FRANCE, cy-devant apellé le Mercure Galant, composé depuis l'année 1672. par le sieur de Visé, & autres Auteurs, nous fait croire que le sieur Dufreni, Titulaire du dernier Brevet, étant décédé, il ne convient pas que le Public soit à l'avenir privé d'un Ouvrage aussi utile qu'agréable, tant à nos sujets qu'aux étrangers : c'est dans cette vûë que bien informé des talens, & de la sagesse du sieur ANTOINE DE LA ROQUE, Ecuyer, ancien Gendarme dans la Compagnie des Gendarmes de nôtre Garde ordinaire, & Chevalier de notre Ordre Militaire de Saint Louis ; nous l'avons choisi pour composer à l'avenir, exclusivement à tout autre, ledit Ouvrage, sous le titre de MERCURE DE FRANCE, & nous lui en avons à cet effet accordé nôtre Brevet le 17. Octobre dernier, pour l'exécution duquel ledit sieur de la Roque nous a fait supplier de lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires : A CES CAUSES, conformément audit Brevet, Nous lui avons permis & permettrons par ces Presentes de composer & donner au Public à l'avenir tous les mois, à lui seul exclusivement, ledit Mercure de France, qu'il pourra faire imprimer en tel volume, forme, marge, caractère, conjointement ou separement, & autant de fois que bon lui semblera, chaque mois, & de le faire vendre & débiter par tout nôtre Royaume, & ce pendant le temps de douze années consecutives, à compter du jour de la date des Presentes ; à condition néanmoins que chaque volume portera son Approbation expresse de l'Examineur, qui aura été commis à cet effet, Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quel-

ques qualitez & conditions qu'elles soient, d'en introduire d'impressions étrangères dans aucun lieu de nôtre obéissance, comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, graver, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Livre, ou Planches, en tout ou en partie, ni d'en faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, corrections, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit de l'Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; le tout à peine de confiscation des exemplaires contrefaits; de 6000. livres d'amende, payables sans déport par chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers à l'Exposant, ou à ceux qui auront droit de lui, & de tous dépens, dommages & interests; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ce Livre sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, en fin papier, & en beau caractère, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre sera remis dans le même état où les Aprobations y auront été données, ès mains de nôtre très-cher & feal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur FLEURIAU D'ARMENONVILLE, Commandeur de nos ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans nôtre Bibliothèque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre très-cher & feal Chevalier, Garde des Sceaux de France: le tout à peine de nullité des Presentes, du contenu desquelles Vous enjoignons de faire jouir ledit Exposant, ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucuns troubles & empêchemens, & à cet effet Nous avons révoqué & révoquons tous autres Privilèges qui pourroient avoir été donnez cy-devant à d'autre qu'audit Exposant; Voulons que la copie des Presentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre soit tenuë pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos Amez & Feaux Conseillers-Secretaires, soy soit ajoutée, &c.

*CATALOGUE des Mercurès de France,
depuis l'année 1721. jusqu'à present.*

J uin et Juillet 1721.	2. vol.
Août, Septembre, Octobre, Novembre, et Decembre,	5. vol.
Année 1722. les mois de Mars, May, Septembre et Novembre doubles,	16. vol.
Année 1723 le mois de Decembre double,	13. vol.
Année 1724. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1725. les mois de Juin, de Sep- tembre et Decembre doubles,	15. vol.
Année 1726. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1727. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1728. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1729. les mois de Juin, de Sep- tembre et Decembre doubles,	15. vol.
Année 1730. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1731. les mois d'Avril, de Juin et de Decembre doubles,	15. vol.
Année 1732. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1733. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1734. les mois de Juin et Dé- cembre doubles,	14. vol.
Année 1735. les mois de Juin et de Dé- cembre doubles,	14. vol.
Janvier 1736.	1. vol.

208. vol.

LIST

qu

P

Toulous

Norau

Compu

Nantes, ch

Nantes, ch

me Jou

Bous, ch

Tours, ch

Tours, ch

Clabons-

Amiens, c

Arras, ch

Orléans

Angers

Chartres

Dijon, c

Versaille

Besançon

Saint Ge

Lyon,

Reims

A Vitr

Beauva

Douay

Charle

Mouit

Macor

Mets

Boulo

Nancy

LISTE DES LIBRAIRES
qui débitent le Mercure dans les
Provinces du Royaume, &c.

- A Toulouse, *chez* Forést.
Bordeaux, *chez* Raymond Labottiere, et *chez*
Chapui, fils, au Palais, et à la Poste.
Nantes, *chez* Nicolas Verger.
Rennes, *chez* Joseph Vatar, Julien Vatar, Guillaum-
me Jouanet Vatar et la veuve Garnier.
Blois, *chez* Masson.
Tours, *chez* Gripon.
Rouen, *chez* Herault.
Châlons-sur-Marne, *chez* Seneuze.
Amiens, *chez* la veuve François et Godard.
Arras, *chez* C. Duchamp.
Orleans, *chez* Rouzeaux.
Angers, *chez* Fourreau et à la Poste.
Chartres, *chez* Fetil, et *chez* J. Roux.
Dijon, *chez* la veuve Armil, et à la Poste.
Versailles, *chez* Monnier.
Besançon, *chez* Briffaut, à la Poste.
Saint Germain, *chez* Doré.
Lyon, à la Poste.
Reims, *chez* De Saint.
A Vitry-le-François, *chez* Vitalis.
Beauvais, *chez* De Saint.
Douay, *chez* Willerval.
Charleville, *chez* P. Thesin.
Moulins, *chez* Faure.
Mâcon, *chez* De Saint, fils.
Mets, *chez* la Veuve Barbier.
Boulogne-sur-Mer, *chez* Parassol.
Nancy, *chez* Nicolas.



AVERTISSEMENT.

*V*Oici le deux cent huitième volume du *Mercur*e de France , que nous avons l'honneur de présenter au Roy et d'offrir au Public , depuis le mois de Juin 1721. que nous travaillons à cet Ouvrage , sans qu'il ait souffert aucune interruption. Nous rendons de nouvelles et de très-humbles graces à nos Lecteurs de l'accueil favorable qu'ils continuent de faire au *Mercur*e. De notre côté nous redoublerons nos soins et notre application pour que la lecture en soit encore plus utile et plus agréable.

En remerciant nos Lecteurs du cas qu'ils daignent faire de ce Livre , nous leur demandons toujours quelque indulgence pour les Endroits qui leur paroîtront négligés. Le Lecteur judicieux fera , s'il lui plaît , reflexion que dans un Ouvrage comme celui-cy , il est très-aisé de manquer , même dans les choses les plus communes , dont chacune en particulier est facile , mais qui ramassées , font ensemble une multiplicité si grande , qu'il est mal aisé de donner à toutes la même attention , quelque soin qu'on y apporte , sur tout quand une telle collection est faite en si peu de temps : l'Auteur du
Mer-

AVERTISSEMENT.

*Mercur*e, chargé du pénible employ de donner chaque mois un volume au Public, ne peut jamais avoir le temps de faire sur chaque Article les réflexions qu'y feroit une Personne qui n'auroit que cet Article en tête, le seul auquel elle s'interesseroit, et peut-être le seul qu'elle liroit. Une chose qui paroît un peu injuste, c'est qu'on nous reproche quelquefois des inattentions, et qu'on ne nous sçache aucun gré des corrections sans nombre qu'on fait et des fautes qu'on évite.

Nous faisons de la part du Public de nouvelles instances aux Libraires qui envoient des Livres ou des Listes, pour les annoncer dans le *Mercur*e, de marquer le prix de chaque Livre au juste; cela sert beaucoup, sur tout dans les Provinces, aux personnes qui se déterminent là-dessus à les acheter, et qui ne sont pas sûres de l'exactitude des Messagers et des autres personnes qu'elles chargent de leurs commissions, qui souvent les font surpayer. M. Moreau pourra même se charger de faire les Envois au prix coûtant.

On invite aussi les Marchands et les Ouvriers qui ont quelques nouvelles Modes, soit par des Etoffes nouvelles, Habits, Ajustemens, Perruques, Coëffures, Ornemens de tête et autres Parures, ainsi que de Meubles, Carrosses, Chaises et autres choses, soit pour l'utilité, soit pour l'agrément, d'en donner quelques Me-

AVERTISSEMENT.

moires pour en avertir le Public , ce qui pourra faire plaisir à divers Particuliers et procurer un débit avantageux aux Marchands et aux Ouvriers.

Plusieurs Pieces en Prose et en Vers , envoyées pour le Mercure , sont souvent si mal écrites qu'on ne peut les déchiffrer , et pour cela elles sont rejetées ; d'autres sont bonnes à quelques égards et défectueuses à d'autres. Lorsqu'elles peuvent en valoir la peine , nous les retouchons avec soin ; mais comme nous ne prenons ce parti qu'avec répugnance , nous prions les Auteurs de ne le pas trouver mauvais , et de travailler leurs Ouvrages avec le plus d'attention qu'il leur sera possible ; si on sçavoit leur adresse , on leur indiqueroit les défectuosités et les corrections à faire , quand les Pieces en valent la peine.

On nous a envoyé plusieurs fois des Pieces Latines , que nous avons omises , ne les croyant pas tout-à-fait du ressort de ce Journal. Cependant , par l'avis de quelques Personnes habiles et de goût , nous avons crû n'en devoir pas exclure la bonne Poësie Latine , pourvu que les Pieces soient toujours bien et ingenieusement composées , qu'elles ne soient pas longues , et que les mœurs y soient respectées. Les Dames n'y perdront rien , si les bons Poètes François continuent de traduire celles qui leur plairont le plus , et de nous faire part de leur

AVERTISSEMENT.

leur travail, comme cela est déjà arrivé; à quoi nous les invitons.

Les Sçavans, et les Curieux sont priés de vouloir bien concourir pour rendre ce Livre encore plus utile, en nous communiquant les Memoires et les Pieces en Prose et en Vers, qui peuvent instruire et amuser. Aucun genre de Litterature n'est exclus de ce Recueil, où l'on tâche de faire regner une agréable variété, Poësie, Eloquence, nouvelles Découvertes dans les Arts et dans les Sciences, Morale, Antiquités, Histoire Sacrée et Profane, Voyages, Historiettes, Mythologie, Physique et Méta-physique, Pieces de Théâtre, Jurisprudence, Anatomie et Medecine, Botanique, Critique, Mathématique, Memoires, Projets, Traductions, Grammaires, Pieces amusantes et récréatives, &c. Quand les Morceaux d'une certaine consideration seront trop longs, on les placera dans un volume extraordinaire et on fera ensorte qu'on puisse les en détacher facilement, pour la satisfaction des Auteurs et des Personnes qui ne veulent avoir que certaines Pieces.

A l'égard de la Jurisprudence, nous continuerons, autant que nous le pourrons, de faire part au Public des Questions importantes, nouvelles ou singulieres, qui se présenteront et qui seront discutées et jugées dans les differens Parlemens et autres Cours Superieures du Royaume.

AVERTISSEMENT.

en observant l'ordre et la méthode que nous avons déjà pratiqués en pareil cas, sur quoi nous prions Messieurs les Avocats et les Parties intéressées, de vouloir bien nous fournir les Memoires nécessaires. Il n'est peut-être point d'Article dans ce Livre qui regarde plus directement le Bien public que celui-là, et qui soit plus recherché de la plupart des Lecteurs.

Quelques Morceaux de Prose et de Vers, rejetés par bonnes raisons, ont souvent donné lieu à des plaintes de la part des Personnes intéressées; mais on les prie de considérer que c'est toujours malgré nous que certaines Pièces sont rebutées; nous ne nous en rapportons pas toujours à notre jugement dans le choix que nous faisons de celles qui méritent l'impression. On nous reproche avec raison que nous n'avons que trop de complaisance à cet égard.

Quoiqu'on ait toujours la précaution de faire mettre un Avis à la tête de chaque Mercure pour avertir qu'on ne recevra point de Lettres ni de Paquets par la Poste, dont le port ne soit affranchi, il en vient cependant quelquefois qu'on est obligé de rebuter. Ceux qui n'auront pas pris cette précaution ne doivent pas être surpris de ne pas voir paroître les Pièces qu'ils ont envoyées, lesquelles sont d'ailleurs perduës pour eux, s'ils n'en ont point gardé de copis.

Les

AVERTISSEMENT.

Les Personnes qui désireront avoir le Mercure des premiers, soit dans les Provinces ou dans les Pays Etrangers, n'auront qu'à s'adresser à M. Moreau, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris, qui le leur enverra par la voye la plus convenable et avant qu'il soit en vente; les Amis à qui on s'adresse pour cela, ne sont pas quelquefois fort exacts; ils n'envoient gueres acheter ce Livre précisément dans le temps qu'il paroît. Ils ne manquent pas de le lire, souvent ils le prêtent et ne l'envoient enfin que fort tard, sous le prétexte spécieux que le Mercure n'a pas paru plutôt.

Nous renouvelons la priere que nous avons déjà faite, quand on nous envoie des Pièces, soit en Vers, soit en Prose, de les faire transcrire bien lisiblement, chaque Piece sur un papier séparé et d'une grandeur raisonnable, avec des marges pour y placer les additions ou corrections convenables, et que les noms propres, sur tout, soient exactement écrits.

Nous aurons toujours les mêmes égards pour les Auteurs qui ne veulent pas se faire connoître; mais il seroit bon qu'ils donnassent une adresse, sur tout quand il s'agit de quelque Ouvrage qui peut demander des éclaircissements; car souvent, faute d'un tel secours, des Pièces nous restent entre les mains sans pouvoir les employer.

A vj Nous

AVERTISSEMENT

Nous prions ceux qui par le moyen de leurs correspondances , reçoivent des nouvelles d'Asie , d'Afrique , du Levant , de Perse , de Tartarie , du Japon , de la Chine , des Indes Orientales et Occidentales et d'autres Pais et Contrées éloignées ; les Capitaines , Pilotes et Officiers des Navires et les Voyageurs , de vouloir bien nous faire part de leurs Journaux , à l'Adresse generale du Mercure. Ces Matières peuvent rouler sur les Guerres présentes de ces Etats et de leurs Voisins ; les Révolutions , les Traités de Paix ou de Trêve ; les occupations des Souverains , la Religion des Peuples , leurs Cerémonies , Coûtumes et Usages , les Phénomènes et les productions de la Nature et de l'Art , &c. comme Pierres précieuses , Pierres figurées , Marcasites rares , Pétrifications et Crystallisations extraordinaires , Coquillages , &c. Edifices anciens et modernes , Ruines , Statuës , Bas-Reliefs , Inscriptions , Pierres gravées , Médailles , Tableaux , &c. Le caractere de chaque Nation , son origine , son Gouvernement , sa Religion , ses bonnes et mauvaises qualités , le climat et la nature du Pays , ses principales richesses et son Commerce ; les Manufactures , les Plantes , les Animaux , &c. Les mœurs et Coûtumes des Peuples , leur manière de se nourrir , de s'habiller et de s'armer ; &c.

*Nous serons plus attentifs que jamais à
apprendre*

AVERTISSEMENT.

apprendre au Public la mort des Sçavans et de tous ceux qui se sont distingués dans les Arts et dans les Méchaniques ; on y joindra le détail de leurs principales occupations , de leurs Ouvrages et des plus considerables actions de leur vie. L'Histoire des Lettres et des Arts , doit cette marque de reconnoissance à la memoire de ceux qui s'y sont rendus celebres , ou qui les ont cultivés avec soin. Nous esperons que les Parens et les Amis de ces illustres Morts , aideront volontiers à leur rendre ce devoir , par les instructions qu'ils voudront bien nous fournir. Ce que nous venons de dire regarde non-seulement Paris ; mais encore toutes les Provinces du Royaume et les Pays Etrangers , qui peuvent fournir des Evenemens considerables , Morts , Mariages , Actes solempnels , Fêtes et autres Faits dignes d'être transmis à la Posterité, en observant d'écrire exactement et lisiblement les noms propres.

On a fait au Mercure et même plus d'une fois l'honneur de le critiquer ; c'est une gloire qui manquoit à ce Livre. On a beau dire ; nous ne changerons rien à notre méthode , puisque nos Lecteurs la trouvent passablement bonne. Un Ouvrage de la nature de celui-cy , ne sçauroit plaire également à tout le monde , à cause de la multiplicité et de la variété des matieres , dont quelques-unes sont luës par certains Lecteurs

AVERTISSEMENT.

Lecteurs avec plaisir et avidité, et par d'autres avec des dispositions contraires. M. du Fresni avoit bien raison de dire que pour que le *Mercur*e fût généralement approuvé, il faudroit que comme un autre Prothée, il pût prendre entre les mains de chaque Lecteur, une forme convenable à l'idée qu'il s'en est faite.

C'est assés pour ce Livre de contribuer tous les mois en quelque chose, à l'instruction et à l'amusement des Citoyens. Le *Mercur*e ne doit rien prétendre au-delà. Nous sçavons, il est vrai, que la critique outrée, ou la médisance plus ou moins malignement épicée, fut toujours un mets délicieux pour beaucoup de Lecteurs; mais outre que nous n'y avons pas le moindre penchant, nous renonçons et de très-bon cœur, à la dangereuse gloire d'être lus et applaudis aux dépens d'autrui.

Nous serons encore plus retenus sur les loüanges, que quelques Lecteurs n'ont pas généralement approuvées, et en effet nous nous sommes aperçûs que nous y trouvions peu d'avantage; au contraire on s'est vu exposé à des especes de reproches au lieu de témoignages de reconnaissance, sur tout de la part des gens à Talens; car tel qu'on loüe ne doute nullement que ce ne soit une chose qui lui soit absolument dûë, souvent même il trouve qu'on ne le loüe pas assés, et ceux qu'on ne loüe point

AVERTISSEMENT.

point ou qu'on loïe moins, sont très-indisposés, et prétendant qu'on loïe les autres à leurs dépens, ils sont doublement fâchés.

Nous donnons ordinairement des Extraits des Pièces nouvelles qui paroissent sur les Théâtres de Paris, et nous faisons quelques Observations d'après le jugement du Public, sur les beautés et sur les défauts qu'on y trouve; la crainte de blesser la délicatesse des Auteurs, nous retient quelquefois et nous empêche d'aller plus loin; nous craignons d'autre part, si nous sommes plus sinceres, qu'on ne nous accuse de partialité. Si les Auteurs eux-mêmes vouloient bien prendre sur eux de faire un Extrait ou Memoire de leurs Ouvrages, sans dissimuler les deffauts qu'on y trouve, cela nous donneroit la hardiesse d'être un peu plus séveres, et le Lecteur leur en sçauroit gré; ils n'y perdroient rien par les remarques, à charge et à décharge, que nous ne manquerions pas d'ajouter, sans oublier de faire observer l'extrême difficulté qu'il y a de plaire aujourd'hui au Public, et le péril que courent tous les Ouvrages d'esprit qu'on lui présente. Nous faisons avec d'autant plus de confiance cette priere aux Auteurs Dramatiques et à tous autres, que certainement Corneille, Quinault, Moliere, Racine, &c. n'auroient pas rougi d'avoir des défauts dans leurs Pièces.

Nous

AVERTISSEMENT.

Nous tâcherons de soutenir le caractere de moderation, de sincerité et d'impartialité, qu'on nous a déjà fait la justice de nous attribuer. Les Pieces seront toujours placées sans préférence de rang et sans distinction pour le mérite et la primauté. Les premières reçûes seront toujours les premières employées, hors le cas qu'un Ouvrage soit tellement du temps, qu'il mérite pour cela seulement la préférence.

Les honnêtes Gens nous savent gré d'avoir garanti ce Livre depuis près de 15. ans que nous y travaillons, non-seulement de toute satire, mais même de portraits trop ironiques, trop ressemblans et trop susceptibles d'aplications. On aura toujours la meme délicatesse pour tout ce qui pourra blesser ou désobliger, mais nous admettrons très-volontiers les Ouvrages dans lesquels une plume legere s'égayera, même vivement, contre divers caracteres bien incommodés et souvent très-dangereux dans la Société, tels, par exemple, que les Nouvel-listes outrés, partiaux et trop crédules, les ennuyeux, les indifferens, les grands parleurs, tyrans des Conversations, les Opiniâtres, Disputeurs et Clabandeurs éternels, les Glorieux, qui vous disent d'un air important les plus petites choses, les faux Connoisseurs et ceux qui croient ne se connoître à rien, pas même au temps qu'il fait,
les

AVERTISSEMENT.

les Complaisans et fades Louangeurs, les Envieux, &c. encore y faut-il mettre cette clause, que le Lecteur n'y puisse reconnoître aucune personne en particulier, mais que chacun se puisse reconnoître en quelque chose dans la peinture generale des vices et des ridicules de son siècle.

Rien n'est si rare que de voir une Relation parfaite d'un Siege ou d'une Bataille, particulièrement quand on la fait sur les premières nouvelles qu'on en reçoit. C'est beaucoup, après avoir ramassé et comparé tous les Memoires et pris toutes les instructions des témoins oculaires et de leurs Lettres, si on n'omet aucune circonstance essentielle. Tout ce qu'on écrit peut être vrai, mais il y a presque toujours quelque particularité qui échape. Par ces considerations nous aimons mieux donner une Relation plus tard et la donner moins défectueuse. On tâche de rendre justice à tous ceux à qui elle est due, et nous sommes très-appliqués à cet égard à ne faire aucune omission injurieuse, ou à ne nous pas étendre hors de propos en loüanges; mais le Lecteur doit considérer aussi qu'il est bien difficile d'être informé de tout bien exactement. Ceux qui écrivent ne sçauroient avoir été en differens endroits tout à la fois. Dans l'Action, un homme ignore souvent ce qui se passe à 20. pas de

AVERTISSEMENT.

De lui. Nous prions très-instamment les personnes amies de l'exacte vérité et bien instruites, de vouloir faire passer jusqu'à nous les Lettres et Memoires qui leur tomberont entre les mains sur ces matieres.

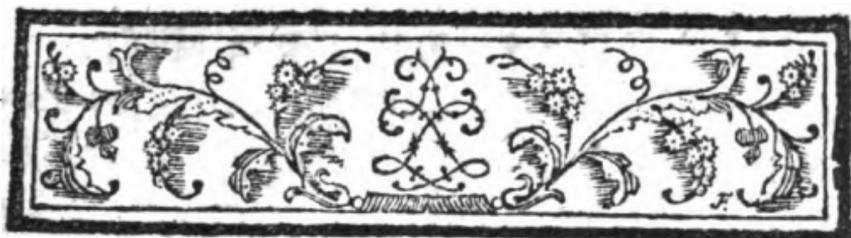
Il nous reste à remercier au nom du Public, plusieurs Sçavans du premier ordre, d'aimables Muses et quantité d'autres Personnes d'un grand mérite, dont les productions enrichissent le Mercure et le font rechercher.

APPROBATION.

J'Ay lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le *Mercure de France* du mois de Janvier, et j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression.
A Paris, le 4 Février 1736.

HARDION.

MERCURE



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JANVIER. 1736.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

NARCISSE ET CLARICE.

E G L O G U E.



Assis près d'un Ruisseau l'infortuné
Narcisse,

Pleuroit le changement de la jeune
Clarice,

Falloit-il que les Dieux aux plus tendres apas
Joignissent chés Clarice un cœur volage et bas,
Sans songer un moment qu'elle devient parjure!

Sans

2 MERCURE DE FRANCE

Sans songer qu'à Narcisse elle fait une injure !

A Narcisse chéri des Bergers et des Dieux !

L'Inconstante Clarice abandonne ces lieux ;

Pour un autre Berger son ame est attendrie ;

L'infidelle le suit jusques dans sa Patrie.

Que les bords de l'Allier plantés de cent Forêts

Ne vous retiennent point par leurs charmes secrets ,

Nymphes, quittez ces Prés, ces Grottes, ces ombrages,

Où souvent les Tritons vous rendent leurs hommages,

Venez pour essuyer de Narcisse les pleurs ,

Venez guérir enfin ses mortelles douleurs ;

Près de lui ses Moutons oubliant la pâture,

Paroissent ressentir les tourmens qu'il endure ;

Les Rochers sont touchés, les sensibles Echos

Imitent ses soupirs , repètent ses sanglots ;

Tirsiis vient le premier ; le prudent Melibée

Rappelle d'un Amant la raison égarée ;

Apollon vient ensuite ; ah ! dit le Dieu du jour ;

Je croyois un Berger moins sensible à l'amour ,

On rencontre par tout des Bergeres volages ,

Il en est plus encor aux Villes qu'aux Villages ;

Ai-je été plus heureux ? A cet infortuné

Il raconte aussi-tôt l'Histoire de Daphné ;

On voit venir après le Dieu de l'Arcadie ,

Vingt Satires lui font une cour assortie ;

Berger , dit le Dieu Pan , je protegeai toujours

Tes fidelles Brebis et tes tendres amours ;

La

La peine de ton cœur qui t'agite sans cesse,
 Ne sçauroit dans nos bois ramener ta Maîtresse ;
 La perfide se rit de tes vaines douleurs,
 Et le cruel Amour se nourrit de tes pleurs ;
 Venus vient, les Amours paroissent à sa suite ;
 Elle se plaît à voir le trouble qu'elle excite,
 Les Jeux qu'elle conduit déguisent sa rigueur,
 Le miel est sur sa levre et le fiel dans son cœur ;
 En la voyant, Narcisse à sa douleur fidelle,
 S'écrie incontinent ; ô Déesse cruelle !
 En ces Lieux fortunés si tu portes tes pas
 L'innocence et la paix n'y séjourneront pas ;
 Tu promis à Paris un destin favorable,
 Il trouva dans tes dons une fin déplorable,
 Malgré tes foibles pleurs, inutile secours,
 Le charmant Adonis a vû trancher ses jours,
 Anchise dans tes bras fut frapé du Tonnerre,
 Ta honte fit rougir le Démon de la guerre,
 Je n'ai que trop suivi ta rigoureuse loi,
 Tu n'as point de Berger plus fidele que moi ;
 Un autre-ependant possede ma Bergere !
 Est-ce là de mes vœux le précieux salaire ?
 Je veux suivre l'Allier, et remontant son cours
 Je trouverai bien-tôt l'objet de mes amours ;
 Pour mon heureux Rival je verrai sa tendresse ;
 J'en serai le témoin et mourrai de tristesse ;
 Il est temps de finir la rigueur de mon sort,

4 MERCURE DE FRANCE

Si ce n'est par l'oubli, ce sera par ma mort ;
Venus pour mon loyer m'ordonne ce suplice ;
Souffrons-le constamment, que Venus en rougisse ;
A Narcisse aussi-tôt Venus tendant la main ,
Promet à ce Berger un plus heureux destin ;
Elle doit en ces lieux ramener la Bergere
Plus fidelle à Narcisse, à ses vœux moins contraire .
Mais Narcisse refuse un espoir plein d'apas ,
L'infidelle deux fois ne le trompera pas.

Pierre Defrasnay.



LETTRE sur l'Histoire du Théâtre Français.

IL est vrai, Monsieur, qu'il m'est resté
entre les mains quelques Memoires de la
personne dont vous me parlez, mais ce sont
des Morceaux peu digerés et fort mal en
ordre. Je veux bien vous communiquer ce
qui est en ma possession, et si, comme
vous dites, ces Memoires sont agréables
au Public et secourables à des Personnes
de mérite qui travaillent actuellement sur
ces matieres, je tâcherai d'en avoir d'autres
qu'on a detachés de la même Collection et
dont j'espere pouvoir disposer, à con-
dition

J A N V I E R. 1736. 9

dition que le nom de M. * * * ni le mien ne seront point connus.

Son Ouvrage devoit porter ce titre ; *BIBLIOTHEQUE Historique et Critique des Auteurs Dramatiques François , Anciens et Modernes* , contenant l'abregé de leur Vie , leur caractere et leur génie ; le Catalogue , la Critique et la Chronologie de leurs Pieces de Théâtre , dont on donne quelques fragmens ou Extraits sommaires , avec des Observations sur le jugement qu'on en peut faire , où l'on raporte les sentimens du Public et ceux des plus habiles Critiques , et le dénombrement des différentes Editions de leurs Poèmes. Ouvrage orné de Portaits en taille-douce , de Remarques et de Recherches curieuses.

Je ne doute pas que ce titre bien rempli ne fit un très-bon Ouvrage. Voici un Projet de Préface , qui fera connoître plus particulièrement le Projet et le caractere de l'Auteur. Il avertit qu'il a marqué en titre le temps auquel les Auteurs ont vécu , ou l'année de leur naissance ou de leur mort , autant que cela a été possible.

S'il se trouve par hazard quelques Endroits , en parlant des Auteurs de notre Nation , qui puissent déplaire à quelqu'un , je puis assurer que je n'ai jamais eu la pensée de choquer personne , et je déclare , avec
sincerité

7 MERCURE DE FRANCE

sincérité, qu'il n'y a nulle affectation de ma part. Je supplie même ceux qui pourront y avoir quelque intérêt pour leurs Parens, pour leurs Amis ou pour eux-mêmes, de me faire la grace de me communiquer leurs Observations, que je recevrai avec beaucoup de reconnoissance, et dont je ferai un usage, tel qu'ils auront lieu d'en être contents. Je ne prétens nullement flater ni offenser qui que ce soit ; ma première intention en commençant cet Ouvrage, a été ma propre satisfaction, ensuite celle du Public.

La censure, quelle qu'elle puisse être, ne peut nuire qu'à une réputation chancelante et injustement acquise, mais elle ne peut qu'affermir celle qui est établie sur des fondemens solides.

Les sources où j'ai puisé, sont les Auteurs Anciens et Modernes que j'ai cités en marge, et dont la lecture et l'usage sont d'un droit, commun à tout le Monde. Mais les Endroits qui regardent les Auteurs d'aujourd'hui, ne sont appuyés que sur l'autorité de la voix publique, que j'ai rapportée nûment et avec une grande circonspection. Je voudrois bien qu'on me rendît la justice de croire que je n'ai nulle inclination à reprendre les autres, j'ose même assurer que peu de personnes y ont naturellement plus d'aversion que moi.

AN

Au reste , quoique je n'aye rien oublié pour mettre de l'exactitude dans cet Ouvrage , tant par les lumieres que j'ai tirées de plusieurs années d'application assidue , que par celles que j'ai acquises de diverses personnes éclairées , je ne me flate pas qu'il ne me soit échappé aucune faute , et je déclare qu'on me fera très-grand plaisir de m'avertir en particulier ou en public de celles qu'on remarquera dans cet Ouvrage , afin que le rectifiant sur les avis qu'on voudra bien me donner , je puisse le rendre plus correct et plus agréable.

On me reprochera peut-être qu'en beaucoup d'Endroits de cet Ouvrage je ne suis que Copiste ; je n'en rougirai point et je ne prendrai pas cela pour une injure. Si on me trouve au moins bon Copiste , j'ose esperer même qu'on m'aura quelque obligation d'avoir rassemblé dans un seul Ouvrage ce qu'il faudroit chercher dans une infinité d'autres avec des soins et des peines très-grandes , encore plus si on trouve de la netteté et de la méthode dans ce que j'offre au Public.

Une Collection telle que celle-ci ne doit pas être regardée comme un simple abrégé des Auteurs originaux , et l'on peut dire qu'en conservant leur Texte , bien loin de

B rien

8 MERCURE DE FRANCE

rien ôter à la Litterature du Théâtre ; elle lui donne un ordre et des secours qu'elle n'avoit pas , qu'on en remplit les vuides qui sont très-considerables , et de plus nous sommes persuadés qu'il se trouvera bien des gens qui seront charmés de trouver un amas de toutes les sources où l'on peut puiser. D'ailleurs personne n'a réduit ces matieres en un corps où l'on trouvera plusieurs Observations qui avoient échapé à la diligence de ceux qui avoient écrit sur ce sujet.

Dans tous les temps les Ouvrages de la nature de celui-cy ont été bien reçûs du Public. Les seuls Catalogues, sur tout quand ils sont instructifs , sont nécessaires ; ils tiennent lieu , en quelque sorte des Livres mêmes, et donnent de plus une idée des Auteurs, ce que les Livres ne font que rarement.

J'avoüe que la multitude des Auteurs Dramatiques de notre Nation et le nombre prodigieux de Pieces dont notre Théâtre est enrichi , seroit capable d'épouvanter le plus laborieux Compilateur , et que cette idée m'a souvent effrayé ; mais j'avoüe en même tems que livré à un grand loisir pour de malheureuses raisons dont le Public n'a que faire , bien loin d'être intimidé par cette consideration , elle a servi à exciter mon courage et ma résolution. Si j'eusse envisagé

envisagé l'Ouvrage entier, j'eusse sans doute été rebuté par l'immensité du travail, et par la juste crainte d'y succomber; mais il s'est insensiblement grossi partie à partie, et j'ose dire que ça plutot été pour moi un amusement qu'un travail, quelque laborieux qu'il paroisse.

Je ne fais nul doute que cet Ouvrage; malgré mes soins, et mon application, ne puisse encore être fort imparfait. Mes moyens ne sont point à beaucoup près suffisans pour acheter tous les Livres qui me manquent; j'avoue d'ailleurs que je n'ai pas autant de science, autant de sagacité, de génie même qu'il en faudroit pour rendre un Ouvrage complet, et pour épuiser la matiere. Il n'y avoit qu'à se tenir en repos, ne manquera-t'on pas de dire, oui; mais qui le pourroit? Il m'a fallu une occupation amusante; on ne choisit pas les amusemens; ceci m'en a servi. Dieu veillé que le Public n'en soit point fatigué.

Je me persuade que divers Auteurs, et diverses Pièces de Théâtre ont échapé à mes recherches, principalement de celles qu'on a représentées en France jusques vers le milieu de l'autre siècle, qui ne sont pas venuës à ma connoissance. Mais il y a lieu de croire que les Curieux voudront bien me faire part des choses rares qu'ils gardent dans leurs

10 MERCURE DE FRANCE

Cabinets sur cette matiere, et qu'ils contribueront à perfectionner cet Ouvrage. C'est tout ce que je désire, et de voir mon dessein justifié par un Livre utile et agréable, auquel il aura peut-être donné lieu.

- Le Théâtre François, dit M. de S. Real, s'est élevé trop haut depuis environ 80. ans, pour se contenter d'être mesuré avec celui des autres Nations; il semble même avoir voulu surpasser celui des anciens Romains pour atteindre à l'élevation et à la gloire de celui des Grecs, on pouroit même se persuader que la Comédie des François ne cede point à celle des Grecs, comme il est indubitable que leur Tragédie a effacé celle des Romains. Le Théâtre n'avoit assurément à Rome ni la beauté ni l'agrément qu'il a aujourd'hui parmi nous. La Tragédie fut toujours chés eux très défectueuse, et la Comédie très obscène ou médisante jusqu'à être mordante. En France la Tragédie a toute la grandeur et tous les mouvemens qui lui conviennent, avec la dignité qui l'accompagne par tout. La Comédie instruit, corrige, divertit, et les Latins n'ont rien qui approche de Racine et de Corneille pour la Tragédie, ni rien qui surpasse Moliere pour le Comique.

Quoique les effets de la louange ne soient guere moins à craindre pour les personnes qui

qui en sont le sujet, que ceux de la censure, je me suis appliqué en parlant des Auteurs qui ont veçu parmi nous, à ne dire, non-seulement que des verités qui ne fassent rougir personne, mais encore qui soient avantageuses à la mémoire de ceux qui ne sont plus, et à la réputation de ceux qui vivent encore. Je ne touche point à celles qui pourroient être choquantes, à moins qu'elles n'ayent déjà été publiées, ou que je n'y sois contraint par une nécessité indispensable de rapporter un fait historique, dont le Lecteur ne doit point être privé.

La troisième et quatrième des Prolusions ou Harangues Académiques du Jesuite Strada, (Livre premier,) roulent sur cette Question, sçavoir: *Si les Ecrivains ou les Faiseurs de Vers obscènes méritent le nom de Poëte?* il soutient la négative. Il exalte fort la Tragédie, qui a, dit-il, été inventée et mise sur le Théâtre pour le bien des Peuples. Et après avoir assuré que toute Poësie, qui n'est pas utile pour les mœurs, est vaine, il dit que les railleries, les bons mots, et tous les jeux mêmes de la Comédie, n'ont point d'autre but que l'utilité des hommes, afin qu'ils évitent les vices et les défauts qui sont joués et raillés publiquement sur le Théâtre: s'il arrive même qu'on introduise sur la Scène des valets infidèles, des corrup-

B iij teurs

12 MERCURE DE FRANCE

teurs de la jeunesse, des Enfans débauchés, &c. tout cela est profitable aux Spectateurs, quand on le fait discrettement, et lorsque les vices y sont toujours censurés.

Je cite exactement d'où les faits que je rapporte sont tirés, et je suis très-appliqué à rendre à tous les Auteurs chés qui j'ai puisé, l'honneur qui leur est dû. Au surplus je n'ai nul empressement pour me faire une réputation d'Auteur original, moins encore dans cet Ouvrage-ci que dans tout autre. Je m'attache uniquement à bien remplir le plan que je me suis fait dans cette Compilation, sans m'embarrasser beaucoup des vains reproches qu'on pourra me faire, persuadé que rien ne pourra me mettre à couvert de la mauvaise humeur de certains Censeurs.

Ceux qui n'aiment point les abrégés se recrieront peut-être encore contre cette Bibliothèque, quoique les Extraits et les autres Ouvrages de cette espèce soient assés du goût de notre siècle, mais celui-ci est sur un sujet si varié et si plein de choses propres à récréer et à instruire, que j'attends plus d'indulgence auprès des Censeurs équitables et de bon goût, que je ne crains la mauvaise humeur des Lecteurs chagrins : bien plus, je crois que le Public me sçaura gré de lui avoir mis devant les yeux des Auteurs Dramatiques dont il connois-
soit

soit à peine le nom , et de lui en avoir découvert les beautés , desquelles il n'auroit pû jouïr qu'avec des recherches pénibles et ennuyeuses. Le pays de la Scene Tragique et Comique est immense ; il est aisé de s'y égarer, ou pour le moins de se fatiguer inutilement. Un Guide sûr est d'un grand secours à ceux qui veulent le parcourir. Les amateurs des Spectacles seront bien aises , sans doute , qu'on les aide à ne se pas laisser tromper sur diverses Pièces de Théâtre dont on ne doit faire que peu de cas , et à en estimer d'autres auxquelles on ne rend point assés de justice , qui sont entierement dans l'oubli, ou seulement connues d'un très petit nombre de Personnes, telles que les Pièces de nos premiers Poëtes François , dont la lecture des Ouvrages entiers est très peu amusante , pour ne pas dire pénible , &c.

Antoine Forestier , & *Louis - François* , sont seulement connus pour Auteurs Dramatiques de ces premiers temps.

Jean Michel , Evêque d'Angers. Il vivoit sur la fin du 15. siecle , menoit une vie exemplaire , et passa pour Saint. Il est Auteur de la Comédie de la Passion , qui commence par S. Jean qui prêche aux Juifs. Son Sermon est tiré d'Isaïe et divisé en deux points fort courts. Cette Piece est dans la Bibliothèque du Roy , un vol. *in folio*. Elle fut

B liij jouée

74 MERCURE DE FRANCE

jouée à Paris et à Angers en 1490. et imprimée par Antoine Verard, sur vélin, avec figures peintes.

On voit de *Greban*, Docteur en Théologie, le *Triomphant Mystere des Actes des Apôtres*, par Personnages, imprimé à Paris, chés Guill. Alabat, 1537. 2. vol.

Jacques Bourgeois est Auteur de la Comédie d'*Erostrate*, en 1545.



LE TEMPS,

O D E.

AU plus haut sommet du Parnasse

Je prens un essor glorieux,

Et plein d'une nouvelle audace,

Je vais parler comme les Dieux.

Le noble transport qui m'anime,

Me fait chanter d'un ton sublime

Le Temps et ses progrès divers.

Quel vaste sujet à décrire !

Je découvre que son Empire

Est aussi vieux que l'Univers.



Déjà brille le premier âge ;

Je vois du ténébreux Cahos

Sortir

Sortir le magnifique Ouvrage
 Des Cieux , de la Terre et des Flots.
 Instrument du pouvoir immense ,
 Le Temps suit , soutient et dispense
 Des Saisons le rapide cours ,
 Et par un mouvement utile
 Il sçait dans sa route fertile]
 Mourir et renaître toujours.



Tous les ans la Plaine se dore ;
 La Vigne étale ses trésors ,
 Le triste Hyver , l'Email de Flore ;
 Du Temps distinguent les accords.
 Son secours bienfaisant prépare
 Les biens que dans son sein avare
 La Terre renferme et produit.
 Artisan qui n'a point de trêve ,
 Par toi tout commence et s'acheve ,
 Tout se forme et tout se détruit.



Que la Beauté mene à sa suite
 L'aimable Troupe des Plaisirs ,
 Et que son attrait nous invite
 A lui consacrer nos désirs.
 Elle a beau marquer ses conquêtes
 Sur les plus orgueilleuses têtes ,

16 MERCURE DE FRANCE

Et triompher de tous les cœurs,
Bien-tôt en proie à des allarmes,
Du Temps qui ternit tous ses charmes,
Elle éprouve les traits vainqueurs.



Quels changemens marquent sa course ?
Par lui seul les hommes épars,
Depuis le Midi jusqu'à l'Ourse,
Elevent de hardis remparts,
Sous ses auspices s'établirent
Ces pompeux Etats qui fleurirent
Dans la celebre Antiquité,
Et victime du même Maître
A peine laissent-ils paroître
Des restes de leur majesté.



On marche aujourd'hui sur les herbes
Qui couvrent les faites fameux
De tant d'Edifices superbes,
De l'orgueil enfans somptueux.
Les plus brillantes destinées,
Contre le tyran des années,
Vous promettoient un vain secours,
Héros que la vertu couronne ;
Sans le nom que le Pinde donne
Vos faits auroient suivi vos jours.

Mais quelle ardeur vive et pressante
 Ranime et saisit mes esprits !
 Quelle matiere ébloüissante,
 Vient s'offrir à mes sens surpris !
 O Temps ! ce n'est point à la gloire
 Des Héros qu'a vanté l'Histoire,
 Que tu dois ton plus bel éclat ;
 Rien ne surpasse les prodiges
 Dont marque tes plus beaux vestiges
 Un grand et pieux Potentat.



Aussi-tôt Destructeur que Pere
 Des heures , des jours et des ans,
 Tu fais que d'une aîle legere
 Loin de nous volent les instans.
 Dans le canal qui la renferme ,
 L'eau sans relâche vers son terme
 Roule d'un cours précipité ;
 Ainsi d'une égale vitesse
 Les momens se creusent sans cesse
 Un tombeau dans l'Eternité.



Quelle horreur, quels feux, quel tonnerre !
 Hors de moi, plein d'étonnement,
 Du débris entier de la Terre
 J'envisage l'affreux moment.

18 MERCURE DE FRANCE

Ces beaux liens , ces sympathies ,
Des choses les mieux assorties ;
Tout , sans retour , se brisera ,
Et dans les éternels abîmes ,
Temps , avec tes propres victimes ,
Ton Regne à jamais se perdra.



*LETTRE de M. Le Boeuf , Chanoine et
Sous Chantre d'Auxerre, adressée aux Au-
teurs du Mercure ; pour servir de Reponse à
celle du R. P. du Plessis , Benedictin , in-
serée dans le Mercure du mois de Decembre
1735. premier volume , touchant la signifi-
cation du mot Dun ou Doun, chés les Celtes.*

JE ne vois pas , Monsieur , quel sujet je
puis avoir donné au Reverend Père Dom
Toussaints du Plessis , de me croire fort
opposé au sentiment de M. Samson sur le
Noviodunum SueSSIONUM. Loin d'avoir in-
tention d'infirmer ou de combattre ce que
ce Sçavant Geographe a écrit touchant la po-
sition de cette ancienne Ville Gauloise , je
pretends le confirmer par ce que j'ai écrit
dans ma Dissertation sur le Pays Soissonnois.

N'est-ce pas , en effet , une nouvelle rai-
son de rejeter l'opinion de ceux qui avoient
pris

pris Noyon du Vermandois pour ce *Noviodunum*, que d'en assurer la position, comme j'ai fait, dans le Soissonnois. M. Samson n'a pas écrit qu'il fut impossible de rien ajouter à son sentiment, ni de le mettre dans un plus grand jour. Ce Geographe après avoir déduit les raisons qui empêchent de placer ce *Noviodunum* à Noyon du Pays Vermandois, porte le Lecteur à considerer la position de Soissons d'aujourd'hui par rapport à *Bibrax* d'où venoit Cesar, et il l'arrête à cette position pour y fixer ce *Noviodunum*, après quoi il ajoute : *Si ces raisons ne suffisent pas, le temps pourra en faire naître encore d'autres.* Ainsi Samson n'a pas cru avoir tout dit ; et je suis persuadé que s'il avoit fait attention au nom de *Noyan* qui est aux Portes de Soissons, il n'eût pas oublié cette preuve pour détruire de plus en plus l'opinion vulgaire qui étoit pour Noyon du (a) Vermandois.

Mon sentiment et celui de ce Geographe sont donc le même dans le fond : et comme la montagne de Noyan commence à une

(a) J'ay été surpris de voir Dom Calmet dans son *Histoire de Lorraine Tome I* incliner encore pour le sentiment que c'est la Ville Episcopale de Noyon, qu'il met dans l'ancien Pays Soissonnois: il ne peut pas ignorer que cette Ville a toujours eu le nom de *Noviomum* ou *Noviomagus*, et non pas celui de *Noviodunum*:
demic

no MERCURE DE FRANCE

demie lieuë du Soissons Romain , tout ce Territoire tant celui de la Ville que celui de la Montagne est censé ne faire qu'un tout , avec cette difference seulement que le canton de la Montagne a été habité par les Gaulois , et la Vallée par les Romains , et depuis par les François. C'étoit au R. P. D. à me démontrer l'impossibilité qu'il y a que les Gaulois demeurassent sur cette Montagne , et que les Romains , venus depuis eux , eussent préféré la commodité du Vallon.

Je persiste à soutenir que le nom de *Dunum* signifioit chés les Gaulois une montagne , une élévation. Les raisonnemens du P. D. ne peuvent pas me faire changer , ni me persuader que *Dun* signifioit *une profondeur*. Je ne nommerai pas ici les Grands Hommes après lesquels je pense ainsi (a) : mais j'espere que D. D. ne recusera pas le témoignage de l'Auteur anonyme du *Traité des Fleuves* , imprimé avec les Oeuvres de Plutarque. Cet Auteur qui a écrit en Grec , marque clairement en parlant de la Riviere de Saone et de Lyon , que *Dunum* signifioit un lieu eminent , de même que *Lug* signifioit un Corbeau : d'autres Ecrivains très-anciens , et qui

(a) Scaliger , Casaubon , Turnebe , le Sçavant M. du Cange , et de nos jours l'illustre M. Lancelot , de l'Academie des Belles-Lettres, Tome VI. des Mémoires de cette Académie.

ne sont pas Geographes , rendent pareillement le mot de *Dunum* par celui de Montagne. Bede l. 3. Hist. cap. 4. *Wilfares-dun* , *id est Mons Wulfari* , Florent de Wigorne p. 618. *Assamdun* , *id est Mons Asini*. Asserus *Escedun* latinè *Mons Fraxini*. Josselin en la vie de S. Patrice , cap. 1. *Dunbreatan* , *id est Mons Britonum*. Les Auteurs même qui ont ignoré l'explication de la premiere racine Celtique du nom *Lugdun* , ont tous adopté l'interprétation de la seconde par le nom de Montagne. Tel est Heric , Moine d'Auxerre , Précepteur d'un Fils de Charles le Chauve ; ce Poëte explique *Lucdunum* dans la vie de S. Germain par ces mots *Mons Lucidus*. L'Itineraire de Bourdeaux , cité par M. du Cange , le rend par *Mons desideratus*.

L'authenticité du témoignage de l'Auteur Grec que j'ai cité ci-dessus , et qui cite lui-même un Ecrivain plus ancien apellé Clitophon , a suffi pour persuader tous nos Sçavans que c'étoit en Langue Celtique ou Gauloise que *Dun* signifioit *Montagne*. C'est au R. P. D. à détruire ce témoignage , ou à faire voir que c'est dans une autre Langue que la Celtique , que ce mot avoit cette signification. Si sur le seul témoignage de Suetone nous sommes assurés que *Bec* et *Cocq* sont des racines Celtiques , pourquoi ne le serons nous pas également sur le témoignage

22 MERCURE DE FRANCE

ge d'un Auteur aussi ancien que celui que j'ai allegué ci-dessus, et qui a été suivi dans tous les siècles ? Je prie D. D. de nous marquer la différence. Jusqu'à ce qu'il détrompe le Public là-dessus, je croirai que *Dun* a signifié montagne, éminence, élévation chés les Celtes ou Gaulois, et parmi d'autres Peuples encore, et que pour cette raison ce mot terminoit plusieurs noms de Villes ou de Châteaux, à peu près comme les syllabes *hem, berg, bourg, court* terminent une infinité de noms de Lieux en différentes Provinces.

Quant à la Riviere que le Peuple du Pays de Caux appelle *Dun*, elle est de fort petite consequence : c'est un Ruisseau éloigné de Dieppe environ de trois lieues vers le Couchant. Il se jette dans la Mer, et c'est tout ce qu'il a de remarquable. Il n'est point d'une profondeur extraordinaire. (a) Mais ce qui détruit absolument l'avantage que D. D. prétend en tirer, est que le nom de *Dun* est un nouveau nom qu'on lui a donné. Son nom primitif étoit *Tala* ou *Tal* : Vers le dixième siècle on commença à l'appeller *Dum* (b), et la ressemblance de *Dum* avec *Dun* a fait que quelques Ecrivains des derniers siècles l'ont appelé *Dun* : J'ai là-dessus

(a) J'en puis parler comme témoin oculaire, ayant passé ce ruisseau au mois de Septembre 1707.

(b) *Talam qua Dum modo dicitur.*

Un garant que D. D. ne recusera pas. C'est Orderic Vital, Moine de S. Evroul, qui connoissoit certainement la Normandie. Il parle du Ruisseau en question, et des autres Rivieres du pays de Caux dans son douzieme Livre à l'an 1119. Cet Historien est assez ancien pour faire foy en ces sortes de matieres.

Le second exemple que D. D. a produit pour insinuer que *Dun* en Celtique signifioit profond, est la Riviere de Dordogne; il prétend que son nom est formé de deux Racines dont la derniere *Don* ou *Dun* jointe à celle de *Do*, forme un mot qui signifie *Eau Profonde*. Mais cet exemple n'est pas plus recevable, ni mieux fondé que le premier. La Lettre qu'il vous a écrite, m'a donné occasion de rechercher comment nos plus anciens Ecrivains apelloient cette Riviere. * Ausone la décrit en ces termes *Gelido Durani de monte volutus amnis*. ** S. Sidoine, Evêque d'Auvergne, l'apelle aussi *Duranus*. Gregoire de Tours qui en parle plusieurs fois, l'apelle toujours *Dorononia*. Aucun des Manuscrits de cet Historien ne l'apelle *Dordonia* ni *Dordunia*. Isidore (*Pacensis*,) lui donne le nom de *Dordonia*. Le Moine

* *Edyllio X. de Mosella circa finem.*

** *Carmines 22.*

24 MERCURE DE FRANCE

d'Engoulême Ecrivain de la vie de Charlemagne au IX. siècle, la nomme *Dornonia*. Eginhard lui donne le même nom. Les Annales de Metz y font un petit changement, et l'appellent *Dorninia*. Il n'y a que des Ecrivains moins exacts et bien posterieurs à Gregoire de Tours, qui ont commencé à lui donner le nom de *Dordonia* par corruption; encore le plus celebre d'entre eux, qui est Aymoin, ne dit pas que *Don* ou *Dun*, qui compose la seconde syllabe signifie *profond*, mais il prétend que c'est le nom d'une de ses Sources, ou de la Montagne dont elle sort; ce que je n'ose garentir. Il me paroît que Gregoire de Tours qui écrivoit au sixième siècle étoit plus en état de sçavoir les veritables noms des Rivieres des Gaules, que ceux qui ont écrit quatre ou cinq cent ans après lui, et qui ont latinisé les noms sur la prononciation populaire. Il faut conclure de tout ceci, que les exemples que D. D. P. a aportés pour autoriser sa pensée sur la signification du mot *Dun* en langage Celtique, ne sont d'aucune valeur.

Je ne sçai si ce sçavant Religieux, qui recherche aussi-bien que moi les noms Celtiques, ne devoit pas plutôt regarder la racine *Bod* comme ayant pû signifier *profond* ou *profondeur* chés les Celtes ou Gaulois. Un endroit de Pline, L. III. c. 16. m'a fourni

ni

ni cette pensée. Je connois des Pays en France où les cavités causées par les chutes d'eau, s'appellent *Boin*, et *Boa*. Ne confondons pas les racines Celtiques : et quoique ce qui est *profond* puisse aussi être appelé *haut*, il est à presumer que ce qui signifioit *montagne* ou *éminence* chés les anciens Gaulois, ne signifioit pas *profond*.

Je profite de cette occasion, Monsieur, pour rendre compte au Public dans quel sens j'ai écrit à la p. 103. de ma Dissertation ; » Que comme les Druides du Pays » Soissonnois étoient les plus celebres de la » Province *Belgique*, après ceux de Reims ; » aussi le Pontife qui préside au Clergé de ce » Diocèse est-il dans une possession perpétuée de siecle en siecle, d'avoir la préséance sur tous les autres Prélats de la seconde *Belgique*. Jamais je n'ai eu intention de produire un nouveau système touchant l'origine de la Primauté de certains Diocèses sur d'autres, comme paroît l'avoir cru l'Auteur des Observations sur les Ecrits Modernes. *Observ. XXXIV.*

J'accorde que la Division Ecclesiastique est fondée sur l'ancienne division politique faite par les Romains ; mais aussi il est vrai de dire qu'il y a eu des Cités qui ont eu sous les Romains la même primauté qu'elles avoient eu dès le temps des

26 MERCURE DE FRANCE

des Druides. Je ne dis pas que l'un soit la cause de l'autre ; mais sans que cela soit , il est arrivé quelquefois que l'un et l'autre sont vrais , et que certaines Villes ont conservé la primauté dans l'Etat Ecclesiastique , comme elles l'avoient dès le tems des Druides.

Outre la Ville de Soissons je puis vous citer encore celle de Chartres , qui est la première de la quatrième Lyonnaise, autrement dite la *Sennoise* , et qui l'avoit aparemment été sous les Romains , en continuation de ce qu'elle étoit dès le tems des Gaulois. Les Commentaires de Cesar autorisent ma pensée (a) aussi bien que la Notice des Gaules ; redigée vers le tems de l'Empereur Honorius (b). L'Article où est Soissons est ainsi conçu. *In Provincia Belgica secunda sunt civitates XII. Metropolis civitas Remorum. Civitas Snessionum. Civitas Castellavorum &c.* et celui où est Chartres commence ainsi : *In Provincia Lugdunensi quarta Civitates VII. Civitas Senonum Metropolis. Civitas Carnutum. Civitas Autisiodorensium , &c.*

Ainsi l'adverbe *comme* dont je me suis servi , ne doit point être pris dans le sens *casual* pour me servir du langage des Philoso-

(a) Lib. VI. n. 13. *II (Druidæ) certo anni tempore in finibus Carnutum considunt &c.*

(b) Duchêne, T. I. P. 6.

JANVIER. 1736. 27
phes, mais dans le sens copulatif ou con-
jonctif. Je suis, &c.

A Paris ce 13. Janvier 1736.



LA RETRAITE DU COURTISAN,

Sur deux Rimes.

JE vois regner sur ce rivage
L'innocence et la liberté ;
Que d'objets dans ce paysage ;
Malgré leur contrariété,
M'étonnent par leur assemblage.
Abondance, et frugalité,
Autorité sans esclavage,
Richesses sans libertinage.
Déterminés ma volonté
Bienfaisante Divinité,
Ajoutez-y votre suffrage.
Disciple de l'adversité
Je viens faire dans ce Village
Le volontaire apprentissage,
D'une tardive obscurité.
Aussi-bien de mon plus bel âge
J'aperçois l'instabilité,
J'ai déjà de compte arrêté

Trente

28 MERCURE DE FRANCE

Trente-huit fois vû le feuillage
Par les Zéphirs ressuscité.
Du Printems j'ai mal profité ;
J'en ai regret ; et de l'Eté
Je veux faire un meilleur usage ;
Je porte dans mon Hermitage
Un Cœur dès long-temps rebuté
Du prompt et funeste étalage
Que fait la folle vanité.
Paysan sans rusticité ,
Hermite sans patelinage ;
Mon but est la tranquillité.
Je veux pour unique partage
La paix d'un cœur qui se dégage
Des filets de la volupté.
L'incorrupible probité ,
De mes ayeux noble heritage ;
A la Cour ne m'a point quitté.
Libre et franc sans être sauvage ;
Du Courtisan fourbe et volage
L'exemple ne m'a point gâté.
L'infatigable activité ,
Reste d'un utile naufrage ;
Mes livres et mon jardinage ;
Un repas sans art aprêté ,
D'une Epouse économe et sage
La belle humeur, le bon ménage

Vons

Vont faire ma félicité.
C'est dans ce port qu'en sûreté
Ma Barque ne craint plus l'orage.
Qu'un autre à son tour emporté
Au gré de sa cupidité,
Sur le sein de l'humide Plage
Des vents ose affronter l'orage.
Je ris de sa temerité
Et lui souhaite un bon voyage.
Je réserve ma fermeté
Pour un plus important passage,
Et je m'approche avec courage
Des portes de l'éternité.
Je sçais que la mortalité
Du genre humain est l'apanage,
Pourquoi seul serois-je excepté ?
La vie est un pèlerinage ;
De son cours la rapidité
Loin de m'allarmer , me soulage ;
Sa fin , lorsque j'en envisage
L'infaillible nécessité ,
Ne sçauroit me faire d'outrage ;
Brulez de l'or empaqueté ,
Il ne s'en perd que l'alliage.
C'est tout. Un si léger dommage
Devroit-il être regretté ?



*LETTRE de M. le President B. D. d'E.
en Champagne, à M. le President D. S.
de Paris, sur l'Opera de Scanderberg. 1735*

LE succès de *Scanderberg* ne me surprend pas, dès qu'on m'assure que Mrs Rebel, Francœur, et Servandoni y ont ajouté tout ce que leur art a de plus flateur et de plus séduisant. La Poësie en est belle et harmonieuse, le Lyrique en est animé, soutenu par tout d'une infinité de pensées, de jeux, et de traits d'esprit. Avec tous ces avantages cependant, je suis encore moins surpris que M. de la Mothe n'ait pas donné cette Piece de son vivant, parce que rien de défectueux ne doit sortir de la main des Grands Hommes. Son heritier a osé le faire, il n'en est pas blâmable. Il a pû ce que M. de la Mothe n'a pas voulu; et il a dû trouver excellent, un Ouvrage que l'Auteur n'a jamais pû regarder que comme très imparfait.

Il y a 24. ans que le projet en est fait, et il y en a plus de 23. que je le connois. Feu M. de la Mothe nous en communiqua le dessein, et nous en recita quelques Scenes, en excitant la jeunesse à travailler sur un Sujet qui lui paroissoit si propre au Théâtre.

Aninté

Animé par ses paroles , et plus encore par
 oct complaisance qui lui étoit si naturelle
 pour les Nourrissons du Parnasse, je travail-
 lai à une Tragédie qu'il eut la bonté de vou-
 loir corriger et reformer conjointement avec
 feu M. l'Abbé de P. mon compatriote : mais
 M. de C. mon ami , moins indulgent
 qu'eux , n'en pût jamais approuver que la
 première Scene , et jetta impitoyablement
 le reste au feu. Nous étions à table , cela
 n'en altera en rien le plaisir , parce que je
 sentis dès-lors l'obligation que je lui devois
 avoir , de ne me point laisser embarquer sur
 une mer orageuse , qui m'auroit , peut-être
 sans honneur , détourné des fonctions que
 je devois remplir par la suite. Ce désastre
 arriva, si je m'en souviens bien, dans le carna-
 val de 1712. et depuis , il n'en fut plus ques-
 tion ; sinon , qu'ayant un temps d'oisiveté à
 remplir à la campagne il y a deux ans , je
 m'avisai d'en rétablir deux Actes , que je
 donnai à ma belle Parente Madame de B.

Je n'ai retardé , Monsieur , à vous remer-
 cier de la politesse et de l'exactitude avec
 lesquelles vous avez bien voulu m'envoyer
 le nouvel Opera , que pour donner le
 temps à nos Provinciaux de s'en rassasier ,
 et vous marquer ensuite ce que j'en pense.
 Toute la Pièce n'est qu'un désordre pom-
 peux , revêtu des plus superbes dehors. Mau-

vais bâtiment, riches matériaux. La conduite en est pitoyable. On nous annonce dès le premier Vers, qu'Osman travaille à tirer Scanderbeg, (et non Scanderberg) du Serail. On entretient le Spectateur dans l'attente continuelle de cet événement par les intrigues de ce Bostangis, jusques dans le quatrième Acte; cependant ce Prince ne doit sa liberté qu'au chagrin du Sultan, dont la source n'a ni liaison ni connexité avec les longues et sourdes manœuvres d'Osman, qui demeurent sans succès: et quoique ce Bostangis ait été naturellement regardé comme l'ame de l'intrigue pendant tout son cours, l'imagination est obligée de l'abandonner, pour se transporter en entier et tout d'un coup au dénoûement d'une intrigue étrangère, qui à peine avoit été annoncée. Cela forme une espece de duplicité d'action qui ne peut être dissimulée que par un Spectateur que l'on étourdit à force de belles choses.

Ces beautés cependant ne sont pas telles qu'elles puissent faire fermer les yeux sur l'indiscretion avec laquelle le Sultan expose dans le deuxième Acte sa Maitresse aux regards de Scanderbeg, et qui pis est, a un entretien particulier avec ce Prince. Rien n'y amene, tout s'y oppose. Je conviens bien qu'Amurat ignore leur passion, mais il les connoit pour parens, et bons amis, compagnons

pignons d'infortune, dont lui seul est l'Auteur. La galanterie qu'il en veut faire à Servilie, et l'amitié qu'elle a pour Scandebeg, sont des motifs bien foibles pour franchir les bornes d'une prudence même ordinaire. Qu'en doit-on penser, si l'on fait attention à la jalousie des Orientaux, à l'austerité du Serrail, et à la fierté de ses Sultans ?

L'indiscrétion de Roxane dans le troisième Acte est encore moins pardonnable. A propos de quoi fait-elle confiance à Scandebeg, d'une conspiration dans laquelle elle ne lui donne aucune part ? elle ne lui demande pas même qu'il y en prenne. Elle sait qu'elle n'en est point aimée. Elle doit bien penser que loin d'en être servi, il peut avoir des raisons de lui nuire, et que dans l'état violent où il est, il doit tout immoler à sa sûreté et à sa faveur : Cependant elle lui révèle sans nécessité, et sans le pressentir un secret de cette importance ! En vérité, il y a plus que de la négligence dans cette démarche. Encore pouroit-on la digérer, si l'Auteur en tiroit quelque avantage ; mais c'est une imprudence gratuite qui ne le mène à rien.

Roxane, Chef d'une conjuration avortée, reste au quatrième Acte dans une tranquillité incroyable, dans le temps même qu'on punit ses complices. Je ne parle point de la

C ij clémence

§4 MERCURE DE FRANCE

clémence hors de saison du Sultan , qui est plus incroyable encore , dans les premiers mouvemens d'une si juste colere , de peur de perdre de vûë la folie de Roxane. Cette furieuse Sultane menace impunément Scanderbeg et son Amante , sans que celui-ci en prenne trop d'allarmes pour les jours de sa Princesse ; Il ne lui répond que des balivernes usées , tandis qu'il doit la faire trembler jusques dans la moëlle des os. C'est vouloir contre nature imposer silence aux moindres mouvemens de l'esprit et du cœur , et sacrifier tout le vraisemblable à des billevesées , que de laisser ainsi mâtiner ce pauvre Prince dans une occasion si pressante. Il semble qu'il ait perdu le sens. Que ne lui fait-on dire au moins pour rallentir les fureurs de cette emportée , ce qu'il n'ose dire qu'après qu'elle est sortie pour l'aller perdre ? *maître de son secret... je puis deffier son couroux...* Quel risque y avoit-il ? aparamment qu'on a eu honte du mauvais personnage qu'on lui faisoit faire , on a tâché de le relever dans cette Scene ; on lui rend une sorte de hardiesse ; on diroit à la contenance qu'il affecte , qu'il a des ressources dans sa politique qui le mettent à l'abri de toutes les jactances de Roxane : mais hélas ! il paroît bien qu'elles ne sont que de son côté ces jactances. Il acheve de perdre la tête , lorsqu'elle l'accuse

l'accusé devant le Sultan, auquel il a encore la stupidité de laisser ignorer que l'infidélité et la jalousie, bien ou mal fondées de son accusatrice, sont les seules causes du désordre que sa Hautesse vient de réprimer. Il reste immobile, hébété : le pauvre homme ! est-ce là le Héros qui doit faire trembler les Othomans ? il va renverser leur Empire, et il se laisse mener en prison. Il est vrai qu'il a affaire à un bon homme, Amurat veut bien se réduire aux soupçons, tout assuré qu'il est d'une entière conviction par le tacite aveu des coupables. Quelle patience ? Il faut avouer qu'Amurat II. est un Sultan de mœurs bien douces. Toute l'Histoire de l'Empire Othoman ne nous fournira assurément pas son semblable ; et son caractère de benignité se soutient jusqu'au bout. On lui fait porter la clémence jusqu'à l'imbecillité. Il rétablit son Visir et son Rival sans aucune justification : Roxane se punit sans qu'on sçache de quoi, et il ne s'en informe pas. Il se fâche un peu, à la vérité, contre son Muphti, mais ne craignez rien, cela ne durera pas. On seroit tenté de dire que le Personnage de la Piece la plus raisonnable, est l'Odalique, qui dit à Servilie qu'elle a raison de triompher du Sultan. Ce Maître du monde a la charité de voler au secours d'un homme, qu'il ne doit regarder que

36 MERCURE DE FRANCE

comme un esclave ingrat et perfide qui a eu l'insolence de lui disputer sa favorite. Enfin celui ci en est quitte pour un honnête exil qui produit sa sortie du Serrail , sans qu'il en ait la moindre obligation à Osman. Il n'est plus question de ses intrigues , quoiqu'on ait eu soin d'occuper l'esprit du Spectateur des mouvemens qu'il a dû se donner pendant quatre Actes pour lui procurer la liberté.

Il faut convenir , Monsieur , que voilà deux Héros d'une mince voluë , bien inférieurs à la haute idée que l'Histoire nous a laissé d'eux : et que si M. de la Mothe ne les a point produits dans le Monde de son vivant , c'est qu'il ne les voyoit encore que dans l'enfance , et qu'il n'étoit point encore parvenu à les former tels qu'ils devoient être , et qu'ils étoient en effet.

Au reste , je me garderai bien de porter ma critique sur les pensées ou sur les expressions de ce Poëme , je sçais ce qu'un Disciple doit à la memoire d'un Maître si respectable. Je suis , &c.





*A Madame la Comtesse de la M.....
qui fut Reine la veille des Rois 1736.*

Quelle plus digne Dame eût été notre Reine ?
Le Sort nous montre ses faveurs ;
Sous ses aimables loix nous vivrons tous sans peine ;
Puis qu'elle regne sur nos cœurs.

Les plus beaux sentimens forment son caractere,
Ame belle, cœur genereux ;
C'est la plus chaste épouse et la plus tendre mere ,
Quel Regne sera plus heureux ;

Trop fortunés sujets , rendons lui nos hommages ;
Les vices vont être abatus ;
Son Regne va former un Royaume de Sages ,
Toujours conduits par ses vertus.

Pour louer notre Reine , ici que tout s'anime ;
Du sort rendant graces à Dieu ;
Ne cessons de crier d'une voix unanime ,
Vive la Reine de ce Lieu.

Que les échos saisis d'une même allegresse ;
Reperent le son de nos voix ,
Qu'ils aillent publiant les traits de sa sagesse
Et la justice de ses loix.

Qui d'une nuit n'a que le cours ,
Disons tous d'un vrai cœur , la Reine est trop
aimable ,
Pour ne point gouverner toujours.

Charmé de son esprit et de cette justesse ;
Qui de tout saisit le milieu ,
Inutile d'ailleurs je veux chanter sans cesse ;
Vive la Reine de ce Lieu.

B. d'A.



*REPONSE de M. le Cat aux Questions
sur la Sympathie proposées dans le Mercure
de Decembre. ESSAY d'un Système general
pour la solution de toutes les Questions de ce
genre.*

VOS petits prodiges, Monsieur, me
confirment dans la pensée où je suis
que nous avons des sensations extraordinai-
res, ou que nous recevons des impressions
d'objets extérieurs par d'autres voyes que
par les sens vulgaires, et par un mécanisme
un peu diferent de celui qui nous fait sen-
tir, voir, entendre, flairer, et goûter. Se-
roit-ce donc une erreur de l'usage, de ne
nous attribuer que cinq sens ? franchement

Si l'on astreint le terme de sens à signifier un organe solide , palpable , susceptible de l'examen anatomique , je m'en tiendrai volontiers à ce nombre , en attendant quelque nouvelle découverte ; mais si l'on comprend dans cette expression tous les moyens qu'a notre ame de recevoir des impressions des objets extérieurs , ou plutôt toutes les espèces de commerce qu'elle a avec ces objets , la découverte est déjà toute faite , je vais vous enrichir de deux sens dont vous ne vous soupçonnés peut-être pas propriétaire.

Il n'en faut pas douter , Monsieur , l'ame a des impressions , des émotions , elle reçoit des déterminations à des pensées , à des passions qui ne lui viennent par aucun des sens vulgaires. J'en atteste votre émotion , celle de votre nourrice , et celle de votre Héros *Vezein* : j'en atteste les faits sur la baguette divinatoire , ces émotions dans les lieux d'un meurtre , sur la piste des meurtriers , à l'approche de certaines gens , de certains animaux , et tant d'autres phénomènes de la *Sympathie* et de l'*Antipathie* auxquels on ne sçauroit refuser son consentement : j'en atteste enfin ces *présentimens* avérés , qu'on ne sçauroit nier sans démentir les Auteurs les plus graves , les hommes du premier ordre , tels que Socrate , Platon , Cicéron , Cardan , Porta , Agrippa , Descartes , Gas-

sendi , Vallemont , Duguétronin , &c. enfin presque tous les hommes, car s'en trouveroit-il quelqu'un , parmi ceux qui ont un peu d'ame , qui pût assurer qu'en toute sa vie , il n'eut jamais de ces sensations extraordinaires , de ces présentimens inquiétans , à l'occasion de quelque événement , de quelque révolution très-intéressante ?

Des preuves de tout ceci , Monsieur , nous prouveroient peu , la matiere seroit curieuse , la suite des faits persuasive ; mais nous ne saurions ici que vous les indiquer , et vous donner un cannevas bien nud sur cette matiere.

Comment l'ame reçoit-elle ces impressions extraordinaires ? combien y en a t'il d'especes ? quel est leur objet ? leur sujet ? et d'où dépend leur diversité ? voilà , Monsieur , le fond de la Question , auquel je viens brusquement.

Si nous avons des oreilles pour entendre , des yeux pour voir , une langue pour goûter &c. c'est , sans doute , que la lumiere , le son , les ragoûts &c. ne sauroient affecter notre ame sans la médiation de ces organes et du flu de qui les anime ; parceque la disproportion de ces matieres à notre ame est trop grande pour qu'elles puissent lier un commerce immediat ; ensorte qu'il faut qu'elles ébranlent l'organe , dont la nature

leur

leur est proportionnée ; l'organe ensuite communique son impression au fluide animal , et celui-ci à l'ame. Par cette gradation de communication , l'organe est médiateur entre l'objet et le fluide animal , et ce fluide médiateur entre l'organe et l'ame. C'est donc la trop grande distance de la substance terrestre de ces objets à la substance sensitive , qui les empêche d'y produire immédiatement la sensation : par conséquent , si nous concevons qu'il y a de ces objets extérieurs dont la substance est analogue à celle qui est le sujet des sensations ou au fluide animal qui vivifie les organes ; ne devient-t'il pas clair que ces objets extérieurs remueroient ou notre ame immédiatement et sans l'intervention d'aucun organe ni d'aucun fluide , ou le fluide nerveux sans la médiation de ces organes ?

Je diviserois donc volontiers les sensations en *mediates* , que nous recevons par l'entremise des sens vulgaires et *immediates* que nous avons sans leurs secours. Je ferois deux classes de sensations immédiates ; la première seroit celle qui affecte immédiatement la substance pensante , ou l'ame du cerveau organe de la pensée. J'appellerois celle-ci *sensation transcendante intellectuelle ideale*. La seconde espece de sensations immédiates seroit celle qui affecte le pur fluide animal ,

22 MERCURE DE FRANCE

animal, la substance passible, l'ame des entrailles, si on peut le dire, ou des organes des passions; j'appelle ainsi le fluide animal correspondant aux centres et aux plexus du système nerveux, tels que le mésentérique, hépatique, stomachique, diaphragmatique, cardiaque, pulmonique, &c. je nomme celle-ci *sensation animale, pathétique, ou précordiale.*

Cette sensation animale ou plutôt ce commerce immédiat entre les fluides animaux, auroit encore une espèce subalterne plus machinale, et par là moins digne du nom de sensation que de celui d'impression, d'influence; c'est cette espèce de commerce immédiat que je conçois entre des substances que je nomme *animo vegetales.* Je donne ce nom au fluide animal lié aux solides et aux fluides de la machine pour la production de ses effets purement mécaniques, comme la circulation, la nutrition, &c. et qui regardent principalement les états de santé et de maladie: je lui laisserai cependant, si vous y consentez, le nom impropre de *sensation animo vegetale*, en attendant que nous lui en trouvions un autre.

Je rapporterois à la sensation *transcendante* ou *intellectuelle* les visions, les dons de deviner, de prédire &c. certaines vertus surprenantes qu'on a observées dans tous les siècles à
des

des personnages sans missions et extraordinaires par cet endroit seul; vertus, au reste, dont on doit reconnoître les semences, le principe, dans ces pressentimens communs à tous les hommes, et qui n'ont d'autres sources que nos sensations immédiates. Ces sensations bien développées feroient donc rentrer dans le *naturalisme* bien des phénomènes qu'on a donnés aux prodiges, et rien, à mon avis, ne seroit si propre à augmenter les foibles connoissances que nous avons de la nature de notre ame, et à faire sentir toute la noblesse de son être. Je me flate même qu'on auroit sur cette matiere assés de preuves de raisonnemens pour arrêter certains esprits forts, et assés de faits et d'autorités pour faire taire leur incrédulité. Mais rapprochons nous, Monsieur, de vos Questions.

C'est à la sensation *animale*, *pathetique* ou *précordiale* que je rapporterois ces émotions sur le lieu d'un meurtre, sur la piste des meurtriers, ce sang qui coule du cadavre assassiné à l'aproche de l'Assassin, ce que Gassendi explique par une espee de combat des esprits de celui-ci, avec ceux qui restent encore dans celui-là : c'est à cette même sensation *précordiale* que je rapporterois vos histoires, Monsieur, aussi bien que les vapeurs, les défaillances, dont une illustre Dame de cette Province est prise toutes les fois

44 MERCURE DE FRANCE

fois qu'elle se rencontre dans un lieu où se trouve un chat , même à son insçu. Enfin je rangerois sous cette classe tous les phénomènes de la *sympathie* et de l'*antipathie* dans lesquels notre ame est remuée , agitée de diverses passions , sans l'entremise des sens ordinaires.

A la sensation, *animo vegetale*, se rapportent certaines opérations prétendues magiques sur nos vies et sur nos santés , d'autres reconnues pour sympathiques , toutes les cures magnetiques ou par sympathie, et généralement tous les effets qui regardent la simple machine , ses mouvemens , sa vie , sa santé , &c. On voit bien que ceux qui voudroient s'en tenir à un traité de la Sympathie seule , pouroient la diviser commodément en *intellectuelle* , *animale* , et *animo vegetale* ; mais on doit entrevoir aussi que les vûes de ce plan-ey sont plus vastes.

Le partage que je viens de faire des phénomènes de la *Physique occulte* à nos sensations immédiates, n'exclut pas les sensations médiates de la part qu'elles peuvent y avoir dans certains cas. Il en est où ces mêmes émotions , ces mêmes révolutions sont excitées dans l'ame, dans le fluide animal, par la médiation des sens vulgaires , comme la fascination par les regards ; mais tous ces détails

dans ce petit mémoire, à la seconde espece de sensation immediate que j'ai nommée *animale*, *pathetique*, ou *précordiale*.

Cette sensation sera, si vous voulez, moins immediate que la *transcendante* ou *intellectuelle*, quoique toujours sans la médiation des organes. Ce sera le fluide animal ou nerveux, vicaire de notre ame, qui recevra et portera ces impressions dans les parties précordiales, et de là au cerveau. Cependant, pour la précision, faisons, s'il vous plait, abstraction de cette correspondance qui allonge le chemin. Apellons, comme nos Peres, *ame sensitive*, ce fluide subtil residant dans nos parties, et sur tout dans celles que je nomme *précordiales*, et supposons avec eux, qu'il y est susceptible d'impressions capables de sentimens et des mouvemens que nous ressentons dans les organes à la suite de ces impressions. Cette supposition commode nous est encore nécessaire, en ce que nous ferons remarquer dans les animaux auxquels on n'accorde guere que cette espece d'ame, plusieurs de ces sensations *occultes*, comme dans l'homme. Peut-être que cette supposition ne seroit pas non plus inutile pour expliquer d'où vient que le sang coule d'un cadavre assassiné, c'est à dire d'un corps sans ame pensante, à la présence de son Assassin.

La suite pour le prochain *Mercredi*.

LES



CANTATE

Mise en Musique par M. Le Clair.

P Rès des bors enchantés du mont des trois Puè-
celles ,
Est un Palais superbe élevé par les Arts ,
Où la paix , l'abondance et les Sœurs immortelles ;
Loin du trouble des Cours et des horreurs de Mars ,
De cent peuples divers attirent les regards ,
Sous les loix d'un mortel qui ne vit que pour elles.
Tout y rit , tout y plaît , tout y charme les yeux ;
Et y rend tous les cœurs satisfaits de sa joie ;
Et les plus doux plaisirs d'une trame de soie
Lui filent à l'envie des jours délicieux.

Célébrons les douceurs parfaites
Qu'on goute en ce charmant séjour ;
Que nos haubois , que nos musettes
Fassent aux échos d'alentour ,
Répéter les douceurs parfaites
Qu'on goûte en ce charmant séjour.

A la Maitresse d'Epicure ,
Chacun consacre son loisir ;

Elle

Elle est la regle et la mesure
Du temps qu'on y donne au plaisir.

Avec la Reine d'Amathonte,
L'amitié partage les cœurs ;
Et tous les instans qu'on y compte
Y sont marqués par leurs faveurs.

On y chante , on y fait la guerre
Aux timides Hôtes des bois ,
Et l'on n'y boit que dans un verre
Qui sert à l'Amour de Carquois.
Celebrons les douceurs &c.

Mais quelle voix s'y fait entendre ?
Est-ce Apollon , Orphée , Amphion , ou Linus ?
Ou quelque Cigne du Méandre
Dont les accords divins ne me sont pas connus ?
Non , c'est ce Chantre dont la Seine
A cent fois ap'audi les sublimes talens ,
Le plus cher nourrisson du Dieu de l'Hipocrene ,
Et le Père des sons gracieux et brillans.

Sur ses couleuvres étouffées ,
L'envie en fremissant voit d'un œil égaré
Omphale , Télémaque , Issé , Callirhoé
Lui dresser d'immortels Trophées
Dans le Temple qu'au goût les Dieux ont consacré.

Dans

48 MERCURÉ DE FRANCE

Dans ses concerts , de la nature
On trouve tous les ornemens ;
Ils en font la vive peinture
Ainsi que de ses sentimens :
Ils peignent l'Hyver , la verdure ,
Les Fleurs , les Zéphirs , le Printemps ;
Et d'une nouvelle parure
Ils décorent les élémens :
Ils tracent de grandes images
Des Dieux , des Héros , des Amans ;
Des Morts ils font voir les rivages ,
Ils en expriment les tourmens.
Dans ses concerts , &c.

Dieux ! que vois-je ! une Cour brillante
Y vole sur les pas d'une jeune Beauté !
Ah ! c'est Philomèle ou Canente.
De ses tendres accens mon cœur est enchanté ;
Sa voix charme , ravit , émeut , anime , touche ;
Qui l'entend se croit dans les Cieux ;
Quand elle chante , elle a les amours dans les yeux ;
Et les graces toujours voltigent sur sa bouche.
A ses côtés les Ris , les Jeux
Apprennent d'elle l'art de plaire ;
Et la Déesse de Cythere
Tient d'elle cet art précieux

Que dans ces retraites,
 Les Chantres des bois,
 Dans leurs chansonnettes
 Redisent cent fois,
 Du tyran des ames
 Les plus vives flammes
 Sont dans ses beaux yeux,
 Et ce sont leurs charmes,
 Qui forgent les armes,
 Qu'il porte en tous lieux.

Que dans ces retraites,
 Les Chantres des bois,
 Dans leurs chansonnettes
 Redisent cent fois,
 Qui la voit soupire,
 Près d'elle on respire
 Les tendres ardeurs,
 Et ce qu'elle inspire
 Fait que son empire
 Est celui des cœurs.





Nous avons reçu le petit Avertissement qui suit, au sujet de la seconde Epitaphe de Moliere, qui est imprimée dans le Mercure du mois de Novembre dernier. » L'Auteur de l'excellent Original de cette » Epitaphe est Etienne Bachot, Medecin » du Roy : du moins elle se trouve à la page » 30. de son *Parerga, seu hora subcisiva,* » imprimé à Paris en 1686. Elle y est intitulée, *Molieri Comædi Tutulus.* On y » lit *Roscius*, et non pas *Rossius*, ce qui » est, sans doute, une faute d'impression » dans le Mercure, et l'Epithete de *parva,* » au lieu de celle de *tristi.*

A l'Avertissement étoit jointe la Traduction de la même Epitaphe en cette maniere:

Cy gît Roscius ou Moliere.

Joüer le Genre humain pour lui c'étoit trop peu,
 Il veut joüer la Mort, la cruelle en colere
 Se saisit du Boufon au milieu de son Jeu,
 Et ne veut pas par lui se laisser contrefaire.

MASSON, *Avocat.*

EXTRAIT

*EXTRAIT de la Tragédie d'Aben-Saïd.
Lettre écrite par M. * * *, à*

Vous me demandez, Monsieur, des nouvelles de la Tragédie de M. l'Abbé le Blanc, elle a beaucoup réüissi, c'est même, parmi un assés grand nombre de nouveautés qui ont parü depuis un an sur le Théâtre François, la seule qui ait été généralement aplaudie, et paticulierement des Connoisseurs, qui y ont trouvé unanimement de l'invention et de la conduite, qualités assés rares dans les Pieces modernes; ceux même qui font profession de tout critiquer, ont été d'abord forcés de rendre justice à cet Ouvrage; au reste, je ne vous cite l'aprobation de ces derniers que comme une singularité et non comme une chose qui soit à l'avantage d'Aben-Saïd; les éloges de ces sortes de gens, sans faire aucun honneur à l'Ouvrage, deshonnorent souvent l'Auteur en faisant présumer qu'il est de leurs amis. Vous pouvez juger vous-même de la bonté de cette Tragédie par l'Extrait que je vais vous en faire.

Une Loy établie chés les Mogols, par laquelle leur Empereur est maître d'ordonner à ses Sujets de répudier leurs femmes

22 MERCURE DE FRANCE

mes et de s'en emparer , fait le grand mobile de cette Piece.

Aben-Saïd , Empereur des Mogols , devient épris des charmes de *Sémire* , femme d'*Assan* , Prince Mogol , et fille de *Timour* , Emir de l'Empire et beau-frere du Sultan en secondes nôces.

Ilcan , premier Prince de l'Empire , profite de cet amour pour satisfaire son ambition , il engage le jeune Empereur à user des droits que la Loy lui donne sur *Sémire* ; *Aben-Saïd* , quoique vertueux , cede à cet apas ; la Loi lui déguise son crime et lui paroît un prétexte légitime pour satisfaire sa passion. Le dessein d'*Ilcan* est d'amolir par là le cœur de l'Empereur , et en même temps de révolter *Timour* contre son Maître , concevant que tant que ce grand Homme servira de soutien au Sultan , il ne pourra le faire tomber du Trône , les circonstances lui sont favorables , *Timour* est à la tête des Armées , et par consequent éloigné de la Cour ; il en profite et détermine le Sultan à faire arracher *Sémire* des bras de son Epoux , qui , au mépris de l'amour de son Maître , satisfait ses desirs dans une retraite que la présence de *Sémire* lui rend préférable à la Cour. *Ilcan* , pour executer ce dessein , fait choix du Visir , qu'il connoît pour ennemi de *Timour*

mour

mour et de toute sa famille ; le Visir charmé de trouver l'occasion de venger la mort de son Pere qui a succombé sous la justice de Timour , part , chargé des ordres de l'Empereur , et remplit sa vengeance ; il satisfait à l'un et à l'autre en poignardant Assan , sous prétexte de résistance , et en amenant Sémire à Tauris , lieu de la Scene, Cette conspiration d'Ilcan contre le Sultan, et du Visir contre la famille de Timour, jette dans la Piece un intérêt qui redouble encore celui de l'Action principale ; cette Episode , si on peut l'appeller ainsi , est liée au Sujet avec tant de génie , qu'elle en est le principe et le ressort continuel , et donne à la Piece l'élevation propre de la Tragédie , en joignant à un intérêt d'amour l'intérêt du Trône et d'un Empire entier.

Dans cet Exposé de l'avant-Scene , vous venez de voir tous les Personnages de la Piece , car il n'y en a aucun qui ne contribue à l'Action , et c'est , à mon gré , un Art dont on doit tenir compte à l'Auteur d'avoir supprimé les Confidens, Personnages d'ordinaire languissans et dont les discours rallentissent toujours la chaleur de l'Action. Les grands Maîtres ont regardé quelquefois ce défaut comme nécessaire et je ne les en blâme pas , mais je ne puis m'empêcher d'estimer ceux qui sçavent l'éviter.

La

34 MERCURE DE FRANCE

La Scene ouvre par *Ilcan* et le *Visir* qui s'étant rendus les Ministres de l'Amour de l'Empereur , viennent l'attendre pour lui rendre compte de l'état de *Sémire* à son égard ; l'exposition se fait entre ces deux traîtres d'une façon très naturelle ; le *Visir* raconte à *Ilcan* la maniere dont il l'a servi , et *Ilcan* expose au *Visir* la maniere dont il prétend user de ces heureux commencemens. L'Empereur paroît et demande des nouvelles de sa chere *Sémire* ; *Ilcan* lui donne des esperances vagues , disant que le temps calmera la douleur que lui cause la perte récente d'un Epoux ; *Aben-Saïd* ne peut s'empêcher de s'interesser au malheureux sort d'*Assan* , et chasse de devant ses yeux le *Visir* qui veut se justifier de l'avoir tué ; la Vertu , aussi puissante que l'Amour sur le cœur d'*Aben-Saïd* , lui fait prendre la résolution de ne point voir *Sémire* ; dans cet instant il s'aperçoit qu'elle vient à lui transportée de rage et de douleur ; il tâche en vain de l'apaiser en lui offrant son Empire , elle le quitte en l'apostrophant ainsi :

Dispose de ma vie ou tremble pour la tienne ;
Crains *Sémire* , crains tout ; un Trône ensanglanté
Ne met pas d'un Tyran les jours en sûreté ;
Ce n'est pas un sang vil que ma haine demande ,
Barbare

Barbare, c'est le tien que je veux qu'on répande,
 A l'Univers entier je le demanderai ;
 Tu me retiens ici, mais tant que j'y vivrai
 Mes cris amers du Ciel implorant la vengeance ;
 Forceront tes sujets à prendre ma défense,
 Ce seul et triste espoir soutient encor mon cœur,
 Ah ! si le Ciel est juste, il me doit un vengeur.

Cette Scène jette dans le premier Acte une chaleur d'intérêt égal à celui dont sont à peine remplis les derniers Actes de plusieurs Pièces que j'ai vûës très applaudies. Le Sultan ému de cette entrevûë, reçoit pour comble de malheur une Lettre de l'Emir, par laquelle il apprend la défaite de son ennemi, et que ce jour même il va reparoître à la Cour. Ilcan saisit adroitement cet instant, et lui conseille de le faire arrêter; le Sultan regardant en effet la présence de l'Emir comme un obstacle à son amour, et craignant d'ailleurs sa revolte, lorsqu'il apprendra la mort de son gendre et la situation de sa fille, donne ordre qu'on se saisisse de lui à son arrivée.

Au second Acte le Sultan toujours vertueux, tant qu'il agit par lui-même, employe un moyen que la douceur lui suggere; il a recours à sa sœur, femme de l'Emir; il la conjure d'employer toute l'autorité qu'elle a sur sa belle-fille pour la déterminer à se
 D. rendre

rendre à son amour ; *Roxane* , loin de céder à de pareilles instances , exhorte son frere à éteindre une ardeur funeste qui va le plonger dans le crime ; la prédiction est bientôt justifiée , ils sont interrompus par un bruit confus d'armes et de cris ; c'est l'Emir , qui les armes à la main , a renversé la garde chargée de l'arreter ; mais à peine aperçoit-il l'Empereur , qu'il jette son épée , disant qu'il vient lui apporter sa tête , et lui demander son crime ; il lui parle avec la superiorité que lui donnent son âge , le service qu'il vient de lui rendre , ceux qu'il lui a rendus dans le gouvernement de son Etat , et sur tout les soins qu'il a pris de son enfance ; jugez de l'effet que doivent faire les reproches dans une bouche si respectable , et quelle doit être l'impression des regrets de cet homme sur la mort de son gendre. Le Sultan s'en justifie , mais ces raisons en satisfaisant le jugement du Spectateur ne l'auroient pas alors satisfait tout entier , l'imagination et le sentiment étoient émus par l'entrée et les discours de l'Emir ; il falloit donc de la part du Sultan quelque chose qui le satisfît dans le même genre. *Aben-Saïd* rend à *Timour* son épée , et lui ordonne d'occuper toujours sa place dans l'Empire , et l'exige de lui comme Ami et comme Maître. Cette Scene réunissant les deux qualités du neuf et du beau , n'a pas manqué

manqué, comme vous le devinez aisément ; de faire un grand plaisir ; la generosité du Sultan a charmé tout le monde , Ilcan seul en est allarmé, et bientôt il vient à bout d'ébranler la vertu du Sultan , en lui aprenant qu'on fait revivre Assan ; cette nouvelle fait tout l'effet qu'il s'en étoit promis ; le Sultan désespéré , le charge en sortant d'éclaircir ce bruit ; le Visir arrive ; Ilcan lui aprend la réconciliation du Sultan et de l'Emir , et exprime la situation de l'un et de l'autre par ce Vers heureux :

Ils s'offensent tous deux sans pouvoir se haïr.

La crainte d'être écoutés , les fait retirer tous deux dans leur appartement pour mieux concerter leurs criminels projets.

Les deux traitres ouvrent la Scene du 3e Acte; le Visir se reproche de n'avoir pas donné le coup mortel à Assan; Ilcan instruit son complice qu'il en a gagné la confiance , sous le flateur espoir qu'il lui faciliteroit l'enlèvement de sa femme pendant la nuit prochaine; il charge le Visir de profiter de cet instant pour lui donner la mort. Sémire qui entre toute éplorée, les oblige de se retirer. La nouvelle de l'arrivée d'Assan fait qu'elle le cherche en tous lieux ; mais ne le trouvant point, elle se livre à sa douleur, certaine de l'avoir perdu ;

D ij alors

38 MERCURE DE FRANCE

alors elle le voit entrer ; un excès de plaisir la fait tomber comme évanouïe entre ses bras ; jugez quel effet a dû faire l'entrevûe de ces deux chers Epoux ; Sémire dans les transports de sa joye exprime ainsi sa tendresse à Assan :

Avec vous les déserts les plus inhabitables ,
Au séjour de la Cour me seront préférables ,
Allons-en chercher un où tous deux retirés ,
Tous deux du Monde entier nous vivions ignorés ;
Là , bravant le Sulsan et sa fureur jalouse ,
Contente d'y porter le nom de votre épouse ,
A vous plaire bornant mes soins et mes desirs ,
Je verrai tous mes jours couler dans les plaisirs ,
Libre de vous aimer , de moi-même maîtresse ,
Je m'en fais un bonheur égal à ma tendresse ,
Et du moins , si le Ciel ne nous protege pas ,
J'y mourrai satisfaite en mourant dans vos bras

Leur joye est encore redoublée par l'arrivée de l'Emir ; après avoir donné cependant quelques momens au plaisir de se revoir , ils délibèrent sur les moyens de se dérober à la tyrannie , l'Emir prend le dessein de les faire partir pendant la nuit et de les envoyer à Sultanie ; il les quitte pour mettre ordre à leur fuite , en leur recommandant sur tout de se défier d'Iscan ; ils se séparent tous trois

trois les larmes aux yeux , et en font verser aux Spectateurs. Le nombre de beaux détails dont sont remplies toutes ces Scenes me font souhaiter de pouvoir vous envoyer la Pièce entiere.

Pendant la nuit que suppose l'entr'acte du trois au quatre , le Visir a été poignardé par Assan , dans l'instant qu'il lui préparoit le même sort ; Assan a été arrêté et mis dans les fers. Le Sultan entre effrayé de cet événement , s'imaginant qu'Assan en vouloit à ses jours ; l'Emir paroît pour le justifier, mais le Sultan lui déclare qu'Assan ne peut obtenir sa grace qu'en se soumetant à la loi. L'Emir soutient dans cette Scene la noblesse et la fermeté de son caractere.

S'il osoit , (*dit-il,*) à mon sang imprimer cette tache
Ma main le puniroit d'une action si lâche.

Enfin il tâche de ramener le Sultan à la vertu par des discours pathétiques , remplis de sentimens et de raisonnemens appuyés par des exemples, tirés de la conduite des Ayeux d'Aben-Saïd ; le jeune Sultan s'appuye toujours sur la loi , ce qui fait dire à Timour :

Non , les loix ne sont loix qu'autant qu'elles sont justes ,

Il est d'un Prince sage, ainsi que genereux ,

D'abolir une loi qui fait des malheureux.

D iij Aben-Saïd

60 MERCURE DE FRANCE

Aben-Saïd persevere dans son amour , et apercevant Sémire , il sort en ordonnant à Timour de résoudre sa fille à l'épouser , sinon qu'il va faire périr Assan , il ne lui donne pour cela que le quart d'heure present , et dit qu'il va reparoître à l'instant.

L'Emir exhorte enfin sa fille à feindre pour gagner du temps. Cette Scene est extrêmement touchante de la part de Timour ; il sort , et le Sultan reparoît. Quelle entrevûe pour Sémire et pour Aben Saïd ? l'invention de cette Scene marque le génie de l'Auteur , la façon dont elle est remplie ne lui fait pas moins d'honneur , en voici un morceau , qui , je crois , suffira pour vous faire juger du reste :

Eh ! qu'exige de moi votre injuste tendresse ?
Pour vous donner ma main , en suis je la maitresse ?
Je sçais ce que je suis , et ce que je vous doi ,
Et s'il m'étoit permis de disposer de moi ,
Esclave on me verroit obéir à mon Maître ,
Avec soumission , sans m'en plaindre peut-être ,
Comment pourois-je alors vous refuser mon cœur ?
Alors je ne verrois en vous qu'un Empereur
Qui , grand également dans la paix , dans la guerre ,
Est né pour conquérir et gouverner la Terre ;
Vous m'offrez une main dont je connois le prix ,
Et , bien loin qu'au refus j'ajoute le mépris ,

Même

Même au sein des horreurs que vous me faites craindre
 Je me sens malgré moi contrainte de vous plaindre.
 Je sçais que votre cœur en secret en gémit ,
 Que, sentant sa fureur, lui-même il en frémit ;
 Qu'acablé malgré lui sous le poids de sa chaîne ;
 Il suit sans le vouloir , le penchant qui l'entraîne ;
 Et si tout grand qu'il est , il en est abbatu ,
 C'est qu'il est des instans fatals à la vertu.

Le mot de fatal au pluriel, quoique François , n'est pas fort en usage , mais ce Vers est si heureux , que je ne doute point qu'il n'ehardisse les Auteurs à s'en servir dorénavant. Enfin Sémire vient à bout de toucher l'Empereur ; déjà même il se résout à la rendre à son époux , lors qu'Ilcan vient annoncer la revolte de l'Emir ; cette nouvelle rend au Sultan toute sa fureur ; il ordonne à Ilcan de redoubler la garde d'Assan et de Sémire , et sort pour faire face aux rebelles ; l'interêt de cet Acte vous fait peut-être craindre que le cinquième ne puisse pas y repondre , et cependant vous allez convenir qu'il ne cede en rien aux quatre autres.

Ilcan se voit enfin au comble de ses desirs ; voilà l'Emir revolté contre son Maître, il peut , en feignant d'embrasser le parti de l'Emir , le faire agir pour lui. Pour y mieux réussir , il commence par faire sortir Assan

62 MERCURE DE FRANCE

de sa prison; il arrive avec lui sur le Théâtre; l'armant d'une épée pour se venger d'Aben-Saïd, mais son attente est déçûë, Assan refuse héroïquement de conspirer contre son Maître en faveur d'un perfide, en lui disant :
C'est un Tyran pour moi, qui pour vous ne l'est pas.

Ilcan sort en menaçant Assan qui va pour le suivre; Sémire qui arrive, l'arrête un moment, après quoi il va secourir l'Empereur. A peine l'Emir s'aperçoit-il de la perfidie d'Ilcan, qu'il se range du parti du Sultan; pendant ce combat, Sémire reste avec Roxane, dans l'attente de l'événement; Aben-Saïd arrive enfin accablé de douleur; quoique victorieux; la mort de l'Emir lui fait verser des pleurs; en tuant Ilcan il en a reçu un coup mortel; ce vieillard vénérable, prêt à expirer, arrive, soutenu par Assan. Il vient se prosterner aux pieds de l'Empereur et demander la grace de ses enfans; le Sultan attendri et pénétré, surmonte son amour malheureux, et non content de rendre Sémire à son Epoux, il abolit encore la loi, et donne à Assan la place de l'Emir; qui expire entre les bras d'Aben Saïd, à qui il vient de sauver l'Empire et le jour, et entre les bras de sa femme, de sa fille, et de son gendre.

Je ne sçai quelle impression fera sur vous

ce

ce dénouement ; pour moi je ne puis m'empêcher d'être attendri en vous l'écrivant. Il n'est point étonnant qu'un sujet aussi intéressant ait réussi au Théâtre ; l'interêt y regne depuis le commencement jusqu'à la fin , et les Actes en sont tellement distribués que les situations vont toujours en encherissant , et y sont également bien préparées et exécutées ; le grand succès vous en paroîtra encore plus vraisemblable , lorsque vous sçauvez que le Rôle de Timour a été parfaitement rempli par le sieur *Sarasin* , dont l'intelligence et les talens vous sont déjà connus. A l'égard du rôle de Sémire il a été également joué par Mlle *Dufrene* , et Mlle *Gossin*. Le sieur *Grandval* s'est acquitté du rôle d'Aben-Saïd d'une façon qui a justifié le choix que l'Auteur avoit fait de lui pour le jouer. Je finis en vous aprenant que cette Tragédie , ou pour mieux dire , ce Sujet a été heureusement parodié sous le titre du *Droit du Seigneur* , vous voyez qu'il ne lui a manqué aucune marque de succès. Adieu. J'ai l'honneur d'être &c.





A M A D A M E

E P I T R E

Philis, agréez pour Errenne
 Les Vers dont je vous fais ma Cour ;
 Frivoles Enfans de ma veine ,
 S'ils me sont échapés sans peine ,
 Je n'en exige aucun retour.
 Peut-être un début si modeste
 Vous fera douter de leur prix ;
 Soit. C'est un songe que j'écris ,
 Et pour si peu je ne conteste.
 Lisez-le seulement, Philis,
 Je le croirai payé de reste.

Le matin est le temps des songes gracieux.
 Morphée, à ses Pavots livroit encor mes yeux,
 Et déjà, cependant, l'impatiente Aurore
 Dans l'ardeur de revoir Céphale qu'elle adore,
 Venoit de dissiper l'obscurité des Cieux ;
 Dans ce temps précieux ,
 Temps, à mon gré, toujours trop peu durable ,
 Je rêvois que vers vous, dans un brillant atour ,
 L'Amitié s'avançoit avec le tendre Amour.

Je les suivois, couple adorable !

Dieux séduisans ! hélas !

Toujours

Toujours nos cœurs nous guident sur vos pas :

Un maintien doux, un air affable ;

L'Amour pour plaire affectoit ces moyens :

Ce n'étoit tout, il y joignoit les riens

Par qui sa flamme s'insinué ,

Les petits soins, les tons flatteurs ;

Les regards, les soupirs, les pleurs ;

Bref, dans la jeunesse ingénue ,

Tout ce qui subjugué les cœurs.

Sa Compagne plus grave ,

Montroit plus de grandeur ;

Attachée aux égards sans en être l'esclave ;

Exacte à ses devoirs, fidelle à la candeur ,

Ayant le vrai pour but, le sentiment pour guide ;

Promettant pour tenir, servant avec ardeur ,

En obligeant modeste, en conseillant solide.

Telles me paroissent nos deux Divinités ;

Sans doute elles avoient bien d'autres qualités ;

Quelqu'esprit que l'on ait, on ne peut les voir toutes ;

De ce qui saisit l'un, l'autre à peine est frappé ,

Et sçait-on qui des deux par ses sens est trompé ?

Nos cœurs ont des chemins, des routes,

Dédalles variés, dont les impressions

Toujours du plus au moins changent les passions.

Amans, Amis, on l'est avec des différences ,

Nos penchans, des couleurs ont toutes les nuances.

Mais c'est trop appuyer sur des Reflexions ;

D v j Le

66 MERCURE DE FRANCE

Le ton moral endort. Je reviens à mon songe.
L'Amour et l'Amitié déjà vous avoient joint ;
Phalis, dit le premier, décidez-nous un point ;
L'Amitié (dans l'erreur sa vanité la plonge ,)
Où, l'Amitié sur vous croit seule avoir des droits.
En vain vous me devez l'heureux talent de plaire,
En vain sur ce talent j'ai fondé mes exploits ,
A l'entendre, mes soins, mes vœux, pure chimère !
Sa raison vous conduit, son flambeau vous éclaire,
Et vous sçavez toujours vous soustraire à mes loix.
Parlez, se pouroit-il qu'un préjugé sévère ? . . .
Non, non, votre beauté vous égale à ma Mere,
Comme elle, de l'Amour, vous entendrez la voix.

Eh ! quel bien vaut mon esclavage ?

Quel bien, ainsi que lui, satisfait le désir ?

Phalis, heureux un cœur dont je règle l'hommage ?

Ou constant ou volage ,

Il ne l'est qu'au gré du plaisir ,

Et tout cede à cet avantage.

Ainsi parla le tendre Amour.

Mais l'Amitié, pour le combattre,

Elevant la voix à son tour :

Que ton orgueil, dit-elle, est facile à rabatre !

Tu vantes tes bienfaits !

Nomme donc ceux de tes Sujets

Dont tôt ou tard ton injustice

N'a pas excité les regrets.

Amour ;

Amour, Amour ! ton regne est celui du caprice ;

Tel plaît par ton secours,

Qui, s'il ne l'avoit pas, seroit digne de haine ;

Et tel brise sa chaîne,

Qui devoit par raison l'entretenir toujours.

Ton feu n'est qu'une frénésie,

Une fiévreuse ardeur

Qui s'empare du cœur

Et le livre à la jalousie.

Ressent-on sa vapeur ?

Tout agite, tout inquiète,

Revient-on de l'erreur ?

On a honte de sa défaite ;

Un mot encor et je finis :

Entre nous deux voici la différence ;

Sous ton Empire on voit des cœurs unis,

Sans parité comme sans convenance,

Et sous le mien ils sont tous assortis ;

A ce discours l'Amour alloit répondre.

Peut-être l'Amitié n'auroit pû le confondre,

Peut-être que sur elle il eût même eû le prix,

Fatal événement ! je m'éveillai, Philis ;

Et les Dieux, et vous, et le songe.

Les yeux fermés j'avois vû ce mensonge,

Tout disparut dès que je les ouvris.

O ! vous à qui j'écris,

Vous que le Ciel forma pour aimer et pour plaire,

Philis, que l'Amitié sur l'Amour vous éclaire ;

Les

78 MERCURE DE FRANCE

Les cœurs ne sont heureux s'ils ne sont assortis ;
A ce point qu'elle avance aisément je souscris ;
Mais quoi ! ce qu'elle fait, l'Amour peut bien le faire
Examiner, peser. voilà tout le mystère ;

Que les Amans méritent d'être Amis ,
L'Amour sera toujours accompagné des Ris.



LETTRE de M. Maillart , ancien Avocat au Parlement de Paris , à M. l'Abbé le Bocuf , Chanoine de l'Eglise d'Auxerre , sur les Limites de la Gaule Germanique et de l'Aquitaine Gotique.

EXcité, Monsieur, par les découvertes considérables que vos travaux continuels procurent dans les Monumens de notre ancienne France, je vous fais part des Observations suivantes.

Dans le *Spicilege* de Dom *Luc d'Achery*, de l'Édition de 1723. Tome 3. page 266. jusqués et compris la page 286. se lit ce qui suit.

Liber de compositione Castri Ambasia, et ipsius Dominorum gestis.

Je pense que ce Livre concernant Amboise ; a été composé après le milieu du 12^e. siècle.

Je tire ma conjecture de la fin de ce
même

même Livre, où se trouve ce qui suit :

*Nos equidem quæ nota nobis sunt de facili-
rioribus moribus Hugonis, de pietate, libera-
litate, bonitate in suos, ad præsens præterimus :
Deo opitulante librum istius historia claudi-
mus, et sic soluto promisso quiescimus.*

Selon Bernier, page 299. de son Histoire
de Blois, le Comte *Thibaut IV.* mourut le
18. Juillet 1151. Donc l'Auteur du Livre
d'Amboise lui étoit contemporain, puis-
qu'en témoin oculaire, il traite de *Hugues
IV.* et de son fils *Sulpice.*

*Hactenus mihi videor de Hugone, et filio
suo Sulpicio, eaque oculis meis vidi, et au-
ribus audiui, dixisse.*

Le même Anonime d'Amboise, Chapitre
premier, N°. 9. a écrit ce qui suit.

*Dùm Cesar, in inferioribus Aquitania par-
tibus, circa Oceanum Mare moraretur. Du-
nicus, unus ex Ducibus Germania, qui Se-
quana genti præerat, vir magnus, Romanis
infestus, cum copioso exercitu in finibus Ger-
mania manens, Cenomanicam, Turonicam,
Neustriam, quæ nunc Nor-mannia dicitur :
sæpe impugnabat. Qui oppidum, à suo nomine,
CASTRUM DUNI, nominatum construxit. Om-
nis terra à Fluvio Ligeris, usque Coloniam,
olim GERMANIA vocabatur. Quæ nunc in Fran-
ciam, Flandriam, Burgundiam, Lotaringiam
dividitur.*

Ce

76 MERCURE DE FRANCE

Ce *Dunicius* est nommé *Dumnacus*, au Livre 8. des Commentaires de Cesar, continués par *Hirtius* : *multis Hominum millibus à Dumnaeo, Duce Audium Duracium clausum, Lemovicum oppugnari.*

De-là suit, que dans ces temps reculés, ce qui étoit au Midy de la Riviere de Loire, étoit *Aquitaine*; et ce qui étoit au Nord, étoit *Gaule* ou *France Germanique*.

Ce Point de Géographie et d'Histoire; résulte encore des anciens Actes du Martyre de S. Denis, qu'on dit être antérieurs au Roy Dagobert I. décédé le 19. Janvier 638.

Ces Actes sont à la fin de l'Histoire de S. Denis, par Felibien, Edition de 1706. page clxiv.

Ac Parisius Domino ducente pervenit... Tunc memorata Civitas, et Conventu Germanorum, nobilitate pollebat. . . .

Sed subdebat se illi certatim Germania cervicositas.

Au Livre 2. Chapitre 37. de son Histoire des François, Gregoire de Tours, décédé âgé de plus de 70. ans, le 17. Novembre 595. nous indique que la Ville de *Poitiers* étoit une demeure ordinaire d'*Alaric*; Roy des Gots, Possesseur de l'*Aquitaine*, et tué en 507. par le Roy *Clovis*, à la Bataille de *Youillé*, au Sud-Est de *Poitiers*.

C. 1178

*Cumque placuisset omnibus hic sermo, commo-
to exercitu, Pictavis dirigit. Ibi enim tunc Ala-
ricus commorabatur.*

Au Livre 2. Chapitre 18. le même Gre-
goire de Tours observe que Childeric I.
Roy de France, decedé le 482. après
s'être rendu maître de la ville d'Orleans,
s'empara de celle d'Angers, après avoir fait
mourir le Comte Paul, qui y commandoit
pour les Romains.

*Paulus verò Comes, cùm Romanis, et Francis,
Gotis bella intulit, et prædas egit. Veniente ve-
rò Adomavio Andegavis Childericus Rex, se-
quenti die advenit, interemptoque Paulo Co-
mite, civitatem obtinuit.*

Cela est repeté au Chapitre 12 de l'Epito-
me de Fredegaire.

Le Roy Childeric I. retournant d'Angers à
Orleans, fut salué dans l'Isle d'Amboise, par
le Roy Got Alaric, avec lequel il regla les
bornes de leurs souverainetés respectives.

A l'effet de quoi, entre la ville de Bleré, et
le Ruisseau de l'Aindrois, furent élevés
deux Cavaliers ou monceaux de terre, aux deux
côtés du chemin de Bleré à Loches, sur le ter-
ritoire meridional de la Paroisse de Sublaine.

Voici les termes de l'Anonime d'Amboi-
se, Chapitre 4. N°. 2.

*Mormo Ægidio, Syagrius filius ejus à Ro-
manis et Gotis, Suessionis in Regem elevatur.
Childericus*

7. MERCURE DE FRANCE

Childericus cum valde Suessionis pugnando devicit, urbeque sibi redditâ, syagrius ad Alaricum fugit. Rex verò Parisiacum, totamque terram usque Aurelianis recepit.

Dùm Aurelianis moraretur, à fugitivis sibi relatatum est quod Adonagrius filius Ducis Saxonie, cum multis navibus relicto mari, Ligerim intrans, et ascendendo, terram Fluvio adjacentem vastans, usque Andegavis venit, eamque obsedit. Igitur Rex, congregato magno exercitu ad succursum urbis illius, monitu fugitivorum descendit. . . .

N^o. 3. Saxones adventum Regis comperientes, velociter cum Duce suo fugiunt. Ipse verò Andogavis venit, urbem cepit, Paulum Romanum Consulem ibi inventum suspendit, et Domum Romanorum quæ ibi erat, destruit, civitatem, Prætores ad libitum imposito, munit.

Dum rediret CHILDERICUS: obviam venit ei Rex Gotorum ALARICUS in insulâ Ambasia, colloquio adjuncti, federati pacificati que sunt. In Planitie verò inter Bleriacum, et Andresium, uterque populus Gotorum, et Francorum, jussu Regum, DUOS GLOBOS terræ elevaverunt, quos utriusque Regni fines constituerunt. Omnis terra plana à Francis CAMPANIA dicitur. Et in hæc, duo Globi in testimonium federis eminent.

A l'occasion de ces Monceaux de terre, *Maan* a écrit ce qui suit à la page 14. de son Eglise de Tours, Edition de 1667. dans la

Vie

Vie de Jean II. de Monsoreau , 78^e Archevêque. N^o. 5.

It sunt aggeres duo, totâ Provinciâ Turonensi longè celeberrimi, quos vulgò dicimus : LES DANGES DE SUBLAINE.

A la page 102. Maan observe que Sublaine SEBLENUM , est une des sept Eglises Paroissiales données à S. Martin de Tours , avant 1119. par Gilbert 66^e Archevêque.

J'ai eu la curiosité de faire chercher ces deux anciens Monumens. Une personne entenduë , après avoir visité les Lieux , m'a marqué , qu'étant entre la ville de Bléré , et le Ruisseau de l'Aindrois , à deux lieues de Bléré , à l'extrémité de la Paroisse de Sublaine , au Sud-Est , le long du grand chemin de Bléré à Loches , sur un terrain nommé LA NOUË AUX DANGES : il avoit trouvé ces deux petits Monts , apellés actuellement dans le canton : LES DANGES DE SUBLAINE , à 150 pas l'un de l'autre ; l'un au Sud-Est du chemin , et l'autre au Nord-Ouëst , le chemin les séparant : la Dange Sud-Est , est entiere en sa circonference , et en sa hauteur ; mais les Lapins ont ruiné ou diminué en fouillant , la Dange Nord-Ouëst , laquelle , à cause de cela , paroît moindre que son témoin.

Les Etymologistes aux mots *Nouë* , *Noë* ; y attachent l'idée d'une terre susceptible d'être

74 MERCURE DE FRANCE

d'être convertie en pré sec , à courte herbe ; du mot Latin *Novale*. Menage en son Dictionnaire au mot , *Noe* , ou *Nové*.

Quoique le Bourg de Sublaine soit très-petit actuellement , la tradition veut qu'il étoit spacieux autrefois , et qu'il se nommoit *Montafilan* ; en effet il y paroît actuellement des vestiges de caves , de puits , et d'autres mazures.

OBSERVATIONS sur les noms Childeric ; Clovis , Childebert , Clotaire , Cherebert , Chilperic.

En me conformant à l'origine des choses ; je vous représente , Monsieur , que je mets un point entre les deux premières lettres des noms C. HILDERIC ; C. LOVIS ; C. HILDEBERT ; C. LOTAIRE ; C. HEREBERT : C. HILPERIC , car la lettre antérieure C. signifie LE ROI , CONING. De-même qu'actuellement le Roy d'Espagne signe YO EL REY : quoique les anciens n'ayent pas observé ce point différentiel intermediaire.

Sans cela , le C. seroit inutile dans les noms C. Hilderic , C. Lovis , C. Hildebert , C. Lotaire , C. Herebert , C. Hilperic , dont l'H se prononce âprement comme le K. dans la Langue Teutonne Germanique , qui est l'ancienne Langue Françoisé , dont ces noms sont originaires.

Dans

Dans ces anciennes Langues , et dans les Pays qui s'en servent encore , ces quatre lettres C. G. H. K. forment le-même son , et sont employées indifferemment comme des sinonimes.

Sur quoi on peut lire le laborieux *Olivier Vred* , de Bruges en Flandres, en son curieux *Traité : Veterem Flandriam esse primam Franciam*. Edition de 1650. page 239. Capite 20. *Francorum , patriam Linguam eandem fuisse cum Flandricâ nostrate*.

Idem sonat C. Hilpericus intensâ adspiratione ; vel quia Regum nominibus præferunt C. quo veteres Franci Coning, id est, Regem significant. Post ea cum reliquo nomine coaluit. Ut ex vocibus Hildericus , Lodovæus , Lotarius ; præfixâ dignitatis Regiæ notâ C. efficit, C. Hildericus . C. Lodovæus , C. Lotarius , &c.

De-là resulte que les anciens Auteurs Latins ont eu raison de ne pas mettre la lettre C. devant ces noms propres : HILDERICUS , LODOVÆUS , HILDEBERTUS , LOTARIUS , HERBERTUS , HILPERICUS.

Sur les trois Langues qui divisoient les Gaules , on peut voir la *Cosmographie de Paul Merula* , partie 2. libro 3. capite 15. pag. 420. Edition. de 1605. mes notes sur Artois ; *Chronologie*, pag. 78. N°. 29. CHILDERIC I.

Selon Chifflet , en son *Traité de la Resurrection du Roy Childeric ; Anastasie Childerici*

76 MERCURE DE FRANCE

derici Regis, imprimé à Anvers en 1655. chapitre 4. le Roy C. Hilderic I. naquit à Amiens, vers l'an de JESUS CHRIT 436. et y retournant de son voyage d'Allemagne, ce Roy mourut vers l'an 485. et fut inhumé près et à l'Est de la ville de Tournay sur l'Escaut, où son Sepulcre payen fut trouvé le 27. May 1653.

Cette riche découverte donna lieu au Sçavant Jean-Jaques Chifflet, Medecin de l'Archiduc *Leopold-Guillaume d'Autriche*, Gouverneur des Pays-Bas, de composer cet Ouvrage si excellent et si recherché.

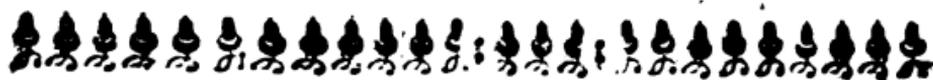
Ce Prince donna la partie la plus considerable de ce Monument à l'Electeur de Mayence, qui en fit present au Roy Louis XIV. et cette partie est actuellement à Paris en la Bibliothèque du Roy : le reste de cette découverte est à Tournay, dans une Maison particuliere.

Ces Observations vous confirmeront, sans doute, dans les idées que vous avez prises qu'il y avoit des Rois François dans les Gaules, avant le Roy Clovis.

Je suis, &c.

De Paris le 20. Novembre 1735.

LES



LES PAPILLONS.

IDILLE.

Inconstans Papillons , qui voltigez sans cesse
 De plaisirs en plaisirs , de Maitresse en Maitresse ;
 Qui ne trouvez jamais de cruelles beautés ,
 Et voyez nos malheurs du sein des voluptés ;
 Que votre sort est doux ! qu'il est digne d'envie !
 Vous passez en aimant votre innocente vie ,
 Rien ne peut altérer un bonheur aussi doux ,
 Amans toujours aimés , vous n'êtes point jaloux ;
 De toutes les couleurs dont les fleurs sont parées
 Sur vos aîles on voit éclater les livrées ,
 Vous leur peignez ainsi l'excès de vos ardeurs ;
 Et montrez aux humains l'art de vaincre les cœurs.
 L'Amour , le tendre Amour dont vous êtes l'image ,
 Dont vous avez le cœur , les aîles , le corsage ,
 Ne paroît comme vous , que lorsque les Zéphirs
 Ont prédit son retour par leur tendres soupirs :
 Il fuit ainsi que vous , quand l'Hiver va paroître ;
 Et perd avec les fleurs ses plaisirs et son être ,
 S'il est de doux momens , ils vous sont destinés.
 Que vous êtes heureux ! et nous infortunés !
 Les rigueurs des saisons , les amoureuses flâmes
Sont

78 MERCURE DE FRANCE

Sont les cruels tyrans de nos corps , de nos ames ;
A peine la clarté frappe nos foibles yeux ,
Que nous sentons, hélas ! leur pouvoir odieux.
Bientôt d'âge fougueux et d'aimer et de plaire
Vient encore augmenter notre humaine misère.
La raison veut envain nous montrer son flambeau ;
Nous l'éteignons ; nos cœurs lui servent de tombeau
De l'enfant de Paphos trop aveugles victimes ,
(Ce Dieu qu'on méconnoit , quand il paroît sans
crimes.)

Insensés nous aimons jusqu'à sa cruauté ,
Sa noire perfidie et sa legereté :
Il nous accable envain de ses plus rudes chaînes ;
En vain il n'a pour nous que rigueurs et que peines ;
Nous brulons à l'envi pour ce Tyran cruel ,
Dans nos cœurs effrenés un encens criminel.
Enyvre-t'il nos sens de ses douces délices ?
Les plus parfaits plaisirs se changent en supplices ;
Mille soupçons jaloux comme autant de vautours ;
Viennent ronger nos cœurs, empoisonner nos jours ;
Sommes-nous comme vous inconstans et perfides ,
Nous ne trouvons par tout que des beautés rigides.
Notre amour vit un jour , ce jour est orageux.
Vos feux sont éternels , et sont toujours heureux ;
Si vous vous unissez à quelques fleurs nouvelles ,
Vos chaînes pour cela ne sont pas éternelles ;
Quand vous en êtes las , d'un coup d'aîle vainqueur,
Vous

Vous brisez un lien qui gêne votre cœur.

Mais lorsqu'un sort fatal aux loix de l'Himénée

A soumis et nos cœurs et notre destinée ,

Rien ne peut nous soustraire à son joug rigoureux ;

Plus nous le haïssons , plus son poids est affreux.

Papillons trop heureux , Amans de l'inconstance ,

Qu'entre nous le destin a mis de différence !

Vous vivez , vous mourez près de vos chères fleurs ,

Nous vivons , nous mourons dans le sein des mal-
heurs.

La Nature pour nous moins mere que marâtre ,

Vous dit par chaque fleur qu'elle vous idolâtre :

Sans cesse son amour sensible à vos désirs ,

L'oblige à se percer le sein pour vos plaisirs.

Atropos tranche-t'elle enfin vos jours de soye ;

Vous n'êtes pas long-temps à ses horreurs en proie ;

Dans la nuit du tombeau vous retrouvez le jour ;

Phénix vous renaîsez , et mourez tour à tour ;

Elle a beau vous ravir la céleste lumière ,

Et finir pour un tems votre aimable carrière ;

Son triomphe sur vous ne fait jamais horreur ,

Vos corps, quoique glacés, n'ont pas moins de splen-
deur ;

On va pour recueillir leurs dépouilles brillantes ,

Affronter le courroux des vagues menaçantes ;

Elles font le bonheur d'un sçavant Curieux ;

Il n'a point de trésor plus cher , plus précieux ;

Sans cesse il le contemple , et sans cesse il l'admire ;

E A

80 MERCURE DE FRANCE

A ses divers attraits son œil ne peut suffire ;
Et chaque jour découvrir à son nouveau regard
Quelque Beauté qu'envain tâche d'imiter l'Art.
Mais hélas ! quand la mort de son souffle nous glace,
Que de la vie en nous elle ravit la place,
C'en est fait pour toujours ; nos yeux, nos tristes yeux
Ne se rouvrent jamais à la clarté des Cieux.
Les présens merveilleux que nous fit la Nature
Cet air de majesté , cette aimable figure
Ne deviennent soudain qu'un spectacle d'effroi ,
Qui nous dit ; tremblez tous, vous serez comme moi,
Oùï , vous-mêmes, grands Rois, arbitres de la terre,
Qui lui donnez la paix , qui lui faites la guerre ,
Qui vous voyez par tout des mortels reverés ;
Oùï , vous serez un jour ainsi defigurés.
Rien ne vous sauvera de cette loy suprême ;
La mort qui voit sans yeux méprise un Diadème ;
Mais je ne puis finir ce funeste Tableau ,
De ma tremblante main échape mon pinceau,
Vivez , chers Papillons , amoureux et volages ,
Expirez quand l'Hyver commence ses ravages ,
Renaissiez au Printemps pour adorer les fleurs ,
Et n'enviez jamais notre sort plein d'horreurs.

Par M. de S. R. de Montpellier.



LETTRE en réponse à celle d'un Principal du College de Province , sur la Méthode de la Version et de la Composition d'une langue en l'autre.

Est-ce tout de bon, Monsieur, ou pour vous égayer sur une matiere seche et abstraite, que vous affectez dans votre Lettre de regarder comme égales , indifferentes , et imparfaites les deux méthodes de la version et de la composition en usage pour mettre un enfant en état d'entendre les Auteurs Latins ? je suis persuadé que si vous aviez lû mon Ouvrage avec votre attention ordinaire , au lieu de le parcourir simplement , comme vous dites l'avoir fait, vous auriés changé de ton , et trouvé au contraire la preuve de l'inégalité de ces deux méthodes.

J'ai dit que la méthode de la version d'une langue inconnuë en sa propre langue est sans comparaison plus facile à apprendre que la composition de sa langue en toute autre langue étrangere. J'ai dit que la méthode de commencer par la version , est plus conforme à la raison , à l'expérience , et à l'autorité des plus habiles Grammairiens , d'où il a été aisé de conclure que cette méthode de la

E ij version

22 MERCURE DE FRANCE

version étant plus facile , et abrégeant le chemin pour arriver à la connoissance des langues , devoit par conséquent être d'abord préférée pour l'instruction des enfans mis au Latin , et indépendamment de cela , vous trouverez en lisant le premier volume de la Bibliothèque des Enfans , cent endroits qui prouvent démonstrativement la superiorité de la méthode du Bureau sur toute autre méthode. Vous y trouverez ce que vous sçavez il y a long-temps , que la plûpart des Religieuses entendent mieux le Latin du Bréviaire qu'elles ne seroient en état de mettre le Bréviaire François en Latin ; que les Apotiquaires entendent mieux les Ordonnances des Médecins, quoiqu'en Latin, qu'ils ne seroient en état de les composer de François en Latin ; qu'il n'y a personne sans exception qui ne se trouve plus capable de traduire en sa propre langue celle que lon a étudiée , que de composer en ces mêmes langues celle que nous parlons. Nous entendons facilement un Discours Latin sans avoir la même facilité pour y répondre , et cela doit être ainsi à l'égard de toutes les langues mortes ou vivantes ; parce que nous devinons , nous conjecturons dans la version pour descendre d'une langue , que nous sçavons peu , à celle que nous sçavons le mieux ; Mais il n'est pas aussi facile de remonter

monter , de conjecturer de la langue maternelle à la langue que l'on étudie , et je suis surpris du parallele continuel que vous faites pour prouver dans ce même sens l'égalité des deux méthodes ; c'est aparamment faute d'avoir assés réfléchi là-dessus , qu'on reste dans le préjugé , et c'est ce qui doit augmenter ma surprise.

Vous trouverez aussi dans le même Ouvrage , que le Bureau Tipographique est employé pour la composition et pour la version ; la seule difference à observer , c'est qu'on commence par la version avant l'étude des regles , et la pratique de la composition , et cela par le moyen de l'Imprimerie du Bureau Tipographique ou de l'équivalent de l'écriture , que ne peut jamais donner la méthode vulgaire à l'enfant qui ne sçait pas écrire. Ce seul point a d'abord arrêté les Esprits les plus critiques , les plus prévenus ; mais le Bureau Tipographique a des avantages bien plus considerables que vous pouvez lire dans l'article XI. du premier volume. Le plus important de ces avantages , c'est de donner aux Parens une pierre de touche pour bien juger de la maniere de penser , de parler , et de raisonner de la plus part des Maîtres. On connoit bientôt , à la vûe d'un Bureau , l'esprit et le cœur de ceux qui se presentent pour l'éducation des enfans ; c'est

84 MERCURE DE FRANCE

un système très-humiliant pour eux , et qui découvre facilement l'ignorance , l'indifférence , la paresse , et l'esprit mercénaire que permet de cacher la Méthode vulgaire ; c'est pourquoi nous avons tant de peine à trouver de bons Maîtres , pendant que la Méthode vulgaire peut choisir dans le grand nombre , et les meilleurs choisis par les parens n'ont pas honte quelquefois de leur avouer qu'ils ne voudroient pas, quelque avantage qu'on leur fit, s'assujétir au travail pénible du Système Typographique , c'est-à-dire qu'ils ne voudroient pas faire totalement leur devoir pédagogique , mais abuser les Parens et les enfans.

La machine du Bureau elle-même n'est pas une Méthode , ce n'est tout au plus que l'équivalent des Livres , des Grammaires &c. Mais par l'esprit du Système nous entendons ce que vous appelez l'art de bien montrer , l'art du plus ou du moins dans toutes les routes que l'on peut prendre. Or cet esprit de Système est si méthodique , si universel , et si philosophique que les Maîtres vulgaires ne peuvent presque pas y atteindre, à cause , comme je viens de le dire , des préjugés , de l'indifférence , ou de la paresse qui les animent et qui les guident.

Je ne sçai , Monsieur , pourquoi vous af-

gence d'un Auteur Latin. Il ne s'agit pas de cela avec de petits enfans à qui l'on ne montre d'abord que des mots, des terminaisons de mots déclinés ou conjugués, les premiers élemens de la Langue. Le point de la question est de sçavoir s'il est mieux de commencer par des themes ou par des versions. Mais la Méthode vulgaire ne pouvant faire composer que lorsque l'enfant sçait écrire, il s'ensuit qu'il doit être exercé dans la version avant que d'être mis à la composition, au lieu que par le moyen d'un Bureau un enfant peut être exercé de la double maniere, et c'est ainsi qu'on l'a pratiqué à l'égard des enfans destinés au College. Car pour les autres qui doivent faire leurs études dans la maison paternelle, on insiste plus long temps sur la version, et l'on trouve ensuite que ces enfans, à proportion de l'âge, sont plus forts même sur la composition que ceux du College.

A l'égard des progrès extraordinaires produits par les versions, vous supposez qu'il est aisé de faire *paroli* en faveur de la composition; vous avez donc des enfans de 5 à 6 ans qui composent et qui sçavent écrire, ce que nous ne voyons guere à Paris que dans les maisons où l'on suit le Sistême du Bureau Tipographique, et où l'on a par ce moyen l'équivalent de l'écriture.

86 MERCURE DE FRANCE

Le témoignage de M. le Fevre , de M. Rollin , de M. du Marsais , &c. suppose qu'il n'y a point de proportion gardée entre l'enfance et la Méthode vulgaire qui exige la composition ; il est vrai que la maturité de l'âge est plus nécessaire dans la composition que dans la version ; et cela prouve encore combien il est plus raisonnable de mener les petits enfans par la Méthode préliminaire de la version avant que de les mettre à l'écriture et à la Méthode de la composition. Mais d'où vient qu'après avoir fait toutes ses études dans un des meilleurs Colleges , on se trouve plus fort sur l'explication que sur la composition , et qu'on oublie bien plus facilement l'un que l'autre ? Ne croyez vous pas , Monsieur , qu'un Eco-lier qui expliqueroit matin et soir pendant une semaine la même page de Latin , la sauroit beaucoup mieux que celui qui sans voir ce Texte auroit composé deux fois le jour en Latin le François de cette même page ; car ordinairement on se contente de corriger les solecismes , les impropriétés du theme ; mais ce n'est jamais que du Latin étranger , et l'on peut appliquer cela aux exercices des écoles et des classes de College ; c'est pourquoi peu de gens écrivent bien en Latin , pendant qu'un grand nombre est capable de donner des Traductions en notre Langue, et d'où

d'où vient encore que tous ces Sçavans qui traduisent tant de Langues mortes et vivantes , sont incapables de les parler et de composer en ces mêmes Langues ?

Un Régent qui a plus de cent Ecoliers dans sa classe , et qui leur explique un Auteur Latin , est sur que ces enfans voyent tous le bon texte Latin , et qu'ils entendent le bon François du Regent ; mais quand il s'agit de leur donner un theme , ils ont beau voir le bon François , ils ne voyent point également le bon Latin ; chacun fait le sien et fort mal , et ensuite au hazard on en corrige quelques uns ; l'année passe , on finit le cours de ses études et on se trouve bien moins en état de mettre en bon Latin sa propre langue ; que de traduire en bon François le meilleur Latin. Vous aurez même pû remarquer que les écoliers des hautes classes qui étudient leur propre langue ont encore plus de facilité que les autres qui ne le font pas, quand il s'agit de traduire du Latin en François.

Si vous étiez obligé de traduire en Arabe un Discours Allemand, ou de mettre ce Discours Allemand en Chinois ; voilà le cas où version et composition, c'est la même chose ; mais quand on part du Latin pour descendre au François , une grande partie des mots se trouvent déjà connus : l'Italien qui traduit du Latin , a encore un plus grand avantage ,

E v et

88 MERCURE DE FRANCE

et l'Allemand au contraire doit avoir plus de peine à traduire le Latin en Allemand , mais ce même Allemand aura toujours plus de facilité dans la version que dans la composition , parce qu'une partie du texte entendu facilite l'intelligence du reste , au lieu que dans la composition on ne trouve jamais ce rapport : Voici une expérience que j'ai fait faire sur ce sujet. On a donné à un cinquième et à un quatrième une demi page de version Française rangée mot à mot comme le Latin , on a servi de Dictionnaire à ses enfans , on leur a dit les mêmes mots du pur texte Latin , et ensuite on a donné à un Rétoricien ce même François bien rangé , lui laissant la liberté de le composer à sa fantaisie. On a ensuite présenté à des Juges la double composition , et ils ont trouvé que le Latin du cinquième et du quatrième étoit du Latin de Maître, et que celui du Rétoricien étoit du Latin d'écolier , d'où il est aisé de conclure que la parfaite composition est infiniment plus difficile à atraper que la version , et si les Régens n'étoient pas si prévenus de leur routine , ils feroient traduire à haute voix en classe un texte François en Latin, comme Cicéron lui-même seroit obligé de le faire pour apprendre à traduire notre Langue en la sienne , et s'il est plus aisé de

çois, d'où vient que dans les Ecoles et dans les Colleges on ne fait pas composer de vive voix en Latin un texte François ?

Je suis mortifié de redire ce que j'ai répété en tant d'endroits de mon Ouvrage. Il est vrai que la Méthode des versions et des compositions pratiquées dans les basses classes, ne donnera pas d'abord la *parfaite intelligence d'un texte Latin*. Mais il n'en est pas moins vrai que toutes les classes faites, on sera toujours plus fort sur la version que sur la composition, et un fait aussi clair devoit vous porter à admettre l'inégalité des Méthodes et à convenir seulement que la Méthode de la composition dans les Colleges doit être plus utile et plus forte pour inculquer dans la tête des enfans la pratique des regles sur lesquelles on insiste peut-être moins dans la version, parce que l'esprit de l'enfant saisissant et conjecturant plutôt le François à la vûe du Latin, on s'arrête moins à la doctrine des regles, et quand même on s'y arrêteroit beaucoup, cela feroit moins d'impression sur lui que n'en font les themes composés et corrigés mot à mot, faute à faute, solecisme à solecisme; mais cet avantage en faveur des regles appliquées sur un mauvais Latin ne donneroit jamais l'avantage que donnera la version, parce qu'elle part d'un bon texte Latin, et que le compositionnaire n'y arrive

E vj . presque

presque jamais. Il y a plus ; ne peut-on pas apprendre par cœur les regles de la civilité , de l'usage du monde , les regles de la Logique sans en être ni plus civil , ni plus poli , ni plus Philosophe dialecticien ? Pourquoi donc ne pouroit-on pas apprendre toutes les regles élémentaires de la Langue Latine sans sçavoir ni la version ni la composition ? il faut donc combiner et apprécier les choses , avant que d'en tirer des conséquences.

M. l'Abbé Danet que j'avois cité , n'ignoroit pas que dans les Colleges on pratique la Méthode de la version et de la composition ; mais il sçavoit aussi qu'on donne beaucoup plus de temps à la mauvaise composition qu'à la bonne version , et que par une injustice digne de l'aveugle préjugé , on exigeoit dans les petites écoles et dans les basses classes la Méthode de faire un theme plutôt que celle de traduire. J'ai été obligé de donner dans le Mercure du mois d'Octobre une Lettre pour répondre à un Précepteur qui chargé d'un enfant mis au College, trouvoit qu'il étoit trop foible sur la composition , pendant qu'il le trouvoit plus fort que les autres sur la version et sur quantité de connoissances acquises selon le Sistême du Bureau Tipographique. Quand un enfant est présenté pour aller au College, on débute dans l'examen par la composition ; c'est-

là

Et ordinairement le point décisif, et le fruit du préjugé de la Méthode vulgaire.

S'il est permis de faire une comparaison de la Musique à l'étude du Latin, nous trouverons que sçavoir la Musique pour chanter à livre ouvert n'est autre chose que d'avoir tant solfié des intervalles, des mesures et des lignes de Musique, qu'on ne trouve presque plus rien de nouveau que dans l'assemblage; dans la suite des mesures où la totalité de l'air et non dans les parties qui le composent. Il en est peut-être de même dans l'explication d'un Auteur Latin qu'on n'a jamais vû en gros, mais qu'on a vû en détail; et notre Musicien ne s'avise de montrer la composition qu'à ceux qui ont déjà acquis la Musique vocale ou instrumentale.

Je crois néanmoins trouver une différence bien grande entre la Méthode de la version, de la composition, et la Méthode qui jointroit l'usage de parler Latin à celui de traduire et de composer. La crainte, au reste, est mal fondée sur la pureté du langage Latin; car quand un enfant apprend la langue maternelle de sa nourrice, ou de ceux qui l'environnent, on n'a point de scrupule là-dessus; on n'est point scandalisé des fautes, des solecismes, des barbarismes, des contretens, des impropriétés, des mauvaises constructions; on va peu-à-peu d'une ma-
nière

niere insensible , et dans la suite on rectifie bien par le même usage le langage de l'enfance qui doit précéder celui des hommes formés.

A l'égard de la difficulté que vous faites sur le passage tiré du traité de la vieillesse ; je puis et je dois vous répondre que la Méthode de la version rendra plutôt en bon François ce même passage, que ne le rendroit la Méthode de la composition. L'Enigme de la version paroîtra toujours plus aisée à deviner que l'Enigme de la composition, par la raison tant de fois alléguée , que la langue maternelle est un plus grand acheminement vers la version que vers la composition. Dans l'une , votre langue vous guide par bien des rapports pour y arriver , et dans l'autre elle vous est presque inutile pour les regles et pour le stile ; au lieu que dans la version la langue maternelle facilite en tout, et je ne puis comprendre comment je me trouve obligé d'insister pendant si longtemps là-dessus. Il faut que l'habitude et le préjugé des Colleges soient un obstacle à bien comprendre cet article , et cet obstacle s'explique par la raison , souvent donnée ailleurs des esprits pliés , repliés , envelopés et cachetés sous le sceau de la Methode vulgaire , qu'il faut avoir la force d'ôter.

du Rudiment pratique , selon l'ordre Historique, Chronologique et Grammatical ; c'est le préjugé qui pour de petits enfans fait imaginer la nécessité de lier une phrase avec l'autre. Ce n'est pas là la marche des enfans ; et rien ne les rend plus attentifs que ces phrases nouvelles et détachées , la conversation et l'âge y font bien trouver ensuite la liaison nécessaire. C'est encore le préjugé de la Méthode vulgaire qui fait imaginer que le but principal des premières études roule sur les déclinaisons et les conjugaisons , et non sur l'Histoire ; le Bureau pense autrement , et fait passer l'Historique avant le Grammatical. Quand un enfant apprend à parler , c'est mot à mot , phrase à phrase , il suffit que l'objet sensible donne l'intelligence de chaque chose , et si les trois quarts des hommes sans études savent décliner et conjuguer dans le besoin , faut-il douter qu'un petit enfant n'y parvienne ensuite à cause de la richesse et de la fécondité instructive et agreable des idées et des exemples ? Il faudroit au contraire crier contre la Méthode vulgaire qui accable et dégoûte les petits enfans , en les obligeant d'apprendre par cœur des exemples dont ils ne voyent ni l'utilité , ni le rapport qu'ils aperçoivent facilement dans les petites phrases élémentaires du Rudiment pratique.

Vous

Vous avez facilement compris, Monsieur, que les gallicismes, les impropriétés et les barbarismes, qu'on a laissés négligemment dans l'interlineaire, Article II. & III. des déclinaisons et des conjugaisons du Rudiment pratique, n'étoient pas des modèles de Latinité, mais des modèles de phrases indiquées aux bons Latinistes qui voudront entreprendre sérieusement l'ouvrage dont j'ai donné le plan dans la Préface du quatrième volume. La Méthode que je propose est du plus au moins, celle que l'on suit dans chaque pays pour montrer la langue maternelle aux petits enfans.

Je ne cherche qu'à persuader mon Lecteur en détruisant le préjugé, en répondant aux objections, si j'en viens à bout, on me pardonnera facilement le peu d'ordre, les répétitions et la secheresse de mon stile sans agrémens, sans précision, faute de talent, d'aquit ou de goût pour la partie de la Littérature amusante, dont certain Public est affamé. J'ay l'honneur d'être, &c.





AU SIFLEUR SIFLE,

F A B L E.

Le Serin et le Geay.

UN Aiglon naquit l'autre jour,
Digne fruit d'un Royal Amour.

Ce fut pour les Oiseaux grand sujet d'allegresse.
Soudain mille plaisirs, mille concerts nouveaux ;
Chacun d'eux à l'envi, par les airs les plus beaux,
En cette occasion témoignoit sa tendresse.

D'avanture un Serin, hôte d'un ancien bois,
(Des Oiseaux bien appris la demeure ordinaire)

Aux accents de la Troupe osa mêler sa voix ;

Peut-être fut-il téméraire.

Disons pourtant la vérité ;

Ce ne fut point par vanité.

Jeune, il n'esperoit pas remporter la victoire ;

Animé seulement du désir de la Gloire,

Il faisoit pour son Roy des efforts genereux ;

Il chante ; on applaudit à ses tons gracieux ;

On aprouva son zele ; on loua son courage ;

Et des Rossignols même il obtint le suffrage.

Qu'arriva-t'il ? un Geay sur un mont écarté,

(Par des Oiseaux diserts, lieu pourtant habités)

En

96 MÈRCURE DE FRANCE

En fut jaloux. Un si mince plumage ,

Dit-il , sera comblé d'honneur !

Et le mien méprisé ! tentons ; ayons du cœur ;

Son ramage est charmant ; qu'importe ?

S'il a la voix plus belle , aussi je l'ai plus forte ;

Je ferai de ses tons oublier la douceur.

Ce n'est pas bien souvent le sçavoir qui l'emporte

Ainsi dit , ainsi fait. Il forme quelques airs

De concerts anciens , qu'il imite et r'habille ,

(Car tel est son talent ; outre que Geay babille ,

Il tâche d'imiter les animaux divers ;

Ce qu'il entend , il veut le contrefaire ;

Par cet endroit il charme le vulgaire)

Il prélude , il fredonne , enfin à plein gosier

Notre Geay se met à crier.

Son chant faisoit pitié. Ce n'étoit que rudesse ;

Sons rauques et tons faux ;

Nulle délicatesse ,

Et cent autres défauts.

Il falloit le Corbeau pour faire sa partie ;

L'on auroit entendu plaisante mélodie.

Bref , de tous les Oiseaux honni , siflé , berné ,

Même de ses pareils repris et condamné ,

Le Chanteur réduit au silence

Fut contraint de laisser la victoire au Serin ;

Et pour prix de son arrogance ,

Que d'hommes sont Geais à ce conte !

Sans en nommer aucun, j'en connois aujourd'hui ;

Qui voulant effacer le mérite d'autrui,

Retirent du Combat le mépris et la honte.



REFLEXIONS.

IL est aussi vrai dans la Nature que dans la Politique, qu'il n'y a pas moins d'adresse ni d'honneur à conserver les choses qu'à les acquérir.

L'homme sans patience dans la mauvaise fortune est dans un état digne de compassion ; toujours chagrin des douleurs qu'il souffre, ou allarmé de celles qu'il appréhende, il se trouble, il s'inquiète, il s'emporte, et enfin, par une fatalité étrange, il éprouve que son impatience est un nouveau supplice qu'il ajoute à ses douleurs, et que le plus grand de tous les maux est de n'en pouvoir souffrir aucun.

Soutenir les maux présents avec une fermeté tranquille, envisager ceux qui nous menacent avec une intrépidité assurée, accepter volontairement tous ceux qui peuvent

38 MERCURE DE FRANCE

vent nous arriver par une résignation sincère, c'est le plus haut degré de perfection de l'homme sage.

De toutes les Guerres du Monde, la Civile est constamment la plus injuste et la plus cruelle, elle se forme dans les entrailles de l'Etat, elle arme les Sujets contre leur Prince naturel, elle souleve les Enfans contre leurs Peres, et elle anime les freres contre leurs freres, ensorte qu'elle viole tous les droits de la Nature, elle renverse toutes les Loix de la Religion, et elle détruit toutes les maximes de l'Etat; mais quoique tout soit si triste dans ces guerres malheureuses, on peut dire que rien n'en est plus funeste que la victoire, parce que le sang qui s'y répand, est toujours le sang de la Patrie, le sang des Sujets, et le sang du Prince, puis qu'il vit dans ses Sujets, que les Sujets vivent en lui, et que tout le sang répandu coule de ses veines.

Notre propre conscience est un témoin sans reproche et bien sévère contre nous.

Le peu de soin que nous prenons à nous instruire de la vérité, est la cause de mille faux préjugés que nous acquérons tous les JOURS.

Ce qui fait que nous oublions si-tôt les bienfaits que nous avons reçûs , c'est que notre cœur ambitieux de la nouveauté , et dégouté de ce qu'il possède , tombe dans un dérèglement , d'où procède l'ingratitude.

Le cœur de l'homme a tant de replis , qu'il est impossible de connoître une véritable réconciliation , et si nous voyons notre ennemi s'intéresser dans ce qui nous regarde , c'est bien souvent pour épier l'occasion de nous perdre avec plus d'avantage.

La generosité a cela de singulier , que quand elle fait un plaisir elle n'attend point de retour.

Il faut une continuelle attache auprès des Grands , si nous voulons qu'ils se souviennent de nous ; leur mémoire en cela a du rapport à une glace qui ne reçoit les impressions qu'autant que l'objet lui est présent.

Nous ne devons de la reconnoissance à nos amis , qu'à proportion qu'ils nous ont obligé de bonne grace , parce que la grandeur de l'obligation ne se mesure point par sa qualité , mais par la maniere de celui qui fait plaisir.

Il n'y a point d'homme sous quelque

Ciel

Ciel qu'il puisse être, qui ne ressente en lui-même des impressions de la Divinité.

Les plus ambitieux ne pouvant obtenir la gloire qu'ils désirent avec empressement, ont trouvé le secret de se la procurer en la méprisant.

Il n'est rien qui marque mieux le véritable caractère de l'amour, que le désintéressement.

La vengeance nous est toujours funeste, quand on en use contre ce que l'on aime.

On peut revenir quelquefois de l'indifférence, mais on ne revient presque jamais de la haine après avoir aimé.

L'amour ne sauroit unir bien fortement deux cœurs, que la sympathie n'ait commencé son ouvrage.

La vérité et les apparences ont des rapports si conformes, qu'on passe quelquefois pour habile homme en se méprenant.

Le secret est l'âme des grandes Entreprises, et sans lui on ne sauroit jamais

Les personnes qui sont dans l'élevation sans avoir de véritables amis, sont toujours malheureuses, parce qu'elle les contraint de recevoir les disgraces de la vie avec toute leur pesanteur dans les vicissitudes de la fortune.



E P I T A P H E

Qui est dans la Ville d'Amiens.

Sous moi pierre
 Chy gît Pierre
 De Mouchy,
 Qui fut chy
 Mort bouté.
 Sa bonté
 Dieu lui fasse
 Voir en^e face.
 S'Epouzée,
 Qui est pouzée
 Chy omprès,
 Qui après
 Trépassa,
 Et passa
 De che Monde;
 Dieu l'amonde.

Tant

102 MERCURE DE FRANCE

Tant véquirent ,
Qu'ils acquirent
Onze Enfans ,
Bruns , blons , blancs ,
Or sont morts
Tous chés corps ,
Qui pourrissent ,
Vers nourrissent ,
Et attendent
Qu'ils reprennent ;
Sous chés Lames ,
Corps et ames ,
Pour aller ,
Et voler
Au saint Lieu ,
Que doint Dieu.

La *Lancette* est le mot de l'Enigme du premier Volume de Décembre ; et ceux des Logogryphes sont *Mésopotamie* et *Rocher*. On trouve dans le premier , *Esope* , *Tome* , *Temps* , *Sem* , *Moïse* , *Mois* , *Momie* , *Ami* , *Tamise* , *Tamis* , *Asie* , *Tapis* , *Siam* , *Pot* , *Pâté* , *Pâte* , *Topase* , *Pie* , *Mais* , *Si* , *Mi* , *Pose*.

Le mot du troisième Logogryphe est *Orage* , dans lequel on trouve *Or* , *Age* , *Rage* , *Gare* , *Gar* , et *Orge*.

De Décembre est les *Pleureuses* du Deüil ,
 ceux des Logogryphes sont *Eglise* et *Partie*.
 On trouve dans le premier , *Seigle* , *Elie* ,
Elise , *Liege* , *Siege* , *Lie* , *Sel* , &c.



E N I G M E.

JE cause differens effets.

Tantôt j'annonce la tristesse

Et tantôt dans les cœurs je porte l'allegresse ;

Au bruit éclatant que je fais ,

Un Peuple tout entier quelquefois s'interesse.

Aux défunts , ainsi qu'aux vivans ,

A chacun je suis utile ;

A la Campagne , à la Ville ,

Je sers les Petits et les Grands.

Je repousse , dit-on , maint accident funeste ,

Aussi redouté que la peste ,

Qui n'épargne pas même un Dieu

Dont Jupiter est l'origine ,

Et renouvelle en plus d'un lieu

Les pleurs que fit verser autrefois Proserpine ;

L'on me donne le nom d'un Saint du Paradis ;

Je ne suis pourtant pas humaine Créature ;

Je finis ; à cette peinture

Vous pouvez aisément deviner qui je suis :

P. L. J. de D.

E LOZ



LOGOGYPHE.

JE suis la flateuse chimere
 Dont l'homme est toujours agité ;
 Sept lettres de mon nom font le Vocabulaire ;
 Qui présente au Lecteur grande Variété.
 Deux Métaux, dont l'un est vanté,
 L'autre brille fort à la guerre,
 Certain réduit de sûreté,
 D'Architecture Militaire ;
 Ce qu'on voit à l'Eglise, en Mer et chés le Roy ;
 La dernière se porte en pompe et bel arroy.
 Ce qui fait que le corps agit et se remuë ;
 Du Nautonnier l'espoir ou le dérangement ;
 Ce qui façonne l'aliment,
 Dont mainte personne est repuë.
 Ce qu'on voit au-dessus des yeux ;
 Deux des sept Tons de la Musique ;
 Un animal chasseur, ou l'homme curieux ;
 Grand nouvelliste et politique ;
 Un terme connu du Marin,
 L'aspect qui son sillage guide,
 Pierre sableuse et point solide ;
 Doublant mon chef, un mets délicat et friand ;

Le nom d'une très-belle Ville,
 Où le Commerce est en crédit;
 Ce qui fait au Soldat changer de domicile;
 Devinez, Lecteur, j'ai tout dit.

F. D. C.

AUTRE:

Pour Pere, j'eus l'Auteur de la Nature;
 Je porte un front audacieux,
 Et dans ma bizarre structure
 Je m'éleve jusques aux Cieux;
 Mon Pays est la Terre Sainte.
 De cinq lettres mon nom de tout temps fut construit;
 Transposez, combinez, sans beaucoup de contrainte,
 Voicy, Lecteur, ce que ce nom produit.
 L'état que doit fournir un homme de Commerce,
 Quand le Créancier le traverse.
 Un Fleuve renommé, dont le débordement
 Procure une heureuse abondance;
 Ce qui plus d'une fois précède un Sacrement,
 Ou rend notoire un ordre, une Ordonnance;
 Nom de femme connu dans le vieux Testament;
 Un Acte que souvent on fait devant Notaire,
 Qui ne sçauroit finir sans un dérangement.
 Une Plante aux Humains utile et nécessaire;
 Une autre, dont pour l'ordinaire,
 Fin Cuisinier ne doit user que sobrement.

F ij Ce

Ce qui des Almanachs cause le changement ;

Enfin un excellent remede ,

Que nous ordonne un Assassin ,

Qu'on baptise du nom d'habile Médecin ;

Quand douleur de reins nous possede.

F. D. C.



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

ON a annoncé dans le Mercure du mois de Février de l'année dernière les deux premiers Tomes de l'*Abregé Chronologique et Historique de l'origine, du progrès et de l'état actuel de toutes les Troupes de France*. Il y est dit que le premier traite des quatre Compagnies des Gardes du Corps et de celle des Gendarmes de la Garde ; et le deuxième, de la Compagnie des Chevaux-Legers de la Garde, des deux Compagnies des Mousquetaires, de celle des Grenadiers à Cheval, et des seize Compagnies de la Gendarmerie.

L'Auteur vient de donner le troisième Tome, qui comprend le reste

Régiment des Gardes Françoises et celui des Gardes Suisses. Il fait une exacte recherche de l'origine et de l'institution du premier. Il marque son rang, ses Privileges et les changemens qu'on y a faits en differents temps. Ensuite il donne une Chronologie des Mestres de Camp et des Colonels, des Lieutenans-Colonels et des Majors, enrichie de fideles Memoires pour servir à l'Histoire de ces Officiers; puis une Chronologie de ceux des Capitaines aux Gardes qui sont parvenus aux premieres dignités de la guerre, telles que sont celles de Maréchal de France, de Lieutenant General, de Maréchal de Camp et de Brigadier d'Armée. Cette Chronologie est aussi accompagnée de Memoires pour servir à leur Histoire.

Après cela on trouve la Chronologie de tous les Capitaines qui se sont succedés dans chaque Compagnie depuis la création du Régiment jusqu'aujourd'hui, avec une Liste de tous les Capitaines tués au Service du Roy depuis la création du Régiment; de tous les Lieutenans tués depuis l'an 1645. de tous les Sous-Lieutenans tués depuis 1657. et de tous les Enseignes tués depuis 1645.

Enfin l'Auteur donne un Journal Historique, ample et très-circonsciencé des bel-

les actions de tout le Corps , depuis sa seconde institution sous Henry III. en 1574. jusqu'à la Paix de Rastat en 1713.

Le Régiment des Gardes Suisses est traité avec la même méthode ; on y voit son institution , les changemens qui y sont arrivés , le rang que les Compagnies tiennent entr'elles ; une Chronologie des Colonels et des Lieutenans-Colonels , avec des instructions pour servir à leurs Eloges , et un Journal Historique de toutes les belles actions de ce Corps , depuis son institution jusqu'à présent.

Ce troisième Tome est comme les deux premiers , orné d'un très-grand nombre d'Armoiries et de Vignettes en taille-douce , très-bien dessinées et gravées , où sont représentés les attributs des deux Régimens et les Sieges et Combats où ils se sont trouvés.

A la tête de ce troisième Tome l'Auteur a placé un Avant-propos , pour répondre à quelques personnes de mauvaise humeur qui ont prétendu affoiblir le mérite de cet excellent Ouvrage , sous prétexte qu'ils ont remarqué ou qu'ils ont ouï dire qu'il y a quelques fautes dans les deux premiers. Comme cet Avant-propos n'est pas long , nous avons jugé à propos de l'insérer ici

Il n'y a guère d'Ouvrages ; dit-il , de quelque nature qu'ils soient , où il ne se trouve des fautes , du moins en ce qui concerne les Faits ; parce que tout Auteur est homme , et qu'il ne sçait ce qu'il raporte , que sur ce qu'ont dit ou écrit d'autres hommes. Toutes les personnes raisonnables reglent leur jugement sur ce principe , et sont bien éloignées de se laisser prévenir contre un Livre , quoiqu'elles y aperçoivent quelques méprises , pourvu qu'elles ne soient ni absurdes ni trop fréquentes. Elles sçavent qu'il en est de l'Historien comme de l'honnête homme.

Perfectissimus ille.

Qui minimis urgetur.

J'ai prévenu mon Lecteur dans la Préface du premier Volume , que loin de regarder mon travail comme une production parfaite et un Ouvrage fini , je ne le donnois que comme un plan pour servir à ceux qui auroient du goût pour cette noble matière , et qui voudroient profiter de mes travaux , pour donner à cette entreprise le degré de perfection qu'elle doit avoir , néanmoins je crois pouvoir assurer , sans présomption , qu'on ne trouvera dans ce que j'ai donné jusqu'à présent , ni dans ce que je donnerai par la suite , aucune faute qui regarde ce que j'appelle le fond de mon Ouvrage et l'objet principal que je me suis proposé , je veux dire l'o-

F ilij rigine

110 MERCURE DE FRANCE

rigine et l'institution des Corps; la suite chronologique de leurs Officiers; les Evenemens Militaires; les Marches, les Campemens, les Sieges, les Batailles, et en general toutes les occasions où se sont distingués les Corps dont je traite.

Je conviens qu'il peut n'en être pas tout-à-fait de même à l'égard des noms propres et des actions particulieres de quelques Officiers de ces mêmes Corps. On m'a fait remarquer, et j'ai remarqué moi-même que je me suis trompé à l'égard de quelques-uns; mais j'espere que le Lecteur équitable me pardonnera facilement ces fautes, s'il veut bien considerer premiere-ment qu'elles ne sont, pour ainsi dire, qu'accidentelles à mon Ouvrage, en ce qu'elles n'en touchent, comme on voit, ni le fond ni l'objet principal; et en second lieu, qu'il étoit moralement impossible de les éviter toutes. En effet, en ouvrant seulement mon Livre, on voit que je suis entré dans un détail presque infini de noms et d'actions particulieres. La connoissance de ces noms et de ces actions ne m'est point venue par infusion. Il m'a fallu consulter un nombre prodigieux de Memoires, tant imprimés que manuscrits; or se persuade-t'on que ces Memoires ayent tous été tellement corrects, soit de la part des Auteurs mêmes, soit de celle des Imprimeurs ou des Copistes, qu'il ne s'y soit glissé aucune

tiers et dans les circonstances de leurs actions ?
Voilà pour les Officiers qui ne sont plus.

A l'égard de ceux qui sont actuellement en place , leurs noms et leurs actions n'étant encore , pour la plupart , dans aucuns Memoires publics , si j'y ai fait quelques fautes , elles ne me peuvent être raisonnablement imputées. L'exactitude sur ce point n'a pû dépendre de mon étude et de mon application ; il a fallu nécessairement m'en rapporter aux Memoires particuliers qui m'ont été fournis ; mais comme j'etiens la plupart de ces Memoires de personnes instruites et intelligentes , je suis convaincu que dans cette partie même on trouvera peu de fautes considerables à relever ; et pour n'avoir rien à me reprocher , j'ai crû devoir corriger toutes celles qui sont venues à ma connoissance par un Errata general , dans lequel j'ai inseré quelques additions , suivant les remarques que j'ai faites depuis l'impression de ces trois volumes , ou que des personnes éclairées ont bien voulu me communiquer.

Je profiterai toujours avec bien du plaisir et de la reconnoissance de tous les Memoires dont on aura la bonté de me faire part pour la suite de mon Ouvrage : et pour commencer à exécuter ce que je promets , j'ai jugé à propos de mettre à la tête de ce troisième Volume l'état des Corps dont j'ai parlé dans les deux premiers , pour instruire plus parfaitement le

112 MERCURE DE FRANCE

Lecteur des changemens qui se sont faits depuis que j'ai commencé à imprimer ; je représente ces Corps tels qu'ils étoient à l'ouverture de la Campagne de 1735.

Après cet Avant-propos on trouve un petit Avertissement qui porte que le deuxième Tome ayant un peu moins coûté que le premier, et le troisième un peu moins que le deuxième, on a crû devoir réduire le prix de chaque volume en feüilles à 17. liv. et que c'est sur ce pié qu'on les débitera dorénavant chés les Libraires suivans, à Paris, chés *Bauche*, Libraire du Roy de Portugal, Quay des Augustins ; chés *G. ffart*, ruë S. Jacques, à sainte Therese ; chés *Jean Baptiste Coignard*, ruë S. Jacques, à la Bible d'or ; chés *Rollin, fils*, Quay des Augustins, à S. Athanase ; à Lyon, chés *Duplein*, Libraire ; à Lille, chés *Maton*, Libraire, sur la petite Place ; et à Liege, chés *Everard Kints*, Libraire et Imprimeur, en Souverain-Pont, à la nouvelle Imprimerie.

MELCHU-KINA, ou Anecdotes secrettes et Historiques. *A Paris*, chés Jacques *Rollin, fils*, Quay des Augustins, à S. Athanase, in 12. de 345.

LE SIECLE, ou les Memoires du Comte

JANVIER. 1736., 113
107. et 76. imprimé à Londres, et se trouve à Paris, chés Rollin, fils, Quay des Augustins, et Clousier, rue S. Jacques.

MEMOIRES DE MONTECUCULLI, Généralissime des Troupes de l'Empereur, divisés en trois Livres. 1^o. de l'Art militaire en général. 2^o. de la Guerre contre les Turcs. 3^o. la Relation de la Campagne de 1664. nouvelle Edition, revûë et corrigée en plusieurs endroits par l'Auteur, et augmentée de plus de 200. Notes Historiques et Géographiques. A Strasbourg, chés Jean Raynold & Doulsecker le pere, 1735. in-12. pp. 469.

HISTOIRE DE PIETÉ ET DE MORALE, par M. l'Abbé de Choisy. A Paris, chés P. G. Le Mercier, rue S. Jacques, au Livre d'or, in-12. deux vol. 1735. 4. liv.

ECLAIRCISSEMENS LITTERAIRES SUR UN Projet de Bibliotheque Alphanétique, sur l'Histoire Litteraire de Cave, & sur quelques autres Ouvrages semblables; avec des Regles pour étudier & pour bien écrire. Ouvrage Périodique. A Paris, chés Le Breton, Quay des Augustins, 1735. Brochure in-4^o.

F vj LE

114 MERCURE DE FRANCE

L'ÉTRENNÉ D'IRIS, Cantate Anacréontique, à voix seule et accompagnement de Flute ou de Violon, mise en musique par M. Noblet. Le Poëme est de M. *Valois d'Orville*. De l'Imprimerie de J. B. *Christophe Ballard &c.* in-4°.

ESSAY PHYSIQUE SUR l'œconomie animale, par François *Quesnay*, Maître ès Arts, Chirurgien reçu à S. Côme, Membre de la Société Académique des Arts, et de l'Académie des Sciences et Belles Lettres de Lyon; Chirurgien de M. le Duc de Villeroy. *A Paris*, chés Guillaume *Cavelier*, rue S. Jacques, au Lys d'Or, 1736. in-12.

L'ETNA de *P. Cornelius Severus*, et les Sentences de *Publius-Syrus*, traduits en François, avec des Remarques, des Dissertations Critiques, Historiques, Géographiques, &c. et le Texte Latin de ces deux Auteurs à côté de la Traduction. *A Paris* chés *Chaubert*, Quay des Augustins, & *Clonsier*, rue S. Jacques, 1736. in-12.

CALENDRIER PERPETUEL, dédié à M. d'Ormesson, Conseiller d'Etat &c. Par M. *Gausse* l'aîné, chés qui il se vend, rue de la Verrerie, vis-à-vis la rue du Cocq, et chés *Bailleul*, Graveur rue Galande à Paris.

JANVIER. 1736. 116

REFLEXIONS MILITAIRES ET POLITIQUES, traduites de l'Espagnol de M. le Marquis de Santa Cruz de Marzenado, par M. de Verzy. Tomes 3. & 4. A Paris, chés Jacques Guerin, Quay des Augustins, 1736. in-12.

CATALOGUE des Livres de la Bibliothèque de feu M. Henry Charles du Cambout, Evêque de Metz, Prince du S. Empire, Duc de Coislin, Pair de France; dont la Vente commencera en détail le Lundi 23. Janvier et jours suivans, depuis deux heures de relevée jusqu'au soir, au Convent des grands Augustins, 1. vol. In-12. de 307. pages. A Paris, chés Jean de Nully, au Palais, et Jacques Barrois, fils, Quay des Augustins, M. DCC. XXXVI.

LA VIE DE S. PAUL, Apôtre des Gentils, et Docteur de l'Eglise, éclaircie par l'Ecriture Sainte, par l'Histoire Romaine, et par celle des Juifs, avec des Réflexions tirées des SS. Pères. A Paris, chés C. J. B. Deslepine le fils, rue S. Jacques, 1735. in-12. 3. vol.

LETTRES CRITIQUES de Hadgi Mehemet Efendi, à Madame la Marquise de G. au sujet des Memoires de M. le Chevalier d'Arvieux; Avec des Eclaircissemens curieux sur les Mœurs, les Usages, les Religions, et les différentes

116 MERCURE DE FRANCE

différentes formes de Gouvernement des Orientaux, traduites en François par Ahmed Frangui, Renegat Flamand, 1. vol. in-12. A Paris, chés Quillau, rue Galande, à l'Annonciation. M. DCC. XXXV.

Quoique ces Lettres, suivies de deux Dissertations sur les trois principales Langues des Orientaux et sur l'origine des Turcs, ne forment qu'un Ouvrage de 120. pages d'impression, cet Ouvrage est fort instructif sur des matieres curieuses qui ne sont pas approfondies ailleurs, et il peut passer pour un bon *Errata* des six gros volumes des Mémoires du Chevalier d'Arvieux.

LE RÈGIME DU CARESME, considéré par rapport à la nature du corps, des alimens, en trois Parties, où l'on examine le sentiment de ceux qui prétendent que les alimens maigres sont plus convenables à l'homme que la viande; où l'on traite à ce sujet de la qualité et de l'usage des légumes, des herbes, des racines, des fruits, du poisson, &c. et où on éclaircit plusieurs questions touchant l'abstinence et le jeûne, suivant les principes de la Physique et de la Médecine, entr'autres, si l'on doit défendre en Carême l'usage de la Macreuse et du Tabac,

TRAITE DES ABEILLES, dans lequel on voit la véritable maniere de les gouverner et d'en tirer du profit, avec une Dissertation curieuse sur leur génération, et de nouvelles Remarques sur toutes leurs propriétés, in-8°. 1735. F. liv. 5. sols.

HISTOIRE DES PLANTES, par *Baubin*, avec la représentation des Plantes, in-12 2. vol. 6. liv. Par *M. Andry*, Docteur Régent de la Faculté de Médecine à Paris, Lecteur et Professeur Royal. A Paris, chés P. G. Le Mercier, rue S. Jacques, au Livre d'Or.

ME'DITATIONS sur les principales Vérités de la Religion Chrétienne, suivant les rapports qu'elles ont avec le Mystere d'un Dieu souffrant et crucifié, distribuées pour tous les jours où l'on expose la vraie Croix. Par *M. Gilly*, ancien Theologal de l'Eglise de Bayonne, et Doyen du Chapitre Royal de S. Laud lès - Angers, un volume in-12. A Paris, chés *Paulus du Mesnil*, au Lion d'Or, 1736.

Ce titre annonce le tour nouveau et touchant que l'Auteur a tâché de donner à des vérités qui sembleroient d'ailleurs épuisées. Dans la Dédicace, que S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans a bien voulu agréer, on s'attache principalement à célébrer dans ce religieux Prince les vertus qui ont le plus de

118 MERCURE DE FRANCE

de rapport à son sujet. On lit vers le milieu de grand principe : *Pour établir la foi dans un Dieu crucifié , il falloit des miracles éclatans ; pour la conserver , il ne faut plus , avec le secours de la grace , que l'autorité et l'exemple : il n'y en a point de si frappant et de si persuasif , que celui que donnent les Princes religieux : la gloire de ces Princes , dit S. Augustin , n'est pas de commander à des Nations belliqueuses , mais de réprimer leurs propres passions ,* &c. de Civit. Dei L. 5. Cap. 24.

Le Discours préliminaire sert à faire connoître l'usage que l'Eglise fait de la Croix et de son signe sacré : on y rend compte aussi du dessein de l'Ouvrage. *Comme les vérités aussi bien que les vertus sont liées les unes avec les autres , je n'ai pû , dit notre Auteur , me dispenser de faire en faveur des Lecteurs moins instruits , comme un précis du Dogme et de la Morale , j'ai néanmoins tâché de ne point perdre de vue mon principal objet : et si je n'ai pas omis les motifs généraux , j'ai surtout insisté sur la Passion du Sauveur.*

Au second Point de la première Méditation , on s'exprime ainsi sur la vie intérieure que J. C. communique à ses Enfants. » *Tel est le mérite de la Croix. Tel est la noblesse du Chrétien. Telle est le changement merveilleux , que la mort de cet Homme-Dieu a dû produire en nous. Si*

» nous

» nous agissons, si nous parlons, si nous tra-
 » vaillons, ce doit être par la grace de J.C.
 » par le mouvement de son Esprit, par une
 » sainte et étroite union avec lui: c'est-à-dire,
 » que nous devons penser comme lui, aprou-
 » ver ce qu'il aprouve, condamner ce qu'il
 » condamne, agir par les mêmes vûes et les
 » mêmes motifs, obéir comme il a obéi, souf-
 » frir comme il a souffert; consulter en tout
 » sa volonté, & dépendre absolument de
 » la vie interieure qu'il communique à ses
 » véritables Enfans. Ce n'est pas que nous
 » n'agissions nous-mêmes, et que nous n'u-
 » sions de notre liberté; mais ceux qui sont
 » véritablement libres, n'ont point d'autre
 » lumiere, d'autre guide, d'autre Libérateur
 » que son Esprit divin: *Verè liberi eritis, si
 Filius hominis liberaverit vos.*

Dans la Méditation sur la Foi, après le
 récit des miracles arrivés à la mort du Sau-
 veur, suivis de la conversion de tant de
 Peuples, on ajoute: » Ce que S. Paul avoit
 » dit par un esprit prophetique, que tout
 » genou fléchisse au Nom adorable de JESUS,
 » se vérifie sensiblement tous les jours.
 » Nous voyons les plus hautes Puissances
 » du monde fléchir le genou devant la Croix,
 » et se prosterner aux pieds de J. C. pour
 » lui faire hommage de leur grandeur. Il
 » n'est plus nécessaire pour le croire, de
 » captiver

» captiver son entendement , comme au
 » temps de l'Apôtre ; il suffit d'ouvrir les
 » yeux à cet édifiant spectacle.

Méditations sur le Paradis. J.C. dit l'Apôtre,
 » établi le Pontife des biens à venir , ne nous
 » a pas seulement rachetés par son propre
 » Sang , il nous a de plus acquis un héritage
 » éternel. Qui ne pense qu'aux biens pré-
 » sens et périssables , ne mérite pas d'avoir
 » le Fils de Dieu pour Pontife. Ce n'est pas
 » que toute puissance ne lui ait été donnée
 » sur la Terre , comme dans le Ciel , et que
 » nous ne tenions de sa pure bonté tous les
 » biens temporels et la vie même , qui nous
 » met en état d'en user ; mais il nous apprend
 » à faire si peu de cas de ces biens caducs et
 » frivoles , qu'il les distribuë souvent à ses
 » ennemis avec une espece de profusion , et
 » qu'il a voulu s'en priver pendant toute sa
 » vie mortelle. Le prix infini de sa Croix et
 » de ses souffrances , ne pouvoit avoir pour
 » fruit principal , que des richesses incom-
 » préhensibles , des délices ineffables , et une
 » gloire immortelle.

Méditation sur l'Obéissance. L'Obéissance
 » vaut mieux que le sacrifice , et c'est une es-
 » pece d'idolatrie que de refuser à Dieu
 » la soumission d'esprit et de cœur qui lui
 » est duë : l'amour de l'ordre fait tout le mé-
 » rite de l'homme sur la terre , et fera son
 » parfait

» parfait bonheur dans le Ciel, comme dans
 » les Enfers il n'y a que désordre et confu-
 » sion ; le préjugé le plus favorable pour le
 » salut, c'est de se complaire dans l'or-
 » dre établi par le souverain Créateur,
 » de se rendre fidele et obéissant au moin-
 » dre signe de sa volonté, d'aimer la subor-
 » dination, et de respecter son autorité
 » dans tous ceux qu'il en a revetus ; d'être
 » persuadé que toute autorité vient de Dieu,
 » et que ce seroit résister au Tout-Puissant,
 » que de ne s'y pas soumettre avec amour.
 » C'est cette sainte disposition, qui fait le
 » parfait Chrétien, le vrai Catholique, le
 » peuple fidele. C'est elle qui maintient la
 » paix dans les Etats et dans les familles,
 » qui en assure le bonheur et la tranquilli-
 » té ; qui fait que chacun remplit ses devoirs
 » avec affection, avec mérite, avec consola-
 » tion et perseverance. L'Homme selon le
 » cœur de Dieu, est celui là seul, qui ac-
 » complit en tout sa volonté, et qui l'a uni-
 » quement en vûë dans toutes ses démar-
 » ches. Rien n'est grand par rapport à Dieu,
 » s'il ne le commande ou ne l'agrée ; et rien
 » de ce qu'il commande n'est petit, à en ju-
 » ger par les châtimens dont-il punit les pré-
 » varicateurs, et par les récompenses des-
 » tinées aux ames fideles et obéissantes.

On a crû que ces Extraits devoient être
 pris

121 MERCURE DE FRANCE

pris des principes plutôt que des affections ou des pratiques dont le Livre est rempli. Ceux qui prendront la peine de le lire trouveront, que quoiqu'il l'Auteur n'ait pas toujours cité les passages de l'Écriture auxquels il fait allusion, il a presque tout puisé dans cette divine source; il ne faut pour s'en convaincre que consulter les marges.

PRODUCTION D'ESPRIT contenant tout ce que les Arts et les Sciences ont de rare et de merveilleux. Ouvrage critique et sublime, composé par le Docteur SWIFT, et autres Personnes, remplies d'une érudition profonde, avec des Notes en plusieurs endroits. Traduit par M. *** 2. vol. in 12. Le premier de 232. p. le second de 458. p. A Paris, chés Theodore le Gras, Grand'Sale du Palais à l'L couronné, M. DCC XXXVI.

Ce Titre convient avec justice à l'Ouvrage de l'un des plus rares et des plus sublimes génies que la Grande-Bretagne ait produits dans le dernier siècle. C'est le Docteur Swift dont il est ici question, Docteur si célèbre, et si estimé par toute l'Angleterre qu'il suffit de prononcer son nom pour faire son Éloge.

En effet quoique les Sçavans Anglois Modernes soient presque tous des personnes fort judicieuses et spirituelles, cependant on peut dire que le Docteur Swift les a tous surpassés

gés par ses pensées fines et délicates ; par ses expressions ingénieuses et pleines de feu , et sur tout par un certain badinage éloquent , et rempli d'érudition qui est repandu dans tous ses Ecrits.

Après avoir rendu au mérite et aux qualités brillantes de ce Docteur toute la justice qui leur est due, il est à propos de dire deux mots de son Ouvrage. Ce sont des Dissertations sur plusieurs sujets , dans lesquelles l'érudition et la plaisanterie la plus fine sont étalées sans affectation , et d'une manière à mettre toujours de son parti les Sçavans , et les rieurs judicieux. Sa bataille des Livres est regardée de tous les connoisseurs comme un morceau exquis de fine critique , et un effort prodigieux d'imagination.

On a inseré dans cet Ouvrage plusieurs petits traités qui ne sont pas de ce celebre Auteur ; mais ils n'en sont pas moins à estimer, telles sont les Dissertations sur la Pierre Philosophale , sur la cabale , et quelques autres très capables d'exciter la curiosité des Sçavans par le grand jour qu'elles repandent sur la vanité de ces sortes de sciences. On croit enfin qu'il y aura peu de Curieux qui ne recherchent avec plaisir un Ouvrage écrit avec tant d'art , de précision et d'érudition.

Les seuls Lecteurs à qui il pouroit bien ne pas plaire , sont ceux à qui , comme parle le

Traducteur

24 MERCURE DE FRANCE

Traducteur dans sa Preface, » Notre Sça-
» vant Anglois en veut le plus, sçavoir les
» Critiques de Profession, race de petits es-
» prits, dont le mince bon sens animé par
» une bonne dose de malignité, ne s'occupe
» qu'à rassembler les endroits foibles des
» Auteurs les plus illustres, sans leur ren-
» dre la moindre justice sur l'art qui anime
» tout le corps de leurs Ouvrages, et sur
» les passages admirables qui les embellissent
» par tout. C'est avec raison que l'Auteur,
» continuë le Traducteur, fait main basse
» sur ces vils insectes des Beaux Esprits, et
» je suis persuadé que les plus éclairés d'en-
» tre les Modernes lui en sçauront autant
» de gré, que les plus zelés Partisans de la
» venerable antiquité.

Le même T. le Gras, Libraire au Palais, vient de publier un autre Ouvrage d'un genre different, et qui pourra amuser avec utilité. En voici le Titre.

VOYAGE d'Innigo de Biervillas Portugais à la côte de Malabar, Goa, Batavia et autres Lieux des Indes Orientales, contenant une Description des Mœurs, Coutumes et Religion des Indiens, &c. 2. vol. in 12. l'un de 190. p. le second de 210. p.

Cette Relation est écrite avec une agreable simplicité, variée de plusieurs Histoires ou

Historietes interessantes. La principale de toutes, et qui se fera lire plus d'une fois, est celle de Bilibamba, Princesse Chinoise, et du Prince Kiambu, son Amant. On verra sur tout avec plaisir la vertu et la constance de cette Princesse persecutée par la fortune, couronnée enfin par la possession legitime de ce qu'elle estimoit le plus.

L'Auteur s'étend beaucoup sur le Gouvernement de Goa, sur le commerce et la politique de celui de Batavia, source féconde des richesses immenses qui viennent tous les ans des Indes en Hollande. Il y a dans cet Ouvrage plusieurs autres choses qui méritent l'attention du Public.

ORDONNANCE de M. l'Archevêque de Paris, renduë sur la Requête du Promoteur General de l'Archevêché de Paris, au sujet des prétendus Miracles attribués à l'intercession du sieur Paris Diacre, inhumé dans le Cimetiere de la Paroisse de S. Medard. 1. vol. in 12. de 199. p. sans les Pieces justificatives de 46. p. *A Paris, chés Pierre Simon, rue de la Harpe, à l'Hercule. M. DCC. XXXV.*

ABEN-SAÏD, Empereur des Mogols; Tragédie de M. l'Abbé le Blanc. *A Paris, chés Prault fils, Quai de Conty 17, 6.* in octavo de 84. p. sans l'Épître au Comte de Clermont, Prince du Sang et la Préface.

Sur

Sur la fin de cette Préface qui est assés courte, l'Auteur expose que si sa Pièce a eu le bonheur de plaire, il en attribué le succès au choix du sujet; et c'est une erreur de croire, poursuit-il, que tous ceux qui sont propres au Théâtre nous aient été enlevés par les Grands Maîtres qui nous ont précédés. Quand l'Histoire Grecque et Latine n'en seroient pas encore remplies; quand il seroit en effet difficile de traiter des sujets tirés de l'Histoire moderne, et sur tout de la notre; voici, j'ose le dire, un nouveau trésor où peuvent puiser ceux qui travaillent pour le Théâtre. L'Histoire Orientale offre à chaque page des faits dignes de la majesté du Cothurne: et quel succès n'en doivent pas attendre ceux qui courent cette brillante carrière; lorsqu'avec tout le génie et les talens que demande la Tragédie, ils sçauront encore, par l'heureux choix des sujets, lui donner les grâces de la nouveauté?

Au reste nous n'entrerons dans aucun détail sur cette Tragédie, après ce qui en est dit dans la Lettre qui en contient l'Extrait, employée ci-dessus. Mais nous ajoûterons pour la gloire de l'Auteur, que les Anglois rendent justice à son Ouvrage, qu'on le traduit en Anglois, et qu'*Aben-Sai* paroîtra sur les Théâtres de Londres avant la fin de l'Hyver, à ce que nous apprenons par les nouvelles publiques.

ME'MOIRES

MEMOIRES de Hambourg , de Lubeck , et de Holstein , de Dannemarck , de Suede et de Pologne , par feu M. *Aubery du Maurier*, Auteur des Mémoires de Hollande, imprimés à Blois , et se vendent à Paris chés difforens Libraires.

HISTOIRE DE CYRUS le jeune, et la Retraite des dix mille , avec un Discours sur l'Histoire Grecque. Par M. l'Abbé *Pagi* , Prevot de l'Eglise de Cavaillon. A Paris , chés *Didot* , Quay des Augustins , 1736. in 12.

M. Titon du Tillet a trouvé à propos de faire une augmentation à la Description de son *Parnasse François* , Ouvrage dont nous avons rendu compte au Public dans le tems qu'il a paru. Cette augmentation , sous le nom de Supplément , consiste principalement dans l'Extrait de la vie et le Catalogue des Ouvrages de Noel-Etienne Sanadon , Jesuite , Poëte Latin , de Mlle l'Heritier de Villandon , connuë par divers Ouvrages en Vers et en Prose , de Jean-Baptiste Moreau , et de François Couperin , Musicien du Roy , ces Auteurs étant morts depuis la fin de l'année 1732. que M. du Tillet a publié le *Parnasse François*.

Il est aussi parlé dans ce Supplément , par maniere d'addition , de quelques autres per-

G

sonnes

128 MERCURE DE FRANCE

sonnes mortes bien antérieurement, sçavoir de N. Ferrier, Auteur de trois Tragédies, de Mathieu Beauchateau, de Marie de Louven-court, Parisienne, de Jean Donneau de Vi-zé, Historiographe de France, Auteur du Mercure Galant, et de plusieurs Pièces de Théâtre dont on raporte les titres. On a ou-blié dans cet Article un Frere de M. de Vizé, autre que le Capitaine aux Gardes, sçavoir l'Abbé de Vizé, homme de lettres et de mé-rite, Prieur de *Liernu*, Ordre de S. Augus-tin au Diocèse d'Evreux. Le Supplément finit par N. de Fatouville, Gentilhomme et Au-teur de plusieurs Pièces, représentées avec succès sur le Théâtre Italien, ce qui donne occasion de parler du fameux *Dominique Biancolelli*, de sa Fille *Isabelle*, et de son Fils Pierre-François *Biancolelli*, ce dernier est Auteur de plusieurs ouvrages imprimés.

Le *Parnassé François* 1. vol. in fol. d'envi-son 800. pages, orné de la gravûre de 25. Médailles et de plusieurs Vignettes, se vend proprement relié en veau 18. liv. en petit papier, et 27. liv. en grand papier, chés *Coignard*, *Chaubert*, la veuve *Pissot*, et *Nully*. On trouve aussi chés les mêmes Li-braires les *Essais sur les honneurs et sur les Mo-numens accordés aux Illustres Sçavans*, &c. I. vol in 12. de 500. pages du même Auteur, Il se vend 2. liv. relié.

SYSTEME

JANVIER. 1736. 129

SYSTEME DE LOGIQUE , abrégé par son Auteur , avec une Préface sur l'usage & l'abus des Abrégés , in 12. *A Lauzanne* , chés Pierre Gosse , Libraire à la Haye.

La troisième Partie de la *Paysanne parvenue* , ou les Memoires de Madame la Marquise de L. V. Par M. le Chevalier de Moubly , paroît chés Prault fils , Quai de Conty. Brochure in 12. prix 24. sols.

VOYAGES faits principalement en Asie dans les XII. XIII. XIV. et XVe siècles , par Benjamin de Tudele , Jean du Plan-Carpin , Nicolas Ascelin , Guillaume de Rubruquis , Marc-Paul Venitien , Haiton , Jean de Mandeville , et Ambroise Contarini , accompagnés de l'Histoire des Sarrasins et des Tartares , et précédés d'une Introduction concernant les Voyages et les nouvelles Découvertes des principaux Voyageurs , par Pierre Bergeron , deux tomes in 4. *A la Haye* , chés Jean Neaulme , et à Paris , chés Osmont , Libraire , rue S. Jacques.

LES VIES DES GRANDS CAPITAINES , par Cornelius Népos , avec les Notes entieres de Gebhard d'Ernstius , et de Bosius ; les Notes choisies de Schott , de Lambin , de Longueil , de Magius , de Savaron , de Pierre Daniel

230 MERCURE DE FRANCE

Daniel , et d'autres. On y a joint la Table très-ample de tous les mots , dressée par Bossius : le tout imprimé par les soins d'Augustin Van Stayeren, et avec ses Remarques. *A Leyde* , chés Samuel *Luchtman* , Imprimeur de l'Université , 1734. in 8. pp. 765. sans la Table , avec figures. *L'Ouvrage est en Latin.*

*IN immaculatam Beatissimæ Virginis
Conceptionem.*

ALLEGORIA.

Merseat omnipotens undis ultricibus orbem
Turpesque effusis restrinxerat imbribus ignes.
Jamque domus , jam tecta latent, et Pontus ad auras
Altior assurgens cogit decrescere montes ,
Ossæum regit unda jugum , descendit Olympi
Subter aquas vertex, et , jam , non cælifer Atlas
Indignante humero fert, vilia pondera , fluctus ;
Corpora quæque jacent ultricibus obruta limphis.
Una tamen servans reparandi semina mundi
Eminet Arca super victrix, pecudumque, aviumque,
Reliquias hominumque ferens: sed quem mihi imago
Ista refert ? Te Virgo Parens , dum naufraga circum
Gens humana perit , communi erepta ruinæ
Tu Dea , Tu patriæ nescis contagia labis
Sola , nec inferni passa es juga sæva Tiranni.

*Prix proposé par l'Académie de Chirurgie
pour l'année 1736.*

L'Académie de Chirurgie établie à Paris sous la protection du Roy, désirant contribuer aux progrès de cet Art, et à l'utilité publique, propose pour le Prix de l'année 1736. la Question suivante :

Si l'on doit amputer le Carcinome des mammelles, vulgairement nommé Cancer.

Ceux qui travailleront pour le Prix, sont invités à fonder leurs raisonnemens sur la pratique : on les prie d'écrire en François ou en Latin, autant qu'il se pourra, et d'avoir attention que leurs écrits soient fort lisibles.

Ils mettront à leur Mémoire une marque distinctive, comme Sentence, Devise, Paragraphe, ou Signature ; et cette marque sera couverte d'un papier blanc collé ou cacheté, qui ne sera levé qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ils adresseront leurs Ouvrages francs de port à M. Morand, Secrétaire de l'Académie de Chirurgie à Paris, ou les lui feront remettre entre les mains.

Les Chirurgiens de tous Pays seront admis à concourir pour le Prix ; on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

Le Prix est une Médaille d'or de la valeur de deux cent livres, qui sera donnée à celui

132 MERCURE DE FRANCE

qui , au jugement de l'Académie , aura fait le meilleur Mémoire sur le Sujet proposé.

La Médaille sera delivrée à l'Auteur même qui se fera connoître , ou au porteur d'une procuration de sa part ; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive , avec une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages seront reçus jusques au dernier jour de Decembre 1736. inclusivement.

L'Académie , à son Assemblée publique de 1737. qui se tiendra le Mardy d'après la Trinité , proclamera la Piece qui aura mérité le Prix.

SUITE des Médailles du Roy.

Nous donnons ici la gravure des Revers des deux dernieres Médailles , qui ont été frappées pour le Roy. La premiere fut présentée à S. M. le jour de S. Louis dernier , suivant la coutume : son Revers est rempli par cette Legende , enfermée dans une Couronne de Laurier. PULSIS ULTRA ATHESIM GERMANIS. Dans l'Exergue M. DCC. XXXV.

L'autre Médaille a été présentée au Roy le premier jour de cette Année. Le Sujet est auguste et des plus interessans , c'est l'Education de Monseigneur le Dauphin , ainst représentée sur le Revers. Le Roy remet le jeune Prince entre les mains de Minerve , avec cette Legende AUGENDÆ POPULORUM.

FELI-



ASTOR, LENOX & TILDEN

JANVIER. 1736. 153

FELICITATI. Et dans l'Exergue REGIA DELPHINI INSTITUTIO. M. DCC. XXXVI. La Tête du Roy sur cette Médaille, comme sur la précédente, a été gravée en creux par Mr du Vivier, et le Revers par M. Blanc.

On apprend de Lisbonne, que le 9. du mois dernier, l'Académie Royale de l'Histoire s'étant assemblée, selon la coutume, l'Inquisiteur Don Nuno da Silva Telles, qui étoit Directeur, prononça un Discours après lequel on proceda à l'Electon des nouveaux Censeurs pour la présente année, et on continua dans cet Employ ceux qui l'avoient exercé pendant l'année dernière. Don François d'Almeida, l'un des Académiciens, distribua ensuite à chaque Académicien un Exemplaire d'un Livre intitulé: *Apparat pour la Discipline et pour les Rits Ecclesiastiques de Portugal*. La même Académie tint le 15. une Assemblée extraordinaire, et elle choisit la Fête de la Conception de la sainte Vierge pour sa Fête, ainsi qu'a déjà fait tout le Royaume. Après la Séance, les Académiciens allerent en Corps à la Chapelle du Palais de Bragance, où le Roy, en qualité de Protecteur de la Compagnie, se rendit aussi, et le Pere Don Joseph Barbosa prêcha avec beaucoup d'éloquence sur le Mistere de la Conception de la sainte Vierge.

Estampes nouvelles.

Le *Roman Comique* de Scaron, en 38. Estampes ou Sujets, que M. Oudry, Peintre de l'Académie Royale de Peinture, avoit cy-devant proposé par souscription, et dont il avoit déjà executé onze Morceaux, ayant été interrompu par les grands Ouvrages qu'il a faits pour le Roy, il a cédé au sieur *Huquier*, non seulement les Planches finies, mais

G iij encore

134 MERCURE DE FRANCE

encore son Privilege pour les Sujets restant à faire; et le sieur Huquier, Marchand d'Estampes, vis-à-vis le grand Cuâtelet, a depuis mis au jour cinq de ces Sujets, qui sont reçus fort favorablement des Curieux, ce qui l'engagera à continuer tout l'Ouvrage avec diligence; il s'engage même d'en donner encore deux autres dans le courant du mois prochain. Les cinq qui paroissent sont :

Ragotin à cheval et une Carabine qui tire entre ses jambes.

L'Avanture des Bottes.

On cherche l'Hôte mort, que l'on avoit caché.

Ragotin qui renverse les Ruches à miel.

Ragotin qui reçoit des coups de cornes de Belier.

Ces quatre derniers Sujets n'avoient pas encore été gravés d'après aucuns Maîtres; ils sont exécutés par d'excellens Graveurs, et pour engager le Public à satisfaire sa curiosité, il en a diminué considérablement le prix.

M. Oudry, en composant les Desseins de cet Ouvrage, ne s'est point assujetti à se servir d'habillemens modernes, il a crû devoir suivre les modes du temps de Scaron, pour mieux caracteriser ses Personnages et les rendre conformes à l'Original sur lequel il travailloit, et au titre même du Livre, en quoi il a eû l'aprobation de toutes les Personnes de bon goût.

Quatre *Chasses*, aussi gravées de la main de M. Oudry, se vendent dans le même endroit.

On trouvera aussi chés le même, un Livre de nouveaux Cartouches, inventés par J. de la Joüe, Peintre du Roy, destinés à M. le Duc d'Antin, qui est le cinquième Livre de ses Ouvrages, sans y comprendre un grand Morceau d'Architecture.

Le même, deotte encore chés lui, une Suite, grand

bré de 72. feuilles, très-bien gravées, et une autre Suite de 184. feuilles in 4. de Plantes, Fruits, Insectes et Fleurs d'Europe, aussi gravés de très-bon goût.

Un autre Morceau d'après *François Boucher*, Peintre de l'Académie Royale de Peinture, représentant un Berger et une Bergere en conversation, orné d'Animaux et d'un très-beau Paysage. Le tout dans une Bordure d'ornement.

Le Portrait de Mlle Pélissier, une des meilleures Actrices de l'Académie Royale de Musique, habile sur tout par le goût de son chant, par l'expression et par la justesse de l'action, paroît en Estampe, gravé par le sieur J. Daullé, d'après le Tableau peint par M. Drouais, Peintre du Roy, chés lequel se vend ce Portrait, rue de Richelieu, au Bain Royal. On lit au bas ces Vers de M. Roy.

*Par un Art délicat, par un Jeu patétique,
Pélissier, vous donnez à la Scene Lyrique
Du Théâtre François tous les charmes divers;
Sans vous les Opéra ne sont que des Concerts.*

Il vient de paroître une fort belle Estampe en large, gravée par M. de Larmessin, d'après un très-gracieux Tableau de M. Lancret. C'est un Paysage riant, dans lequel on voit une Bergere qui donne à manger à un Oiseau dans une cage, qu'un Berger tient sur son genouil. On lit ces Vers au bas.

*Que ces heureux Oiseau, que votre main caresse
Est bien récompensé de sa captivité!
Le Berger qui vous sert avec tant de tendresse
Est moins libre et moins bien traité.*

G r Cette

Cette Estampe, qui porte pour titre *Les Amours du Bocage*, se vend, rue des Noyers, chés de Larmessin.

La suite des Portraits des Grands Hommes et des Personnes Illustres dans les Sciences et dans les Arts, se continué toujours avec succès chés Odieuvre, Marchand d'Estampes, Quay de l'Ecole, vis-à-vis la Samaritaine. Il vient de mettre en vente, et toujours de la même grandeur :

JACQUES BENIGNE BOSSUET, Evêque de Meaux.

PIERRE ALEXEOWITZ I. Czar, mort le 8. Février 1726 âgé de 52. ans.

CATHERINE ALEXIEWNA, Czarine de Moscovie, seconde femme de Pierre I. dit le Grand, couronnée le 18. May 1724. morte le 17. May 1727. âgée de 38. ans.

Le Portrait de l'illustre François Couperin, Compositeur Organiste de la Chapelle du Roy, peint par M Bruis, de l'Académie Royale de Peinture et gravé par le sieur Flipart, continué de se vendre avec beaucoup de succès chés l'Auteur, vis-à-vis le Collège du Plessis, chés Siroy, sur le Quay Neuf, Limousin, rue de Gesvre, Gautrot, Quay de la Féraille, Mortain, Pont Notre-Dame, et chés la veuve Chereau, rue S. Jacques.

Telescopes Catoptriques.

Les sieurs Paris et Gonichon, annoncés dans le troisième volume du *Spectacle de la Nature*, p. 332. comme ayant exécuté les Telescopes Anglois, à Miroirs percés, non-seulement les exécutent, mais les vendent depuis plus d'un an à Paris. Leur effet est tel qu'une de ces Lunettes par réflexion de quinze pouces

pouces de longueur, fait l'effet d'une Lunette à quatre verres de huit pieds. Le Métail dont sont composés les Miroirs, est le même que l'Anglois, et ce n'a été que sur l'examen qui en a été fait par l'ordre de M. le Comte de Maurepas, que ce Ministre leur a fait accorder le Privilege de les vendre.

Lesd. sieurs sont parvenus à faire faire à leurs Telescopes plus de champ que n'en font ceux d'Angleterre, et ils sont actuellement en état d'en entreprendre et d'en faire de toutes longueurs. *Ils demeurent présentement rue Bordet, près la Fontaine sainte Geneviève, à l'Hôtel S. Paul.*

Il se débite à Paris depuis le commencement de cette année un *Almanach de Cabinet, ou Calendrier Perpetuel*, dédié au Roy par le sieur *Duban*, dont l'usage est de connoître le Cycle Solaire, la Lettre Dominicale, le Nombre d'or, l'Epacte, les Fêtes Mobiles, et les jours et quantièmes de quelque Année que ce soit, tant des siècles passés, que des siècles à venir. Ce qui est absolument nouveau, ne s'étant jamais vû de Calendrier sous le nom de *Perpetuel*, dont l'usage ait passé cent ou deux cent ans, ce qui est bien different de celui-cy qui remonte aux siècles passés depuis la premiere Année de J. C. et se contiaue sans interruption jusqu'à la fin des Temps. Il est orné de plusieurs Gravûres; scavoir, les Quatre Saisons, placées selon leur rang; les Armes de France, soutenues par deux Génies et placées au milieu du Frontispice. Au-dessous est un Cartouche où l'on voit d'un côté l'Astronomie personifiée, et de l'autre la Géometrie, chacune avec ses Attributs. Le reste du Calendrier est aussi gravé et collé sur du fort carton, derriere lequel il se monte, suivant l'année qu'on demande, ensorte qu'en mettant un verre dessus pour la propreté, l'u-

138. MERCURE DE FRANCE

sage en est toujours le même. Derrière le Carton on a pratiqué une espee de Boëte qui contient dans un cayer imprimé toute l'Explication du Calendrier.

On le vend trois livres en Carton, quatre livres en Bordure unie, et on le trouvera tout monté en Bordure unie ou dorée, et couvert d'un verre blanc, rue Pierre Sarrazin, à la premiere porte quarrée en entrant par la rue de la Harpe, chés le sieur de *Saint Hilaire*, qui n'a rien épargné pour contenter le goût du Public.

Le sieur *Sauté*, cy devant Chirurgien Major des Régimens d'Infanterie de Dauphiné et de Bresse, donne avis au Public qu'il possède des Remedes pour la guérison du *Mal Caduc* et *Maladies Histeriques*, suivant plusieurs Experiences qui en ont été faites, sur les differens Certificats des Medecins qu'il en a rapportés à Messieurs les Commissaires du Conseil, &c. Le sieur *Sauté* ose se flater que toutes ces Epreuves lui procureront ceux qui sont affligez de ce mal, duquel il promet une parfaite guérison, en suivant le régime de vivre qui leur sera prescrit. Il demeure chés M. *Duchemin*, Perruquier, rue des Fossés de M. le Prince, vis-à-vis la rue de Vaugirard.

Le sieur *Neilson*, *Ecossois*, reçu à Si Côme, Expert pour la guérison des *Hernies* ou *Descentes*, demeure à Paris, au *Coq d'or*, rue *Dauphine*, au premier *Appartement*. Il traite ces sortes de *Maladies* d'une facon particuliere, et sans que le *Malade* soit empêché de vaquer à ses affaires.

Il donne aussi son Avis et ses Remedes à ceux qui sont dans les Provinces; soulage les *Hernies* les plus inveterées, rend cette incommodité suportable et en empêche les mauvaises suites. Google

Il a aussi inventé de nouveaux *Bandages* pour l'un

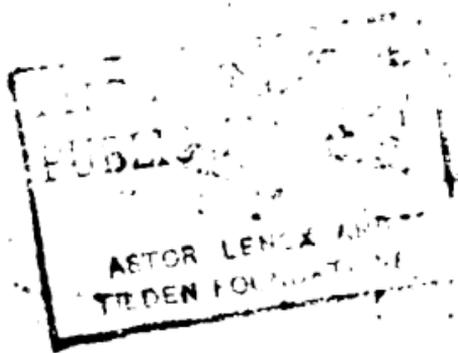
49
les
à
s à

en
de
en
de

es,
é-
ier-
son
plus
que

**

Er,



sage en est toujours le même. Derrière le Carton on a pratiqué une espèce de Boîte qui contient dans un cayer imprimé toute l'Explication du Calendrier.

On le vend trois livres en Carton, quatre livres en Bordure unie, et on le trouvera tout monté en Bordure unie ou dorée, et couvert d'un verre blanc, rue Pierre Sarrazin, à la première porte quarrée en entrant par la rue de la Harpe, chés le sieur de *Saint Hilaire*, qui n'a rien épargné pour contenter le goût du Public.

Le sieur *Sauté*, cy devant Chirurgien Major des Régimens d'Infanterie de Dauphiné et de Bresse, donne avis au Public qu'il possède des Remèdes pour la guérison du *Mal Caduc* et *Maladies Histeriques*, suivant plusieurs Experiences qui en ont été faites, sur les differens Certificats des Medecins qu'il en a rapportés à Messieurs les Commissaires du Conseil, &c. Le sieur *Sauté* ose se flater que toutes ces Epreuves lui procureront ceux qui sont affligés de ce mal, duquel il promet une parfaite guérison, en suivant le régime de vivre qui leur sera prescrit. Il demeure chés *M. Duchemin*, Perruquier, rue des Fossés de *M. le Prince*, vis-à-vis la rue de Vaugirard.

Le sieur *Neilson*, *Ecossois*, reçu à *St Côme*, Expert pour la guérison des *Hernies* ou *Descentes*, demeure à Paris, au *Coq d'or*, rue *Dauphine*, au premier *Appartement*. Il traite ces sortes de *Maladies* d'une façon particulière, et sans que le Malade soit empêché de vaquer à ses affaires.

Il donne aussi son Avis et ses Remèdes à ceux qui sont dans les Provinces; soulage les *Hernies* les plus inveterées, rend cette incommodité supportable et en empêche les mauvaises suites.

Il a aussi inventé de nouveaux *Bandages* pour l'un et l'autre Sexe, d'une façon mécanique à ressort, toute

on cil
ms an
i. r.
res en
Bot-
biac,
ree en
eur de
tentor

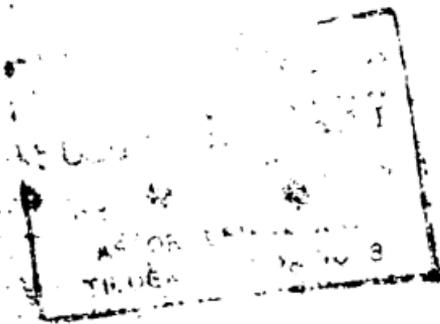
or des
resse,
es pour
reues,
raites,
en a ra-
eil, &c.
reures
mal,
uivane
meure
isés de

, Ex-
s, de-
u pre-
ladies
e soit

x qui
plus
le et

l'ua
nté

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION



JANV I

singuliere et la plus
en facilite: la g
modité, tant ils son
er, les jours comm
ures personnes, san
qu'ils font des ex
à la Paume, cour
e, aller à la Cha
and'grs pour se ga
ux qui en autor
font envoyer leur
ent au-dessus de l'
ou Descentes, ma
des deux côtés. in
de. Nota. Il ne re
ort en soit payé.

HANSON, S
EN

Ans moi la plus
Peid tout se
si joye est toujours
Si je n'en
ans moi, &c.
Mortels je
Sans van
A faire, pour ex
La liber
ans moi, &c.

te singuliere et la plus propre pour retenir les
sies et en faciliter la guérison, sans embarras ni
incommodité, tant ils sont légers, minces et aisés à
porter, les jours comme les nuits.

Toutes personnes, sans avoir des Descentes, pen-
sant qu'ils font des exercices violens, comme de
courir à la Paume, courir la Poste à Cheval, ou chas-
se, aller à la Chasse, &c. auroient besoin de
Bandages pour se garantir de pareils accidens.

Ceux qui en auront besoin dans les Provinces,
devront envoyer leur mesure, et la prendre précé-
demment au-dessus de l'Os Pubis, et s'ils ont des Her-
ses ou Descentes, marquer de quel côté, et s'ils en
ont des deux côtés, indiquer celui qui est le plus
malade. Nota. Il ne reçoit point de Lettres sans que
le port en soit payé.



HANSON, SUR LA LIBERTÉ,

EN RONDEAU.

Sans moi la plus superbe Fête
Perd tout son prix ;
La joye est toujours imparfaite ,
Si je n'en suis.
Sans moi , &c.

Oùï , Mortels je puis bien le dire ,
Sans vanité ,
Il faut , pour exciter à rire ,
La liberté.
Sans moi , &c.

L. M. D. C.

CHANSON ANACREONTIQUE

A Mis, tout boit ; l'Onde boit l'Air ;
 La Lune le Soleil ; le Soleil boit la Mer ;
 La Plante boit la Terre ; et la Terre la pluye.
 Enfin , soit en haut , soit en bas ,
 Tout boit , tout à boire convie ;
 Et pourquoi , chers Amis , ne boirai-je donc pas ?



S P E C T A C L E S.

L Es Comédiens François ont remis au Théâtre dès le commencement de ce mois , la Comédie du *Bourgeois Gentilhomme*, de Moliere, avec tous ses agrémens, que le Public redemandoit avec empressement, et qu'il revoit avec beaucoup de plaisir. Il y avoit dix ans qu'on ne l'avoit représentée. Le sieur Poisson qui y jouë le principal Rôle, qu'il n'a point vû jouer à son Pere , moins encore à son grand-pere, y est généralement applaudi. Cette Piece , d'un Comique populaire et vray , est fort bien remise , les Balets surtout sont fort bien composés et bien exécutés. Les Airs sont de la composition de Lully , lequel remplissoit autrefois le Rôle du Muphti.

M.

M. de Grimarest dans la vie de Moliere, dit une chose assés particuliere, que le Philosophe M. Rohaut, tout ami qu'il étoit de Moliere, fut son modele pour le Maître de Philosophie de cette Piece, laquelle selon le même Auteur, n'eut aucun succès à la premiere Représentation de Chambor. Moliere en étoit désolé; mais à la seconde, le Roy ayant témoigné que rien ne l'avoit tant divertí, Moliere respira, et fut accablé de louanges des Courtisans, un desquels disoit hautement qu'il y avoit dans tous les Ouvrages de cet Auteur, un *vis Comica* inconnu aux anciens et inimitable; la louange étoit nouvelle. Parmi certaines choses outrées de cette Piece, il y a néanmoins une naïveté si grande, que chaque Bourgeois de Paris, dit M. de Grimarest, y trouvoit son voisin peint au naturel.

Moliere jouoit le principal personnage dans cette Piece; après sa mort, les Rôles furent remplis par les sieurs de la Grange, Rosimont, Hubert, Guerin, du Croisi, Verneuil, Beauval, Dauvilliers, et par les Dlls Guerin, de Brie, et Beauval.

Le Vendredi 27. de ce mois, on donna sur le même Théâtre la premiere Représentation de la Tragédie nouvelle d'*Alzire* de M. de Voltaire, avec un concours prodigieux de Spectateurs. Elle fut generalement applaudie

et

142 **MERCURE DE FRANCE**
et reçûe avec acclamation. On en donna la troisième Représentation le Lundi suivant avec le même concours et les mêmes applaudissemens. Nous ne manquerons pas de rendre un compte fidele de ce beau Poëme, de son succès, des jugemens du Public, et de la gloire qui en revient à son illustre Auteur.

Le 19. Janvier l'Académie Royale de Musique remit au Théâtre, *Thetis & Pelée*, Tragédie, dont le Poëme est de M. de Fontenelle, et la Musique de feu M. Colasse; cet Opera fut représenté dans sa nouveauté en 1689. et repris en différens temps, toujours avec succès, on ne manquera pas de parler plus au long de cette dernière reprise.

Le 8. Janvier on représenta au Théâtre Italien la petite Comédie de *l'Isle des Esclaves*, dans laquelle une jeune Actrice âgée de treize ans, parut pour la première fois dans un Rôle de Soubrette qu'elle joua avec beaucoup d'intelligence. Elle fut très applaudie.

Le 18. on donna sur le même Théâtre une nouvelle Comédie Heroïque en Vers et en cinq Actes, de M. de Boissy, qui a pour titre le *Comte de Nenilly*, dont on parlera plus au long.

LE

LE RETOUR DE MARS,
Comédie nouvelle, Extrait.

Cette Piece qui a été justement et généralement applaudie, est de M. de la *Nonne*, Comédien de Strasbourg. Quoique ce soit ici le premier Ouvrage qu'il ait donné à Paris, on juge aisément que ce n'est pas son coup d'essay; on ne parvient que par degrés à écrire avec autant d'élegance et de finesse; tous les vrais Connoisseurs en ont jugé de même, et ce n'est que d'après eux que nous en parlons si avantageusement. Avant que d'en faire un Extrait suivi, Scene par Scene, nous croyons qu'il n'est pas hors de propos de tracer le plus succinctement qu'il nous sera possible le sens propre de l'allegorie qui regne dans toute la Piece: le voici.

Le Retour de Mars à Cythere auprès de Venus, n'est autre chose que le retour des Officiers auprès de leurs Maitresses dans la Capitale de la France, qui dans la belle galanterie merite d'entrer en parallele avec la Cythere de la Grece; Venus qui au départ de Mars retient la Fidelité auprès d'elle, joue un personnage qui lui est commun avec la plûpart des Belles, qui promettent aux Amans que la gloire leur enleve, qu'elles leur seront fidelles; la Fidelité exilée dès le premier jour de l'absence et rapellée au dernier, ne con-

vient.

144 MÉRCURE DE FRANCE

vient que trop au sexe, qui commence par l'inconstance et finit par la feinte, pour ménager à la fois ses droits et ses conquêtes. *Plutus*, *Theris* & *Apollon*, qui remplacent Mars dans la Cour de Venus, représentent la *Finance*, la *Robe*, & la *Lyre* qui succèdent à l'Épée. Après cette courte explication, nous allons rentrer dans l'allégorie même: *Venus* et la *Fidélité* ouvrent la Scene; Venus fait entendre à la Fidélité qu'elle l'ennuye, cependant ce n'est que de ce jour qu'elle l'a rappelé, jour auquel Mars doit revenir de Cythere. La Fidélité lui fait de justes reproches qui servent ingénieusement à exposer le sujet, les voicy :

Le jour que Mars partit, rapellons nous les faits ;
Dans ces tendres momens que rassemblant ses traits
L'Amour dans un adieu confond avec adresse

Et sa rigueur et ses bienfaits ,
Lorsqu'épuisant la plus vive tendresse

Deux cœurs ne craignent plus que la fin d'une yvresse ;
Qui malgré de tendres regrets
S'échape et fuit avec vitesse , &c.

» Allez ; dites vous à Mars ;

» Emmenez des Amours la troupe désolée ;

» A l'abri de vos étendarts ,

» Qu'ils vous suivent dans les hazards ;

» Pendant votre absence cruelle ,

Voici ma Compagne éternelle.

Mais partit , emmena l'Amour ;

Je restai près de vous , combien de temps , Déesse ?

Le premier jour , on m'embrassa ;

Le second , mon abord glaça ;

Et le troisième on me chassa.

Themis vient à la deuxième Scene ; elle dit adieu à Venus ; la Déesse de la Beauté lui en demande la raison ; Themis ne lui en donne point d'autre que le prochain retour de Mars , avec qui elle ne sçauroit vivre ; voici le portrait qu'elle en fait :

C'est un petit brutal , qui sans ménagement ,

Brusque souvent mon caractere ;

Ses sujets et les miens s'accordent rarement ;

Il pretend que tout cede à son humeur altiere ;

Près des Belles sur tout , Mars et ses Favoris

Nous poursuivent avec outrance ;

Venus , je soutiens que mes Fils

Doivent sur ses Enfans avoir la préférence.

Themis sort , Plutus lui succede. Plus hardi que Themis , il ne s'embarrasse guere du retour de Mars ; il entreprend même de séduire la Fidelité par une fleche d'or qu'il lui lance , et qu'elle repousse ; voici comme elle lui parle :

Tes

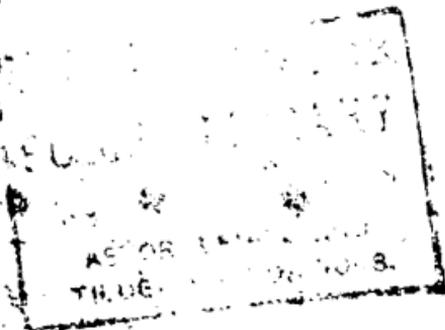
I
138

sage
a pr
caye

O
Bor
dure
ruë
entri
Sain
le g

Le
Rég
dout
la g
suiva
sur l
porte
Le s
lui p
duqu
le ré
chés
M. l

Le
pert
meut
mier
d'une
empé
Il
sont
inv



ite singuliere et la plus propre pour retenir les
 rages et en faciliter la guérison, sans embarras ni
 incommodité, tant ils sont légers, minces et aisés à
 porter, les jours comme les nuës.

Toutes personnes sans avoir des Descentes, pen-
 sant qu'ils font des exercices violens, comme de
 aller à la Paume, courir la Poste à Cheval, ou en
 chaise, aller à la Chasse, &c. auroient besoin de
 Bandages pour se garantir d pareils accidens.

Ceux qui en auront besoin dans les Provinces,
 feront envoyer leur mesure, et la prendre précé-
 demment au-dessus de l'Os Pubis, et s'ils ont des Her-
 ses ou Descentes, marquer de quel côté, et s'ils en
 ont des deux côtés, indiquer celui qui est le plus
 malade. Nota. Il ne reçoit point de Lettres sans que
 le port en soit payé.



CHANSON, SUR LA LIBERTÉ,

EN RONDEAU.

Sans moi la plus superbe Fête
 Perd tout son prix;

La joye est toujours imparfaite,
 Si je n'en suis.

Sans moi, &c.

Où, Mortels je puis bien le dire,
 Sans vanité,

Il faut, pour exciter à rire,
 La liberté.

Sans moi, &c.

L. M. D. C.

146 MERCURE DE FRANCE

Tes Enfans t'ont flaté d'un triomphe facile ;
Je reconnois leur vanité ;
Sur la terre , Plutus , tout n'est pas infecté ;
Il reste encor plus d'un azile ,
Où mon poi voir est respecté ;
Il est des Beautés mortelles ,
Tendres autant que fidelles ,
Au dessus de tes efforts ;
Leur cœur à mes loix docile ,
Dédaigne l'apas servile
De tes immenses trésors ;
Je connois leur petit nombre ;
Et je couvre de mon ombre
Leurs plaisirs et leurs transports.

Plutus a beau vanter son pouvoir , la Fi-
delité le chasse au nom terrible de Mars ,
prêt à revenir , et à le punir de son audace.

Apollon n'est guere mieux reçu de Venus
et de la Fidelité : voici le portrait , moitié
désavantageux , et moitié obligeant , que Ve-
nus en fait :

Mars ne le connoit pas ; c'est un fin hipocrite ,
Dont la tendresse parasite ,
Tournant sans cesse auprès d'une Beauté)
Goute souvent un mets pour un autre apiété ;

Il anime , élève , attendrit ;
 Il échauffe le cœur , il entraîne l'esprit ,
 Par la douceur des accens qu'il en tire :
 Là , dans le tête à tête , en ses vivants portraits ,
 D'un pinceau délicat , il emprunte la touche ,
 Déguise la raison sous un air moins farouche ,
 Prête à la volupté les plus rians attraits ;
 L'expression est dans ses traits ;
 La séduction dans sa bouche.

Apollon invité par la Fidélité à faire retraite, pour ménager sa gloire , semble s'imposer un éloignement volontaire par ces mots qui s'adressent aux Poètes :

Je cours de mes sujets renouveler l'ardeur ;
 Je veux à leurs travaux que la Beauté préside ;
 De leurs succès je veux qu'elle décide ;
 Et je promets de n'inspirer
 Que ceux qui pour lui plaire oseront m'implorer.

A peine Apollon s'est-il retiré, qu'on apporte l'Amour, presque expirant. Venus mortellement affligée de voir son cher Fils dans un si pitoyable état , prie la Fidélité de se joindre à elle pour le secourir ; à la voix de sa Mere et de la Fidélité , l'Amour semble se naître , et dit d'une foible voix :

148 MERCURE DE FRANCE

La Fidélité ! La Beauté !

L'Amour ne peut mourir, quand il vous trouve ensemble ;

Mais rarement il vous rassemble.

L'Amour ayant repris ses esprits, prie tendrement sa Mere de ne le plus envoyer à la guerre, et lui dit :

Ne m'envoyez plus à la guerre ;

Voyez l'état où Mars m'a mis ;

Laissez moi comme à l'ordinaire

En tapinois et sans éclat

La Campagne prochaine arborer le rabat.

Il rend compte à sa Mere du triste sort des Amours qui l'avoient suivi, voici le récit allegorique qu'il fait de leurs diverses infidelités :

J'ai vu périr ma troupe entiere ;

De l'oubli le vent nébuleux

En renverse plusieurs la tête la premiere ;

Tel en courant la poste à perdu la lumiere ;

Tel reçoit son congé dans un hameau bourbeux ;

Tel autre expire de foiblesse

Aux pieds de la premiere Hôtece.

nous allons rendre compte de ce qui reste , en peu de mots : Mars arrive enfin , annoncé par Mercure , il est habillé à la Françoisé , et débute en Petit Maître ; Venus le soupçonnant d'infidélité , le reçoit froidement ; il le trouve très-mauvais ; la conversation s'aigrit de part et d'autre ; Venus lui dit que si elle en croyoit son juste transport , elle le banniroit pour toujours de sa présence ; Mars veut s'en aller ; Venus prie l'Amour de le retenir ; on se raccommode enfin , et c'est par un Fête nouvelle qu'Apollon a préparée que la Piece finit. Comme nous avons assés cité de Vers pour faire honneur à l'Auteur , nous nous retraindrons ici au dernier Couplet du Vaudeville, chanté par Arlequin.

Comme un passager sur l'Onde ,
 Effrayé quand le vent gronde ,
 L'Amour se trouve en ce jour ;
 Tremblant pour son premier voyage ;
 Il abordera sans orage ,
 Si vous aprouvez son retour.

F A B L E.

Le Pêcheur et le petit Poisson.

UN Pêcheur un beau jour d'Été ;
 Assis au bord d'une Riviere,

Pour

150 MERCURE DE FRANCE

Pour faire bonne pêche ayant tout aprêté ;
Malheur , dit-il , à la premiere
Soit Tanche , ou Carpe , mon filet
N'entend point du tout raillerie ;
Fût-ce compere le Brochet ,
Il passera , mort de ma vie.

Sur ce propos de Rustre il commence , et d'abord
Un Fretin se presente ;

Ah ! Monsieur le Pêcheur , pourquoi me mettre à
bord ?

Je voudrois remplir votre attente ;
Mais je suis trop petit , il faut me rejeter
C'est votre intérêt qui me touche ,
Je sçaurai me représenter

Quand je me trouverai digne de votre bouche.

Il vous sied bien, petit Fretin ,
De complimenter votre Pere !
Il faut vous lever plus matin ;

Entrez en attendant dans cette Gibeciere

Vous seriez trop malin ,
Si vous deveniez grand ,
Vous etes petit , mais friand .





NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

Les Lettres de Constantinople portent, que les plaintes que les habitans de la Principauté de Valachie ont faites au sujet de la conduite du Hospodar de cette Province, ont engagé le Grand Seigneur à le déposer, et qu'il a été remplacé par le Vaivode de Moldavie.

Les mêmes Lettres portent que le Tefterdar, ou Grand Trésorier de cet Empire, et le Basch-Kikuli-Pacha, ou Ministre des Finances, ayant été accusés d'avoir commis plusieurs malversations dans leurs Emplois, en ont été privés.

On a publié par ordre du Grand Visir, que tous ceux qui auroient sujet de se plaindre de quelques Personnes, même de celles qui sont revêues des premières Dignités, pouvoient présenter leurs Requêtes avec confiance, et qu'on leur rendroit une prompte justice. Ce Premier Ministre n'a pû être déterminé par les plus puissantes sollicitations à laisser impunie aucune des prévarications qui sont parvenues à sa connoissance, mais il s'est contenté jusqu'à présent de confisquer les biens des coupables, et il n'en a fait punir de mort qu'un très petit nombre.

Le Comte Stadnieki, qui pendant la dernière Diète Generale de Convocation assemblée à Warsovic, étoit allé à Constantinople en qualité de Ministre de la République de Pologne, et qui avoit été conduit aux Sept Tours depuis qu'il avoit embrassé

Le parti de l'Electeur de Saxe , a écrit au Grand Visir , au Kiaia de ce Ministre , et au Reys Effendi , pour demander son élargissement.

Quelques Ministres Etrangers , entre autres le Comte de Kinnoul , Ambassadeur de S. M. Br. lequel n'est pas encore parti pour retourner en Angleterre , et M. Kalkoën , Ambassadeur de la République de Hollande , ont joint leurs instances à celles du Comte Stadnicki , afin d'obtenir qu'il fut remis en liberté. Ces derniers pour que leur démarche en faveur de ce Comte ne donnât aucune atteinte à la neutralité observée par l'Angleterre et par la Hollande à l'égard des affaires de Pologne , n'ont consenti de solliciter pour lui que comme pour un Gentilhomme Polonois qui n'étoit revêtu d'aucun caractere.

On a appris de la Tartarie Crimée , que les troupes Moscovites , commandées par le Feldt Maréchal Comte de Munich , avoient jetté un Pont sur le Boristhene , et qu'après avoir été jointes par les Cosaques auxquels ce General avoit fait prendre les armes , elles s'étoient avancées dans les environs de Kudach , où elles avoient enlevé beaucoup de Paysans , et un grand nombre de Bestiaux , mais que la grande quantité de neige qui étoit tombée dans ce pays , les avoit obligées de retourner sur leurs pas , et qu'elles avoient perdu environ 1500. chevaux dans cette marche.

Le Pacha d'Erzerum , chargé par Sa Hautesse de signer avec les Ministres Plenipotentiaires du Roy de Perse un Traité de Paix entre les Turcs et les Persans , a donné avis que les principales difficultés qui s'oposoient à un accommodement , avoient été levées , et que s'il n'en survenoit point de nouvelles , on pouvoit esperer un heureux succès de cette négociation.

Les troupes Moscovites commandées par le Comte de Munich qui avoient été obligées de retourner sur leurs pas à cause de la grande quantité de neige dont la terre étoit couverte, se sont remises en marche depuis que la fonte des neiges et l'écoulement des eaux ont rendus les chemins plus praticables. Ces troupes se sont avancées une seconde fois dans les environs de Kudach, où elles ont encore pillé quelques Villages, et d'où elles ont continué leur route vers la petite Tartarie.

Le Hospodar de Valachie, qui vient d'être déposé, a été nommé Vaivode de la Moldavie, et le Grand Visir lui a déclaré de la part de Sa Hautesse, que si la Porte recevoit de nouvelles plaintes à son sujet, il seroit non-seulement privé de sa dignité de Vaivode, qui est d'un revenu beaucoup moins considerable que celle de Hospodar de Valachie, mais qu'il seroit relegué dans une des Isles de l'Archipel.

R U S S I E.

LA Czarine a appris au commencement de ce mois, par un Courier dépêché par le Gouverneur de Derbent, que le Grand Seigneur ayant accepté les propositions d'accommodement faites à Sa Hautesse de la part du Roy de Perse par Thamas Kouli Kan, la Paix avoit été conclue entre le Grand Seigneur et le Roy de Perse. Se on les Lettres du même Gouverneur les Ministres Plenipotentiaires des deux Puissances sont convenus que le Grand Seigneur rendroit au Roy de Perse toutes les Provinces conquises par les Turcs sur les Persans; que le Roy de Perse se désisteroit de ses prétentions par rapport aux dépenses de la guerre, et que les prisonniers faits de part et d'autres seroient mis en liberté sans rançon, immédiatement.

H ij

154 MERCURE DE FRANCE

mediatement après la ratification du Traité,

Les Conseillers de la Regence de Moscov ont fait conduire à Petersbourg sous l'escorte de 40. Cavaliers, plusieurs traineaux chargés d'argent, tiré des mines dont on a fait depuis peu la découverte en Sibirie,

Le dernier Courier dépêché par M. de Wisnakoff, Ministre de S. M. Cz. à la Porte, a raporté que le Grand Visir étoit entierement occupé du soin de rétablir la discipline parmi les troupes, et le bon ordre dans l'administration des Finances de l'Empire Ottoman, et qu'il desiroit de pouvoir maintenir une bonne intelligence entre le Grand Seigneur et les Puissances voisines, afin d'être en état de remplacer par ses épargnes les sommes considerables qui ont été tirées du Tresor de Sa Hautesse pour subvenir aux dépenses de la dernière guerre contre le Roy de Perse,

P O L O G N E.

ON apprend de Warsovie que le 8. de ce mois, la Nonce du Pape, qui avoit toujours demeuré à Czenticow depuis les troubles de ce Royaume, arriva en cette Ville, et qu'il fut reçu hors des portes de la Ville par le Palatin de Cracovie, lequel étoit allé au devant de lui avec les carosses de l'Electeur.

Le même jour il eut une audience particuliere de ce Prince, étant présenté par le Comte Sulkowski, et conduit par le Maître des Ceremonies.

Le Prince Antoine-Ulrich de Beveren, le Duc Jean-Adolfe de Saxe Westsinfels, et le Prince de Hesse-Hombourg, sollicitent vivement auprès de la Cz. et de l'Electeur de Saxe pour les engager à favoriser leurs pretentions sur le Duché de Curlande après

Divers endroits marquoient que S. M. Cz. étoit convenü avec l'Electeur de faire assembler incessamment les Etats de ce Duché, afin qu'ils élussent l'un de ces trois Princes pour succeder à ce Duc, mais les avis reçus de Mittau, portent au contraire, que la Czarine a approuvé un Testament que ce dernier a fait depuis peu, et par lequel il dispose de ses Etats en faveur de la Duchesse son Epouse, Sœur du Duc de Saxe Weissenfels.

DANNEMARCK.

ON écrit de Copenhague que le Roy a fait publier une Déclaration, qui porte que S. M. désirant de protéger de plus en plus le commerce dans ses Etats et de contribuer par tous les moyens possibles à augmenter le bonheur et les richesses de ses sujets, elle a établi un Conseil de Commerce qu'elle a chargé de favoriser tous les établissemens qui pourront concourir au but qu'elle se propose; qu'elle invite toutes les personnes qui auront quelque chose à proposer pour l'avantage de l'Etat, pour l'augmentation du Commerce, et pour le succès des Manufactures, à s'adresser à ce Conseil, afin que leurs propositions y soient examinées; que si elles sont jugées utiles, S. M. fera sentir les effets de sa faveur à ceux qui les auront faites, et qu'elle donnera ordre de prendre les mesures convenables pour en faciliter l'exécution.

ALLEMAGNE.

Les Etats de la Haute Autriche, voulant se conformer à l'exemple de ceux du Royaume de Bohême, qui ont fait present de 120000 florins à l'Archiduchesse, fille aînée de leurs Majestés Imperiales

1756 MERCURE DE FRANCE

les, en ont accordé 80000. à cette Princesse en consideration de son mariage avec le Duc de Lorraine : ceux de la Basse Autriche ont résolu d'accorder à cette Princesse la même somme avec une bourse de 50000. Ducats, et les Provinces de Silesie et de Moravie doivent lui donner chacun 60000. florins.

On apprend de Vienne que M. du Theil, que le Roy de France a nommé son Ministre en cette Cour, y arriva le 18. de ce mois.

ITALIE.

ON a appris de Genes que les Rebelles de l'Isle de Corse ont proposé de se soumettre, si la République vouloit consentir que les Provediteurs qu'elle enverra dans cette Isle, ne prissent connoissance que des affaires qui concerneront la perception des impôts, l'administration des revenus publics, la discipline, la subsistance et le payement des troupes, et l'exécution des Loix, qu'on établit à la Bastie un Senat indépendant et entièrement composé d'Insulaires dans lequel toutes les affaires civiles seroient décidées en dernier ressort; que le nombre des troupes, que la République pourroit laisser dans l'Isle, fut limité, et qu'il ne fut permis à ces troupes d'entrer que dans les Places dont on conviendrait de part et d'autre. Le Senat a jugé que ce seroit compromettre la République que d'entrer en délibération sur de telles propositions, et il les a rejetées sans y faire aucune réponse.

GRANDE-BRETAGNE.

LE 26. de ce mois, à deux heures après midi, le Roy se rendit à la Chambre des Pairs avec les cérémonies accoutumées, et S. M. ayant mandé la Chambre des Communes, fit le Discours suivant.

MY LORDS ET MESSIEURS,

» Le tout heureux que les affaires de l'Europe ont
 » manifestement pris depuis la fin de la dernière session
 » du Parlement, ne peut, je suis persuadé, que vous don-
 » ner à tous, comme il me donne à moi-même,
 » la plus grande satisfaction. Je vous informai alors
 » qu'un plan de pacification concerté entre moi et
 » les Etats Generaux des Provinces-unies avoit
 » été proposé aux Puissances engagées dans la guer-
 » re, lequel n'a pas eu l'effet de prévenir l'ouverture
 » de la Campagne. Les armées s'étant mises en
 » mouvement, la guerre a été poussée dans quel-
 » ques endroits d'une manière à donner de justes
 » craintes qu'elle ne devint inévitablement générale
 » par une nécessité absolue de conserver cette ba-
 » lance de pouvoir, dans laquelle la sureré et le com-
 » merce des Puissances Maritimes sont tant inté-
 » ressés. Cette considération m'a déterminé à con-
 » tinuer conjointement avec les Etats Generaux nos
 » plus pressantes instances auprès des Puissances
 » qui étoient en guerre, pour les engager à conve-
 » nir d'un Armistice, et à entrer en négociation,
 » pour parvenir à une Paix générale, sur la baze du
 » plan que nous leur avons proposé. Pendant que
 » les affaires restoient dans cet état de délibération,
 » l'ardeur et la fureur de la guerre se sont rallenties.
 » L'Empereur et le Roy Très-Chrétien, en conse-
 »

quence de leurs assurances reiterées d'une sincere
disposition de mettre fin à la guerre par une Paix
honorable et solide, ont concerté et sont conve-
nus de quelques Articles préliminaires pour par-
venir à cette fin très-désirable. L'Armistice a été
agréé depuis par toutes les Puissances engagées
dans la guerre, et les Puissances contractantes,
ayant égard aux bons offices que moi et les Etats
Generaux leur avons rendus, nous ont commu-
niqué par leurs Ministres respectifs les Articles
préliminaires, et ont désiré notre concours pour
effectuer une Pacification generale aux conditions
qui y sont stipulées. Comme il a paru après un
mur examen, que ces Articles ne different point es-
sentiellement du plan que moi et les Etats Gene-
raux avons proposé, et qu'ils ne contiennent
rien de préjudiciable à l'équilibre de l'Europe, ni
aux droits et interêts de nos sujets respectifs, nous
avons jugé à propos, selon ce que nous nous som-
mes toujours proposé, de contribuer autant qu'il
dépendoit de nous à une pacification generale, de
déclarer de concert avec les Etats Generaux aux
Cours de Vienne et de France, que nous aprou-
vons lesdits Preliminaires, et que nous sommes
prêts à concourir à un Traité pour les perfection-
ner. Ces Preliminaires ont été communiqués aux
Rois d'Espagne et de Sardaigne, et quoique ces
Puissances n'ayent pas encore déclaré en forme
leurs resolutions finales, il y a tout lieu de croire
que l'amour de la Paix, leurs dispositions avouées
de mettre fin aux troubles de l'Europe, et l'en-
tremise des amis communs, les détermineront
à consentir à ce qui a été convenu, pourvû qu'on
leur donne une sûreté raisonnable pour la paisible
possession et jouissance des Pays qui leur sont

» été de penser à diminuer les charges de mon peu-
 » ple, aussitôt et autant que la prudence dans l'état
 » présent des affaires pourroit le permettre. C'est
 » dans cette vûe que j'ai ordonné qu'on fit une re-
 » duction considerable de mes forces tant de Mer
 » que de Terre, et si l'influence de la Couronne de
 » la Grande Bretagne, et les égards dûs à cette Na-
 » tion ont eu quelque part à calmer les troubles
 » présens de l'Europe, ou à en prévenir de nou-
 » veaux, je suis persuadé que vous conviendrez de
 » la nécessité de continuer quelques dépenses ex-
 » traordinaires, jusqu'à ce qu'il y ait une plus par-
 » faite reconciliation entre les différentes Puissances
 » de l'Europe.

MESSEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

» J'ai ordonné qu'on vous remit les Etats des
 » dépenses de l'année courante, et je ne doute point
 » que mon desir de reduire les charges publiques,
 » autant qu'il m'est possible, ne trouve en vous la
 » même disposition à accorder avec plaisir et una-
 » nimité les subsides nécessaires.

MYLORDS ET MESSEURS.

» J'espere que cette apparence agréable de Paix
 » au dehors contribuera beaucoup à la Paix et à
 » une bonne harmonie au dedans. Que l'exemple de
 » douceur et de moderation qui a si heureusement
 » calmé les esprits des Princes, qui étoient en guer-
 » re, banisse entre vous toute discorde et dissen-
 » sions intestines. Ceux qui souhaitent véritable-
 » ment la Paix et la prospérité de leur Patrie, ne
 » pourront jamais trouver une occasion plus favo-
 » rable que celle qui s'offre presentement de se dis-

Et y distinguer

» tinguer , en marquant leur satisfaction des pro-
 » grès qu'on a déjà faits pour rétablir la tranquillité
 » publique , et en avançant ce qui est encore néces-
 » saire pour la porter à sa perfection.

Le 27. Janvier , les Seigneurs présenterent au Roi
 leur Adresse , par laquelle ils assurent S. M. que ses
 soins pour prévenir les inconveniens qui auroient
 pû empêcher ses sujets de continuer de jouir des
 avantages de la Paix , et ses efforts pour rétablir la
 tranquillité en Europe , leur inspirent la plus vive
 reconnoissance. Ils supplient en même temps le Roy
 d'être persuadé qu'ils seront toujours disposés à
 concourir avec zele à toutes les mesures que S. M.
 jugera à propos de prendre pour la sûreté et pour
 l'honneur de la Nation , et ils remercient S. M. des
 ordres qu'il lui a plu de donner pour diminuer les
 troupes de la Marine et les troupes de Terre. Le
 Roy leur repondit.

M Y L O R D S ,

» Je vous rends graces de cette Adresse qui est
 » remplie de marques de votre affection pour ma
 » personne. Rien ne peut me donner un plaisir plus
 » sensible que la satisfaction que vous faites paroître
 » au sujet des soins que je me donne pour le repos
 » de l'Europe et de ma sollicitude pour la tranquillité
 » et les interêts de mes sujets. Comme je fais fond
 » avec la plus grande confiance sur votre secours
 » pour m'aider à parvenir à ces deux importantes
 » fins vous pouvez compter que je continuerai de
 » prendre les mesures les plus propres à avancer et à
 » assurer la tranquillité , le commerce , et le bon-
 » heur de la Nation.

Le lendemain , la Chambre des Communes pré-

MESSIEURS,

» Je vous remercie de cette respectueuse Adresse.
 » Je suis très satisfait que mes efforts, pour rétablir
 » la tranquillité publique, ayent votre approbation,
 » et vous pouvez être assurés qu'à l'avenir tous mes
 » soins seront employés à rendre la Paix de l'Eu-
 » rope, parfaite et durable, et à vous rendre un
 » Peuple florissant et heureux.

*ETAT des Naissances et Morts à Londres,
 depuis le 23. Decembre 1734.*

ON a baptisé dans le cours de l'année 8656.
 Garçons, et 8215. Filles, ce qui fait 16871.

Il y est mort 11699. hommes ou garçons, et
 11839. femmes ou filles, ensemble 23538.

Il a coutume de naître un peu plus d'enfans, la
 différence d'une année à l'autre n'est pourtant pas
 considérable, mais il n'en est pas de même pour les
 morts, car il y en avoit en 1734. beaucoup moins que
 l'année qui avoit précédé, et en 1735. il y en a en-
 core 2324. de moins qu'en 1734.

On a remarqué aussi moins de morts à Amster-
 dam, le nombre n'en est que de 6533. personnes;
 en 1734. il en étoit mort 7764. et en 1733. on en
 avoit compté plus de 10500. cette année ayant été
 très mal saine.





F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE premier de ce mois, les Princes et Princesses du Sang, et les Seigneurs et Dames de la Cour, eurent l'honneur de complimenter le Roy et la Reine sur la nouvelle année.

Le Corps de Ville a rendu à cette occasion ses respects à Leurs Majestés, à Monseigneur le Dauphin et à Mesdames de France.

Le même jour, le Roy, précédé du Duc d'Orléans, du Duc de Bourbon, du Comte de Clermont, du Prince de Conty, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu et du Comte de Toulouze, et des Chevaliers Commandeurs et Officiers des Ordres, qui s'étoient assemblés dans le Cabinet de Sa Majesté, se rendit à la Chapelle du Château de Versailles. Le Roy devant lequel les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses, étoit en Manteau, le Collier de l'Ordre par dessus, ainsi que les Chevaliers. S. M. entendit la grande Messe, chantée par la Musique, et à laquelle l'Archevêque

J A N V I E R. 1736. 163

chevêque de Vienne, Prélat Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, officia Pontificalement. Après la Messe, S. M. fut reconduite dans son Appartement avec les ceremonies accoutumées.

Le 2. le Roy accompagné comme le jour précédent, se rendit vers les onze heures du matin à la Chapelle du Château, et S. M. assista au Service qui a été célébré pour le repos des ames des Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit, morts pendant le cours de l'année dernière. L'Archevêque de Vienne, Prélat-Commandeur de l'Ordre, y officia.

Le premier jour de l'An, le Roy entendit à son lever les Hautbois de sa Chambre, qui jouèrent differens Airs de M. de Lully.

Le même jour pendant le dîné de S. M. les *Vingt-quatre* executerent plusieurs Pieces de Symphonie de la composition de M. Rebel, Sur-Intendant de la Musique du Roy, en survivance de M. Destouches, et de M. Francœur, Compositeur de la Musique de la Chambre.

Le 2. il y eut Concert chés la Reine, le même M. Rebel, en l'absence de M. Destouches et en semestre, fit chanter le second

164 MERCURE DE FRANCE

cond et le troisiéme Acte de l'Opera de *Thetis et Pelée*, qu'on continua le 4. par les deux derniers Actes. La Dlle Antier remplit avec aplaudissement le Rôle de *Thetis*, aussi-bien que le sieur Chassé, ceux de *Jupiter* et du *Ministro du Destin*. Le sieur Jeliote chanta le Rôle de *Pelée*. Le sieur Guignon, Ordinaire de la Musique du Roy, executa après le Concert, un *Concerto* de sa composition, qui plut généralement.

Le 7. on donna le Prologue et le premier Acte de *Proserpine*, qu'on continua le 9. et le 11. La Dlle Erremens l'aînée, chanta le Rôle de *Cérés*; la Dlle Deschamps, celui de *Proserpine*, et la Dlle Mathieu, celui d'*Aretuse*, toutes trois avec succès. Les sieurs Chassé et Tribou remplirent ceux de *Pluton* et d'*Aphée*, parfaitement. Le sieur Guignon fit executer une Suite de Symphonie de sa composition.

Le 14. on chanta le Prologue et le premier Acte de *Bellerophon*, qu'on continua le 16. par le second et le troisiéme Acte. La Dlle d'Aigremont se distingua dans le Rôle de *Philonée*, et le sieur d'Angerville, dans celui d'*Amisodar*. Le sieur Guignon joua ensuite le *Printemps de Vivaldi*.

Le 21. on donna en Concert à la Reine, plusieurs fragmens du Ballet du *Triumpho*.

Le 23. on chanta le Prologue et le premier Acte de *Scanderberg*, mis en Musique par Mrs. Rebel et Francoeur; il fut continué le 25. et le 30. et parfaitement executé. Les principaux Rôles furent chantés par les mêmes Acteurs qui les avoient remplis à Paris avec l'aplaudissement du Public. Après ce dernier Concert, le sieur Blavet, Ordinaire de la Musique de la Chambre, joua un Concerto, qui fit un extrême plaisir.

La parfaite santé de Monseigneur le Dauphin, et son esprit plus avancé qu'il n'est ordinairement dans les Enfans de son âge, ayant déterminé le Roy à ne pas suivre l'ancien usage de ne remettre aux hommes le soin de l'éducation des Enfans de France, qu'au commencement de leur huitième année, le Comte de Châillon, Gouverneur, et les autres Personnes choisies par le Roy pour être employées à une éducation si intéressante pour la France, ont commencé le 15. Janvier à exercer leurs fonctions auprès de Monseigneur le Dauphin.

Ce jour là vers les 4. heures après midi, la Duchesse de Ventadour et la Duchesse de Tallard, Gouvernantes des Enfans de France, amenerent chés le Roy Monseigneur le Dauphin, et elles rendirent compte à S. M. de l'état de la santé de ce Prince, qu'elles

qu'elles avoient fait examiner la veille par les Médecins, qui l'ont trouvée aussi bonne qu'on pût le desirer. Le Roy témoigna à la Duchesse de Ventadour et à la Duchesse de Tallard, le gré qu'il leur sçavoit des soins qu'elles avoient pris de Monseigneur le Dauphin, et les en assura avec beaucoup de bonté. Le Roy parla ensuite à ce Prince, et S. M. lui inspira dans les termes les plus convenables et les plus tendres, les sentimens qu'il devoit toujours avoir pour ceux qui étoient chargés de son éducation. Monseigneur le Dauphin a donné en cette occasion autant de preuves de son bon naturel que du desir qu'il a de remplir les esperances que les bonnes qualités de ce Prince donnent lieu de former de lui. Au sortir du Cabinet du Roy, Monseigneur le Dauphin, accompagné du Comte de Châtillon, alla occuper le grand Appartement qui lui a été destiné.

Le 22. de ce mois, le Prince de Torella, Gentilhomme de la Chambre du Roy des deux Siciles, et son Ambassadeur Extraordinaire auprès du Roy, eut sa première Audience particulière de S. M. Il eut ensuite Audience de la Reine, de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de France, et

M. Hebert, Introduceur des Ambassadeurs.

Le même jour l'Evêque de Condom et l'Evêque de Pamiers, furent sacrés dans la Chapelle du Séminaire de S. Sulpice, par l'Archevêque de Sens, assisté des Evêques de Tarbes et de Noyon.

Le 24. les Députés des États de Bretagne, eurent Audience publique du Roy, étant présentés par le Comte de Toulouse, Gouverneur de la Province, et par le Comte de Saint Florentin, Secrétaire d'Etat, et conduits en la maniere accoûtumée par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Ceremonies. Ils eurent le même jour Audience de la Reine, de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de France. La Députation étoit composée pour le Clergé de l'Evêque de Rennes, qui porta la parole; du Vicomte de Rohan, Député pour la Noblesse; de M. de Kvastoüe, Député du Tiers-Etat; et du Président de Bedée, Syndic de la Province.

L'Abbé de Choiseul, l'Abbé Daydie et l'Abbé de la Fare, ont été nommés Aumôniers de S. M.

168 MERCURE DE FRANCE

Le 29. l'Evêque d'Agen fut sacré dans la Chapelle du Séminaire de saint Sulpice, par l'Archevêque de Bourges, assisté des Evêques de Mende et de S. Brieux.

Le Mardi 17. les Comédiens François représenterent à la Cour la Comédie de *la Devineresse*.

Le Jedy 6. *Phedre et Hyppolite, et les trois Cousins*.

Le 28. les Comédiens Italiens y représenterent la Comédie de *l'Heureux Stratagème*, qui fut suivie de la petite Piece nouvelle du *Retour de Mars*, dans laquelle la nouvelle Actrice joua le Rôle de la *Fidélité* avec applaudissement.

Le 6. l'Académie Royale de Musique donna le premier Bal de cette année sur le Théâtre de l'Opera, qu'on continuera de donner pendant differens jours du Carnaval jusqu'au Carême.

ETRENNES.

D'un Fils à son Pere.

Pour vous donner gentille Etrene,
Je voulois tirer de ma veine,
Vers agreablement tournés,

Mais

Mais les Muses peu charitables ,
 Bien loin de m'être favorables ;
 Riant de mon dessein , se moquent à mon né. .
 Honteux , déconcerté , je ne sçai plus que faire ,
 Et déjà je prenois le parti de me taire ,
 Lorsque tout à coup une voix
 Me fit entendre ces paroles :

» Qu'as-tu besoin de ces neuf folles ;
 » Ne peux-tu pas , sans te mordre les doigts ,
 » Au lieu de Vers faire quelqu'autre choix
 » Digne d'un si genereux Pere ?
 » Que n'offres-tu ton cœur, ce cœur franc et sincère,
 » Qui pour lui conserve à la fois ;
 » La tendresse , l'amour , le respect et le zèle ;
 » Cela vaut mieux que tous ces Vers ,
 » Qui pour les bien trouver te cassent la cervelle ;
 » Et mettent quelquefois ton esprit à l'envers ,
 » Tel est l'avis qu'ici te donne
 » Des fideles amis la Déesse en personne
 Déesse , m'écriai-je alors !
 Secondez mes tendres transports ,
 Je me mocque avec vous d'Apollon et des Muses ;
 Oüi , sans chercher d'autres excuses ,
 A l'Auteur de mes jours allez offrir les vœux
 Qu'un Fils pour lui va faire au Souverain des Cieux

L. Desepmanville de Roüen

MORTS



M O R T S.

LÉ premier Janvier Dame *Genevieve Marguerite le Moyne*, fille unique de feu Pierre le Moyne, ancien Avocat au Parlement de Paris, et Bâtonnier des Avocats, et de Genevieve Bugnon, veuve depuis le 11. Novembre 1732. d'Ambroise Cousinet, Seigneur de Boisroger, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, qu'elle avoit épousé le 25. Juin 1698. mourut après une courte maladie, âgée de 63 ans, laissant pour fille unique Elizabeth-Genevieve Cousinet, née le 9. Septembre 1699. et mariée le 4. Juillet 1724. avec Georges Jubert, Marquis du Thil, ancien Colonel d'Infanterie, et Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, dont elle n'a aussi qu'une fille unique, née le 7. Juillet 1729.

Le même jour De *Jeanne-Henriette de Lalen*, épouse de Charles-Claude-Ange Dupleix, Seigneur de Bacquencourt, Conseiller Secrétaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses Finances, l'un des Fermiers Generaux de S. M. et ancien Directeur de la Compagnie des Indes, mourut après une

Le 5. De *Marguerite Estienne*, veuve depuis le 4. Janvier 1715 de Louis Chevalier, Ecuyer, Seigneur de Montigny près de Metz, et de Bagnolet proche Paris, Conseiller Secretaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses Finances, Receveur General des Finances de Metz, et Fermier General des Fermes unies de Sa Majesté, avec laquelle elle avoit été mariée le 5. Septembre 1667. mourut à Paris âgée de 87. ans, elle étoit fille de Philbert Estienne, Seigneur d'Augny, à une lieuë de Metz, Lieutenant General au Bailliage et Siege Royale de Metz, et d'Anne-Pauline Luquin. D'un grand nombre d'enfans qu'elle avoit eus, il ne reste plus qu'Anne Chevalier, veuve d'André le Vieulx, Conseiller en la Cour des Aydes de Paris; Marie-Marguerite Chevalier, veuve de Jean-Antoine Ranchin, Secretaire ordinaire du Conseil Royal, Direction et Finances; Louis Chevalier, Seigneur de Montgeroult, President Honoraire aux Enquêtes du Parlement de Paris, veuf de Marie-Anne Fermé, dont il a Louis Chevalier, né le 14. May 1707. et reçu Conseiller au Parlement de Paris, le 12. Decembre 1727. Marc-René Chevalier, né le 21. May 1709. et Marie-Marguerite Chevalier, née le 5. May 1710. mariée le 20. Janvier 1727. avec François-Gaspard Masson, Maître des Requêtes

172 MERCURE DE FRANCE

quêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy , puis
President aux Enquêtes du Parlement de
Paris ; Philbert-Antoine Chevalier , Sei-
gneur de Montigny , l'un des Fermiers Gene-
raux des Fermes du Roy , et ci devant Re-
ceveur General des Finances de Metz , aussi
veuf de Marie - Magdeleine de Combault
d'Auteuil , dont il ne lui reste qu'Elizabeth-
Thérese Marguerite Chevalier , née le 13.
Fevrier 1705. et veuve de Charles-Louis-
Frederic Cadot , Marquis de Sebeville , En-
seigne de la seconde Compagnie des Mous-
quetaires du Roy ; Armand Chevalier , cy-
devant Maître d'Hôtel ordinaire du feu Duc
de Berri ; et Louis-André Chevalier , Cha-
noine Regulier de l'Ordre de S. Augustin ,
de la Congrégation de France , et Prieur de
la Maison sous Longjumeau.

Le sieur Pierre Bonhomme Dupin , Rece-
veur des Tailles dans l'Election de Riviere ,
Verdun , mourut le 6. Janvier. à Grenade près
de Toulouse , âgé de 109. ans et trois mois.

Le même jour *Joseph de Cambis* , Marquis
de Velleron , Chef d'Escadre des Galeres du
Roy , Commandeur de l'Ordre Royal et
Militaire de S. Louis , mourut à Avignon
dans la 78e. année de son âge.

Le 8. D. *Jeanne Begny* , veuve depuis le
28. Janvier 1725. de Nicolas-Dominique le
Fouin , Conseiller Secretaire du Roy , Mai-
son

son, Couronne de France et de ses Finances, mourut à Paris laissant des enfans.

Le 9. *André Morlat de Montour*, Conseiller Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, reçu à cette charge en 1721 et autrefois intéressé dans les affaires de S. M. mourut à Paris Octogenaire, Il étoit veuf de Genevieve Jaqueline le Nain, de la ville de Chinon, morte le 12. Avril 1728. Il en laisse Jean-Baptiste Morlat de Montour, fils unique, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, pourvu de cette Charge le 26. Juin 1715. et reçu en 1716. auparavant Conseiller successivement au Châtelet et au Grand Conseil, et Grand Rapporteur des Lettres en Chancellerie, qui n'est point marié.

Le 11. De *Marie - Louise - Chrétienne de Castille de Montieu*, Epouse d'Anne-Marie-Joseph de Lorraine, Comte et Prince de Guise sur Moselle, Comte d'Harcourt, de Montlaur, et de S. Romaize, Marquis de Maubec, avec lequel elle avoit été mariée le deux Juillet 1705, mourut dans ses Terres en Bourgogne, dans la 56. année de son âge, elle laisse un fils encore jeune, et deux filles dont l'aînée fut mariée le 21. Mars 1725, avec Emanuel-Theodose de la Tour, Duc de Bouillon, d'Albret, et de Château-Thierry, Pair et Grand Chambellan de France, Gouverneur

274 MERCURE DE FRANCE

Gouverneur du haut et bas Pays d'Auvergne, duquel elle est restée veuve le 17 May 1730. elle étoit sa quatrième femme; et la cadette a été mariée le 7. Avril 1734. avec Louis François Armand de Vignerot du Plessis, Duc de Richelieu, et de Fronsac, Pair de France, Chevalier des ordres du Roy, Brigadier de ses Armées, et Colonel d'un Régiment d'Infanterie petit vieux corps. La Princesse de Guise étoit fille unique et seule héritière de Gaspard Jeannin de Castille, Marquis de Montjeu, Baron de Dracy, mort au mois de Mars 1688. et de Louise-Diane Dauvet des Marets, morte le 7. Decembre 1717.

On mande de Bourgogne que les obseques de Madame la Princesse de Guise qui est morte d'apoplexie dans son Château de S Blaise aux fauxbourgs d'Autun, ont été célébrés avec beaucoup de magnificence, le Corps de la Ville y ayant assisté, Madame la Comtesse de Roussillon mena le deuil, et les quatre premières Dames de la Ville porterent les coins du drap mortuaire.

Le Prieuré du Parc d'Harcourt valant 5000. liv. de rente, étant venu à vaquer dans le même temps, M. le Prince de Guise l'a donné à M. l'Abbé de Bethune, cousin ger-

Le 12 De Catherine Gasparde de Scoraille de Fontange de Roussille , qui avoit été mariée en premières nœces le 3. Août 1681. avec Sebastien Sire de Rosmadec , Marquis de Molac , et de Sacé , Comte des Chapelles , et de Guébriant , Lieutenant General pour le Roy de la Province de Bretagne , Gouverneur des Ville , Châteaux , et Comté de Nantes , et Tour de Pille moy , Brigadier des Armées de S. M. et Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie , mort le 3. Novembre 1700. et en secondes nœces au mois de Juillet 1709. avec Henry de Chabannes, Marquis de Curton , Comté de Rochefort , Baron de Riom, Seigneur de S. Angeau , &c. veuf de Gabrielle de Montlezun de Besmaux , et decedé le 16. May 1714. mourut à Paris sans posterité , agée de 88. ans 6. mois , elle fut inhumée le lendemain dans l'Eglise de l'Abbaye de Port Royal , fauxbourg S. Jacques auprès de deffunte Marie Angelique de Scoraille de Roussille , Duchesse de Fontange , sa sœur , morte le 28 Juin 1681. à l'âge de 22. ans. Ces deux Dames étoient filles de Jean Rigaud de Scoraille , Comte de Roussille , Marquis de Cropiere et de S. Jouery , et d' Aimée Leonore de Plas. La Généalogie de la maison de Scoraille , originaire du haut Auvergne , se trouve dans le Dictionnaire historique. *Ses armes sont d'azur à trois bandes d'or.*

176 MERCURE DE FRANCE

Le même jour D. *Marie-Françoise le Maistre*, veuve depuis le 22. Juin 1730. de Dominique Claude de Barberie, Seigneur de S. Contest, et de la Châtaigneraye, Conseiller d'Etat ordinaire, ci-devant Ambassadeur extraordinaire et Plenipotentiaire pour le Roy aux Congrès de Bade et de Cambray, avec lequel elle avoit été mariée le 2. Janvier 1700. mourut à Paris d'une violente colique suivie d'apoplexie, dans la 66. année de son âge, étant née posthume le 20. Juillet 1670. de Jerome le Maistre, Seigneur de Bellejame, President en la quatrième Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, mort le 21. Decembre 1669. et de Marie Françoise Feydeau de Vesvres; sa femme, morte le 25. Novembre 1712. à l'âge de 80. ans. La Dame de S. Contest laisse deux fils qui sont François Dominique de Barberie; Seigneur de S. Contest, né le 26. Juin 1701. successivement Avocat du Roy au Châtelet, Conseiller au Parlement de Paris en 1724. et Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy en 1728. qui a épousé le 27. Septembre dernier une fille de feu Philippe Desvieux, Fermier General; et Henry Louis de Barberie de S. Contest, Seigneur de la Châtaigneraye, né le 4. Avril 1708. aussi successivement Avocat du Roy au Châtelet en 1728.

J A N V I E R. 1736. 127

Le D. *Pétronille Triboulleau*, femme de Mathieu Pinsonneau, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, ancien Tresorier de l'Ordre Militaire de S. Louis, avec lequel elle avoit été mariée le 12. Novembre 1691. mourut dans la 6^e. année de son âge, étant née le 19. Octobre 1675. Elle ne laisse qu'une fille qui est *Petronille-Françoise Pinsonneau* mariée le 12. Avril 1714. avec *Julien-Louis Bidé*, Seigneur de la Grandville, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy et Intendant à Lille en Flandres.

Le 16. *Jacques-Denis de la Mouche*, Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, Charge en laquelle il avoit été reçu au lieu de feu *Claude Anne de la Mouche* son oncle le premier Août 1722. mourut d'une fluxion de poitrine à l'âge de 42. ans. Il étoit frere puiné de *Pierre Antoine de la Mouche*, Seigneur de *Beauregard*, Conseiller au Parlement de Paris à la cinquième Chambre des Enquêtes, et fils de feu *Pierre-Antoine de la Mouche*, Seigneur de *S. Jean de Beauregard*, la *Chastaigneraye* et *Thuilliere*, mort Conseiller Honoraire en la Grand Chambre du même Parlement le 21. Octobre 1722. âgé de 69. ans, et de *Françoise Pichon*, morte le 8. Novembre 1732. et il avoit épousé en 1725. D. . . *Dorat*, fille de feu *Charles-Lec*

I ij Dorac

178 MERCURE DE FRANCE

Dorat, Seigneur de la Barre, et de Chameulles, et d'Anne Aubriot de Chameulles. Il en laisse deux Garçons.

Le même jour *François du Fresne*, *Seig. du Cange*, Président, Trésorier de France au Bureau des Finances de la Généralité de Poitiers, mourut à Paris dans un age avancé, laissant des enfans. Il étoit Fils du celebre Charles du Fresne, Seigneur du Cange, Trésorier de France à Amiens, mort le 23. Octobre 1688. après avoir donné au Public un grand nombre d'excellens Ouvrages, entr'autres son *Histoire Byzantine* et son *Glossaire des mots de la basse Latinité*.

Le 17. De. *Elisabeth-Justine-Michelle de Roissy*, Epouse de Jacques Boucot, Chevalier de l'Ordre de saint Michel, Conseiller, Secretaire du Roi, Maison, Couronne de France et de ses Finances, Receveur General des Domaines, Dons, Octrois et Fortifications de la Ville de Paris, mourut en couches, agée de vingt ans. Elle avoit été mariée au mois de Decembre 1733. et étoit fille de Charles Michel, Seigneur de Roissy, Conseiller, Secretaire du Roi, Maison, Couronne de France et de ses Finances, et Receveur General des Finances de la Généralité de Bourdeaux.

Le 20. De. *Jeanne Bastonneau*, veuve de-

JANVIER. 1736. 179

seiller, Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France et de ses Finances, mourut à Paris dans la 86. année de son âge, sans laisser d'enfant. Il lui étoit resté un fils unique, qui étoit dans le Service, et qui étant allé à Lille, s'y trouva enfermé lorsque cette Place fut assiégée en 1708. Il y fut tué en faisant la fonction d'Aide-de camp du Maréchal de Boufflers.

Dom Lazare Languet, Abbé de l'Abbaye Reguliere de Morimond, mourut le 20. Janvier à l'Abbaye de Rosieres, dans le Comté de Bourgogne, dans la 67^e. année de son âge. Il étoit Frere de l'Archevêque de Sens et du Curé de S. Sulpice,

Marie Charlotte-Sophie de la Riviere de Wartigny, Fille d'honneur de la Reine seconde Douairiere d'Espagne, mourut le 21 Janvier âgée de près de quatorze ans. Elle étoit Fille de Charles Yves Thibaut, Comte de la Riviere, de Mur et de Plœuc, Marquis de Paulmy et de Wartigny, Brigadier de Cavalerie, Sous-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires, et Gouverneur de S. Brieux et de Julie de Barberin, de Reignac, Dame du Palais de la Reine d'Espagne.

Le 21. *Martin Bernard Fredey*, Ecuyer, Seigneur de Coubertin, Conseiller du Roi, Trésorier General, Receveur et Payeur des
I iiij Rentes

Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris , Doyen de sa Compagnie , aiant été reçu en cette Charge dès l'année 1687 , mourut à Paris , âgé d'environ 80. ans , sans laisser d'enfans.

Le 23. du même mois , Dame *Marie Louise de Villars* , Sœur du feu Maréchal Duc de Villars , veuve depuis 1718. de François Eleonor de Choiseul de Traves , Comte de Vauteau , Maréchal des Camps et Armées du Roi , et Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , avec lequel elle avoit été mariée le 11. Fevrier 1699 , mourut à Paris , âgée d'environ 78. ans , laissant pour Fille unique Marie-Sophie-Eleonore de Choiseul de Traves , mariée au mois de Juin 1721 avec Charles-Joseph d'Andigné , Comte de Vezins.

Le 27. Dame *Marie-Christine-Françoise de Fleury* , veuve depuis le 25. Mai 1700. de Claude le Tenneur , Ecuyer , Seigneur de Goumiers , mourut à Paris , laissant postérité.

Le 28. D. *Jeanne Gallois de Vaudricourt* , Dame d'honneur de feuë S. A. S. Charlotte Seguiet , Duchesse de Verneuil , et veuve de Charles de Cailhau Désignac , premier Ecuyer de feu S. A. S. Henry de Bourbon , Legitimé de France , Duc de Verneuil , mourut à Paris , âgée de 88. ans , le Mé-

cette mort , porte que la défunte étoit sœur du feu sieur de Vaudricourt , mort Chef d'Escadre, après s'être acquis une grande réputation, et qu'elle étoit Aïeule du Chevalier de Vaudricourt , qui sert dans la Marine au département de Toulon.

Le 29. *Charles François-Armand de Gontaut, Duc de Biron*, Pair de France, Brigadier des Armées du Roi, Fils aîné d'Armand Charles de Gontaut, Duc de Biron, Pair et Maréchal de France, et de Marie Antonine Baurru de Nogent, mourut d'une fluxion de poitrine à Paris, dans la 47 année de son age. Il avoit été fait Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, par commission du 22. Novembre 1705. depuis il en obtint un autre par la démission du Marquis d'Harcourt au mois d'Avril 1712. Ce dernier ayant été licentié, il eut un Brevet de Mestre de Camp reformé. Il fut fait Brigadier le premier Février 1719, et il obtint au mois de Septembre suivant le Regiment d'Anjou, Cavalerie; il s'en démit au mois de Juillet 1732. et il prit séance au Parlement de Paris en qualité de Pair de France le 19 Mars 1733. Il avoit été marié le 30. Decembre 1715. avec Marie-Adelaïde de Gramont, Dame du Palais de la Reine, et Fille de feu Antoine, Duc de Gramont, Pair et Maréchal de France, Co-

182 MERCURE DE FRANCE

Colonel du Regiment des Gardes Françoises ,
et de Marie Christine de Noailles , sa veuve.
Il en laisse un Fils apellé le Comte de Lau-
zun , et une Fille nommée Louise-Antonine
de Gontaut de Biron , mariée le 25 Février
1732. avec François Michel Cesar le Tellier,
Marquis de Montmirel , Capitaine Colonel
de la Compagnie des Cént-Suisses de la
Garde du Roi.

Le 31. *Frere Charles Nicolas Ogier*, Prêtre,
Chanoine Regulier de l'Ordre de S. Augus-
tin , actuellement Prieur pour la seconde
fois de la Maison de Sainte Croix de la Bre-
tonnerie , à Paris , mourut dans la 73. année
de son age. Il étoit Frere aîné de feu Pierre-
François Ogier , Grand Audiencier de Fran-
ce , mort le 24. Decembre dernier.

C H A N S O N .

Sur l'Air : *Et vogue la Galere , &c.*

Favoris de Neptune ,
Au gré de vos désirs ,
Allez chercher fortune ,
Nous cherchons les plaisirs ,
Et vogue la Galere , &c.



Ainsi

Ainsi que ce Rivage,
S'éloignent nos beaux jours;
En faire un doux usage,
C'est en fixer le cours.



Qu'aujourd'hui tout conspire
A nos heureux loisirs,
Et qu'aucun ne soupire
Si ce n'est les Zéphirs.



De peur que la Nacelle
N'abime sous le faix,
Transportons sur leur aîle
Nos vœux et nos regrets.



Sur cette Onde paisible,
Dans ce calme enchanteur,
Il n'est d'écueil terrible
Que la mauvaise humeur.



S'il s'élève un orage,
Je demande au Destin
Qu'il sauve du naufrage

Ma

Ma Boutteille et mon vin,
Puis vogue la Galere, &c.



Tantôt en main le verre,
Si nous nous enyvrons,
Nous pouvons prendre terre
Par tout où nous voudrons.



La Raison nous chicanne,
Mais Bacchus nous endort,
Perdre la tramontane
C'est arriver au Port.



ARRESTS NOTABLES.

A RREST de la Cour des Aydes du 13. Décembre 1736. qui condamne Nicolas Popelart, Concierge des Prisons du Grenier à Sel de Montsaugon, à réintégrer dans les Prisons trois Prisonniers arrêtés pour fauxsaunage, dans six semaines pour toute préfixion et délai, et par corps, sinon et à faute de ce faire dans ledit temps, et icelui passé, le condamne de payer la somme de six cent livres pour les amendes en quoi lesdits Prisonniers ont été condamnés, et en tous les dépens, Digitized by Google

Prevost pour la visite, saisie et confiscation des Bouteilles et Carafons de verre, qui ne sont des poids; jauge et qualités prescrites par la Déclaration de Sa Majesté du 8. Mars 1735, et Arrêts de Règlement rendus en consequence de ladite Déclaration.

DECLARATION du Roy, du 20. qui ordonne que les Bois quarrés et d'ouvrages qui sont déposés dans l'Isle-Louviers, seront transportés de l'autre côté la Riviere de Seine; et qu'à l'avenir les Bois neufs à brûler et Charbons de bois des Ports S. Paul et de la Grève, et les Marchandises de Thuilles, Ardoises et Charbon de terre, seront déchargées dans ladite Isle-Louviers.

ARREST du 10. Janvier 1736. qui proroge jusqu'au dernier Décembre 1736. l'exemption des droits d'entrée sur les Bestiaux venant des Pays Etrangers dans le Royaume.

AUTRE du même jour, qui permet la sortie des grains de Picardie, pour l'Etranger, par le Port de Saint-Valery.

LETTRES PATENTES, qui nomment des Commissaires pour faire proceder à un Terrier general des Domaines de Versailles, Marly, Saint Germain en Laye, et Meudon. Données à Versailles, le 17. Janvier

LETTRES PATENTES du même jour, qui nomment des Commissaires pour passer les Contracts des six cent mille livres de rentes au denier vingt, sur la ferme des Postes.

ARREST

1^o6 MERCURE DE FRANCE

ARREST du même jour, qui proroge jusqu'au dernier D cembre 1736. le délai accordé par celui du 4 Janvier 1735. pour la moderation des droits de Marc d'Or, et de Sceau, et autres frais de provision des Offices qui seront levés vacans aux revenus casuels pendant le courant de ladite année.

DECLARATION DU ROY, portant établissement d'une Chambre de Tournelle Civile au Parlement de Paris. Donnée à Versailles le 24 Janvier 1736. Enregistrée au Parlement le 30. ainsi que le feu Roy l'avoit fait pour l'année 1669. et qui l'avoit renouvelée successivement, &c. laquelle Chambre commencera au lendemain de la Chandeleur, pour avoir lieu seulement jusqu'au jour de la saint Jean prochain : sera ladite Chambre composée de deux Présidents de la Cour, qui serviront depuis la Chandeleur jusqu'à Pâques, et de deux autres qui serviront depuis Pâques jusqu'à la S. Jean : Sçavoir, un du nombre de ceux qui seront de service à la Grand'Chambre, et un de ceux qui serviront à la Tournelle, de six Conseillers de la Grand'Chambre qui changeront à Pâques, et de quatre Conseillers de chacune des Chambres des Enquêtes, deux d'entre les anciens et deux d'entre les derniers reçus, lesquels changeront aussi au jour de Pâques, pour tenir par ladite Chambre sa Séance en la Chambre de S. Louis de notre dit Parlement, tous les Lundis, Mercredis, Jedis et Samedis &c.



SONNET.

SONNET.

Vous demandez pourquoi je lis mon *Almanach*,
 Iris, c'est pour trouver le jour de votre *Fête*,
 Je sçai que dans ce temps il faut que je *m'aprete*,
 A composer des Vers et ab hoc et ab *Hac*.

Quand je les aurai faits, n'allez pas dire *Tac*,
 Car à me rebuter vous êtes toujours *Prête*,
 Vous rechignez ou bien vous secoüez la *Tête*,
 Assurant que mes Vers ne valent pas un *Crac*.

Pour bien moins que cela l'on deviendroit *Rebelle*,
 Vous avez de l'esprit, vous êtes fiere et *Belle*,
 Ma foi vous m'e mettez au bout de mon *Rôlet*.

Mais je veux cependant, pour qu'un peu je me *Venge*
 Vous dire ingénument, en finissant ce *Sonnet*,
 Que vous n'écoutez pas toujours votre bon *Ange*.

T A B L E.

P	Rivilege du Roy.	
	Catalogue des Mercurés de France depuis 1721;	
	Liste des Libraires qui débitent le Mercure.	
	Avertissement, &c.	
	PIECES FUGITIVES. Narcisse et Clarice, <i>Eglogue</i> ,	1
	Lettre sur l'Histoire du Théâtre François,	4
	Le Temps, <i>Ode</i> ,	15
	Lettre sur le mot <i>Dun</i> ou <i>Down</i> , chés les Celtes,	18
	La Retraite du Courtisan, sur deux Rimes,	27
	Lettre sur l'Opera de Scanderberg,	30
	Vers à Mad. la Comtesse * * *, qui fut Reine,	
	&c.	37
	Réponse de M. le Cat, sur la Sympathie, &c.	38
	Cantate,	46
	Epitaphe de Moliere, &c.	50
	Lettre contenant l'Extrait d' <i>Aben-Said</i> , Tragédie,	
		51
	Epitre à Madame	64
	Lettre sur les Limites de la Gaule Germanique et de l'Aquitaine Gotique,	68
	Observations sur les noms de Childeric, Clovis,	
		74
	Les Papillons, <i>Idylle</i> ,	77
	Lettre sur la Méthode de la Version et de la Com- position d'une Langue à l'autre,	81
	Le Serin et le Geay, <i>Fable</i> ,	95
	Reflexions,	97
	Epitaphe,	102
	Enigme, Logogryphes, &c.	105
	NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS,	

&c. L'Etat actuel des Troupes de France ,	106
Lettres Critiques au sujet des Memoires du Chevalier d'Arieux ,	112
Méditations sur les principales verités de la Religion ,	117
Voyage d'Innigo , à la Côte de Malabar , &c.	124
Aben-Saïd , <i>Tragédie</i> ,	125
Description du Parnasse François , Addition ,	127
Allegorie , &c.	130
Prix proposé par l'Académie de Chirurgie , &c.	131
Suite des Médailles du Roy ,	132
Estampes nouvelles , &c.	133
Portrait de Mlle Pélissier , de M. Couperin , &c.	135
Telescopes Catoptriques ,	136
Almanach de Cabinet ,	137
Chansons notées ,	139
Spectacles ; Le Bourgeois Gentilhomme ,	140
Le Retour de Mars , Comédie , <i>Extrait</i> ,	143
Le Pêcheur et le petit Poisson , <i>Fable</i> ,	149
Nouvelles Etrangères , de Turquie , &c.	151
De Russie , Pologne et Dannemarck ,	153
D'Allemagne , Italie et Angleterre ,	155
Morts et Naissances ,	161
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	162
Monseigneur le Dauphin mis entre les mains des hommes pour son Education ,	165
Etrennes d'un Fils , &c.	168
Morts , &c.	170
Couplets Nouveaux ,	183
Arrêts Notables , &c.	184
Sonnet ,	187

Errata de Décembre , second Volume.

P Age 2815. ligne 22. la Poste , lisez , la Porte.
P. 2939. l. 19. Brulle , l. Burlc.
Ibid. l. 20. Clanvikard , l. Clanrikard.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 13. ligne 9. des , lisez , de.
Page 42. ligne 6. Diapragmatique , lisez Dia-
phramatique.

La Médaille gravée doit regarder la page

152

Les Chansons noies , la page

139

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

FEVRIER 1736.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER;
rué S. Jacques.

Chez } La veuve PISSOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont Neuf.

JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MORBAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

FEVRIER. 1736.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LE CICLOPE.

E G L O G U E.

Daphnis et Daméas.



Aphnis et Daméas assis près d'un
Ruisseau ,

De leurs troupeaux unis ne fai-
soient qu'un troupeau ;

Sans crainte leurs moutons paissans dans la
prairie

Sous les yeux des Bergers cueilloient l'herbe
fleurie ,

A ij Et

Et cependant Daphnis à l'ombre d'un buisson
 Pour plaire à Daméas chanta cette chanson,
La Mer ne paroît plus par les vents agitée ,
Sur ces paisibles bords j'aperçois Galatée ,
Du Ciclope qui dort elle approche sans bruit ,
Le frappe en badinant , le reveille et s'enfuit ;
Cette Nimphe inconstante et le cherche et l'évite ;
Elle veut l'attirer près d'elle par sa fuite ,
Insensible pourtant il ne suit point ses pas ,
Sa flute et ses moutons ont pour lui plus d'apas ;
Mais la Nimphe revient et bientôt recommence ,
Vent-elle qu'il exerce une douce vengeance ?
Il menace , elle fuit en cotoyant les flots ,
Son image en fuyant s'imprime sur les eaux ;
De sa legereté quelle sera la peine ?
Melampe aboie en vain retenu par sa chaîne,
 Plus doux que n'est le chant des oiseaux amou-
 reux ,
 Quand Phébus au matin fait renaître ses feux ,
 Ces Vers à Daméas font un plaisir extrême ;
 Il répond sous le nom du Berger Poliphême ;
 Que mon œil soit toujours mon guide , mon
 flambeau ,
 Que mes pas soient conduits par cet astre nou-
 veau ;
 Oüi, malgré les devins , si le Ciel m'est propice
 Je le garantirai de la fureur d'Ulisse ;
 Cet œil sur tout m'est cher ; mais j'aime encor
 mieux ,

CETTE

Cette Nimphe qui vient sans cesse dans ces lieux ;
 Je sens que malgré moi j'adore la crèlle ,
 Et quoi qu'elle ait deux yeux, elle me paroît belle ;
 Si les Dieux d'un seul œil avoient orné son front
 Aux plus grandes beautés elle auroit fait affrotts
 Je me fais un effort pour lui cacher ma flamme,
 L'ingrate abuseroit du foible de mon ame ;
 Je lui dis , quelquefois, j'aime un autre que vous ;
 Philis à mon amour accorde un rendez-vous ;
 Je veux que Galatée inquiète , jalouse ,
 Brigue chés moi le nom ou d'Amante , ou d'É-
 pouse ,
 Mais peut-elle après tout refuser mon amour ?
 Je surpasse en beauté les Bergers d'alentour ;
 L'autre jour dans la mer (l'onde étoit transpa-
 rente)
 J'admirois en secret ma figure galante ,
 Ce grand front, ce teint vif , mais plus brun que
 vermeil ,
 Sur tout cet œil charmant qui n'a point de pareil ;
 Quel plaisir dans les flots trouvez-vous, Galatée ?
 La mer est tous les jours par les vents agitée ;
 Ses poissons monstrueux , ses abimes secrets
 Valent-ils nos troupeaux et nos ombrages frais ?
 Que les flots en courroux menacent le rivage ,
 Dans ces antres charmans venez braver l'orage ;
 Le Printemps a ses fleurs , et l'Été ses moissons ;
 Mais l'amour est chez nous de toutes les saisons ;
 Que né puis-je en nâgeant vous suivre sous les
 ondes)

192 MERCURE DE FRANCE

Quand pourai-je plonger dans vos grottes profondes ?

Ou nouvel Arion porté sur un Dauphin

Malgré les flots cruels caresser votre sein ?

Deux ours demi lechés surpris sur la coline

Sont un rare present , et je vous les destine ,

J'y joindrai deux hiboux et deux jeunes corbeaux

Un Berger du commun fait-il des dons si beaux ?

Mais plutôt pour jamais abandonnons l'ingrate,

Elle est belle , je l'aime , et c'est ce qui la flate ,

Chérissons nos troupeaux, cultivons nos guérets,

L'oisiveté fournit à l'Amour tous ses traits ,

Le travail'éteindra le feu qui me possède ;

Mais non ; aimons ailleurs , c'est un plus doux remède ;

Je quitte , c'en est fait , un objet rigoureux ,

Climene me promet un destin plus heureux.

Pour ouïr Daméas les vents firent silence ,

Les Faunes de ses chants marquerent la cadence ;

Les Fleuves étonnés , arrêterent leur cours ,

La douceur de sa voix aprivoisa les ours ;

Diphnis qui l'entendit , sans chagrin , sans envie

Admira la douceur de cette mélodie ,

Et pour prix de ses vers , trop sterile loyer ,

Lui même il couronna Daméas de laurier.

Pierre Defrasnay.

SECONDE



*SECONDE PARTIE de la Re-
ponse de M. le Cat aux Questions sur la
Sympathie.*

LE fluide animal ; l'ame sensitive est donc par ce qu'on a vû dans le precedent Mercure , le sujet des sensations précordiales , et j'ai fait voir aussi que ces sortes de sujets ne pouvoient recevoir immediatement des impressions du dehors que par des objets d'une nature pareille ou presque pareille à la leur ; d'où il suit que *l'objet* des sensations immediates précordiales , est aussi le fluide animal qui transpire de l'un des couples sympathiques et se mêle avec celui de l'autre. De même que l'objet de la sensation *animo vegetale* , est , ou ce même fluide lié à des humeurs , ou une émanation spiritueuse et corpusculaire de quelque substance que ce soit , capable de sympathiser avec notre fluide *animo vegetal*.

Mais d'où vient que ces phénomènes de la sympathie sont si rares , quoique ces mélanges des fluides se fassent sans cesse entre tous les hommes , tous les animaux , toutes les substances trans-

A iiii pirables ?

pirables ? C'est que ces effets extraordinaires requierent des modifications particulieres dans le fluide et dans les organes qui lui sont soumis , et sur tout un certain raport entre eux et ceux du collegue sympathique , et que l'assemblage de toutes ces conditions ne peut être que très rare.

On sçait que les organes ont des differences notables de plus ou de moins ; non seulement dans les differentes sortes d'hommes , d'animaux , mais même dans leurs differens âges , et qui plus est , dans les differens états de santé du même animal. Par la même raison on ne sçau- roit non plus douter que l'émanation spiri- tueuse , repandue dans l'atmosphere de chaque animal , de chaque homme , n'ait quelque chose qui le distingue. Les sens mêmes les plus grossiers nous le prou- vent : la piste , le fumer du perdreau , du lievre , du loup , du cerf &c. ne sont pas à beaucoup près semblables. Pourquoi n'en seroit-il pas de chaque famille , de chaque homme même , comme de ces especes d'animaux , non seulement pour cette transpiration corpusculaire gros- siere , qui peut fraper certains odorats ; mais encore pour ces émanations spiri- tueuses animales qui sont les agents de
nos

nos sensations immediates, précordiales, et animo vegetales ? j'appelle cette diversité prise de l'espece de chaque animal, *diversité constante*, et je pense qu'elle dépend de la construction de la machine même, ou du temperament, du caractere particulier à chacun : mais il en est une d'un autre genre, plus inconstante que celle-là, c'est celle qui depend des passions, de l'habitude &c. j'appelle celle-cy *diversité variable*.

Chacun sçait que l'habitude nous apprivoise, même avec des choses qui nous repugnoient d'abord ; qu'elle nous lie ensuite à ces mêmes choses, nous donne du penchant pour elles ; et cela, parce que l'habitude fait que leur presence jointe souvent à des idées flatteuses, se lie avec ces idées, et qu'à la fin elle excite en nous des émotions qui se ressentent de ces idées ou qui les rapellent confusément. Tel est le mouvement interieur qu'excite la presence d'une nourrice, telle étoit l'inclination de Descartes pour les louches, * parce qu'il avoit aimé dans son enfance une jeune personne qui avoit ce défaut. Or ces émotions, dans les cas où les sens vulgaires n'y ont aucune

* *Lettres de Decartes T.I. p.80. Edition Latine Amsterdam 1714. in 4. 3. vol.*

196 MERCURE DE FRANCE
part comme dans votre Histoire , ne peu-
vent être excitées que par une *consonance*
des fluides animaux acquise par l'habitu-
de de leur mélange.

La seconde espece de diversité varia-
ble des fluides animaux , est celle qui de-
pend des passions , et l'on conçoit aisé-
ment que celle-cy est la plus variable
de toutes : mais concevra-t'on dé même
que ce fluide soit une espece de cameleon
qui dans chaque passion se revêt du ca-
ractere de celle qui nous occupe et en
porte l'impression à d'autres fluides ani-
maux ? l'imagination n'atteindra jamais à
se figurer les modes particuliers qui cons-
tituent toutes ces diversités de caractere
du fluide animal , quoique bien réelles :
aussi n'attendez pas de moi , Monsieur ,
que je vous dénouë exactement ce nœud
plus que gordien , je le trancherai en partie.

La Medecine nous fournit , ce me sem-
ble , des preuves des caracteres singuliers
dont le fluide animal se revêt dans les
passions. Les experiences les plus exactes
prouvent que le venin de la vipere et de
la plûpart des autres animaux n'est rien
moins que la liqueur à laquelle on donne
vulgairement cette qualité. On s'est as-
suré qu'elle n'est que le vehicule de l'es-

lement tel , que quand on le revêt de ce caractere *en mettant l'animal en colere*. On sçait encore que les morsures de l'animal le moins venimeux comme de l'homme , du cheval &c. le deviendront presque autant que celles de la vipere, si on les met dans le même degré de passion. J'ai vû moi même la morsure d'un homme ayant tous les caracteres de malignité des morsures venimeuses , et j'ai vû encore un homme mordu d'un cheval mourir en 7. jours avec tous les symptômes de l'empoisonnement le plus violent.

J'ose donc penser que la qualité venimeuse d'un animal depend 1°. de la dissonance entre des fluides animaux de nature très éloignée , tels que doivent être ceux des reptiles , où se trouvent presque tous les animaux venimeux , comparés à ceux des hommes et des quadrupedes. 2°. D'une disposition de la machine à un degré violent d'émotion de colere , laquelle s'imprime dans le fluide animal , et y forme un caractere pernicieux, à tout autre avec qui il se mêleroit. Cette même émotion le porte avec vehemence dans certaines liqueurs de l'animal , plus à portée de recevoir ce fluide , comme la salive dans la plûpart des animaux , et par-là elle rend ces liqueurs venimeuses :

A vj ensorte

ensorte que tout animal deviendroit aussi venimeux que la vipere , s'il pouvoit acquiescer ce degré d'émotion capable d'imprimer ce caractere , cette dissonance à leur fluide animal ; c'est à cette fatale acquisition que je raporte la rage , que je regarde comme une qualité veneneuse ; laquelle , quand elle n'est pas communiquée , est la suite ordinaire d'une longue disette d'alimens ou d'autres causes capables de porter l'incendie dans le système nerveux , dans les organes des passions. La mer , le fer rouge , guérissent cette maladie , parce que la grande terreur qu'ils impriment dépouille le fluide animal du caractere de rage pour le revêtir du sien. Cette qualité veneneuse a cela de particulier qu'elle tuë l'animal même qui la possède , parce que le degré d'incendie que cette qualité requiert dans le fluide animal et dans ses organes , est un état extrême qui rompt l'équilibre , détruit l'harmonie du reste de la machine ; au lieu que dans les animaux naturellement venimeux , ce degré , cette disposition est à l'unisson avec tout le reste de la machine , et devient une dépendance de son harmonie.

Que la simple dissonance du fluide animal , prise de sa nature différente dans
des

des especes d'animaux très éloignées , puisse troubler toute l'harmonie de celui avec lequel il est mêlé , et procurer même la mort , c'est ce qui est , ce me semble , très-bien prouvé par cette fameuse transfusion du sang d'un veau , dans les veines d'un homme , qui perit bien-tôt après par un transport au cerveau , ainsi que le rapporte *Dignis*.

Mais revenons sur le caractère dont les passions revêtent le fluide animal , à des exemples plus familiers et plus voisins de notre sujet. Je pourois rapporter une foule de faits de sympathie et d'antipathie qui prouvent que les hommes , les animaux se communiquent réciproquement leurs passions , non seulement par les sens vulgaires , mais encore sans leur secours , et ainsi par nos sensations immédiates : mais je ne citerai ici que ma propre expérience qui se trouvera , sans doute , commune avec beaucoup d'autres.

Toutes les fois qu'il m'arrive de sacrifier des chiens vivans à ma curiosité anatomique , pendant plus de 15. jours tous les chiens me fuyent , se sauvent tous effraïés , dès que je les aproche , et ne cessent d'aboyer après moi. Douù vient , je vous prie , cette frayeur que ma presence excite en eux : qu'ai-je autour de moi , dans mon atmosphere ,

mosphere, qui les avertit du meurtre que
 j'ai fait de leurs semblables ? ce ne peut
 être qu'un fluide émané du chien disse-
 qué , ce fluide ne peut pas être non plus
 la transpiration ordinaire des humeurs ;
 ces humeurs sont incapables d'inspirer la
 terreur. Ce n'est pas même un fluide spi-
 ritueux du même caractere que celui qui
 transpire ordinairement de l'animal ; car
 il ne feroit pas plus d'impression sur
 ceux de son espece , que n'en fait sur eux
 la transpiration que je prends d'un chien
 que je caresse ; or celle-ci loin de les
 faire fuir , me les attireroit , comme l'é-
 prouvent ceux qui aiment les chiens et
 qui sont acoutumés à leur faire fête. Il est
 donc hors de doute que le chien que je
 dissequé vivant me communique un flui-
 de different de celui qui émane du chien
 que je caresse , un fluide enfin qui porte
 l'effroi dans ceux de son espece : d'où
 l'on ne scauroit s'empêcher de conclure
 que ce fluide du chien mourant , dont
 moi et mon atmosphere sommes imbus ,
 porte le caractere des frayeurs de la mort,
 dont cet animal étoit saisi entre mes
 mains et qu'il affecte dans les autres
 chiens une substance susceptible de la
 même impression de terreur , et qui par

fluide animal , l'ame sensitive de ces animaux.

Que les imaginations riches s'égayent à present , Monsieur , à forger des modifications qui fissent dans ce fluide le caractere d'effroi et ses autres diversités , à trouver l'espece de collision requise entre ces substances pour la communication de cette passion et des autres émotions. En attendant leurs découvertes , si vous étiez assés bon pour vous contenter de ces principes, il ne seroit plus difficile d'achever de satisfaire à vos questions , et je ne doute pas même que vous n'ayés déjà saisi , dans le plan general que je viens de vous exposer , les cas particuliers de vos aventures.

L'émotion de *Veziu* , cause du saignement de nés , est de celles que produit la consonance des fluides animaux dependante du caractere constant de ce fluide affecté à chaque famille , et votre émotion reciproque avec votre nourrice , est , comme je l'ai déjà insinué , de celles qui dépendent de la consonance acquise par l'habitude.

Qu'une vive émotion interieure excite un saignement de nés , une sueur , une défaillance , &c. c'est ce qui arrive tous les jours , soit à la vûe d'un objet , soit à
l'im-

102 MERCURE DE FRANCE

L'impression d'une odeur qui excitera en nous les mêmes émotions que nous attribuons ici au fluide animal seul : car ce fluide étant le moteur de la machine, il ne peut être ému à un certain degré, sans y augmenter aussi à proportion le mouvement des solides et des liquides : or de ces mouvemens augmentés, combien n'est il pas aisé de dériver la sueur, le saignement de nés &c. Celui cy arrivera sur tout, si le sujet a les vaisseaux du nés foibles, délicats ; si les piliers du diaphragme participent à l'émotion, se contractent, compriment l'aorte inferieure, renvoyent le sang qui y devoit passer, vers la tête, dont les vaisseaux se trouvent alors distendus et forcés, s'ils sont assés foibles, comme il est ordinaire à ceux du nés, c'est aparemment ce qui est arrivé à *Verin*.

Mais si l'émotion est violente à un certain degré elle mettra les plexus nerveux, les parties nervo-musculeuses du diaphragme, des gros vaisseaux, du cœur, dans une espece de *Tetanos* ou de contraction convulsive constante. De ce roidissement convulsif, vaporeux, s'ensuivra une suspension du mouvement alternatif ou d'oscillation de ces solides ; le

F E V R I E R. 1736. 203
gissent , sera aussi suspendu , étranglé ,
intercepté ; et de-là , la palpitation et
enfin la syncope. C'est , M , précisément
votre aventure. Je suis , &c.

A Rouen , ce 20. Novembre 1735.

*****;***

A M A D A M E

L A C O M T E S S E D

Sur son prochain départ.

E P I T R E.

Par M. de Sommevesle.

L Es qualités les plus sublimes
Que l'on admire en toi , D
M'avoient fait naître le dessein
De les consacrer par mes Rimes ;
Mais lorsqu'on veut qu'à ce sujet
Je mêle le cruel regret
De te perdre pour une année ,
Je déplore ma destinée
Et vois échouer mon projet.
Où , déjà ma Muse se glace
Quand sur le triste événement
Du prompt départ qui nous menace ;
On lui demande un Compliment.

En

En vain un Prince de l'Eglise ,
 En qui le mérite et le sang
 Egalent la splendeur du rang ,
 M'ordonne une telle entreprise ,
 Je ne puis remplir ses desirs.
 Une douleur subite et vive
 Est plus muette que plaintive ;
 En proie à tous mes déplaisirs ;
 Au penser du prochain voyage
 De celle à qui je dois hommage ,
 Je ne produis que des soupirs.
 Cependant , prévenant l'Aurore ,
 Ce matin j'ai pris le pinceau.
 J'ébauchois déjà ton Tableau ,
 Et ce qu'en toi chacun adore ,
 Charmoit l'ennui qui me dévore ;
 Mais ma main ne formoit nul trait
 Dont je pusse être satisfait.
 Ces graces naïves , touchantes ,
 Ces façons tendres , obligeantes ;
 Cet air simple et de dignité ,
 Qui chés tous les cœurs qu'il engage
 Fait le distinctif apanage
 Des Personnes de qualité ,
 Je n'en faisois , malgré mon zèle ,
 Qu'une Esquisse très-peu fidelle.
 Ces traits saillans et lumineux
 Dans le bon goût du badinage ,

Ces

Cet aimable et noble langage ,
 Aux délicats si précieux ;
 Ces discours pleins d'un sel attique ,
 Qui plaît , qui ravit et qui pique ,
 Qui fait quelque chose d'un rien ;
 Ce rare et parfait caractere ,
 Qui ne connut jamais de bien
 Comparable à celui d'en faire.
 Oüi , tout cela s'est présenté ,
 Mais mon Apollon attristé
 Par ce qui fait toute ma peine ,
 D * * * se refuse à ma veine ,
 Il ne m'offre de tout côté
 Que trouble et que douleur profonde.
 Veux-tu que ce Dieu me seconde ,
 Romps ton voyage projeté ;
 Ma Muse alors sera féconde
 Et ton Portrait si bien traité ,
 Qu'il ira jusqu'au bout du Monde.



EXTRAIT



*EXTRAIT d'une Lettre de M. Mail-
lart , ancien Avocat au Parlement , à
M. l'Abbé le Beuf , Chanoine d'Au-
xerre , au sujet des Voyages faits par
Cesar en Angleterre.*

Cette matiere est traitée dans les
Commentaires de Cesar , de *Bello
Gallico* ; on s'est servi de l'Edition de Ro-
bert Etienne 1544. et j'ai vû les Editions
posterieures sur les *Morins* et sur les *Dia-
bintes* , leurs voisins du côté du Nord.

Au Livre III. Cesar rend compte de la
Ligue formée contre les Romains , entre
plusieurs Cités des Gaules , situées au
Midy , et au Nord de la riviere de Loire,
par les *Veneti* ; c'est à-dire , par ceux de
Vannes en Bretagne.

Fol. 61. verso. *Socios sibi ad id bellum
Osisinios , Lexibios , Nannetes , Ambiali-
tes , Morinos , Diablintes , Menapios , ad-
siscunt ; Auxilia ex Britannia qua contra
eas Regiones posita est , accersunt.*

Donc , tous ces Peuples habitoient les
côtes maritimes de l'Océan.

Les Contrées de ces Peuples ont été
indiquées par plusieurs Auteurs, nommé-
ment

ment par Paul *Merula*, en sa *Cosmographie*; par Nicolas *Sanson*, en sa *Notice sur le Cesar*, traduit par Perrot d'Ablancourt, et par le sçavant *Adrien de Valois*: *Notitia Galliarum*.

Je donne icy, M. ces Peuples, selon le laborieux *Adrien Screeck*, *originum rerumque Celticarum, et Belgicarum*. Edit. 1614. *Ossisinios. Portus est ad Garumnam*.

Ce Peuple est encore nommé par Cesar à la fin du Livre 2. de *Bello Gallico*, selon l'idée de *Screeck*, les *Ossinii* seroient les *Saintongeois*.

Lexobios. Ultra Ligerim sint necesse est. Et comme les *Lexobii* sont à la suite des *Ossinii*, ils sont donc les *Poitevins*, dont l'*Annis* faisoit autrefois partie.

Nannetes. Nunc Nantes ad ostium Ligeris. Ambialites. Portus ad Somonam sit necesse est ubi Ambiani.

Morinos. Morinensis civitas est Teuanna: Morini autem dicuntur qui nunc sunt circa Taruannum, Arcam, Bononiam, Calisium, Ardeam, Guisnas, S. Audomarum, Gravelingam, Brouburgum, et Occiduum partem Castellii Morinorum.

Diablintes. Cæsar enim ab occidente incipiens, portus ordine ponit: Diablintes verò inter Morinos, et Menapios.

Nullus

Nullus portus hic est intermedius, quam qui nunc *Dumkerka. Menapios.* Pars Flandrorum est.

Ces notions indiquent, M. que la Cité des *Veneti*, ou de Vannes en Bretagne, avoit appellé à son secours les Peuples Maritimes qui étoient à son Midy et à son Nord. Je sçais bien encore que ces situations ne sont pas conformes à celles de M. de Valois, et de la plûpart de ceux qui ont écrit avant lui sur cette matiere.

Mais j'ai le plaisir de vous marquer que les situations de *Scrick* ont été adoptées par M. *Pierre Faulconier*, Grand-Bailly de *Dunkerke*, en son Histoire de *Dunkerke*, imprimée à Bruges en Flandres 1730. cet Auteur y a placé à la page 2. une Carte Corrographique, conforme aux idées de *Scrick*. Je vous observe de plus que ces deux Auteurs étoient originaires de ces cantons-là, *Scrick* étoit de *Rousselare* en Flandres, et M. *Faulconier* de *Dunkerke*, où il est mort le 26. Septembre 1735.

Selon les mêmes Commentaires, au Livre 4. Cesar pour se venger du secours que les Insulaires avoient donné à ceux de Vannes, forma le dessein de passer en l'Isle de la Grande-Breta-

gne; pour cela il consulta les Commerçans des Pays Maritimes, tournés vers cette Isle; et après bien des instructions, il conduisit ses Troupes chés les *Morins*, d'où le trajet en Angleterre étoit le plus court.

Ad hæc cognoscenda, priusquam periculum faceret, idoneum esse arbitratus, C. Volusenum, cum navi longâ præmittit. Huic mandat uti exploratis omnibus rebus, ad se quam primum revertatur. Ipse cum omnibus copiis, in Morinos proficiscitur; quòd indè erat brevissimus in Britanniam trajetus. Huc Naves undique ex finitimis Regionibus, et quam superiore æstate, ad veneticum bellum fecerat, classem, jubet convenire.

SUR LE PORTUS ICTIUS.

Au Livre 5. Cesar considere le *Portus Ictius*, comme très favorable pour passer en la Grande Bretagne. Folio 94. verso, de la même Edition de 1544. *His confectis rebus, conventibusque peractis, in Citeriorem Galliam revertitur; atque indè ad exercitum proficiscitur, eò cum venisset circuitis omnibus hibernis singulari Militum studio, in summâ rerum omnium inopiâ circiter sexcentis ejus generis, cujus supra demonstravimus naveis, et longas duode triginta invenit constructas, neque multum ab eo quin paucis diebus possent.*

Collaudatis Militibus, atque iis qui negotio præsuerant, quid fieri velit, ostendi, atque omnes ad PORTUM ICTIUM convenire jubet: quo, ex portu, commodissimum in Britanniam trajectum esse cognoverat. Circiter millium passuum XXX à Continenti.

Folio 96. V. *His rebus constitutis, Caesar, ad PORTUM ICTIUM, cum Legionibus pervenit. Ibi cognoscit XL. naves, quæ in MELDIS factæ fuerant, tempestate rejectas, cursum tenere non potuisse: atque eodem, unde erant profectæ, relatas. Reliquas paratas ad navigandum, atque omnibus rebus instructas invenit. . . .*

Eodem, totius Gallia Equitatus convenit numero millium quatuor, Principesque. . . .

Itaque dies circiter XXV. in eo loco commoratus, quod corus ventus, navigationem impediēbat, qui magnam partem omnis temporis in his locis flare consuerit. . . .

Tandem idoneam tempestatem nactus, Milites, Equitesque conscendere naves jubet.

Scrick détermine à Calais, l'Ictius Portus, Flandris hodiè CALIS quod etiam celticum est.

Quidam Ictium portum, S. Audomari urbem putaverunt.

Scrick ne donne pas de situation certaine aux Meldes: il donne le nom
Meldis

Meldi aux Peuples qui font le milieu entre d'autres Contrées.

Meldi Cæsaris lib. 5. Celtis sunt *Meldii* : nunc Middel-bourch urbs in Zelandiâ , et alia in *Flandriâ*.

J'ai été peu satisfait, Monsieur, de cette vague position des Meldes, indiquée par *Scrick*, et je n'ai rien trouvé qui convint à cet endroit de *Cesar*, dans *M. de Valois*, aux mots *Meldi*, et *Civitas Meldorum*, que ce sçavant Homme détermine à la Ville de Meaux, et à son Diocèse.

Mais j'ai été très content de ce que j'ai lu dans le P. Jacques Malbranq, Jesuite, en son *Histoire de Morinis*, Tome 1. Edit. 1639.

Cet Auteur étoit natif de la Ville de S. Omer ; il étoit frere de *Marie Malbranq*, femme de *Jean de Cauverol*, Fondateur des Jesuites d'Aire, par testament du 3. Novembre 1639. et il décéda au Noviciat des Jesuites de Tournay le 5. Mai 1653. et où est en MS. le reste de son *Histoire de Morinis*, c'est-à-dire, depuis 1313. fin du troisième Tome, jusqu'à la destruction de la fameuse Ville Episcopale de Terouane, arrivée en 1553. Destruction conservée par ce *Cronographe De L et I Mor Inl.*

J'ai donc trouvé, Monsieur, dans la

B Carte

Carte que le P. Malbranq a mise à la tête du Tome premier MELDA, *fluvius*. Cette petite Riviere de Melde est formée en Artois, de deux sources; l'une est à Ek, et l'autre à *Huringhem*: ces deux lieux sont situés entre les Villes de S. Omer, de Terouane, et d'Aire; la Melde entre au dessus de S. Venant, dans la Lis, que cet Auteur marque avoir porté quelquefois le nom de *Melde*.

Au Livre premier de *Morinis* page 12. le P. Malbranq marque qu'à Tienne, où la Melde entre dans la Lis, il y a des vestiges d'un endroit propre à mettre des Vaisseaux, tels qu'ils sont décrits par Cesar, au commencement du Livre 4. et par M. l'Abbé du Bos, en son Histoire Critique de la Monarchie Française, Edition de 1734. tome 1. page 170. Ce confluent des Rivieres de Melde et de Lis, est voisin de la Forest de Niepe en Flandres.

Le P. Malbranq insinuë que la construction et les reparations des Vaisseaux de Cesar, avoient pû se faire en ces Cantons.

Commode igitur naves sic facta, nemore Niepensi amplissimam, et ad hujusmodi opus flexibilem id temporis suppeditante materiam, in Saxonium deferebantur, quod Labieni

*Labieni industria ceteris Morinis addiderat
debellatum. . . .*

En la même Carte , le P. Malbranq fait un Golfe depuis Arkes , au dessus de S. Omer jusqu'à la Mer : c'est ce qu'il nomme *Sinus Ictius*. Des eaux qui sortent de ce Golfe , les unes se rendent en la Mer à Gravelines , les autres à Calais , et les autres à Dunkerke.

La connoissance que j'ai , Monsieur , des terreins qui sont le long de la Mer Oceane , en tirant de la Riviere de Canche , à celle d'Aa ou d'Agnion , et même jusqu'à Dunkerke , et en tirant de Gravelines à Aire , m'a appris que les eaux de la Riviere d'Aa , avoient leurs pentes naturelles, tant à Calais qu'à Gravelines, et qu'à Dunkerke.

Et que le bassin qui est entre la Ville de S. Omer et l'Abbaye de Clairmarais , nommé le *Haut-pont* : *Altus Pontus* , et où se trouvent des Isles florantes , peut contenir plus de 1000. Vaisseaux , tels qu'ils étoient construits du temps de Cesar , et sur lesquels il passa en Angleterre.

Cette idée des Lieux , vous sera , Monsieur , rafraîchie par l'inspection de la Carte du P. Malbranq ; de celle que M. de Lisle a mise à la tête de mes Notes sur

B ij *Artois.*

Artois. 1704. et même de celles des autres Geographes.

Ces réalités me font pencher à croire que le fameux Port *Ictius* de Cesar, étoit tant à Calais, qu'à Gravelines, qu'à Dunkerke, aussi les Auteurs postérieurs à Cesar distinguent le Port *Ictius* en *superior* et *ulterior* : il n'y a pas d'inconvenient, que, sur la même côte, il y ait plusieurs embouchures de Rivieres, favorables à des Ports voisins; et sur tout lorsqu'il s'agit de faire passer des Flotes nombreuses : car tous les Vaisseaux ne peuvent partir ensemble du même Port sans se nuire les uns aux autres.

L'indication du Peuple *Meldi*, que je vous fais, Monsieur, vous donnera lieu de nous faire part de ce que vous découvrirez de votre côté sur le fameux *Portus Ictius* de Cesar, et sur les voyages de ce General en Angleterre.

Je vous observe que je ne me suis pas aperçu que ceux qui ont écrit sur ce Port, ayent été sur les Lieux;

Ni *Paulus Merula*, mort le 19. Juillet 1607. in *Cosmographiâ*, parte 2. libro 3. pag. 470, et suivantes; ni Nicolas Sanson, decedé le en son *Portus Ictius*; ni M. du Cange, mort le 23. Octobre 1688, en sa Dissertation 38. sur
S.

S. Louis ; ni Adrien de Valois , decedé le 20. Juillet 1692. en sa Notice des Gaules.

Au surplus, je vous fais remarquer que le *Tractus Gessoriacus in Morinis* , commençoit à l'embouchure de la Canche , et se terminoit à l'Aa : ainsi le *Portus Ictius* , qui étoit sur cet espace , doit être placé dans les endroits les plus avantageux : *Etaple* , n'a pas assés de Bassin , ni de Golfe , ni de Havre : *Boulogne* n'en a point ; *Ambleteuse* , peu ; *Wit-Sandt* , point ; *Calais* a un bon Port ; *Gravelines* en a un en dégorgeant l'embouchure de l'Aa.

Pour ce qui est de *Dunkerke* , il a un Bassin favorable ; puisque le flux et le reflux de la mer le nettoient sans œuvre de la main.

Vous trouverez, Monsieur, bien de l'érudition sur le *Portus Ictius* dans les Annales de Calais , imprimées à S. Omer in 4. 1715. Chapitre II. Cet Ouvrage est de M. Pierre Bernard , ancien Mayeur de Calais. J'ai l'honneur d'être &c.

De Paris , ce 25. Octobre 1735.





EPIGRAMME.

Imitée de Martial.

Avec grand serment aujourd'hui
 Paul m'a dit que jamais il n'a soupé chés lui.
 C'est donc un homme de mérite,
 Un homme de bon sens, de science et d'esprit,
 Ou quelque fameux Parasite ;
 Non ; mais quand il ne voit personne qui l'invite,
 Point de soupé, grand apétit.

P. L. J. de D.



*MEMOIRE de M. P. D. L. C. sur
 sujet d'un nouvel Ouvrage sur l'Egypte.*

Cet Ouvrage est intitulé DESCRIPTION DE L'EGYPTE contenant plusieurs Remarques curieuses sur la Géographie ancienne et moderne de ce Pays, sur ses Monumens anciens, sur les mœurs, les coutûmes et la Religion des Habitans, sur le gouvernement et le com-

plantes &c. composée sur les Mémoires de *M. de Maillet*, ancien Consul de France au Caire. Par M. l'Abbé *le Mascrier*. Ouvrage enrichi de Cartes et de Figures. A Paris, Quay des Augustins, chés Louis Ganneau, et Jacques Rollin fils, 1735. 1. vol. in 4. de 570. pages, sans la Préface et la Table des Matieres.

Le Titre seul prévient le Public en faveur de l'Ouvrage : quoi de plus intéressant en effet que la Description d'un Royaume, qui joint aux faveurs les plus singulieres de la nature, le titre glorieux de Pere des Sciences et de premiere Patrie des Beaux Arts ? l'Univers admire encore les fameux Monumens de la puissance de ses Rois et de l'industrie de ses Peuples ; ni la voracité du temps, ni la fureur des Barbares n'ont pû effacer qu'une partie des marques de la grandeur de l'Egypte, et personne ne paroît plus propre que *M. de Maillet* à nous donner des idées justes et circonstanciées, non seulement de son état present, mais encore de ce qui peut se remarquer de cette ancienne splendeur qui faisoit l'admiration de l'Univers. Un esprit penetrant, un jugement juste et solide, un grand fonds de lumieres acquises, une connoissance suffisante de la Langue Arabe, un

abord civil et attrayant, un genie liant et fait exprès pour la société, sont les talens dont M. de Maillet a pû se servir utilement pour parvenir à la connoissance de l'Egypte, pays où il a residé 16. ans en qualité de Consul.

Tout cela annonce un ouvrage accompli, et d'autant plus désirable, que s'il en faut croire la Préface, tous ceux qui ont traité jusqu'ici le même sujet, ont si mal réussi, qu'excepté *une espece de Description que Dapper nous a laissée*; les autres Relations d'Egypte ne sont que *des tissus informes de contes ridicules bâtis sur des recherches superficielles*. Que de temps donc mal employé ! que de peines et de dépenses perdus ! que de lecteurs jettés dans l'erreur ! l'Egypte jusqu'ici a été presque inconnue, la nouvelle Description qu'on nous en donne va lui donner une face toute differente.* Voilà, ce qu'insinuent les termes de la Preface ; cependant on aura d'autant plus de peine à croire que M. de Maillet ait pensé de cette façon sur les Relations d'Egypte, qui ont precedé la sienne, qu'on le trouve à peu près d'accord avec Jean Grave ; Kirker, Thevenot, Pietro della Valle, Marmol, la Croix, le P. Sicard, et avec beaucoup d'autres Auteurs, au moins sur les principales Remarques.

Son opinion sur l'origine du Nil, qui ne paroît propre qu'à y jeter de l'obscurité, n'est point nouvelle. Isaac Vossius avoit été du même sentiment, qui ne fut regardé alors que comme une espece de Problême, propre à couvrir un défaut de connoissances plus exactes des sources de ce fleuve. Les Missionnaires qui ont pénétré en Ethiopie, Job Ludolf, et tous ceux qui ont écrit des sources du Nil, ont rejeté cette opinion, il seroit à désirer qu'elle fut appuyée d'autorités suffisantes pour fixer une bonne fois les sentimens, et pour prévenir les narrations fabuleuses.

Le peu de connoissance qu'on a eu jusqu'ici de la Riviere blanche, fleuve, dit M. de Maillet, au moins aussi considerable que le Nil, qui l'accompagne dès sa source, et qui se jette dans son lit au-dessous de *Sennaar*, a peut-être été cause que le Geographe qui a dressé la Carte d'Egypte que l'on trouve à la tête de cet Ouvrage, l'a confonduë avec le Nil lui-même; on trouvera, en effet, assés probable que le Nil d'Egypte porte le nom de *blanc*, dans le Royaume de *Sennaar*, si l'on veut faire quelque attention à un passage de Job Ludolf que l'on croit devoir rapporter ici. *Le Nil*, dit cet Au-

B V teur,

teur, se voyant enrichi des dépoüilles de plusieurs torrens et enflé de toutes ces eaux qu'il commence de rouler avec plus de majesté, laisse toute l'Abissinie à sa droite, et après avoir traversé le Royaume de Sennaar, il va donner au pied d'une Montagne dans le pays de Dongula, où il se divise à droite et à gauche en deux bras; le bras gauche prend le nom de Niger. . . . il se jette dans l'Océan. Le bras droit qui emporte la plus grande partie des eaux, continue sa route à travers la Nubie du côté du Septentrion, d'où il s'en va porter la fécondité en Egypte.

M. d'Herbelot adopte ce sentiment dans sa Bibliothèque Orientale, et prétend que c'est celui des Géographes Orientaux, principalement des Arabes qui appellent, dit-il, le lieu où le Nil se sépare et forme ces deux grands fleuves, *Istirak annilain*, c'est-à-dire la séparation des deux Nils. Ce fait supposé vrai, il ne seroit point étonnant que le Nil d'Egypte se nommât Rivière blanche, ou Mer blanche, le nom de Mer étant comme consacré au Nil par les Arabes, à l'exclusion des autres fleuves qui ne sont regardés par eux que comme fort inférieurs à celui cy. Le nom de blanc lui convient sur tout au dessous de Sennaar,

Opinion au nom de ce dernier que l'on nomme en Affrique *Nil Soudan*, ou *Bahr Soudan*, c'est-à-dire, Nil ou Mer Noire, ou des Noirs : il seroit, ce semble, tout naturel que dans le même Pays le Nil d'Egypte se nommât Nil blanc, ou des Blancs.

Encore une remarque sur le même sujet, et qui mérite attention, c'est que M. de Maillet fixe la jonction du Nil avec la Riviere blanche, au même endroit précisément où Ludolf et les Geographes Arabes placent sa séparation d'avec le *Niger* dans le Pays de Dongola, au Nord du Royaume de Sennaar. Ne pourroit-on pas esperer de la complaisance de M. de Maillet pour les Curieux, qu'il prendra la peine d'éclaircir les doutes qui resultent nécessairement du défaut d'autorités sur les sources du Nil, et du témoignage de Ludolf et des Geographes Arabes sur l'origine commune du Nil et du *Niger*, et sur leur séparation dans le même Pays où la nouvelle Description fixe sa jonction avec la Riviere blanche, sans autre autorité que celle d'*Hadgy Ali*, Ethiopien Mahometan, au seul nom duquel tout le monde a droit de s'écrier : bon Dieu quel Geographe !

Il est vrai que le sçavant Guillaume

E v j de

de l'Isle a donné dans sa Carte d'Afrique un plan hardi du cours inconnu de la Riviere blanche , et qu'il l'a jointe avec le Nil dans le Pays de Dongola , comme M. de Maillet ; mais le fameux Geographe et M. de Maillet qui sont contemporains , n'ont ils point travaillé sur les mêmes Mémoires ? leurs lumieres n'ont elles point été surprises par la confiance qu'ils se devoient reciproquement ?

Le Lecteur curieux auroit désiré de la plume de M. de Maillet une Description plus étendue de la Ville du Caire , il y auroit lû avec plaisir la Relation des Ceremonies qui s'observent tous les ans pour abatre la Digue du *Khalidge* ou Canal de cette grande Ville. Un Lecteur curieux , dis-je , l'auroit préférée à l'Histoire Romanesque des Amours du Roy de Maroc et de la Reine d'Egypte qui occasionna la conquête de ce Royaume par le Calife Afriquain , dont la magnificence outrée et fabuleuse n'est pas supportable , même dans les narrations des Auteurs Arabes.

La Description des Pyramides est le morceau le plus curieux , et en même temps le plus hardi qui ait encore paru sur l'Egypte. Le beau chemin

Observateurs de l'Antiquité! Avec quelle avidité ceux qui descendront à l'avenir dans ces superbes tombeaux ne suivront-ils pas les traces de M. de Maillet? ils perdront de vûë la grandeur de leur construction, ils n'admireront plus que la hardiesse et l'industrie de leur *violation*. En effet on ne peut disconvenir que l'ouverture de la grande Piramide, telle que M. de Maillet la décrit, n'ait été un ouvrage plus hardy dans l'entreprise, et plus difficile dans l'exécution, que l'élevation même de cet énorme Bâtiment.

On lit, au reste, dans cet Ouvrage une Description très curieuse de la haute Egypte, elle ne laisse à regretter qu'un détail plus ample et plus circonstancié que l'Auteur auroit pû substituer à la longue Histoire de la perte de la Mine d'Emeraudes, le Public éclairé ne s'accoutumera jamais à l'alliage bizarre du Romanesque avec le sçavant. C'est, pour parler comme les Arabes, un mechant cail-
lou enchassé dans de l'or parmi de belles pierreties.

L'Histoire naturelle d'Egypte est encore un très-bon morceau. On lit ensuite avec plaisir la ceremonie de la Circoncision du Fils d'Ismael Pacha, Viceroy d'Egypte. Au reste, il ne faut pas prendre

224 **MERCURE DE FRANCE**
dire en general pour tous les Chrétiens Orientaux ce que M. de Maillet dit de l'obstination des Coptes dans leurs erreurs, et du peu de fruit qu'y peuvent faire de zélés Missionnaires, l'expérience de tous les tems prouve assés combien il est important au salut de ces Peuples que nos Religieux les assistent de leurs instructions, il n'est pas même permis à ceux qui connoissent le Levant, de douter que les Missionnaires tant Européens que Levantins, sur tout ceux qui ont été élevés à Rome, ne voyent journellement leurs travaux Evangeliques récompensés de beaucoup de fruits. Il seroit à désirer que M. de Maillet fut entré dans un détail plus étendu de la Religion des Coptes dont il s'est contenté de rapporter assés légèrement les principales ceremonies.

Qu'il nous soit permis d'ajouter ici quelques lignes à l'occasion du Mémoire qu'on vient de lire. Il n'est pas possible d'entendre parler de l'Egypte et d'un Livre nouveau sur ce Pays celebre, sans se souvenir particulièrement du travail immense et des différentes compositions qui ont déjà paru sur le même Pays, faites par le R. P. Sicard, Missionnaire de

Mémoire ne fait que nommer, et qui étoit plus que personne en état d'écrire, comme il a fait, avec tout le succès possible sur cette matiere.

Ce que nous avons de lui sur ce sujet, et qui a été généralement goûté de tous les Sçavans, se trouve dans les II. V. VI. & VII. Tomes des *Nouveaux Mémoires des Missions de la Compagnie de Jesus dans le Levant*, imprimés à Paris en 1717. 1725. 1727. 1729. Chés le Clerc, Cave-
lier, Pissot, Quillan, et Briasson. Les morceaux les plus interessans et les plus neufs qu'on y trouve sont sa Carte d'E-
gypte, qui sous le nom modeste d'*Essay*, efface toutes les autres Cartes du même Pays, et ne laisse rien à désirer. Son voyage dans les Deserts de la Basse Thebaïde accompagné d'une Carte des mêmes Deserts aux environs des Monasteres de S. Antoine, et de S. Paul Hermites; avec le Plan des Lieux par où les Israélites ont probablement passé en sortant d'Egypte. Le Plan d'un grand Ouvrage sur l'*Egypte Ancienne et Moderne* avec des Cartes Geographiques et les Dessesins de plusieurs Monumens antiques &c. Une Dissertation pour prouver clairement et solidement par les Textes de l'Écriture rapportés,

226 MERCURE DE FRANCE

rapportés; le Système * de l'Auteur sur la véritable route que prirent les Israélites, par l'ordre de Dieu, pour sortir de l'Égypte, en traversant la Mer Rouge &c. avec la Carte de cette route. Son voyage au Mont Sinaï accompagné d'une Carte de cette fameuse Montagne, chargée aux marges de tous les éclaircissemens nécessaires. Il ne faut pas oublier son voyage dans le Delta, le long du Nil, et jusqu'aux Cataractes de ce Fleuve, ni son *Discours sur l'Égypte* qui occupe la moitié du VII. Tome, et qui contient en IX. Chapitres un Abregé curieux de tout ce célèbre Pays, tant Ancien que Moderne. On pourra voir sur le peu que nous venons d'observer les Volumes que nous indiquons, on y trouvera d'autres morceaux précieux qui concernent l'Antiquité, et l'Histoire naturelle avec de fort bonnes gravures, qui mettent sous les yeux les principaux Monumens &c.

* *Les Sçavans, et sur tout ceux qui ont sagement tourné leurs études du côté des connoissances solides, sentiront tout le prix des Observations du P. Sicard sur la route que tinrent les Israélites, en traversant miraculeusement la Mer Rouge: l'Écriture et l'examen actuel des Lieux mêmes, les fournissent à son heureuse sagacité. C'est ainsi que parle M. l'Abbé Ragnet dans son Aprobation du 1. Août 1726. imprimée à la fin du VI. T.*

On

On peut voir aussi ce qui est rapporté du P. Sicard dans le Mercure de France des mois de Janvier , Février et Septembre 1727. On trouvera dans le dernier ; la mort de ce pieux et sçavant Missionnaire , arrivée au Caire , après s'être livré au service des Pestiferés , le 12. Avril 1726. Son Eloge , qui contient les circonstances édifiantes de sa vie , et une Lettre de M. Rigord écrite de Marseille le 28. Février 1727. sur l'érudition et les études du P. Sicard par rapport à l'Egypte. Ce Sçavant , qui y prenoit un singulier intérêt , doutoit alors qu'on eut tout son principal Ouvrage sur l'Egypte , fini de sa façon , et que tout ce qu'il a fait là-dessus nous revienne &c. *Je ne suis pas cependant sans esperance* , ajoutoit M. Rigord en finissant sa Lettre , *fondée sur la prudence et le zèle pour l'avancement des Lettres , des Superieurs de l'Homme Evangelique et du sçavant Religieux dont on ne sçauroit trop regretter la perte.*

La crainte du Sçavant Marseillois étoit fondée : son esperance l'étoit encore plus ; car il paroît par une Lettre du R. P. Supérieur General des Missions de L. C. de J. en Syrie et Egypte , qui est à la tête du VII. Tome des *Memoires* , que tous ceux qu'a laissés le P. Sicard ; ensemble

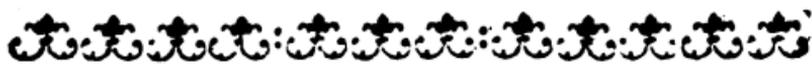
228 **MERCURE DE FRANCE**
semble tous ses Plans , Cartes , Dessesins
&c. ont été soigneusement recueillis sur
les Lieux , et que tous ces Mémoires
étoient actuellement, (c'est-à-dire en 1727)
entre les mains d'un autre habile Mis-
sionnaire Jesuite , envoyé exprès de Sy-
rie en Egypte pour les revoir , et les met-
tre en état d'être envoyés en France. Il
n'en falloit pas moins attendre de la sa-
gacité et du zele pour le bien public , du
R. P. Supérieur General.

Nous sçavons enfin que ces précieux
Ecrits sont heureusement arrivés à Paris ,
il y a déjà quelques années , et que les
R R. P P. Superieurs se sont déterminés
par les mêmes motifs à les faire publier ,
après qu'une habile main les aura retou-
chés, et qu'elle leur aura donné l'ordre et
la forme qui convient à un si beau sujet. Il
ne nous reste plus qu'à faire des vœux
pour l'exécution, qu'on attend avec quel-
que impatience, tant au nom du Public ,
qu'au nom des compatriotes * du P. Sicard,
de ceux principalement qui sont particu-
lièrement dévoués à la Litterature, et qui
n'attendent que la publication de cet Ou-
vrage pour inscrire son nom dans les Fas-

* Le P. Claude Sicard étoit né à Aubagne, petite
Ville limitrophe du Territoire de Marseille et
Baronie dont M. l'Evêque et Seigneur

tes de * *Marseille sçavante, ancienne et moderne*, dont on se propose de donner incessamment la continuation ; en attendant le rang qu'il doit tenir dans une nouvelle Histoire de Marseille, objet digne de l'application et du zele de l'Académie Royale des Belles Lettres de cette Ville.

* *Mercur de Decembre 1728. II. Volume, et de Janvier 1729.*



*REMARQUE d'un Buvreur sur la
Langue François.*

EN vain pour augmenter l'honneur de sa
Patrie,
Le Ministre éclairé d'un des plus justes Rois
Etablit une Académie,
Qui doit éterniser l'Idiome François.
En vain tous nos Sçavans consumeroient leur vie
A l'enrichir de nouvelles beautés.
Où, que dans les climats les plus inhabités,
Ainsi que notre nom, notre langue parviene
Que son expression convienne
Au Cothurne sublime, au naïf Brodequin,
Au vol hardi de l'Ode, à l'amoureux langage
Que pour le simple badinage
Elle ait un tour heureux et fin
Qu'elle soit propre à l'austere satire :

Enfin

Enfin qu'en tout genre d'écrire ,
 Sur celles de tous les Pays
 Cette Langue obtienne le Prix ;
 Elle sera toujours une Langue imparfaite ;
 Jamais elle n'aura de mots
 Capables d'exprimer , d'une façon bien nette ;
 Les transports que je sens quand j'aperçois des
 pots.

A. X. H. d'Arras.



QUESTION D'ETAT , jugée
 au Parlement de Rouen dans une Au-
 dience extraordinaire de la Grand' Cham-
 bre , le Samedi 10. Décembre 1735.

EN faisant abstraction de la qualité
 des Parties ; c'est ici la Cause la plus
 intéressante qui se soit présentée depuis
 long-temps. Un Soldat encore mineur,
 se marie à l'armée dans une Province
 étrangère , mais occupée par les Armes
 de France ; il néglige d'avoir le consen-
 tement paternel , il suit d'ailleurs les
 formalités requises par le Concile de
 Trente, reçu en cette Province ; il met
 enfin laissant plusieurs enfans ; et son
 Pere , en feignant de le croire encore vi-
 vant , l'exherede aussi-bien que ses en-

fans, par la seule raison qu'il s'est marié contre son gré. Une pareille exheredation est-elle valable ? C'est la premiere Question.

Après la mort du Pere, qui a ainsi usé du pouvoir de l'exheredation, paroissent les enfans de l'exheredé, et demandent partage, les freres et sœurs de celui-cy oponent, non-seulement l'exheredation, qu'ils soutiennent être de droit, mais encore appellent comme d'abus de la celebration du Mariage de leur frere. Ces Collateraux sont-ils recevables à leur apel ? C'est la seconde question ; voici quel est le détail de cette Cause.

F A I T.

En 1701. Pierre Maquerel, Maître Recarleur, au Havre de Grace, se proposa d'établir son fils aîné, et voulut pour cela le marier ; mais soit que le parti ne fut pas du goût de ce fils, soit que le libertinage s'en mêlât, il s'entrôla comme Soldat dans le Régiment de Louvigny.

En 1704. ce fils, nommé aussi Pierre Maquerel, étant à Colkerch, près de Bruges en Flandres, âgé de 23. ans et quelques mois, épousa Elizabeth le Cavalier, fille de Louis le Cavalier, Ser-
gent

232 **MERCURE DE FRANCE**
gent dans la Colonelle du même Régiment. Il ne paroît pas que Maquerel Pere en fût informé, on avoit négligé cette bienséance à son égard, soit qu'on le crût encore irrité, soit qu'on s'imaginât qu'il étoit obsédé par une seconde femme qu'il avoit épousée depuis peu.

En 1706. les deux Mariés, l'un toujours Soldat, l'autre Vivandiere, furent à la suite de leur Régiment en garnison à Nieuport, où ils eurent, à ce qu'on prétend, quelque relation avec leur famille du Havre, par le moyen des Vaisseaux qui vont et viennent de l'un à l'autre Port.

En 1709. le Marié parut au Havre; il fut reçu parfaitement bien dans la maison paternelle, il y demeura même trois ou quatre mois, et le Pere fut si content qu'il se proposa de poursuivre le dégagement de son fils.

Au mois de Décembre de la même année, ce fils, qui pour agir avec plus d'efficacité, avoit rejoint son Régiment, fut attaqué d'une violente maladie dont il mourut, et laissa d'Elizabet le Cavalier plusieurs enfans.

Cette malheureuse veuve fit sçavoir cet événement à Pierre Maquerel Pere, mais n'en ayant pas reçu de réponse fa-

orable, elle vint en la Ville du Havre au mois d'Avril 1710. accompagnée de ses enfans, et munie, tant de l'Acte de celebration de son mariage, que de l'Extrait de la sépulture de son Mary.

Pierre Maquerel, loin de recevoir Elizabeth le Cavalier, ne voulut pas voir les Actes qu'elle lui présentoit; et quoiqu'elle eût fait venir de nouveaux Extraits encore plus authentiques, il fut inflexible, il fit chasser la mere et les enfans.

Au mois d'Août de la même année, l'Hôpital du Havre, dans lequel on avoit mis un de ces enfans, fit assigner Pierre Maquerel pour en payer la pension, mais celui-cy, loin de répondre à cette assignation, passa un Acte devant Notaires où après s'être plaint de ce que son fils s'étoit marié sans son consentement, il déclare l'exhereder, ensemble les enfans sortis de son mariage, donnant pour motif, non-seulement la désobéissance de ce fils, mais encore de ce qu'il s'est marié à la fille d'un Soldat sans autrement s'informer de sa vie et mœurs. Ce sont les termes de l'Acte.

Cela fut confirmé tacitement dans une Réservé à partage que Pierre Maquerel fit en 1720. en faveur de ses filles et expressément

234 **MERCURE DE FRANCE**
pressément dans son testament fait en
1732. où il déclare qu'il entend que l'ex-
heredation ait lieu, voulant que ses biens
soient partagés, comme il l'a réglé en
1720.

Enfin ce Pere étant decédé, le nommé
Crével, qui a épousé une fille de la
le Cavalier, se présenta et prétendit avoir
part en la succession, c'est ce qui com-
mença le procès devant le Vicomte de
Roüen, où Crével ne fut pas heureux.

Apel au Bailliage, où Crével eut un
meilleur succès; cela donna lieu à un
apel simple en la Cour, de la part de
Hugues Maquerel, fils du second lit de
Pierre Maquerel Pere; il se rendit dans
la suite incidemment Apellant comme
d'abus de la celebration du Mariage de
son aîné, et les Réservées en partage se
firent recevoir Parties intervenantes, don-
nant adjonction aux conclusions de l'A-
pellant.

M. de Villers, pour celui-cy, propo-
sa les deux Apels avec cette précision
et cette netteté qui lui sont ordinaires,
et commençant par la fin de non-rece-
voir qu'on devoit lui objecter, il posa
pour principe que la clandestinité, telle
qu'elle se trouve dans le Mariage de Pier-
re Maquerel, est un de ces abus qui ne

se couvrent jamais , parce qu'elle emporte de fait la nullité du Mariage , et que là où il y a nullité , il n'y a point de Sacrement. En effet , dit-il , comme on ne peut pas faire que ce qui est une fois Sacrement cesse de l'être , le laps de temps ou la difference des Personnes ne peuvent pas faire que ce qui n'est pas Sacrement en soit un.

Nous voyons, tous les jours, ajouta-t'il ; de sMariages clandestins annullés par les Juges Séculiers, et on fait même défense aux Parties de se voir ou fréquenter à peine de la vie. Si les Mariages clandestins étoient indistinctement de véritables Mariages , comme quelques Théologiens l'ont prétendu , verrions-nous une semblable Jurisprudence reçûe comme Civile et Canonique ? Non , sans doute. *Quod Deus conjunxit , homo non separet.* Il faut donc dans une distinction raisonnable chetcher le motif de cette Jurisprudence , et on ne peut mieux la trouver que dans l'extrême difference qu'il y a , selon les Docteurs , entre le Mariage clandestin fait par le *consentement libre* des Contractans et le Mariage clandestin par le *consentement surpris* ou *extorqué* de l'un des Contractans ; il n'est pas douteux , continua l'Avocat , que si un Mariage

C clandestin

236 MERCURE DE FRANCE
clandestin peut être un véritable Ma-
riage , ce n'est que dans le cas où le
consentement des Contractans est respec-
tivement libre. *Tametsi dubitandum non
est , clandestina matrimonia LIBERO CON-
TRAHENTIUM CONSENSU FACTA , rata ac
vera esse matrimonia , quandiu Ecclesia ea
irrita non fecit*; ce sont les termes mêmes
du Concile de Trente , Session 24.

Ceci posé , dit M. de Villers , peut-on
présumer un consentement libre dans
un mineur qui se marie à l'insçû de son
pere , et qui se prête à tout ce qu'on
exige de lui , sans respecter ni la nature
ni les Loix ? n'est-ce pas plutôt la passion
d'un côté , la séduction de l'autre , et
pour tout dire , l'égarement commun
qui a formé ce Mariage ? Aussi Yves de
Chartres , consulté sur une conjonction
semblable , répond que ce ne peut pas
être l'ouvrage de Dieu. *Homo , et non Deus ,
fecit illud matrimonium.*

C'est dans cet esprit que l'Empereur ,
au premier Livre des Institut. Titre *De
Nuptiis* , nous assure que là où les Loix
ne sont pas écoutées ; on ne doit pas
présumer de véritable Mariage. *Si ad-
versus ea qua diximus , aliqui coierint , nec
vir , nec uxor , nec matrimonium intelli-
gitur* ; d'où vient , ajoute le Texte , que les

les Enfans nés de pareilles conjonctions sont comme s'ils étoient sans Pere. *Quasi sine patre filii.*

Le Pape Innocent III. qui excelloit autant en érudition qu'il étoit élevé en dignité, a adopté ce principe en plusieurs de ses Décisions. L'Eglise, au Concile de Latran, tenu sous le Pontificat de ce sçavant Pape, condamna dans le même esprit les Mariages clandestins, et enfin c'est pour cela que les Peres de ce Concile ajoutent qu'on doit regarder les Enfans nés de semblables Mariages comme illegitimes. *Si quis hujusmodi clandestina Matrimonia inire presumpserit, soboles de tali conjunctione suscepta prorsus illegitima censeatur.*

L'Eglise ne s'est point éloignée de ce principe dans le Concile de Trente, puisqu'elle y ordonne l'exécution de celui de Latran. Il est donc vrai que là où le défaut des solemnités fait présumer un consentement extorqué, il n'y a point de véritable Mariage, et par conséquent qu'il est permis à tous ceux qui y ont intérêt de le faire déclarer tel par la voye de l'Apel comme d'abus, sur tout quand l'état des prétendus Mariés et des Enfans sortis d'eux, a toujours été contesté, comme dans l'espece pre-

238 MERCURE DE FRANCE
sente , et c'est la difference qu'il faudra
observer d'avec l'espece des Arrêts qui
seront cités.

En effet , quand deux Personnes non
valablement mariées sont reçûes dans leur
famille comme homme et femme , que
leurs Enfans sont regardés de tous com-
me légitimes , et qu'enfin il y a de tou-
tes parts un consentement unanime , on
ne peut plus oposer ce qui se dit con-
tre les Mariages clandestins , parce que,
ou quelques-unes des Parties ne sont
plus quand on réclame , ou elles sont
encore vivantes. Si quelques-unes des
Parties ne sont plus , on présume que
le reste de la famille a été déterminée
par des Actes authentiques à reconnoître
la validité du Mariage; si les Parties sont
encore vivantes , elles sont présumées
par leur consentement subsequente su-
pléer à ce qui manque pour la perfec-
tion du Sacrement. Ainsi des Mariages
clandestins peuvent devenir de veri-
tables Mariages. *Quia ex legitimo voto
subsequente corroborantur.*

Après avoir prévenu la fin de non re-
cevoir par cette explication préliminaire,
et après avoir cité un Arrêt du Parle-
ment de Paris , rendu il y a deux ou trois

qui a été reçûë à apeler comme d'abus de la celebration de son propre Mariage , M. de Villers passa à ses Moyens dans lesquels il se proposa de faire l'aplication du principe qu'il venoit de développer , parce que , dit-il , les Ordonnances de nos Rois l'ont adopté. Il allegua d'abord le défaut de publication de bans , ce qu'il soutint être essentiel dans le Mariage d'un Mineur selon ces Ordonnances. En effet , continuat-il , celle de Blois , art. 40. décide absolument que *l'on ne pourra contracter mariage sans proclamations de bans precedentes par trois jours de Fête avec intervale competant.* Celle de 1606. enjoit expressement aux Juges de déclarer les Mariages , qui n'auront été célébrés selon les solemnités ordonnées par la precedente *nuls et non valablement contractés.* Celles de 1629. art. 29. et de 1639. art. 1. veulent absolument que les bans soient publiés *par le Curé de chacune des Parties contractantes.* Et enfin l'Edit de 1697. en ordonnant que les Saints Canons dont on a parlé , et les Ordonnances qui viennent d'être citées , seront executées , déclare que le domicile des Enfans de famille mineurs est pour la celebration de leurs Mariages *celui de leurs Peres ou Meres.* Or , ajouta

C iij l'Avocat

240 MERCURE DE FRANCE
l'Avocat, les bans de Mariage de Pierre Maquerel fils, âgé alors de 20. ans ou de 23. si l'on veut, n'ont point été publiés en la Paroisse du domicile de Pierre Maquerel Pere, on s'est dispensé de cette formalité, de peur que ce malheureux n'usât du droit que les Loix accordent aux Peres, par consequent il y a fraude contre le droit d'autrui, mépris de l'autorité paternelle, oubli des Loix divines et humaines, par consequent il y a nullité et abus.

L'Orateur passa ensuite à son second Moyen qu'il apuya sur le défaut de l'assistance de quatre témoins : il fit voir que les mêmes Ordonnances prescrivent cette formalité sous la même peine de nullité, cela étant expressément repeté dans celle de 1639. et dans l'Edit de 1697. Or, dit-il, quoiqu'il fût fort facile d'avoir des témoins dans le lieu où étoit Pierre Maquerel, son Mariage n'a cependant point été célébré en présence de quatre témoins, et cela paroît n'avoir été omis que parce qu'on vouloit que ce Mariage étant plus secret, le malheureux Pierre Maquerel n'en eut aucune connoissance, et ne put y apporter d'obstacles : il y a donc encore ici fraude contre le droit d'autrui, mépris de l'au-

thorité paternelle , et par consequent nullité et abus.

Le troisième Moyen de M. de Villers , roula sur le défaut du consentement du Pere , et il se fonda sur les mêmes Ordonnances qui toutes demandent ce consentement , celle de 1639. art. 1. souhaitant même qu'il soit publié avec les *bans* ; en vain , dit-il , les Parties soutiennent que cette severité des Loix n'est qu'en faveur de l'honnêteté publique ; elle est , on le repete, de l'essence du Sacrement , parce que l'autorité paternelle est de droit divin , et qu'on ne peut être présumé avoir donné un consentement libre lorsqu'on secouë le joug de celui qui a pouvoir sur ce consentement même.

De ces Moyens d'abus, l'Avocat, après avoir observé que le Roy dans un Arrêt de son Conseil rendu en 1681. a déclaré que toutes ces Ordonnances regardent les Soldats de ses troupes comme ses autres sujets , passa à l'Exheredation , et il soutint qu'elle étoit valable par deux raisons ; la première, parce que Maquerel Pere n'ayant pas une certitude physique du décès de son fils , il n'a pû se dispenser de l'employer comme vivant ; la seconde , parce que cet Acte est moins

une Exheredation qu'une Declaration de

C iiij Pierre

Pierre Maquerel , qu'il entendoit se servir de la disposition des Loix , où les Enfants sortis de Mariages , tels que celui dont il est ici question, sont exheredés de droit.

Pour établir la preuve de la premiere Proposition , l'habile Orateur fit usage des Declarations d'Elizabeth le Cavalier même : elle assure, dit-il, que quand elle se présenta chés Pierre Maquerel on la rejetta comme une femme qui en imposoit , que personne ne la voulut reconnoître , et que Pierre Maquerel ne jugea pas à propos de s'en rapporter aux attestations qu'elle présentoit , tant du Mariage que de la mort de celui qu'elle nommoit son Epoux ; il n'en faut pas davantage , dit l'Avocat , pour démontrer que quand Pierre Maquerel s'est expliqué dans son Exheredation en homme qui croit son fils encore vivant , il a parlé comme il avoit parlé à l'Intimée elle-même.

La preuve de la seconde Proposition se trouve également dans le Texte Sacré, les Loix Canoniques , et nos Ordonnances. En e^{te} , dit M. de Villers , il est constant qu'un Pere est dans sa famille comme Magistrat domestique , constitué par la nature Juge et Arbitre de ses En-

fans , et qu'il exerce le pouvoir de Dieu même, en punissant jusqu'à la quatrième génération l'iniquité de ceux de ses Enfans qui ne portent pas à la puissance paternelle le respect qui lui est dû, d'où vient que les Docteurs de l'Eglise parlent du pouvoir d'exhereder comme d'une portion du droit naturel et divin, et que la Loy des 12. Tables, aussi bien que les premiers Conciles, donnent à l'exheredation la force de décision irrefragable, *Arbitrium patris summum judicium esto & supremi judicii vim obtinet.*

C'est dans ce point-de-vüe qu'il faut trouver le second objet des Décisions du Concile de Latran, en ce qu'il regarde comme Enfans illegitimes ceux dont le Pere a été marié encore mineur, et au mépris de l'autorité paternelle; c'est ici le véritable motif de l'Ordonnance de Henry II qui permet aux Pères d'exhereder ceux de leurs Enfans qui contracteront Mariage sans leur consentement, et ôte à ceux-cy le droit de *querreller l'exheredation.* Voilà enfin le principe de l'Ordonnance de 1629. qui a ôté à celle de Blois et autres, que ceux qui auront ainsi contracté Mariage contre la *teneur des Ordonnances*, sont dès le moment même eux et leurs Enfans, *par le*

C v *sent*

244 **MERCURE DE FRANCE**
seul fait, privés et déchus, indignes et incapables à jamais des successions de leurs Peres ou Meres, ou Ayeuls, et de toute autre ligne directe ou collaterale, même du droit de Legitime; ce qui s'entend en Normandie du tiers coutumier.

Nos Rois ne se sont pas relâchés de cette severité; car l'Edit de 1697. la repete en termes formels. Qu'on ne vante donc point la maxime *nec filius pro patre, nec pater pro filio*, dit M. de Villers en finissant, parce que, outre que les Loix ont parlé trop clairement pour être susceptibles d'autre interprétation, c'est qu'à proprement parler l'exherédation des petits Enfans, n'est qu'une consequence de celle que leur Pere a encouru de droit; en effet, dit il, les petits Enfans ne peuvent venir à la succession de leur Ayeul qu'à la faveur de la représentation, *jure representationis*, et comment pouvoit représenter leur Pere, puisqu'il est de droit exheredé?

La suite pour le prochain Mercure



EPITRE



E P I T R E

A M. DE VOLTAIRE,

Sur sa nouvelle Tragédie d'Alzire.

R Are génie , ornement de la France ,
 Sublime Auteur , dont la vaste science
 Embrasse tout , passe l'effort humain ;
 Daigne accepter un Laurier de ma main.
 Jamais Phébus n'a d'un regard propice
 Encouragé ma veine encor novice :
 N'importe , ALZIRE enchante mes esprits.
 Du feu divin qui brille en tes Ecrits ,
 J'en crois déjà sentir une étincelle ,
 Et je me livre à l'ardeur de mon zèle :
 Je ne crains rien à l'ombre de ton nom ;
 Il me tient lieu de Verve et d'Apollon.
 A tous les cœurs , par sa délicatesse ,
 Ton Héroïne inspire la tendresse.
Montès prévient par sa sincérité.
 On reconnoît l'Espagnole fierté
 Dans ton *Guzman* ; et sa grave colere
 Peint d'un Jaloux le parfait caractere.
 Sage *Alvarès* , par un contraste heureux ,
 Lorsque ton fils , en tiran furieux ;

C vj Fait

246 MERCURE DE FRANCE

Fait aux vaincus redouter sa puissance ,
Tu viens leur faire admirer ta clémence.
Zamore arrive et gagne tous les cœurs ;
Sa fermeté fait trembler les vainqueurs :
On croiroit voir , charmés de sa constance ;
Les spectateurs voler à sa défense ;
Impatient de couronner ses feux ,
Non moins que lui , chacun semble amoureux ;
Sa probité naïve et Mexiquaine
Fait plus d'honneur à la raison humaine ,
Que les dehors d'une foible vertu :
Par les revers il n'est point abattu.
Dans ses erreurs on voit son innocence
Des Chrétiens même accuser la licence :
Avec plaisir on l'entend. Malgré soi ,
On le chérit armé contre la Foi.
Mais il défend un frivole système ;
Il se rendra. Bien-tôt l'Être suprême
Va dessiller les yeux de ce Héros.
Il cède enfin ; et l'auteur de ses maux
En expirant , par un trait de clémence ,
Du Dieu des Dieux lui prouve l'excellence.
Ce trait , Voltaire , attendrit tous les cœurs ;
Tu sçais changer en vrais adorateurs
Les Esprits Forts d'un Parterre idolâtre ,
Acoûtumés à des Dieux de Théâtre.
Ah ! quel plaisir d'entendre célébrer
Le Maître seul que l'on doit adorer !

C'est trop long-temps déifier le vice.

La vérité doit parler à son tour ,

Consacre-lui désormais ton amour.

Laisse la Fable à des Esprits timides ,

Prends les Vertus et la Foi pour tes guides ;

Rien ne t'arrête , et tu peus , sans remords ,

T'abandonner aux plus nobles transports.



*MEMOIRES pour servir à l'Histoire
du Theatre.*

Vers le septième Siècle , lorsque nos
anciens Rois tenoient leurs Cours
Plénieres , * on donnoit toutes sortes de
divertissemens au Peuple. Le Roy y as-

* On apelloit *Cours Plénieres de magnifiques
Assemblées que nos anciens Rois tenoient à Noël et
à Pâques , ou à l'occasion d'un Mariage , ou autre
sujet de joie extraordinaire , tantôt dans un de leurs
Palais , tantôt dans quelque grande Ville quelque-
fois en pleine campagne ; toujours en un lieu com-
mode pour y loger les grands Seigneurs , tous invi-
tés , et qui étoient obligés de s'y trouver , quoique
souvent à regret , à cause de la grande dépense. Elles
dûroient sept ou huit jours ; et on n'y étoit pas si-
entièrement occupé de bonne chere et de spectacles ,
qu'on n'y parlât aussi d'affaires. C'étoit là que les
Commissaires qu'on envoyoit dans les Provinces
pour informer des mœurs et de la conduite des Juges ,
en faisoient leur rapport au Roy.*

sistoit

148 **MERCURE DE FRANCE**
sistoit en grande cérémonie , car il por-
toit toujours son Sceptre , et il ne quit-
toit sa Couronne qu'en se couchant. Le
Prêtre qui avoit dit une Messe solem-
nelle le matin , la lui avoit mise sur la
tête immédiatement avant l'Épître ; il la
portoit à table et au bal. Il mangeoit en
public , dans un lieu un peu élevé pour
être vû de tout le monde. Devant chaque
Service qu'on portoit marchotent des Flû-
tes et des Hautbois ; à l'Entremets, vingt
Herauts d'Armes rangés en rond devant
la table , et tenant chacun à la main
une coupe pleine d'or et d'argent, crioient
trois fois à pleine tête : *Largesse du plus
puissant des Rois.* Après quoi ils semoient
l'argent , tandis que le Peuple le ramas-
soit avec de grands cris de joye , les Trom-
pettes jouoient des Fanfares &c. Il y
avoit après le dîné , Pêche , Jeu , Chasse,
Danseurs de corde , Plaisantins , Jon-
gleurs , et Pantomimes.

Les Plaisantins faisoient des contes , les
Jongleurs jouoient de la Vielle : c'étoit
dans ces premiers tems l'instrument le
plus estimé. Les Pantomimes par leurs
gestes représentoient des Comédies , et
les représentoient si bien qu'on y pre-
noit plus de plaisir qu'aux véritables Co-
médies. Il y avoit de ces Bouffons qui

instruisoient des chiens, des singes, des ours à faire les mêmes postures, et qui leur faisoient jouer une partie de leurs Pièces. De la maniere qu'on en parle, dit *M. le Gendre*, * ces Bâteleurs François excelloient si fort dans leur Art, qu'on peut douter si les Mimes et Pantomimes des Anciens eussent eu de l'avantage sur eux.

Une dépense considérable de ces Assemblées, étoit d'y faire venir toute sorte de Charlatans; la Fête n'étoit bonne qu'autant qu'il y en avoit: c'étoit tellement l'usage, que l'Empereur Louis le Debonnaire, quelque aversion qu'il eût pour les plaisirs et pour les spectacles, n'étoit pas seulement obligé d'appeller à ces Fêtes des Acteurs de toutes les sortes, mais encore de se trouver par complaisance pour le Peuple aux Pièces qu'ils représentoient.

Des Conteurs, Jongleurs, Musars, Comirs, Plaisantins, Pantomimes &c.

C'étoient des especes de Farceurs, ou Bâteleurs, qui avoient succédé en France aux Histrions. On les apelloit Conteurs, Jongleurs, Musars et Comirs; noms qui découvrent assés leur origine,

* *Mœurs et Coûtumes des François.*

quand

quand l'Histoire seroit demeurée sur cela dans le silence. Ils étoient pour la plupart Provençaux, sçavoient la Musique, et jouoient de divers instrumens, mais singulièrement de la flûte. Ils recüeilloient tout ce que les Trouveres faisoient de meilleur, et ils alloient le débiter dans les autres Provinces de la France, où ils se répandoient, avec tous ceux de leur Profession, qui étoient ordinairement aussi de Provence.

Après la mort de *Jeanne première*, Reine de Naples, et Comtesse de Provence, les Troubadours n'avoient plus eu d'accès auprès des Grands; et lassés de prodiguer leur encens, ils avoient cessé d'écrire. Les Jongleurs, qui n'avoient plus rien de nouveau pour divertir le Public, furent si fort méprisés, que pour bien exprimer une chose basse, rampante ou ennuyeuse, et même une menterie, on disoit, *C'est Jonglerie*. En ce tems-là les meilleurs esprits se corrompirent, les Sciences et les Arts tomberent dans le mépris, aussi-bien que la Poësie Française; ensorte que si ce qui resta d'Auteurs en quelque réputation, n'osa plus écrire qu'en Latin, alors il ne fut plus permis, pour ainsi dire, qu'aux Farceurs

fut que sous les Regnes de François I. & d'Henri II. que Pierre Ronsard rétablit la Poësie Française, s'éloignant de la rudesse et de la difformité de celles des *Chartiers*, des *Villons*, des *Cretins*, des *Ceves*, des *Bouchers*, et des *Marots*, qui avoient écrit sous les Regnes précédens.

Les Trouveres ou Trouveours, composoient en vers des Sujets tirés de l'Histoire des Grands Hommes, qu'ils nommoient leurs gestes, du Latin, *Gesta*; ils y mêloient quelquefois la satire contre les vices, ou les éloges de la vertu. D'autres fois ils les composoient de Contes fabuleux, ou de Dialogues entre des Amans; ce qu'ils nommoient *Tensons*, *Syrventes*, *Fabliaux*, ou disputes d'Amours: ils récitoient eux-mêmes les Vers de leur composition, ou les faisoient chanter par les Chanteours ou Chantres.

Les Conteours ou Conteurs inventoient des Historiettes en Prose, comme sont aujourd'hui nos Contes des Fées; * et les Jongleours ou Jongleurs jouïoient des Instrumens. Ainsi pour se rendre plus agréables, ils se joignoient souvent ensemble, et se trouvoient aux grandes Assemblées, pour divertir ceux qui vouloient les employer. Les Princes

* *Bocace les a imités.*

232 MERCURE DE FRANCE
et les Grands Seigneurs se donnoient sou-
vent ce plaisir , et leur faisoient de riches
présens.

Après la mort des Chefs de cette Trou-
pe , qui étoient les plus habiles d'entre
les Trouveurs, et les Poètes de ce tems,
d'autres leur succederent, mais ils étoient
fort incapables. Dans ce débris, tous ceux
de cette Profession se séparèrent en deux
différentes especes d'Acteurs ; les uns
sous l'ancien nom de Jongleurs , joigni-
rent aux instrumens le chant , ou le
récit des Vers. Les autres prirent sim-
plement le nom de Joüeurs , *Joculatores* ;
c'est ainsi qu'ils sont nommés dans les
anciennes Ordonnances. Tous les Jeux
de ceux-ci consistoient en gesticulations,
tours de passe-passe , qu'ils faisoient , ou
qu'ils faisoient faire à leurs Singes , et à
d'autres animaux , ou en quelques mau-
vais récits du plus bas burlesque. Les uns
et les autres tomberent enfin dans un tel
mépris et les folies qu'ils débitoient dans
le Public parurent si scandaleuses , que
par un commun Proverbe , comme on
vient de le dire , lorsqu'on vouloit par-
ler d'une chose mauvaise , sorte , vaine
ou fausse , on la nommoit *Jonglerie*. Phi-
lippe Auguste dès la premiere année de
son Regne, les chassa de sa Cour , et les
bannit de ses Etats. Quel-

Quelques-uns néanmoins qui se réformèrent , s'y établirent , et y furent soufferts dans la suite du Règne de ce Prince, et des Rois ses successeurs : on en peut voir la preuve dans un Tarif qui fut fait par S. Louis , pour régler les droits de Péage qui se payoient à l'entrée de Paris, sous le petit Châtelet. Un des Articles porte , Que le Marchand qui aporteroit un Singe pour le vendre, payeroit quatre deniers; que si le Singe apartenoit à un homme qui l'eût acheté pour son plaisir, il ne donneroit rien : que s'il étoit à un Jouëur , il en jouëroit devant le Péager, et que par ce jeu , il seroit quitte du Péage , tant du Singe , que de tout ce qu'il auroit acheté pour son usage. C'est de là vraisemblablement que vient cet ancien proverbe populaire , *Payer en monnoye de Sinze*, c'est à-dire, en sauts et en gambades. Un autre Article porte qu'à l'égard des Jongleurs , ils seroient aussi quittes de tous Péages , en faisant le récit d'un couplet de Chanson devant le Péager.

Tous prirent dans la suite ce nom de *Jongleurs* comme le plus ancien , et les femmes de cette profession celui de *Jongleresses* : ils se retirèrent à Paris dans une seule rue , qui en avoit pris le nom de
rue

254 **MERCURE DE FRANCE**
rue des Jongleurs, et qui est aujourd'hui
celle de S. Julien des Ménétriers. On y
alloit louer ceux dont on avoit besoin,
pour s'en servir dans les Fêtes ou Assem-
blées de plaisir. On voit au Châtelet de
Paris une ancienne Ordonnance de Guil-
laume de Germont Prévôt de Paris, du
jour de Sainte Croix en Septembre 1341.
qui défend à ceux ou à celles des Jon-
gleurs ou Jongleresses qui auront été
loués pour venir jouer dans une Assem-
blée, d'en envoyer d'autres en leurs pla-
ces, ou d'en amener avec eux un plus
grand nombre que celui dont on seroit
convenu. Par une autre Ordonnance du
Prévôt de Paris du 14. Septembre 1395.
il leur fut défendu de rien dire, re-
présenter, ou chanter dans les Places
publiques, ou ailleurs, qui pût causer
quelque scandale, à peine d'amende ar-
bitraire, et de deux mois de prison au
pain et à l'eau. Depuis ce tems il n'en est
plus fait aucune mention.

Ce n'est pas que l'usage de ces sortes de
spectacles se perdit, mais les principaux
d'entre les Acteurs s'étant adonnés à
faire plusieurs tours surprenans et péril-
leux, avec des épées et d'autres armes,
on commença de les nommer *Batalores*,
et

et en françois *Bâteleurs* : * ce nom a depuis passé à tous les autres *Histrions* ou *Jongleurs*, et ils n'en ont point d'autre aujourd'hui.

Dans des tems moins reculés, il y a eu encore des Réglemens contre eux, pour les contenir dans leur devoir. Tous sont renfermés dans celui du mois de Janvier 1560. fait aux Etats d'Orléans. Il fait défenses à tous *Joueurs de Farces*, *Bâteleurs*, et autres semblables gens, de jouer les jours de *Dimanches* et de *Fêtes*, aux heures du *Service divin*; de se vêtir d'*habits ecclésiastiques*, et de jouer des choses dissoluës, ou de mauvais exemple, à peine de prison, et de punition corporelle. Cette discipline n'a reçu depuis aucun changement.

Des Romanciers, et de ceux qui ont les premiers porté le nom de Poètes en France, des Historiettes, Fables ou Fabliaux.

Les Ouvrages des *Troubadours* qui se répandoient dans tout le Royaume, exciterent les beaux esprits à cultiver les *Muses*; et sous *Philippe Auguste* on vit quantité de *Vers rimés*. Le *Roman*, qui

* Le nom de *Bâteleur* vient plutôt du Grec *Batus*, dont il est parlé ci-devant *Chap. 1. Art. des Danseurs de corde.*

dans

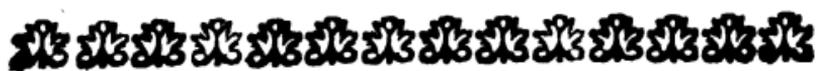
• dans la suite est devenu la plus belle Langue de l'Europe, commençoit à se purifier : on débrouilla la Poësie, et ceux qui la cultivoient quitterent le nom de Fatistes et de Troubadours pour prendre celui de Poëtes. Les Picards furent les premiers qui aprirent des Troubadours à faire des Tensons et des Sirventes.

On commença à apeller Romanciers ceux qui écrivoient en Langue Romaine, soit en vers, soit en prose, et leurs productions *Romans*. Les Poëtes et les Faiseurs d'Histoires Romanesques furent confondus, parce que les uns et les autres remplissoient leurs Ouvrages de fictions et d'allégories, qui, selon le principe d'Aristote, distinguent plus un Poëme d'une simple narration, que les Vers dont il est composé. Outre les Romans, il y avoit alors des Fables et des Histoires, qu'on apelloit *Fabels* ou *Fabliaux*.

Sous Philipe le Hardi, tout devenoit favorable à la Poësie, on l'aimoit passionnément ; et il y avoit des Maîtres de Rime et de Versification, comme nous en avons aujourd'hui de Musique et de Danse. La seule qualité de Poëte suffisoit alors pour s'attirer l'estime et la consideration des

F E V R I E R. 1736. 257
voient de Brevet d'entrée à toutes les
Cours.

Quoique la Poësie Françoisè semblât
s'aprocher de sa perfection , elle déclina
sous Philipe le Bel ; toutes les produc-
tions que l'on voyoit , confirmoient sa
décadence : mais la demangeaison d'é-
crire n'étoit pourtant pas ralentie. Enfin
la Poësie pensa être étouffée en France
par l'inondation des Romans.



LE RENARD

PRIS AU PIEGE.

F A B L E.

UN vieux Renard dans sa jeunesse ;
Ayant fait maints tours de souplesse ,
Le tout à son honneur , enfin se trouva pris
Par la queuë en un piege.
Que faire en pareil cas ? En Renard bien appris ;
Tu ne dois pas , dit-il , attendre qu'on t'assiege ,
Le Maître de ceans irrité contre toi ,
Je crois , ne t'épargneroit guère :
Il faut donc lui laisser ce balay ; par ma foi
C'est un meuble inutile , il balaye la terre.
Aussi-tôt fait que dit ; il y porte la dent ;
Ce ne fut pas sans faire une laide grimace ,
Mais il ne cria point , et fut en ce prudent ,

Il eût ensanglanté la place ,
Et de s'aller cacher honteux d'un pareil tour ,
Tel mortel pour sa gloire a vécu trop d'un jour.



REFLEXIONS.

LA bonne renommée est une Pierre précieuse qui n'a point de prix.

Les amis que nous avons connus dans notre malheur , nous doivent être infiniment plus chers et moins suspects que ceux qui s'attachent auprès de nous lorsque tout nous rit , parce que les premiers nous ont servi pour l'amour de nous-mêmes, et qu'au contraire, les autres sous le prétexte de nous être officieux, se servent bien souvent de ce moyen pour nous perdre.

Le plus ou le moins de mérite que nous avons , n'établit pas communément notre réputation , nous en sommes bien souvent redevables au caprice des hommes.

Ceux qui ont reçu une excellente éducation , ont pour l'ordinaire de certains dehors

déhors qui marquent la noblesse de leur naturel.

Nous voulons bien censurer les mœurs d'autrui, et cependant à toute heure nous demandons grace pour nous.

Nous sommes sur nos gardes dès qu'un homme nous a trompés une fois, cependant nous nous trompons tous les jours, et jamais nous ne nous défions de nous-mêmes.

On aime une retraite dès qu'on est lassé des plaisirs du grand Monde, parce qu'on y trouve une certaine tranquillité qui assure notre esprit.

Quelque connoissance que nous ayons de la vérité, nous y faisons tous les jours de nouvelles découvertes.

Il est quelquefois utile de faire des fautes pour venir à bout de ses desseins.

Ce qui ne dépend point de nous, c'est le bonheur, cependant c'est lui qui met la dernière main aux actions glorieuses de notre vie.

Toutes les vertus ont des charmes particuliers

260 **MERCURE DE FRANCE**
ticuliers qui les font aimer ; la clémence
va plus loin , elle exige de nous des
adorations.

A quelque prix qu'on mette l'honneur,
il se trouve tous les jours des enche-
risseurs.

Notre memoire est un grand Livre ;
dans lequel en réfléchissant sur nous-
mêmes , nous voyons toute notre vie.

Il y a bien plus de gloire à se mo-
derer dans les avantages qu'on a sur son
ennemi , que de se servir de tout son
pouvoir pour le perdre.

Les Vieillards sont devenus de grands
Maîtres par l'experience pour l'Ecole
du Monde.

Quelqu'odieux que soit le mensonge ,
il trouve encore l'Eloquence qui lui prê-
te ses couleurs pour se produire dans
le Monde.

Une grande Beauté , en nous priant
de quelque chose , nous donne des for-
ces pour l'executer.

Digitized by Google
Nous pouvons fort bien nous passer

de toutes ces Sciences vaines et infructueuses, comme l'Astrologie et autres de cette nature. Notre vie est trop courte pour connoître le Monde, nous sommes faits véritablement pour en jouir.

Toute l'étude de notre vie doit se renfermer à la finir heureusement.

La Gloire et l'Amour ne sont jamais long-temps aux prises, le cœur regle leur différend, et se déclare souvent pour la Gloire.

Nous ne sçaurions nous défaire de l'Espérance; elle nous a trompés tant de fois dans la vie, cependant nous nous lions toujours à elle.

Quelques éloquens que nous soyons, nos raisonnemens sont inutiles contre la nécessité.

Quelque sincere que soit un homme; il a toutes les peines du monde d'avoüer qu'il s'est trompé.

Il est dangereux d'avoir commerce avec un traître, après qu'il a fini sa trahison, parce que nous devons appréhender pour nous-mêmes de pareils Evenemens.

D ij La

La Prosperité est un beau Tableau exposé dans de faux jours, qui cachent les traits naturels d'une personne.

C'est une foiblesse de se piquer des injures que nous recevons des personnes sans esprit, au contraire nous devons rire de leur legereté.

Il y a plusieurs sortes de colere; celle qui se fait voir sans éclater est la plus à craindre, parce qu'elle court secrettement à la vengeance.

La Consolation est un grand remede dans les disgraces, elle en adouciz véritablement les amertumes, mais, pour opérer son effet, il faut qu'elle soit préparée comme un breuvage agréable qu'on donne à un malade pour le soulager dans sa douleur.

La Chasteté, il est vrai, est la vertu essentielle des femmes, mais la plus séverement vertueuse à cet égard, qui négligera la prudence et la modestie, et qui se permettra tout ce qui n'est pas directement contraire à la chasteté, n'aura pas et ne doit pas avoir une bonne réputation.

Dans le commerce de la vie, et sur
tout

tout dans la conversation, les Grands ont, outre l'avantage du choix du Sujet, qu'ils changent à leur gré, la déférence des inférieurs, et ceux-cy en sont estimés selon la juste mesure qu'ils ont d'esprit et de délicatesse; le trop d'agrément et de sçavoir les blesse en leur faisant sentir ce qui leur manque.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a dit, et l'expérience le verifie tous les jours, qu'il n'y a point de gens réellement plus foibles ni plus crédules que ceux qui refusent de croire les vérités de la Religion.

Malgré les Critiques qu'on fait des bons Ouvrages, leur réputation s'affermir tous les jours quand un mérite dominant en couvre les défauts. Les Critiques disparaissent bien vite lorsqu'elles sont dénuées de solidité et d'agrémens, et si la partialité se fait sentir, elles tombent encore plutôt et sans retour. On pouroit dire qu'il en est des Critiques comme des Monstres. On court les premiers jours voir un Monstre nouvellement arrivé, mais le troisième jour on en est dégouté.

On aime la critique, la médisance, les chroniques scandaleuses, mais on regard

264 MERCURE DE FRANCE
de toujours leurs Auteurs avec un sou-
verain mépris.

Quelque favorisé qu'un homme soit
en naissant pour les lumieres de l'esprit
et pour le sentiment, nul n'a tout en
partage; la Nature est avare de talens,
et celui qu'elle nous donne est presque
toujours au prix de l'exclusion des autres.

Il n'y a que dans l'incertitude du sort
de l'objet qu'on aime ardemment, que
la crainte est plus forte que l'esperance.

Les plaisirs que l'on croit goûter, ne
sont gueres differens de ceux que l'on
goute effectivement.

N'est-ce pas une même chose ;
D'être en effet, ou de croire être heureux ?

L'opinion est la premiere cause,
Et des biens et des maux que dispensent les Dieux :



*LETTRE écrite par M. L. L. B. à
M. D. L. R. au sujet de deux Inscrip-
tions nouvellement decouvertes à Sens.*

PArmi le grand nombre d'Inscrip-
tions recueillies par Gruter et les au-
tres Antiquaires, il n'en paroissoit au-
cune qui eut été trouvée dans la Ville de

Sens ou auprès de cette Ville. Si Gruter indique quelquefois une Province ou une Ville Senonoise, comme le lieu où l'on a découvert certaines Inscriptions qu'il rapporte, il est visible par le garant qu'il cite, qu'il ne s'agit point de la Ville de Sens de nos Gaules; mais d'une Colonie Senonoise, établie en Italie. Enfin le hazard a permis que ce qui étoit enfoui à Sens et caché au bas des murs de la Ville, se manifeste de nos jours. Outre l'Inscription de la Déesse *Vesta* qui y a été trouvée au mois d'Octobre dernier, et dont il est parlé dans le premier Volume du Mercure de Decembre, je puis vous en citer plusieurs autres qu'on vient de découvrir dans ce present mois de Janvier. Comme les pierres qui sont chargées de ces Inscriptions sont mises en confusion dans les fondemens de ces murs, il est difficile de rencontrer dessus une véritable suite de langage, et on est réduit à regretter que la plupart n'ont pas été assez bien conservées pour nous apprendre à quel usage elles avoient été employées d'abord. Soit restes de Temples ou d'Autels, soit débris d'autres Monumens Payens, soit simples Epitaphes, tout a été employé indifferemment pour élever les murs de Sens, tels qu'on les voit au-

D iiij jourd'hui

266 MERCURE DE FRANCE
 jourd'hui. Je dirais que c'est la rareté de
 Carrieres dans le Pays qui en est la cause,
 si je ne sçavois que dans plusieurs autres
 Villes, où la pierre est fort commune,
 les ruines des Mōnumens du Paganisme
 sont employées de même dans les fonda-
 tions des murs de ces Villes, qui paroîs-
 sent du quatrième ou cinquième siecle.

Le Sçavant Chanoine de Sens (*M. Fe-
 nel.*) dont je vous ai parlé dans ma Lettre
 précédente, continuë ses soins pour ne
 pas perdre un seul fragment de ces pré-
 cieux restes. Et il joint à cette attention
 des recherches fort exactes sur le temps
 auquel ces Inscriptions pouroient avoir
 été gravées. Les deux plus considerables
 des quatre qu'il vient de m'envoyer con-
 sistent en deux blocs de pierre, sur les-
 quels on lit ce qui suit.

HONORATO	MAE	MILIO	NOBILI
VG MVNERA	FLA	MINI	AVG MVNE
VS HONORIB	RAR	OMNIB	HONORIB.

La ligne perpendiculaire que j'ai tra-
 cée ici est pour marquer où finissent ces
 deux pierres, et en quel endroit elles
 sont séparées l'une de l'autre. Il est dif-
 ficile de dire quelque chose qui soit sûr
 touchant la premiere Inscription dont le
 commencement ne paroît pas. La seconde
 qualifie

qualifié Marcus Æmilius de *Flamine*, ou Prêtre Augustal ; c'est ce qu'elle a de plus remarquable. Il ne resteroit qu'à juger par la qualité du caractère, s'il faut attribuer cette Inscription au siècle d'Auguste : car on peut faire divers raisonnemens sur les Prêtres des Romains appellés Augustaux, mais cela n'offriroit point l'époque de cette Inscription. Notre Curieux Senonois s'étant assuré qu'il y a M V N E R A R dans cette Inscription, conjecture que ce M. Emile auroit été aussi qualifié de *Munerarius* en reconnaissance de ce qu'il avoit donné au Peuple à ses dépens le spectacle des Gladiateurs. Suetone dans *Domitien* s'en sert en ce sens ; et * Quintilien dit que ce terme fut de l'invention de l'Empereur Auguste, comme *reatus* fut de l'invention de Messala.

M. Fenel n'a pas oublié non plus de me faire remarquer que dans Arrien *De Sermones Epicteti* L. XIX. il y a un témoignage formel que les Prêtres Augustaux, en consideration des dépenses auxquelles ils étoient engagés, avoient l'honneur de voir graver leurs noms sur les pierres. Voilà, Monsieur le précis de ce que m'écrit ce Sçavant, et dont je vous prie de

* *Quintil.* VIII. 3.

268 MERCURE DE FRANCE
faire part au Public en attendant quel-
que chose de plus important. Je suis &c.

A Paris, ce 31. Janvier 1736.



CONSTANTIN LE GRAND.

POEME HEROIQUE.

JE chante ce Héros, qui vainqueur par la
Croix,
La fit regner par tout, où regnerent ses Loix ;
Qui du sang des Chrétiens défenseur intrépide,
Leur servit tout ensemble et de Pere et d'Egide.
Profanes Dèités éloignez-vous de moi ;
Mon génie aujourd'hui méconnoît votre Loi.
Esprit-Saint, de toi-seul j'implore l'assistance ;
A mes nouveaux accens, que tout prête silence.
Maxence, usurpateur du Trône des Césars,
Alloit donner des loix aux fiers Enfans de Mars ;
Quand l'heureux Constantin, pour calmer leurs
allarmes,
Vit le sacré signal qui l'appelloit aux armes :
Le Soleil presque éteint descendoit sous les flots,
Le jour cedoit. Déjà l'Univers au repos,
Impatient de vaincre un Tyran qu'on déteste,
Il a recours au Ciel ; ce seul espoir lui reste.
Quel est-ce de son front ?

Il y voit de la Croix l'éclat mystérieux ;
 Cette Croix à jamais salutaire , adorable ,
 Où Dieu même expirant sauva l'homme cou-
 pable.

Mais quel nouveau miracle ! il y découvre au bas
 Ces mots qu'avoit tracés l'Arbitre des combats :
**DANS CE SIGNE APRES TOI MARCHERA LA
 VICTOIRE ,**

**QUI SEUL PEUT TE FRAYER LE CHEMIN DE LA
 GLOIRE.**

Tout disparoit , le jour est vaincu par la nuit ;
 Dans ses voiles caché le doux sommeil la suit ,
 Versant à pleines mains sur tout ce qui respire ,
 Les tranquilles vainqueurs du plus cruel martyre-
 A peine Constantin en goûte la douceur ,

Que le Ciel à ses yeux offre son Créateur ;
 Sur un Trône enflamé que portent sur leurs
 ailes ,

Des Esprits bienheureux les Légions fidelles ,
 Est cet Etre infini , tout-puissant , éternel ,
 Devant qui le plus juste est presque criminel ;
 Dont la voix fait trembler le Ciel , la Mer , la
 Terre ,

Qui peut seul retentir , ou lancer le Tonnerre .
 Constantin , lui dit-il , tremble , écoute ma voix ,
 Desormais pour Enseigne arbore cette Croix ,
 Après elle conduis , fais marcher ton Armée ,
 Et l'Univers sera plein de ta renommée .

Il dit : Telle autrefois la colonne de feu :

D vj

Longtemps

Longtems dans les déserts guida le peuple
Hébreu.

Saisi d'un saint respect , plein de cette merveille
Ce Héros, à ces mots, avec transport s'éveille ;
Soudain il fait porter la Croix devant ses pas ;
Il est bientôt suivi d'un peuple de Soldats :
Chef heureux d'une Armée aussi sainte qu'im-

mense ,
Il part , court , vole à Rome où le cruel Ma-
xence ,
Qu'abusoient sur son sort des Prêtres impos-
teurs ,

Dans un aveugle calme attendoit ses vainqueurs.
Mais déjà ce Tyran aperçoit le symbole
Qui doit vaincre , et briser les Dieux du Ca-
pitole :

Il rassemble à l'instant ces insignes Guerriers ,
Pour qui le monde entier eut trop peu de lau-
riers ;

Il étale en vainqueur sous les Aigles Romaines ,
Ce que de plus terrible ont les forces humaines.
A ce superbe aspect , Constantin animé ,
Combats pour moi (dit-il) grand Dieu qui m'as
armé :

Déjà de toutes parts on s'avance , on se mêle ;
Par tout avec horreur marche la mort cruelle ,
Le sang coule ; mais quoi ! l'Ange extermin-
nateur

Combat-il aux côtés de Constantin vainqueur ?

Tout tombe sous ses coups , tout est réduit en
poudre.

La victoire n'est plus incertaine en son choix ,
On la voit enchaînée au faite de la Croix.

Dans la fuite l'impie en vain cherche un refuge ,
Pour lui le sang versé se transforme en déluge ;
Et le Tyran enfin lui-même submergé ,
Annonce à Constantin le Dieu qui l'a vengé.

Ainsi finit son sort Pharaon , dont la rage
Prétendoit de Moïse anéantir l'ouvrage.

Tout retentit au loin des hauts faits du vainqueur ,
Rome fumante encor des meurtres de l'erreur ,
Rome , où l'idolâtrie , affreux tyran du calme ,
Du martyr aux Chrétiens faisoit cueillir la palme ,
A l'aspect de la Croix abandonne ses Dieux ;
Tout adore en son sein le Créateur des Cieux :
A ce signe sacré chacun dresse un trophée ,
De l'encens des faux Dieux la flame est étouffée ;
Et le Sénat lui-même en ce jour éclairé ,
Ne connoît plus qu'un Dieu , trop long-tems
ignoré.

Telle fut du vainqueur la pompe triomphale :
(Pompe , qui n'eut jamais , et n'aura point
d'égale.)

Des fruits de sa victoire il comble les Chrétiens ,
Son Trône est leur azile , et leurs droits sont les
siens :

Pour rendre grace à Dieu du succès de ses armes ,
Il fait briser leurs fers , il finit leurs allarmes.

Vérité

Verité pure et sainte, armé de ton flambeau,

De l'Orient séduit il brise le bandeau.

De ses persécuteurs l'Eglise est délivrée ;

Sa loi sainte s'étend de contrée en contrée :

C'est alors qu'elle osa pour la première fois,

Pour louer le Seigneur, faire entendre sa voix.

César, que manque t-il à ta grandeur suprême ?

Tu fus son défenseur ; deviens Chrétien toi-même,

Efface par cette Eau qui prend sa source aux
Cieux,

Le crime du vieil homme, et les traits des faux
Dieux.

Tu m'entends, et déjà tu reçois cette Eau sainte ;

L'Eglise avec transport t'admet dans son en-
ceinte ;

Et ce jour mémorable autant que solennel,

Jette un peuple idolâtre aux pieds de l'Eternel.

L'Univers voit enfin un Chrétien sur le Trône ;

La vertu désormais peut porter la Couronne ;

De quels lauriers encor va-t-il charger son
bras ?

Sa piété l'appelle en ces sacrés climats,

Où, de tout l'Univers devenu la victime ;

Tu voulus dans ton Sang, grand Dieu, laver
son crime.

Que de Temples détruits ! que de faux Dieux
brisés !

Que de sang répandu dont ils sont arrosés !

274 **MERCURE DE FRANCE**
les beaux Arts. Vous me rapellez toujours par votre goût, par votre politesse, et par votre impartialité, l'idée du charmant M. de la Faye, qu'on ne peut trop regretter; je pense bien comme vous sur les beaux Arts.

Vers enchanteurs, exacte Prose
Je ne me borne point à vous.
N'avoir qu'un goût est peu de chose;
Beaux Arts, je vous invoque tous.
Musique, Danse, Architecture,
Art de graver, docte Peinture,
Que vous m'inspirez de desirs!
Beaux Arts, vous êtes des plaisirs;
Il n'en est point qu'on doive exclure.

Je voudrois bien, Monsieur, vous envoyer quelques-unes de ces bagatelles pour lesquelles vous avez trop d'indulgence; mais vous sçavez que ces petits Vers que j'adresse quelquefois à mes amis, respirent une liberté dont le Public severe ne s'accommoderoit pas. Si parmi ces libertins qui vont toujours tout nuds, il s'en trouve quelques-uns vêtus à la mode du Pays, j'aurai l'honneur de vous les envoyer.

Je suis, Monsieur, avec toute l'estime

qu'on ne peut vous refuser, et avec une amitié qui mérite la vôtre &c.



L'ORIGINE de la Poësie, Traduction des Vers Latins imprimés dans le premier Volume du Mercure de Décembre. p. 2669.

AU temps que les humains erroient à l'avanture,

Epars dans les champs, dans les bois,

N'ayant de sçavoir ni de loix

Que ce qu'en donne la nature;

Leur langue avoit déjà, par des mots convenus,

Marqué leurs sentimens jusqu'alors inconnus;

L'art de les exprimer, même avoit sa puissance;

Il ne leur manquoit rien que certaine éloquence,

Qui plus libre, mais sage en son art, dans ses

tours

Marchât d'un pas exact, mais humble en ses

discours.

La Poësie alors part du Ciel, fend la nuë,

Dans une lumière imprévûë,

Elle se manifeste aux yeux;

Pour Déesse elle est reconnûë;

Tant son front paroît radieux.

Plus d'une majesté sur sa figure brille;

Un feu doux, mais perçant, dans son regard petille.

Et

276 MERCURE DE FRANCE

Et tout esprit est pénétré ,

De son souffle actif et sacré.

Tous ses pas sont comptés , et (tant ils ont de
graces

Et de légereté) l'on n'en voit nulles traces.

Son chef sublime est dans le Ciel ,

Et ne peut oublier son séjour immortel.

Les Liens qu'à ses pieds veut porter la Déesse ,

Ne font qu'en augmenter la grace et la vîtesse ,

Et captive , elle veut que même ces liens

L'ornent. . . elle s'en fait le plus grand de ses
biens.

Là , de quelque côté qu'un air plus doux l'attire,

Elle s'y plaît et le respire :

Les prés à son aspect paroissent reverdir ,

Les arbres dépouillés tout à coup refleurir ;

Elle chante les Eaux , les Bergers , les bocages ;

Les moissons et les pâturages :

Puis, sur un ton plus haut, plus fier, plus sérieux,

Elle célèbre tous les Dieux.

A ses chants vous verriez les Faunes , les Driades,

De leurs sauts cadencés égayer leurs balades ,

Echo prêter l'oreille à ses aimables sons ,

Et les redire au loin aux rochers, aux vallons.

Là , vous verriez du fond de leurs antres hu-
mides ,

S'élever , pour l'oïr , les vertes Néréïdes ;

Les fleuves , pour mieux l'écouter

Et même Jupiter fâché contre la terre,
 Oubliant son courroux, retenir son tonnerre,
 Et pardonner à l'Univers;
 Tant est grand le pouvoir des Vers!

L... L... de l'Académie Royale d'Angers:

On a dû expliquer le mot de l'Enigme du mois de Janvier par *Cloche*, et les deux Logogryphes par *Fortune & Liban*. On trouve dans le premier, *Or, Fer, Fort, Nef, Nerf, Vent, Four, Front, Ut, Re, Furet, Fret, Nort, Tuf, Trufe, Et, Rouen, Route &c.* et dans le second, *Bilan, Nil, Ban, Lia, Bail, Lin, Ail, An, Bain, &c.*



E N I G M E.

Parmi les jeux divers que le sage critique,
 Je celebre la troupe étique
 De mes propres Freres puinés
 A l'abstinence condamnés.
 Si la loy les destine à faire penitence,
 L'usage veut que l'abondance,
 La bonne chere et les festins

Me

278 MERCURE DE FRANCE

Me fasse braver les destins.

Que des Rats aujourd'hui, disoit jadis un sage ;

Sont du vulgaire le partage ,

Il semble que le sens commun

Soit la Ratiere de chacun.

Le Rat du sage étoit de les vouloir détruire

Dans un temps qui doit les produire ,

Et tu sçauras, Lecteur , en aprenant mon nom ;

Si la chose est facile on non.



LOGOGYPHE.

ON me porte en procession ;

Je suis un signe de victoire.

Lecteur , rapelle ta mémoire ;

Il s'agit de Réflexion.

Dè cinq lettres l'on me compose.

Pour faire ma métamorphose ,

Prens 4. 2. et 3. je suis contraire au bien ;

Qui m'aime ne fait jamais rien.

3. et 2. 4. et 5. c'est un morceau de cuivre

Ou de plomb , qui fait voir qu'on a cessé de
vivre.

2. 4. et 5. c'est ce qui fait agir ;

En le perdant il faut mourir.

A U T R E

PAix donc ! écoute-moi , Lecteur ;
 Silence , Paix , audience au rimeur.
 Acrostiquons mon nom , sans plus loin nous
 étendre.

Écume de la Mer : terre entourée d'eau ;
 Coup dont on se repent ; Prophete peu nouveau ;
 Fleuve dans le Levant . espace doux et tendre ;
 Honneur à Dieu rendu...Paix, silence au Barreau.

A U T R E.

Six Lettres composent mon nom ,
 Pour l'Hymen je dis oui , pour la mort je dis
 non ;
 Un proverbe le dit , avecque moi tout homme
 Peut aller à Rouen , à Paris , même à Rome ;
 Je suis bonne , mauvaise , et pique quelquefois
 Je déchire l'honneur des Bergers et des Rôis.
 Dans un sens différent je change de figure
 Et l'on ne trouve plus en moi même nature ;
 En cet état , pour moi dans le Pays du Mans ,
 (Chose commune encor chés les peuples Nor-
 mands)
 A la guerre du sac j'excite d'ordinaire ,
 Et fais souvent plaider le fils contre le pere.
 Ce n'est pas tout , Lecteur , pour me dévoiler
 bien ,

Ne

Ne pense pas longtemps , est-tu Musicien !

Ma tête, à le bien prendre, est note de Musiques

C'est la sixième , alors clairement je m'explique ;

2. 3. font un ; cet un de douze est composé ,

Un astre le gouverne , enfin il est aisé ,

Lecteur , de me connoître , ôte mon premier
membre

Et mon avant final , tu sçauras bien comprendre

Que je suis un esprit ; veux-tu me dévoiler ?

En vain sans moi l'on veut parler.



NOUVELLES LITTÉRAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

OUVRES DIVERSES de M. Pellisson
de l'Académie Française , trois
vol. in 8. A Paris , chés Didot , Quay
des Augustins près le Pont S. Michel , à
la Bible d'or. M. DCC. XXXV.

A la tête du premier volume, de 230. p.
est le Portrait assés bien gravé de ce cele-
bre Académicien; outre un autre Portrait
en Médaille , qui sert de Vignette à une
assés longue Preface , qui n'ennuie cepen-
dant point. Elle contient l'Histoire et la
Critique des Ouvrages de Vers et de Prose

singuliers de sa vie. La Preface est suivie de divers Eloges du même Académicien, recueillis de plusieurs Ecrivains, Eloges qui étant réunis forment une Histoire complete et curieuse de notre Auteur.

Le premier des trois volumes ne contient que des Poësies sur differens sujets. Le second de 477. p. est rempli de plusieurs Discours, de quelques Panegyriques, Eloges et Harangues, d'un Projet de l'Histoire de Louis XIV. d'une conversation de ce grand Prince devant Lille, et de plusieurs Lettres de M. Pellisson, &c.

Le troisiéme et dernier volume de 517. p. contient diverses Pieces et Procédures, qui ont été faites, tant au sujet du fameux Procès de M. Fouquet, que de quelques autres Procès dans lesquels M. Pellisson étoit partie, en qualité d'Administrateur du temporel de quelques Abbayes, et autres biens ecclesiastiques.

On assure, au reste, que la plus grande partie des Ouvrages de Poësie et d'Eloquence, ainsi que des Memoires et Productions, &c. qui composent ce grand Recueil, n'avoit pas encore paru. Le Public en doit sçavoir gré à l'Editeur, aussi-bien que de l'arrangement et

282 MERCURE DE FRANCE
de tout ce qu'il a donné d'instructif de
son propre fonds.

MAXIMES sur les Insinuations des
Donations, publications des substitutions
et sur les Insinuations Ecclesiastiques,
dans lesquelles on a mis avec le même
ordre plusieurs Maximes importantes
sur les Procurations *ad resignandum*, les
Permutations des Benefices, et le Pa-
tronage. *A Paris*, chés Guillaume Clau-
de Saugrain, Grand'-Sale du Palais, à
la Providence, 1736. *in* 12. pp. 634.

LA SCIENCE DU CALCUL des Grandeurs
en general, ou les Elemens des Mathé-
matiques. *Par le R. P. Reyneau*, Prêtre
de l'Oratoire. Tome second. Chés Guil-
lau, rue Galande, à l'Annonciation, 1736.
in 4.

LEÇONS PHYSIQUES, contenant les Ele-
mens de la Physique, déterminés par
les seules Loix de Méchanique, expli-
quées au College Royal de France, par
M. Joseph Privat de Molières, Profes-
seur Royal en Philosophie, &c. Tome
second. *A Paris*, chés la veuve Brocas,
rue S. Jacques; Musier, Quay des Au-
gustins, et J. Bulloz, rue de la Parche-
minerie, 1736. *in* 12.

LA MOUCHE, ou les Aventures de M. Bigand, traduites de l'Italien, par le Chevalier de *Monby*. *A Paris*, chés Louis Duprys, ruë S. Jacques, à la Fontained'or, 1736. in 12. 2. volumes.

LA CONFORMITE' DES DESTINE'ES, et Axiamire, ou la Princesse infortunée, Nouvelle Historique. *A Paris*, Quay de Conti, chés la veuve Pissot, 1736. in 12. de 242. pages, sans la Préface.

RECHERCHES sur les Théâtres de France, depuis l'année 1161. jusques à présent. Par M. de *Beauchamps*. Tome premier. *A Paris*, chés Prault, pere, Quay de Gesvres, au Paradis, 1735. in 8. de 508. pages, sans l'Épître Dédicatoire, la Préface et la Table.

L'Auteur commence par la Vie des Poëtes Provençaux, non que tous ceux dont il parle ayent écrit pour le Théâtre, ou qu'ils fassent partie du nôtre; mais il m'a parû, dit-il dans la Préface, que voulant remonter le plus haut que je pourois, je devois faire mention de ces Hommes Illustres qui se sont fait admirer dans des temps où la barbarie répandue dans toute l'Europe, sembloit n'avoir respecté que la Provence.

E J'ai

J'ai pris, continuë l'Auteur, ce que j'en dis dans Nostradamus, mais je ne l'ai point traduit à la lettre; j'ai imité quelques-unes de leurs Poësies, j'en ajoûte quelques-autres de moi, j'ai crû qu'étant maître de cette partie de mon Sujet, il m'étoit permis d'y jeter quelque sorte d'enjoüement. Il expose d'abord ce qui lui a paru de plus vrai-semblable sur l'origine de nos Spectacles; il tâche dans un second Discours, et c'est, pour ainsi-dire, tout ce qu'il s'est proposé dans son Ouvrage, de faire sentir les differens progrès de notre Comédie par rapport aux mœurs et au sentiment. De là il passe à l'établissement des Théâtres à Paris.

Personne n'ignore, dit M. de Beauchamps, que les *Misteres* étoient une représentation de quelques Histoires de l'ancien ou du nouveau Testament, plus ou moins grossièrement rendues, selon le plus ou le moins d'art de l'Auteur, &c. Tout ce qui a précédé *Jodelle* ne pouvant être regardé que comme *Misteres*, *Moralités* ou Traduction de *Piecces* anciennes, l'Auteur n'a pas crû que les Auteurs de ces sortes d'Ouvrages appartinssent directement à notre Théâtre, il n'en a fait mention que pour

préparer le Lecteur à la naissance de notre Comédie. Il en fixe l'époque en l'année 1552. et la partage en quatre âges. Le premier depuis Etienne Jodelle jusqu'à Robert Garnier, c'est-à-dire depuis 1552. jusqu'en 1573.

Le deuxième, depuis Robert Garnier jusqu'à Alexandre Hardy, c'est-à-dire, depuis 1573 jusqu'à 1622.

Le troisième, depuis Alexandre Hardy jusqu'à Pierre Corneille, Auteur du Cid, c'est-à-dire depuis 1622. jusqu'à 1637.

Le quatrième, depuis P. Corneille jusqu'à présent, c'est-à-dire depuis 1637. jusqu'aux trois premiers mois de 1735.

La troisième Partie de ce Livre, et qui n'en est pas la moins curieuse, commence par un Recueil de Ballets depuis Henry II. Les Mascarades des Regnes précédens, telles que celles des Sauvages, sous Charles VI. et quelques autres, n'étoient point des Ballets, mais de simples déguisemens, sans paroles et sans dessein.

Les Ballets n'étoient d'abord que des danses figurées, quelques beaux Esprits y joignirent des vers, qu'on récitoit à la louange des Danseurs; ensuite ces récits furent dialogués, mis en Musique & chantés; bientôt on en fit de vrais Spec-

286 **MERCURE DE FRANCE**
taçles dont on prenoit le sujet dans la Fable , ou dans nos Livres de Chevalerie ; les Danses , qui en faisoient auparavant la partie essentielle , n'en furent plus que les Intermedes. Sous le Regne de Loüis XIV. ils furent portés au dernier degré de magnificence : Habits , Théâtres , Décorations , machines , tout fut mis en œuvre pour procurer au plus grand Roi de la Terre , des plaisirs dignes de lui. Nous nous souvenons encore , avec admiration , de ces merveilleuses Fêtes de S. Germain , de Paris , et de Versailles . qui doivent leur éclat , moins à la puissance du Prince , qu'à la délicatesse de son goût.

Quand on fait réflexion que nos Opéra doivent leur origine aux foibles commencemens des Ballets, on est surpris que de si petites choses en aient produit de si grandes ; mais de quoy ne sont point capables le Genie et l'Art, quand ils sont animés par la gloire et par les récompenses ?

L'Ouvrage commence par l'Histoire des Poètes Provençaux , dont le premier est *Faufred Rudel* en 1161. suivent , *Pierre de Varnegue* , *Elyas de Barjols* , &c.

Estiephanette des Baulx , étoit une des Présidentes de la Cour d'Amour , c'est-

vence, devant qui se raportoient toutes les questions de Galanterie; leurs jugemens étoient ce qu'on appelle les *Arrêts d'Amour*: elles étoient au nombre de dix: voici leurs noms.

Estephanette, Dame des Baulx, fille du Comte de Provence.

Adalazie, Vicomtesse d'Avignon.

Alalette, Dame d'Ongle.

Hermysse, Dame de Posquieres.

Bertrane, Dame d'Urgon.

Mabile, Dame d'Yeres.

La Comtesse de Dye.

Rostangue, Dame de Pierre-feu.

Bertrane, Dame de Signe.

Jausserande de Claustral.

Les Poètes qu'on trouve ensuite sont *Guilhem d'Agoult*, *Guilhem de S. Desdier*; il a fait un *Traité des Songes*, dans lequel il donne des regles pour n'en avoir que de vrais et d'agréables.

Arnaud Daniel; il fit et inventa pour sa Maîtresse (car ils avoient tous des Maîtresses très-accomplies, et n'en avoient pas pour une) plusieurs sortes de Poésies, comme *Sextinas* et *Sirventes*. Ses Ouvrages les plus connus sont des Comédies, des Tragédies, des *Aubades*, des *Mariegales*, un Chant intitulé, *Lei Phantasmariés del Paganisme* *Rai-*

mond Jourdan; on a de lui *les Fantasmariques de las Donas*, &c. *Pierre d'Auvergne*. Ce Poëte eut un grand mépris pour tous ses Confreres; cependant on cite une Chanson de lui, dans laquelle ils sont tous loués, &c. En prodiguant ses louanges aux autres, dit M. de Beauchamp, d'Auvergne ne s'est point tû sur les siennes; il dit sans façon que la Langue et la Poësie Provençale lui doivent leur plus grand mérite, et que c'est à l'émulation que ses Vers d'amour ont inspirée à ceux qui les lisoient, qu'on doit rapporter tout ce qui s'est fait de bon et d'aimable dans son temps; cela s'appelle épargner à son Historien la peine de le louer. Je pourois ici faire une question; ajoute l'Auteur, sçavoir, si les témoignages avantageux que se rendoient les Anciens dans leurs Ouvrages, étoient une foiblesse de leur amour propre, s'ils se louoient par ostentation ou par sentiment; si c'étoit vanité de leur part, ou simple justice, corruption de cœur ou usage autorisé; et si nous qui n'osons parler de nous-mêmes qu'avec la pudeur qui colore le visage d'une jeune fille, dont on loue la beauté, sommes plus glorieux ou plus modestes que nos Ancêtres; j'en laisse le jugement à ceux

F E V R I È R. 1736. 289
qui veulent approfondir le cœur humain,
qui se vantent de le connoître et qui
peut-être se trompent.

Bertrand, fils et petit-fils des deux
autres *Bertrands*, Seigneurs d'Allamanon,
près d'Arles Il consacra ses premie-
res Chansons, et offrit ses premiers vœux
à la Dame de Provence qui en étoit la
plus digne; c'étoit *Phanette* ou *Estes-*
phanette de *Romain*, de la Maison des
Gantelmes, qui présidoit à la Cour
plenièrè d'Amour; ce mot fait son Elo-
ge, elle étoit Tante de *Laure Sado* d'A-
vignon, si celebre par l'amour et par
les Vers de *Petrarque*.

Americ de Sarlat, &c. voici le com-
mencement d'une Chanson.

De la Beauté la plus severe
J'adore en secret les apas;
En vain je m'obstine à me taire;
Ses yeux penetrent le mistere;
Et lisent dans les miens ce que je ne dis pas

Dans le Discours, page 153. sur l'O-
rigine des Spectacles en France, vers
l'an 1009. l'Auteur s'exprime ainsi.

La Poësie étoit devenuë familiere;
les jeunes gens commençoient à faire de
petits Ouvrages en vers; on avoit établi

E liij des

290 MERCURE DE FRANCE
des Prix que les Poëtes s'efforçoient de remporter ; ces Prix se distribuoiẽt en public ; le concours étoit nombreux : c'étoit là une espece de Spectacle qui conduisit insensiblement à d'autres. On crut qu'il suffisoit , pour concilier toutes choses, d'y faire entrer la Religion. On choisit nos Mysteres , la Vierge et les Saints , pour être l'objet du plaisir et de l'édification du Peuple. Cette idée réussit. Nos Peres qui n'y regardoient pas de si près , n'eurent garde d'y soupçonner de la profanation , et y assisterent devotement. Des Mysteres on passa aux simples Moralités ; ensuite , comme on abuse de tout , on s'émancipa jusqu'aux farces et aux sotises. Peu à peu le goût s'étendit et s'épura ; L'Imprimerie inventée sous Louïs XI. les Lettres rétablies sous François I. ouvrirẽt une nouvelle carrière ; les Livres devinrent communs ; on aprit les Langues ; on fit des Traductions ; on s'enhardit même jusqu'à faire des Comédies toutes Françaises. De *Jodelle* jusqu'à *Robert Garnier* , les progrès furent peu sensibles. Ils le furent davantage de *Robert Garnier* jusqu'à *Alexandre Hardy* ; de ce dernier jusqu'à *P. Corneille* le changement est plus marqué : Enfin *Corneille* a élevé notre Théâtre au point de gran-

deur que *Racine* a soutenuë , et qui subsiste encore aujourd'hui.

Il faut lire dans le livre même ce que l'Auteur dit ensuite, en examinant les rapports que le *Chant Royal* peut avoir avec le Poëme Dramatique , où il rapporte ce que *Lamarre & Felibien* en ont dit &c.

Dans l'Article de l'établissement des Théâtres , l'Auteur parle de celui de S. Maur, Village près de Vincennes, où l'on représenta la Passion de N. S. avant 1398. Les mêmes Acteurs, sous le nom de Confreres de la Passion, vinrent représenter à Paris, sur le Théâtre de la Trinité, autorisés par Lettres Patentes du 4. Decembre 1402. A ces Jeux ou Spectacles, ils ne donnerent point le nom de Tragédies ni de Comedies simplement, de *Moralités*. Ce premier Théâtre subsista près de 150. ans.

On s'ennuya de ces Spectacles sérieux. Pour les égayer, les Joueurs y mêlerent quelques Farces tirées de Sujets profanes, qu'on nomma par un Quolibet vulgaire, *Les Pois pilés*, par allusion, sans doute, à quelque Scene qui eut rapport à ce nom. Ce mélange de Morale & de Bouffonnerie déplut encore, & les Confreres s'étant trouvés en état en 1548. d'acheter l'Hôtel des Ducs de Bourgogne, le Parlement leur

E v permis

392 **MERCURE DE FRANCE**
permit de s'y établir, à condition de n'y
jouer que des Sujets profanes, licites et
honnêtes.

En 1559. les Confreres s'étant aperçus
que le Privilège exclusif de monter sur le
Théâtre ne convenoit point à l'habit de
Religieux, qui caractérisoit leur Compagnie,
louèrent leur Hôtel à une troupe
de Comédiens qui se forma dans ce temps
là. Ils s'y conserverent seulement pour
eux et pour leurs amis deux loges, qui
étoient distinguées par des barreaux, et
qu'on nommoit les loges des Maîtres.

Vers 1560. Jodelle et ceux qui le sui-
virent de près, firent jouer devant le
Roy & toute la Cour, leurs Pieces, sur
des Théâtres dressés dans les Colleges de
Reims & de *Boncour*. Cet établissement
n'eut point de suite; ces Pieces ayant été
abandonnées aux Comédiens de l'Hôtel
de Bourgogne, la réputation qu'elles leur
acquirent, engagea plusieurs Troupes
formées en Province, à faire diverses
tentatives pour s'établir à Paris.

Vers 1584. une de ces Troupes se
croyant assés forte pour pouvoir entrer
en concurrence avec l'Hôtel de Bourgo-
gne, loia celui de *Clugni*, dans la rue
des Mathurins, qui est l'ancien Palais de
J. B. de

ere , sur lequel on joua quelques Pièces : Le Parlement les fit cesser et fermer le Theatre , par Arrêt du 6. Octobre 1584.

Ce fut vers 1600. qu'il s'éleva un nouveau Theatre dans une Maison nommée l'Hôtel d'Argens , au Marais. Les Comédiens qui l'occupoient étoient un démembrement de la Troupe de l'Hôtel de Bourgogne. Ils se réunirent vers 1619. et se séparèrent encore à l'occasion de la représentation de *Mélite* , premiere Pièce de P. Corneille , qui eut un si grand succès , que cela donna lieu au rétablissement du Theatre du Marais , dont *Mondori* étoit le Chef , comme *Belleroze* l'étoit à l'Hôtel de Bourgogne.

A la mort de Moliere , dont la Sale et le Theatre du Palais Royal furent donnés à Lully en 1673. le Theatre du Marais fut entièrement supprimé ; il se forma une nouvelle Troupe des débris de celle de Moliere , à l'Hôtel de la rue Guenegaud , et la Troupe du Roi subsista à l'Hôtel de Bourgogne , avec quelques Acteurs et Actrices de la Troupe de Moliere , qui y représenterent alternativement avec la Troupe des Comédiens Italiens jusqu'en 1680. que la Troupe de l'Hôtel de Bourgogne fut jointe par ordre du Roy à celle de Guenegaud , pour ne former qu'une

294 **MERCURE DE FRANCE**
seule Troupe de Comédiens François.
Les Italiens continuerent leurs Représentations à l'Hôtel de Bourgogne jusqu'en 1697. qu'ils furent supprimés. Ce Theatre fut rétabli en 1716. et subsiste toujours.

COMÉDIENS du Dauphin en 1662. Cet Article mérite d'être lû dans le Livre même, il perdrait beaucoup à être abrégé.

Entremets, Mysteres, Moralités, Farces et Sotties avant Jodelle. Ces spectacles des Entremets, consistoient en Danses et en Représentations pendant les festins que les Rois et les Princes se donnoient.

Mysteres manuscrits et sans date.

La Vie de sainte Marguerite, Vierge et Martyre. La Vie de sainte Barbe &c. Le Blasphémateur du Nom de Dieu &c. La Vie et Miracles de saint André &c. L'Assomption de la glorieuse Vierge Marie; en Rimes à 38. Personnages. Le Trépassemens de N. Dame &c. S. Pierre et S. Paul, par Personnages &c. Mystere du Roi Advenir, en trois journées &c. Vie de Monseigneur S. Jean-Baptiste &c. Le vieil Testament &c. L'Incarnation et Nativité de Notre

F E V R I E R. 1736. 297

Sauveur &c. L'Institution de l'Ordre des Freres Prêcheurs, par S. Dominique, à 36. personnages. *Beau Miracle de S. Nicolas &c. La sainte Hostie &c. Le Paradis amoureux &c. Débat du Content et non-Content &c. Colloques des douze Dames*, en Rimes &c. *La Danse aux Aveugles &c.*

Nous omettons pour abrégér quelques-uns de ces Titres. - Suivent les *Moralités* anonymes &c. en voici quelques Titres.

Le mauvais Riche et le Ladre &c. Le bien Avisé et le mal Avisé &c. L'Enfant de perdition, qui tua son pere et perdit sa mere, et enfin se désespera &c. *Une Villageoise*, qui aima mieux avoir la tête coupée par son pere, que d'être violée par son Seigneur, fait à la louange et honneur des chastes et honnêtes filles &c. *La Bataille des Dieux contre les Géans &c. Moralité du Jeu des Echets &c. Les Miracles de Notre-Dame &c.* Comment Salomé perdit les mains pour avoir voulu tâter et voir si la Vierge avoit enfanté virginalement. N. D. refait une nouvelle main à S. Jean-Christostome, à qui un Roi l'avoit fait couper.

Suivent les *Mysteres anonymes*, dont on trouvera ici quelques Titres, sçavoir,

Histoire de Grislidis, Marquise de Saluces

296 **MERCURE DE FRANCE**
Luces &c. *Le Mystere du vieil Testament*
et du nouveau, que les Enfans de Paris
firent sans parler et sans signer, comme
si ce fussent Images élevées contre un
mur, à l'Entrée du Duc de Beaufort, Ré-
gent de France, à Paris le 8. Septembre
1424.

Cet Extrait, quoique long, ne suffit
pas pour donner une idée complète de
cet Ouvrage, intéressant pour les Ama-
teurs du Theatre; nous y suplérons par
un autre Extrait.

LES EGAREMENS du cœur et de l'esprit,
ou Mémoires de M. de Meilcourt, pre-
miere Partie. *A Paris*, chés Prault fils,
Quay de Conty, vis-à vis la descente du
Pont Neuf, à la Charité, 1736. in-12. de
173. pages, sans l'Épître de l'Auteur à
son Pere, et sans la Préface, dans laquelle
M. de Crébillon donne cette idée de ses
Ouvrages.

On verra dans ces Mémoires un hom-
me, tel qu'ils sont presque tous dans une
extrême jeunesse, simple d'abord et sans
art, et ne connoissant pas encore le mon-
de, où il est obligé de vivre. La premiere
et la seconde Partie roulent sur cette
ignorance et sur ses premieres amours.

de fausses idées , paîtri de ridicules , et qui y est moins entraîné encore par lui-même , que par des personnes intéressées à lui corrompre le cœur et l'esprit. On le verra enfin dans les dernières , rendu à lui-même , devoir toutes ses vertus à une femme estimable ; voilà quel est l'objet des égaremens de l'esprit et du cœur. Il s'en faut beaucoup qu'on ait prétendu montrer l'homme dans tous les désordres où le plongent les passions , l'amour seul préside ici ; ou , si de tems en tems , quelque autre motif s'y joint , c'est presque toujours lui qui le détermine.

On reconnoîtra avec plaisir dans cet Ouvrage (dit M. Duval dans son Approbation) où les mœurs sont consultées , la délicatesse de génie et la noblesse de style , qui ont annoncé le talent du jeune Auteur de ces Mémoires.

C'est le Héros de ces Mémoires qui parle : il s'exprime ainsi à la page 5. *J'avois si peu d'expérience des femmes , qu'une déclaration d'amour me sembloit une offense pour celle à qui elle s'adressoit. Je craignois d'ailleurs qu'on ne m'écoutât pas , et je regardois l'affront d'être rebuté , comme un des plus cruels qu'un homme pût recevoir ; à ces considérations*

dérations se joignoit une timidité que rien ne pouvoit vaincre, et qui, quand on auroit voulu m'aider, ne m'auroit laissé profiter d'aucune occasion, quelque marquée qu'elle eût été : j'aurois sans doute poussé en pareil cas mon respect au point où il devient un outrage pour les femmes, et un ridicule pour nous.

Il est aisé de juger par ce détail que je n'avois pas pris d'elles une idée bien juste : de la façon dont alors elles pensoient, il y avoit plus à craindre auprès d'elles à ne leur pas dire qu'on les aimoit, qu'à leur montrer toute l'impression qu'elles croyoient devoir faire ; et l'amour jadis si respectueux, si sincère, si délicat, étoit devenu si téméraire et si aisé, qu'il ne pouvoit paroître redoutable qu'à quelqu'un aussi peu instruit que moi.

Ce qu'alors les deux sexes nommoient amour, étoit une sorte de commerce, où l'on s'engageoit, souvent même sans goût, où la commodité étoit toujours préférée à la sympathie, l'intérêt au plaisir, et le vice au sentiment.

On disoit trois fois à une femme qu'elle étoit jolie, car il n'en falloit pas plus ; dès la première assurément elle vous croyoit, vous remercioit à la seconde,

conde, et assés communément vous en récompensoit à la troisième.

Il arrivoit même quelquefois qu'un homme n'avoit pas besoin de parler; et ce qui, dans un siècle aussi sage que le nôtre, surprendra peut-être plus, souvent on n'attendoit pas qu'il répondît.

Un homme pour plaire, n'avoit pas besoin d'être amoureux: dans des cas pressés on le dispensoit même d'être aimable.

La première vûë décidoit une affaire; mais en même tems il étoit rare que le lendemain la vît subsister; encore en se quittant avec cette promptitude, ne prévenoit-on pas toujours le dégoût.

Pour rendre la société plus douce, on étoit convenu d'en retrancher les façons; on ne la trouva pas encore assés aisée, on en supprima les bienséances.

Si nous en croyons d'anciens Mémoires, les femmes étoient autrefois plus flattées d'inspirer le respect que le désir, et peut être y gagnoient-elles. A la vérité on leur parloit amour moins promptement; mais celui qu'elles faisoient naître, n'en étoit que plus satisfaisant, et que plus durable.

Alors elles s'imaginoient qu'elles ne devoient jamais se rendre, et en effet elles
résis-

300 **MERCURE DE FRANCE**
résistoient. Celles de mon tems pensoient
d'abord qu'il n'étoit pas possible qu'elles
se défendissent, et succomboient par ce
préjugé, dans l'instant même qu'on les
attaquoit.

LE REPERTOIRE, Ouvrage Périodique.
Par M. le Chevalier de Monby. Brochure
in-12. A Paris, chés les Freres Dupuis, au
Palais, et rue S. Jacques. M. DCC. XXXV.

L'Auteur avertit au commencement
que cet Ouvrage paroîtra tous les quinze
jours, et qu'il n'est que le Compilateur
des Faits dont il est rempli, le fond en
étant dû à ceux qui les lui communi-
quent. On y verra, dit-il, de grands sen-
timens, des choses plaisantes, et des
traits singuliers &c.

LES OEUVRES DE VIRGILE, Traduction
nouvelle, le Latin à côté, avec des No-
tes Historiques et Géographiques. *Par*
M. l'Abbé de la Landelle de S. Remi. A
Paris, chés Barbou, rue S. Jacques, 1736.
in-12. 4. vol. Tome I. pp. 363. Tome II.
pp. 367. Tome III. pp. 370. Tome IV.
pp. 371.

ACTA SANCTORUM &c. ACTES DES SAINTS
du mois d'Août, tirés des Monumens
Latins

Latins et Grecs , recueillis , mis en ordre , et enrichis de Commentaires et d'Observations par les Peres *du Solier* , *Pin* , *Cuper* , et *Bosche* , Prêtres , Theologiens de la Société de Jesus. *A Anvers*, chés Bernard Albert *Vande Plasche*. 1735. in fol. pp. 728. et se vend à *Paris* chés *de Bure* , Quay des Augustins, à l'Image S. Paul.

REFLEXIONS sur les Playes , ou la Méthode de procéder à leur curation , suivant les principes modernes , la structure naturelle des parties , et leurs mouvemens mécaniques , fondés sur l'expérience la plus certaine. Avec des Remarques des plus grands Maîtres de l'Art , et leurs Observations les plus curieuses et les plus instructives touchant les playes des trois ventres. Par *C. F. Faudacq* , Chirurgien à Namur. *A Paris*, chés *P. M. Huet* , rue S. Jacques , à la Justice. 1735. vol. in 12. pp. 577.

L'ANATOMIE D'HEISTER , avec des Essais de Physique sur l'usage des parties du Corps humain , et sur le Méchanisme de leurs mouvemens, enrichie de nouvelles figures en taille-douce. Seconde Edition revûë , corrigée , et considérablement

502 **MERCURE DE FRANCE**
ment augmentée. *A Paris*, chés *Jacques*
Vincent, rue S Seyerin, à l'Ange 1735.
vol. in 8°. pp. 852.

CATALOGUE RAISONNÉ de Coquilles,
et autres Curiosités naturelles. On a
joint à la tête du Catalogue quelques
Observations générales sur les Coquilles,
avec une Liste des principaux Cabinets
qui s'en trouvent, tant dans la France
que dans la Hollande; une autre Liste
des Auteurs les plus rares qui ont traité
de cette matière, et une Table Alphabé-
tique des Noms arbitraires, tant Fran-
çois que francisés, attribués aux Coquil-
les par les Curieux. *A Paris*, chés *Fla-*
bault, au Palais, Galerie des Prisonniers,
et chés *Prault* fils, Quay de Conti, à la
Charité 1736. in-12. de 261. pages sans
l'Avertissement. *Prix* 24 sols broché.

Non seulement les Physiciens et les
Amateurs de l'Histoire naturelle, sauront
bon gré à M. *Gersaint* du petit Volume
qu'il donne ici sans trop de préparation,
et pour satisfaire la curiosité et l'empres-
sement qui commence à renaître en
France pour les Coquilles et pour les au-
tres productions admirables de la Mer,
mais encore tous les Curieux en général,
et les gens de lettres en particulier.

ouverts et assés de sentiment et de lumieres , pour être frapés d'admiration à la vûë de ces charmans et inimitables jeux de la Nature , dont la variété infinie , par les formes et par les couleurs , ne se peut exprimer. Un Auteur Italien * a donné une idée assez heureuse de cette sorte de curiosité en l'apellant , *La récréation de l'esprit et des yeux.*

Outre les Coquillages dont on a fait la vente , on a joint diverses Collections d'Animaux , tant Insectes que Reptiles , Poissons , Oiseaux &c. parfaitement conservés dans de l'Esprit-de-Vin , parmi lesquels il y en a d'inconnus et de fort extraordinaires , ainsi que des Plantes , Minéraux &c.

A la huitième page des Observations sur les Coquillages , l'Auteur s'écrie , avec raison , que de variété dans leurs formes ! Jamais la Nature ne s'est jouée avec plus de diversité dans aucune de ses productions ; il y en a de plates , de concaves ; de rondes , de demi rondes : les unes sont dentellées , les autres cannelées ; celles-ci hérissées , celles-là raboteuses : les unes ont le têt dur , comme celle qui est nommée *la Pourpre* ; les autres sont si légères qu'à peine ose-t-on les toucher ,

* *Le P. Bonanni Jesuite.*

comme

comme le *Nautilé de papier* : dans celle-ci l'Animal est enfoncé, à ainsi dire, dans un étuy, comme dans les *Turbinités*, ou par deux cloisons, comme dans les Huitres : dans celles-là il ne l'est que d'un côté, et de l'autre il reste si fort attaché aux rochers, que ce n'est qu'avec grande violence qu'on l'en arrache, comme le *Lepas* : d'autres sont couvertes par les deux bouts, et ressemblent assés à une bouche béante, comme celles qu'on appelle en Latin *Chama* : la tête des unes est tournée en vis ; celles des autres est unie : quelques unes ont double coquille, d'autres n'en ont qu'une seule. Enfin, sans entrer dans le détail immense des variétés de leurs couleurs, qui vont à l'infini, leurs formes seules ont entr'elles un très grand nombre de différences, qu'il est presque impossible de décrire exactement.

Leur intérieur ne mérite pas moins d'attention. Que de précision dans leurs fabriques ! Que de sagesse l'Auteur de la Nature n'a-t'il pas répandu dans les différentes distributions que l'Animal qui y fait son séjour y a construit lui-même pour ses commodités ; ensorte que c'est ici particulièrement qu'on peut dire à ce divin Maître : *Quàm magnificata sunt*

*opera tua, Domine; omnia cum sapientiâ
fecisti.*

Il se trouve *très* petites d'une grandeur et d'un poids énorme, mais elles ne peuvent gueres convenir qu'à garnir des dessus de Cabinets ou de Tablettes et Corniches : on en employe aussi dans des Grottes de Rocaille. Les Coquilles qui conviennent le mieux aux Curieux, sont celles de la moyenne espece, dont on fait des suites, et qu'on range sur du cotton avec art dans un Cabinet composé de tiroirs de différentes grandeurs, doublés de satin blanc ou autre étoffe, avec compartimens. Ces Cabinets s'appellent *Coquilliers*.

Les petites Coquilles ont beaucoup de Partisans, parce qu'elles occupent peu de place, et qu'une Boëte, ou Casette bien disposée, en contient beaucoup, et peut satisfaire un Curieux modéré, qui ne veut pas faire un grand amas.

On prétend que les petites Coquilles sont, pour ainsi dire, plus achevées que les grandes. En Hollande, la plûpart des grands Curieux veulent les avoir, pour ainsi dire, de différens âges, depuis les plus petites jusqu'aux plus grandes, afin de pouvoir les examiner dans tous les états par où on peut croire qu'elles passent.

Le

Le mérite d'une Coquille est d'avoir toutes ses pointes, ses bords et ses lèvres saines et ses couleurs vives....

Les Coquilles sont d'une ou de deux pièces, ce que l'on appelle *Univalves* ou *Bivalves*, et par conséquent il ne devoit y avoir que deux classes générales; cependant on en fait ordinairement trois; parce que l'on divise en deux celle des *Univalves*; on peut donc appeler la première classe celle des *Univalves* qui ne sont pas *turbinées*, ou qui ne forment nulle volute, en Latin, *Testacea non turbinata*. La seconde classe sera celle des *Univalves turbinées*, ou *turbinites*, qui forment une volute: en Latin *Testacea turbinata*. La troisième classe sera celle des *Bivalves*: *Testacea Bivalvia*, quoiqu'à le prendre à la rigueur, les *Univalves* de la seconde classe pussent être appellées *Bivalves*, ainsi que celles qui sont à deux portes ou battans, parce que l'Animal de presque toutes ces especes a un *Opercule* ou couvercle engendré avec lui, et attaché à une partie de sa peau, comme l'ongle l'est à la chair, qui lui sert de défense, avec lequel il se ferme toutes les fois qu'il se veut retirer dans son étui. La nature a fait cette porte si juste, et si bien proportionnée, qu'il est

est impossible d'apercevoir la moindre jointure quand l'Animal y est enfermé. On peut observer la même exactitude dans les Bivalves , qui ont des charnières si liantes et si justes , et dont les deux battans , malgré leurs contours et leurs formes irrégulieres , ferment avec tant d'exactitude ; que l'Orfèvre le plus adroit ne pouroit parvenir à cette précision.

Après la division en trois classes des Coquilles Univalves , Univalves Turbinites et Bivalves , suit la Liste des principaux Cabinets de Curiosités naturelles , et surtout de Coquilles &c. après quoi on trouve celle des principaux Ouvrages qui ont été faits sur les Coquillages , avec les Titres et les noms des Auteurs , ce qui sera d'un grand secours pour ceux qui veulent s'instruire et augmenter leurs connoissances sur cette matière.

A la page 62. commence le Catalogue raisonné des Coquilles , Plantes marines , Minéraux , Insectes , Reptiles , et autres Curiosités naturelles.

Les Coquilles sont divisées en trois classes ; la première des *Univalves* , comme les *Lepas* ou *Patelles* , les *Oreilles de mer* , les *Dentales* , les *Nautiles* &c.

La deuxième classe et la plus nombreu-

E

sc 2

308 MERCURE DE FRANCE
se , est celle des *Vivalves Turbinites* ,
comme les Umbiliques , les Sabots ou
Culs-de-Lampe , les Lunaires et demi-
Lunaires , Murex , Casques , Pourpres ,
Conques , Globosées , Sphériques , Tan-
nes , Buccins , Trompes , Cornetz , Eguil-
les , Volutes , Piramydales , Cilindriques ,
Aîlées , les Pentidactiles ou Digitales , les
Porcelainès , les Nerites , Limas &c.

La troisiême classe est des *Bivalves* ,
qui se divisent en Chames , Moules ,
Peignes , Petuncles , ou Coquilles de
S. Jacques , Pinnes marines , Huitres ou
Tillones , Solenes &c.

Nous choisirons dans la première clas-
se , pour donner au moins une descrip-
tion , la Coquille Univalve , dont la for-
me ressemble assés à la Poupe d'un Vais-
seau , apellé ordinairement *Nautilus pa-
piraceus* : le Nautille de papier ; par rapport
à l'extrême délicatesse de sa Coquille qui
est aussi mince que du papier ; d'autres
la nomment *Nautilus legitimus* , ou bien
Ovum Polypi. Ce Nautille est blanc ,
transparent , poli et fragile ; il a des rayes
ou cannelures longues et rondes : il se
trouve dans la Mer Adriatique. Quel-
ques-uns ont prétendu que cette Co-
quille a donné l'idée de la construction
des premiers Vaisseaux , et que ce fut

Pompilius qui en fut l'inventeur ; c'est pourquoi les Latins l'apelloient *Pompilus* ; l'Animal, qui habite cette Coquille est très-singulier ; on en trouve la description dans le Spectacle de la Nature , Tome III. p. 231. On l'apelle *Nautilus papiraceus* , pour la distinguer d'une autre espece que l'on nomme *Nautilus crassus* , le Nautil fort , dont la Coquille est moins fragile. Celle-ci est très-grande et fort saine , ce qui est difficile à trouver , à cause de sa legereté ; les Curieux l'estiment beaucoup quand elle se trouve entiere.

Turbinite , vulgairement apellée l'*Escalier* , ou le Cadran ; cette Coquille est des plus admirables , tant pour la régularité de son interieur , qui ressemble à un Escalier tourné et en pointe , que par rapport aux taches régulières qui se trouvent dessus sa surface ronde , qui a la forme d'un Cadran ; les Latins l'apellent , *Cochlea umbilicata* ; elle se pêche dans la Mer des Indes ; quelques-uns l'apellent la *Perspective* ; en Angleterre on la nomme la *Rosette d'Epinette* : en effet elle y a beaucoup de rapport ; celle-ci est une des plus belles de cette espece.

A la fin du Catalogue des Coquilles ; on trouve les Plantes marines , ou *Maer*

310 MERCURE DE FRANCE

drepores, entre-autres un *Corail blanc feuillé*, attaché sur le dos d'un grand *Murex*. C'est un morceau fort curieux.

Plus, 129. Fioles, remplies d'Insectes, Reptiles, et autres Animaux très-singuliers, dans de l'Esprit-de-vin, parmi lesquels on voit le Serpent *Amphisbene*, ou le *double marcheur*; Reptile rond fort venimeux, qui rampe et qui se replie; sa tête et sa queue sont difficiles à distinguer, étant faites l'une comme l'autre &c.

Le fameux *Serpent chaperonné*, le plus rare et le plus dangereux de tous les Serpens. Il a au bas de la tête un estomac qui lui forme par derrière une partie presque ovale, sur laquelle la Nature a imprimé une face humaine, très-distinctement marquée.

Martin le Pêcheur, ou le *Martinet des Indes*, Espece d'*Alcion* qui a le plumage du plus beau bleu, le bec long et aigu: son chant est agreable, ce qui l'a fait nommer le *Rossignol de Riviere*.

Poisson nommé *Polipe*, (qui a plusieurs pieds.) Il est d'une forme très-particuliere, ressemblant plutôt à une Plante ou à un fruit, qu'à un Animal. Il est long et rond; sa peau ressemble assés à un cuir tanné. On lui compte huit bras placés à une de

ses extrémités au-dessus de sa tête, qui est enfoncée, et qu'on a de la peine à découvrir. Quand ce poisson n'a pas de quoi se nourrir, il mange quelquefois ses bras, et ce qui a été mangé renaît dans la suite.

Le Livre est terminé par une Table Alphabétique, faite avec soin, de la plus grande partie des Noms arbitraires, François ou francisés, donnés aux Coquilles par les Curieux; ce qui sera d'un grand secours, et fera plaisir à ceux qui ont du goût pour ces belles productions de la Nature.

Collectio Judiciorum de novis Erroribus, qui ab initio duodecimi Sæculi post Incarnationem Verbi usque ad annum 1735. in Ecclesia proscripti sunt & notati: Censoria etiam judicia insignium Academiarum, inter alias Parisiensis & Oxoniensis, tum Lovaniensis & Duacensis in Belgio, aliorumque Collegiorum Theologiæ apud Germanos, Italos, Hispanos, Polonos, Hungaros, Lotharos, &c. cum Notis, Observationibus, & variis Monumentis ad res Theologicas pertinentibus.

Opera & Studio CAROLI Du Plessis d'ARGENTRE, Illustrissimi & Reverendissimi
F iij. *simi*

3^{TE} MERCURE DE FRANCE
simi Episcopi & Vice-Comitis Tutelensis.
TOMUS TERTIUS. fol.

In quo ipsæ Conclusiones & Judicia S.
Facultatis Parisiensis adversus novos Er-
rores, tum de rebus Theologiæ, ab anno
1633. usque ad hanc Ætatem exscripta
sunt : deinde in alterâ parte Voluminis
reliqua Monumenta continentur, quæ
initio designavimus.

*Lutetiæ Parisiorum, apud Andræam
Cailleau, Bibliopolam Juratum Academia
Parisiensis, ad Ripam PP. Augustinien-
sium, ad Insigne Sancti Andrea. 1736.
cum Approbatione & Privilegio Regis.*

On trouvera chés le même Cailleau les
deux premiers Volumes de cet Ouvrage,
& de l'Explication des sept Sacremens
de l'Eglise, institués par N. S. J. C. cette
Instruction est composée par M. l'Evê-
que de Tulle, pour l'utilité du Clergé
& des Fideles de son Diocèse, in 12. 3.
vol. 1735.

*Histoire des Juifs écrite par Flavius Jo-
seph, sous le titre des Antiquités Judai-
ques. Traduite sur l'original grec, revû
sur divers Manuscrits. Par M. Ar-
naud d'Andilly, nouvelle Edition, in 12.
5. volumes 1736.*

F E V R I E R. 1736. 313
et la Subordination Ecclesiastique, selon
S. Thomas, par le P. Bernard d'Arras
Capucin, Ancien Lecteur en Théologie.
1736. A Paris, chés Chaubert, Quay des
Augustins, et Clousier, ruë S. Jacques.

LE TRIOMPHE de la Pauvreté, et des
humiliations, ou la Vie de Mll^e de Bel-
lere du Tronchai, apellée communément
Sœur Louïse, avec ses Lettres. A Paris,
chés Gabriel Martin, ruë S. Jacques, à
l'Etoile.

LES OEUVRES de M. Boileau Despreaux;
avec des Eclaircissemens Historiques.
Nouvelle Edition revûe et corrigée. 2. vol.
in 12. 1735. A Paris, chés Alix, Libraire,
ruë S. Jacques, au Griffon.

LAMEKIS, ou les Voyages extraordi-
naires d'un Egyptien dans la Terre inte-
rieure, avec la Découverte de l'Isle des
Silphides, par M. le Chevalier de Mouby.
A Paris, chés Louïs Dupuis, ruë S. Jac-
ques, près la Fontaine S. Severin, à la
Fontaine d'or. 1735. in 12.

ABREGE' de l'Histoire sainte, avec des
preuves de la Religion par Demandes et
par Réponses. A Paris, chés la veuve Etien-

F iiiij ne

314 MERCURE DE FRANCE
ne , Briasson , rue S. Jacques , et Jacques
Guerin , Quay des Augustins. 1735.

BRUTUS , Tragédie de M. de Voltaire ;
traduite en Vers Hollandois par J. Ha-
verkamp , *A Amsterdam* , chés *Is. Duim-*

HISTOIRE d'Angleterre de M. *Rapin de*
Thoiras , continuée jusqu'à l'avenement
de Georges I. à la Couronne , deux vol.
in 4^o . contenant les Regnes de Guillaume
III. et de la Reine Anne , premier vol.
pp. 579. petit Caractere. *A la Haye* ,
chés Jean *Van Duren* et Pierre de *Hondt* .
1735.

EXPLICATION d'une Medaille singuliere
de Domitien , présentée à l'Academie de
Lyon en l'année 1735. *A Paris* , chés Jac-
ques *Guerin* , Quay des Augustins. 1735.
A. L. A. L. in 12. pp. 22.

HISTOIRE de la Ville de Paris , 5. Vol-
lumes *in 12. A Paris* , chés Julien Michel
Gandouin , Quay de Conty , aux trois Ver-
tus. 1735. Tome I pp. 576. T. II. pp.
408. T. III. pp. 586. T. IV. pp. 532. T.
V. pp. 554.

On débite à *Paris* , sous le nom de Londres ;
une nouvelle Edition des *Memoires de M. le*
Marquis de Fouquieres , Lieutenant General des
Armées

Armées du Roy ; contenant ses Maximes sur la Guerre et l'aplication des Exemples aux Maximes , 1736. *in* 4. un volume, et *in* 12. 3. vol. Cette Edition, revûe et corrigée sur l'Original, est augmentée de plusieurs Aditions considerables , et d'une Vie de l'Auteur. Par M. le Comte de Feuquieres , son Frere ; elle est de plus enrichie de Plans et de Cartes.

On apprend de Londres , que la *Vie du Maréchal de Turenne* , par M. de Ramsay , traduite en Anglois , y paroît en 2. vol. *in* 8.

On nous prie d'annoncer qu'on donnera au Public dans le courant du mois de Mars prochain, un Livre *grand in quarto* , en un volume, qui a pour titre , *Traité de la perfection sur le fait des Armes* , dédié au Roy , par le sieur J. Fr. Girard , ancien Officier de Marine, enseignant la maniere de combattre de l'épée de pointe seule , toutes les gardes étrangères l'espadaon, les piqués, hallebardes, bayonnettes au bout du fusil, fleaux brisés et bâtons à deux bouts ; ensemble à faire de bonne grace les saluts de l'esponton, l'exercice du fusil et celui de la grenadiere , tels qu'ils se pratiquent aujourd'hui dans l'Art Militaire de France. Enrichi de 240. figures en taille-douce, gravées par les meilleurs Maîtres. Ce Livre est imprimé chés la veuve Jouvenel, à l'Hôtel des Fermes du Roy , et se vendra chés Girard , au Nom de Jesus, Grande Sale du Palais, dans la rue S. Jacques, dans la rue de la Harpe, et sur le Quay des Augustins.

Il paroît une Epitre en Vers à M. Racine le fils , de plus de cent Vers , que nous donnerions

F v ici

316 **MERCURE DE FRANCE**
ici toute entière, si elle n'étoit déjà imprimée en
feuilles volantes; en voici quelques fragmens.

S'il me découvre ici le Maître du Théâtre,
Hypolite opprimé par sa noire Mère,
Des maux étrangers préparant mes douleurs,
Bientôt malgré moi-même il m'arache des pleurs;
Je passe en un instant de l'amour à la haine;
Enfin j'aime Hypolite et j'abhorre sa Reine;
Si Neptune invoqué le conduit au trépas,
Mon ame en ce danger ne l'abandonne pas;
Je monte sur le Char, et marchant à Mycènes,
Des chevaux en tremblant je gouverne les resnes;
Je le suis, ce Héros, à travers les chemins
Lui tends à chaque pas de secourables mains;
Enfin participant à sa triste fortune,
Avec lui je combats et le Monstre et Neptune;
Ainsi lorsqu'attendri sur des maux étrangers,
Nos cœurs de l'innocent partagent les dangers;
Ami, nous aprenons de cet esprit sublime
A chérir la vertu par l'image du crime.

L'Auteur ensuite fait retomber la gloire
du Pere sur celle du Fils, et dit :

'Ah! Racine, du moins si le destin jaloux
S'empara d'un trésor trop précieux pour nous,
Le Permesse bien-tôt et la France éplorée,
En virent par le Fils la perte réparée :

Ne versa pas long-temps des pleurs sur son cercueil ;

Un Fils, digne heritier des talens de son Pere,

Devoit bien remplacer une tête si chere ,

Comme l'on voit les Dieux à leur posterité ;

Transmettre avec leur Sang toute sa pureté ;

Ainsi sans démentir ton illustre origine ,

Tes Vers font assés voir le vrai Sang de Racine.

Comme l'Auteur n'a que dix-huit ans ,
il a mis ces quatre Vers à la fin de cette
Piecce.

Pour t'excuser, Muse peu sage ,

Tu brûles de dire ton âge ,

Déjà plus d'un Lecteur , à tes Vers ennuyant ,

Va , dire il n'a pas dix-huit ans.

L E T T R E de M. Rousseau, à l'Auteur
de l'Épître à M. Racine. A Bruxelles,
le 30. Janvier 1736.

JE ne mérite pas, Monsieur, les éloges dont
vous me comblez dans la Lettre obligeante
que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, mais
je suis trop sensible à la confiance que vous me
témoignez en me communiquant vos Vers à M.
Racine, pour m'en croire tout-à-fait indigne. Ils
sont fort au-dessus de la portée d'un Auteur de
votre âge, et je suis bien éloigné de vous faire
un crime des négligences que votre Imprimeur
y a laissées, moi qui tiens pour maxime que tout
est excusable jusqu'à vingt-cinq ans et rien au-

E vj delà.

delà de cet âge de majorité, je ne puis donc Monsieur, m'acquiescer envers vous, qu'en vous exhortant à vous fortifier jusqu'à cet âge-là dans la carrière que vous commencez si heureusement, vous avez pour cela des guides certains dans l'Antiquité, n'en prenez jamais d'autres ou du moins tenez-vous-en à ceux de nos modernes qui les ont mieux imités que moi. Je suis avec tous les sentimens d'une sincère et équitable estime, Monsieur, &c.

LIVRES Etrangers arrivés depuis peu à Paris chés Briasson, Libraire, rue S. Jacques, à la Science.

Vita et res gestæ Clementis XI. in-fol. fig. Urbini, 1727.

S. S. Vincentii *Lirinensis* et Hilarii *Arelatensis* Opera cum notis Joan. Salinas. in 8. Roma 1731.

S. S. Prosperi *Aquitani* et Honorati *Massil.* Opera cum notis Jo. Salinas. in 8. Roma 1732.

S. Augustini vita à Possidio, cum notis Jo. Salinas, et dissertatio de vita Pet. Possidii in 8. Roma 1731.

Fr. Bianchini Hesperii et Phosphori, sive observationes circa Planetas in-fol. fig. Roma 1728.

Anastasius de vitis Romanorum Pontificum adjectis vitis novissimis, cum notis variorum et fig. in-fol. 3. vol. Roma 1723. et 1731.

Opus Archechronicum *Francisci Borromini.* in-fol. plano Roma.

Caroli de Aquino Lexicon Militare. in-fol. 2. vol. Roma 1724.

Mch. Mercati Metallotheca ex edit. Joan. Maria Lancisii in-fol. fig. Roma 1717.

Hieron. Gastaldi de Peste. in-fol. cum fig. Bononia 1684.

Anonymi Oratio de Historiâ Romanâ, cum notis Rodolphi Venuti. *in 8. Roma 1735.*

Nicol. Baccetti Historia Septimiana, in fol. Roma.

Joan. Siandæ Lexicon Pœlemicum et Bibliotheca Pœlemica, in fol. 2. vol. Roma 1734.

— *Ejusd. Compendium Historiæ Universalis, in 12. Roma 1735.*

Raph. Fabretti Inscriptiones antiquæ, in-fol. cum fig. Roma 1702.

— *Ejusd. Columna Trajani, in-fol. fig. Roma.*

Romani Descriptio Vaticani veteris et novi, cum notis *Petri de Angelis, in-fol. Roma, cum fig 1646.*

Joan. Seldeni Opera omnia, in-fol. 3. vol. carta max. Lond. 1726.

Deodati De Sæm Memorabilia ejusvis sæculi, in-fol. Roma 1727.

J. Pic. Bandiero de Augustino Dato, in 4. Roma 1733.

Georg. An iræ Grammatica Syriaca sive Chaldaica, in 4. Roma 1696.

Hyacint. Garciae ingenuosa Apis, in 8. Neapoli 1724.

Gasp. Barzizii et Giuniforti Opera ex editione Jos. Alexandri Furuti, in 4. Roma 2. vol. 1723.

Justi Fontanini Codex Constitutionum de Canonizatione Sanctorum, in-fol. 3. vol.

— *Ejusd. de Antiquitatibus Hortæ, cum fig. in 4. Roma 1723.*

Ant. Prolini Descriptio Hiberniæ et de prima origine motuum Angliæ in 4. Roma 1721.

Joan. Vignolii liber Pontificalis, sive res gestæ Romanorum Pontificum cum notis et lectionibus variantibus, in 4. Roma 1724.

320 MERCURE DE FRANCE

Hy. Amas. de Graveson Historia Ecclesiastica veteris et novi Testamenti, in-fol. 4. vol. vcl 12. tomi Aug. Vind. 1728.

— Eadem in 8. 4. vol.

Scipionis Marantæ Expostulatio pro antiquis diplomatibus et codicibus Mss. in-8. Messana.

Etimologiæ Sacræ Gr. et Lat. autore P. Nic. Dumortier, in-fol. Roma 1703.

Bartholomæi à Martyribus Opera omnia et Vita à D. Mal. d'Ingiumbert, in-fol. 2. vol. Roma 1724.

Basil. Fabii Thesaurus Eruditionis Scholasticæ curis variorum et Gesneri, et Interpretatione Gallicana, in fol. 2. vol. Huga 1735.

Gisb. Cuperus de Elephantis, in fol. fig. Haga 1710.

Marmora Oxoniensia; cum notis et additionibus nonnullis et fig. in fol. 2. vol. Londini 1732.

Scheuzeri Itineraria Alpina, in 4. 4. vol. fig.

Sam. Jebb. Scriptores de vita et rebus gestis Mariæ Scotorum Reginæ in fol. 2. vol. Londini 1725.

Ælii Aristidis Opera omnia Gr. et Lat. cum notis, Scholiis, et Prolegomenis variorum, in 4. 2. vol. Oxonii 1722.

Is. Abulfeda de vita et rebus gestis Mohammedis Arab. et Lat. cum notis et Joann. Gagnier. in fol. Oxonia 1723.

Un Recueil des meilleurs Auteurs, avec d'amples Commentaires, en 24. vol. in 4. très-belle et magnifique Edition de Hollande.

Un Recueil des meilleurs Auteurs de petite forme in 24. le Texte seul ad normam Elzeviriorum 16. vol. Amstel.

Relazione delle Statua Equestre di Carlo Magno eretta nell' Portico dell' Vaticano colla raccolta d'alcuni componimenti Poetici, in-fol.

Siena 1725.

Istoria universale, antica e moderna, in 94 Tavole cioè compendio Istórico.

Opera dell' Francesco Borromini, in-fol. plano Roma.

Osservazioni sopra i cimiteri de' SS. Martiri Antichi Christiani di Roma, in fol. 2. vol. fig. Roma. 1720.

Theatro Istórico della Santa Casa di Loretta da P. Val. Martorelli, in fol. 2. vol. cum fig. Roma 1732.

Stua Sacra dal abbatte Biagio Tezidi Lauria, in-fol. fig. Roma.

Il Tribunale della S. Rota Romana descritto da Domenico Bernini, in-fol. Roma 1717.

Regole della Scherma da i Marcelli, in 4. Roma 1686.

Ritratti di Alcuni celeberrimi Pittori del secolo XVII. cum fig. in 4. Roma 1731.

Discorsi di Ant. Agostini sopra le Medaglie, cum fig. in-fol. Roma.

Flora, o vero Cultura d'i fiori del P. Gio. Bar. Ferrari, cum fig. in 4. Roma 1631.

Della Poësia de gli Ebrei e dei Greci da Biagio Garofalo, in 4. Roma 1707.

Istorici delle cose Veneziane che hanno scritto per ord en publico, in 4. 10. vol. Venezia.

Pastor fido di Guarni colie notte, in 4. Cambrige, 1734.

— Idem in 4. Londra 1728. carta nitidissima.

Fili di Sciro del C. Bonarelli, in 8. Lind. 1728.

Giornale de' Letterati d'Italia doppo l'anno 1710 in 12. 28. vol.

Poësie d'Alessandro Guidi dal S. Crescimbeni, in 12. Verona, 1726.

Les Œuvres de Milton en Anglois, avec les notes d'Addisson, 3. vol. Londres, 1731.

Le

322 MERCURE DE FRANCE

Le Théâtre de Dryden en Anglois , 2. vol.
Londres.

Le Théâtre de Schackespar, en Anglois ;
2. vol. *Londres.*

A Collection of the best english Plays , in 8.
16. vol. C'est le Recueil des meilleures Pièces de
Théâtre Angloises.

Le même Libraire a un grand nombre de Livres
de tous genres , des Pays Etrangers et de France ,
dont il fait imprimer un Catalogue qu'il distribuera
en Mars 1736.

J E T T O N S frappés pour le premier jour
de Janvier M. DCC. XXXVI. avec
l'Explication des Types , &c.

I. TRÉSOR ROYAL.

DEs Abeilles qui apportent à la Ruche le suc
qu'elles ont tiré des fleurs. Le Roy des Abeilles
au-dessus- *Principis Ararium , Ararium Populi.*

II. PARTIES CASUELLES.

Une Vestale qui entretient le Feu Sacré. *Cus-
tode Perennis.*

III. CHAMBRE AUX DENIERS.

Pallas ou Minerve , qui tient en ses mains une
Corne d'abondance laquelle répand les Fruits
de la Terre. *Regi et Regis Aula.*

IV. ORDENAIRE DES GUERRES.

Le Dieu Mars assis sur un monceau d'Armes
entre un Laurier et un Olivier. *Ad utrumque
paratus.*

V. EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.

JETTONS DE L'ANNEE 1736.

II



III



IV



V



VI



VII

VIII

IX



X

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION

VI. BASTIMENS DU ROY.

Un Miroir qui renvoye l'image et les rayons du Soleil. *Splendoris Imago.*

VII. ARTILLERIE.

Jupiter qui étend sa main sur le mont Etna pour lui deffendre de vomir ses flammes. *Frangit Jupiter Ætnam.*

VIII. MARINE.

Une Bombe dont le Mortier est sur son Affut; *Stragem emissa dedisset.*

IX. GALERES.

Des Abeilles empressés autour de leurs Ruches. *Noto juvat indulgere labori.*

X. MAISON DE LA REINE.

Un Laurier en pied. *Gratissima Phabo.*

La Tête du Roy nouvellement gravée, est l'ouvrage du sieur du Vivier, qui a été fort approuvé.

Estampes nouvelles.

Il paroît une Estampe gravée d'après M. Pierre Dulin, ancien Professeur de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, qui représente *Vertumne* et *Pomone*, qui sont les Portraits de deux illustres Dames. Cette Estampe est gravée par le sieur Petit, et se vend chés lui, rue des Noyers, à la quatrième porte cochere à main droite en entrant par la rue S. Jacques. Ces Vers qu'on lit au bas de l'Estampe sont de M. Roy.

*Quand l'Amour inventa pareils déguisemens,
C'est à séduire un cœur que se bernoit sa gloire :*
Quand

*Quand il assemble ici deux objets si charmans ,
Sur tous les cœurs du monde il étend sa victoire.*

Il paroît aussi deux Estampes en large , très-bien gravées par le sieur J. P. le Bas , d'après deux fort beaux Tableaux de M. Parossel , de l'Académie Royale de Peinture , dont la réputation est assés connue , sur tout pour ces sortes de caracteres dans lesquels il excelle , ce sont deux Altes de Gardes Françoises et de Gardes Suisses ; on lit ces Vers au bas de la premiere.

*Pour le Prince et pour la Patrie ,
Pleins du noble désir d'exposer notre vie ,
Nous marchons au travers des Plaines et des Monts ;
Et lorsque nous nous reposons ,
C'est afin de pouvoir mieux courir vers la gloire
Et faire précéder la Paix par la victoire.*

On lit ceux-cy au bas de la seconde.

*Citoyens de toute la Terre ,
Endurcis dès l'enfance aux travaux de la guerre ;
Un gazon nous paroît un lit délicieux ;
Et quand du vin de nos Cantines
Nous buvons à longs traits avec nos Héroïnes ;
Nous croyons être assis à la table des Dieux.*

Le même Graveur vient de mettre en vente deux petits Morceaux en large extrêmement jolis , ce sont des Paysages d'après David Teniers ; dans l'un est un Berger avec des Moutons et des Vaches , intitulé , *le Berger amoureux* ; dans l'autre , ce sont des Joueurs de boule , des Buveurs , Maisons rustiques, &c. Ces

Ces quatre Estampes se vendent chés le sieur le Bas, rue de la Harpe, chés un Fayencier, à la Rose rouge.

Le sieur le Bas vient de mettre au jour deux Estampes en hauteur, et gravées par lui, ce sont deux Paysages; dans chacun desquels on voit un Berger et une Bergere. Le premier a pour titre *le Temps mal employé*; on lit ces Vers au bas.

*Quoi ? dois-tu, Colinet, t'amuser d'un Moineau ;
Et badiner avec sa cage,
Pendant qu'à ton amour Philis sous cet ormeau
Présente un plus doux badinage ?*

Le second a pour titre, *l'Amant aimé*; on lit ces Vers au bas.

*Au milieu des transports de ton ardeur sincere,
Si tu peux conserver tant soit peu de raison,
Sui mon conseil, Tircis, relève ton flacon.
Et dans le même instant en verse à ta Bergere.*

Ces deux Estampes se vendent 24. sols, *rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Percée, chés le Bas, Graveur du Roy.*

On trouve au même endroit, et du même Auteur, un *Livre de divers Paysages pour apprendre à dessiner à la plume*, en 8. Morceaux. dans le goût de divers Maîtres en réputation. Prix 18. sols.

Plus une suite de 9. Pieces, intitulée; *Recueil de divers Griffonnemens et Epreuves à l'eau forte*, par le même Auteur, dans le goût de plusieurs excellens Maîtres, sur tout dans celui d'*Etienne la Belle*, qui est imité à s'y méprendre. Prix 8. sols.

326 MERCURE DE FRANCE

Le sieur *Moyreau* a mis au jour la vingtième Estampe qu'il a gravée d'après Ph. Wauvermans, c'est une grande et très-heureuse composition de cet illustre Maître, qui répond parfaitement au titre de *Grande Chasse du Cerf*, que porte l'Estampe. Elle est dédiée au *Duc d'Antin*, Ministre d'Etat, Chevalier des Ordres du Roy, &c. Le Tableau original, conservé dans le fameux Cabinet de la Comtesse de Verruë, a 4. pieds de large, sur 22. pouces de haut. *L'Estampe se vend chés le sieur Moyreau, rue Galande, vis-à-vis S. Blaise, 1736.*

Il paroît en Estampe, dans un Cartouche en large, un Sujet très-heureusement traité par M. de *Troy*, et gravé par le sieur *Fessard*. Ce Sujet représente la Marine et la Navigation avec tout ce qui peut caracteriser allégoriquement une telle composition. Cette Estampe est dédiée au *Duc de Mortemar*, Chevalier des Ordres du Roy, &c. *Elle se vend chés l'Auteur, Place des Victoires, et chés Fessard, rue aux Fers, à la Couronne.*

Les deux derniers Portraits que le sieur *Odieuvre*, Marchand d'Estampes, Quay de l'Ecole, a fait paroître de la Suite qu'il fait graver des Personnes illustres dans les Arts et dans les Sciences, sont :

CHRISTINE, Reine de Suede, née le 8. Fevrier 1626 morte à Rome le 19. Avril 1689.

FRANÇOIS CHEREAU, de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, Graveur ordinaire du Cabinet du Roy, né à Blois, mort à Paris le 15. Avril 1729. âgé de 48. ans.

Nous sommes obligés de renvoyer plusieurs

ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATION



NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Die
pro
que
Ple
isse.

R

E
lust
sific
n g
'heur
J
en ch
at m'e

Q
Sans

F E V R I E R. 1736. 327
ieurs Nouveautés Littéraires au Mercure
prochain. De ce nombre est la Réponse
que nous venons de recevoir, du R. P. Du
Plessis, à la Lettre de M. l'Abbé le Beuf,
insérée dans celui de Janvier dernier.

RECIT DE BASSÉ

de M. Prunier.

E vis l'autre jour Maître Blaise,
vostre Savetier, seul au fond d'un caveau ;
sifloit , il chantoit en vuidant à son aise
un gros flacon du meilleur vin nouveau ;
heureux Mortel ! mon ame étoit ravie ;
Je crus voir la Philosophie ,
à chair , en os , mépriser les erreurs ,
et m'enseigner qu'il n'est point dans la vie
De plaisirs que pour les BuvEURS.

A U T R E.

Q Uoi ! toujours des Chansons !
Sans chanter ne peut-on boire ?
A rassembler des tons
Je ne mets point ma gloire,
Vous me priés en vain ,
Jamais je ne fredonne,

Quand

Quand il s'agit de vin,
Avec plaisir j'entonne.

Cordier d'Orleans.



SPECTACLES.

THETIS ET PELE'E, Tragédie,
annoncée dans le dernier Mercure.

Extrait.

PROLOGUE.

LÉ Theatre représente une nuit. La Victoire vient presser la Divinité qui répand ses Pavots sur tout l'Univers, de céder la place au Jour qui la suit avec plus de vitesse qu'à l'ordinaire ; la Nuit demandé la raison de cette nouveauté ; la Victoire lui répond qu'elle n'a pas le temps de l'en instruire : les premiers rayons du Soleil forcent la Nuit à se retirer ; le Soleil expose le sujet qui l'oblige à entrer si tôt dans sa carrière. Voici comme il s'exprime :

Victoire , tu le vois , j'accomplis ma promesse ;
A suivre tes desirs , tu vois que je m'empresse ;
L'ordre de l'Univers , et d'éternelles loix

Je vais partir plutôt que je ne dois ,
 Pour éclairer la première conquête
 Du Fils du plus puissant des Rois.

Comme tout le sujet de ce Prologue regarde le Siège et la prise de *Philisbourg*, par feu Monseigneur, Grand-Pere du Roi, nous n'en dirons pas davantage; les Guerriers de la suite de la Victoire en forment la Fête par des Danses convenables à leur caractère.

T R A G E D I E.

Pelée, Pere d'Achille, ouvre la première Scene par ce beau Monologue.

Que mon destin est déplorable !
 En vain à mes soupirs *Thetis* est favorable ;
 Hélas ! *Neptune* en est charmé ;
 La crainte que nous cause un Dieu si redoutable
 Tient toujours dans nos cœurs ce beau feu renfermé ;
 Quelles sont tes rigueurs, *Amour* impitoyable !
 Il est encore des maux pour un Amant aimé.

Doris, Nymphé de la suite de *Thetis*, et amoureuse de *Pelée*, vient sonder le cœur de ce jeune Roi des *Thessaliens*; elle fait connoître aux Spectateurs que *Neptune* a préparé une Fête en l'honneur de *Thetis*, et de là elle prend occasion de dire à *Pelée*, qu'il faut qu'il soit occupé de quelque

330 **MERCURE DE FRANCE**
quelque amour secret , pour chercher la
solitude dans un tems destiné à des Jeux.
Pelée qui ne se doute nullement des sen-
timens secrets que Doris a pour lui , lui
répond qu'il craint trop l'Amour pour
oser s'y livrer : Doris se croyant aimée
secretement , pour l'enhardir à lui dé-
clarer sa passion , lui dit :

Avec une gloire éclatante
Vous flatterez la vanité ,
D'une fiere Beauté ;
Avec une flamme constante ;
Vous pouvez d'une indifferente
Vaincre la-cruauté ;
Avec une gloire éclatante ;
Avec une flamme constante ,
On est aisément écouté.

L'arrivée de Thetis oblige Pelée à se
retirer , de peur que ses yeux ne trahis-
sent le secret de son cœur. *Doris* et *Ci-
dippe* félicitent Thetis leur Souveraine sur
la Victoire qu'elle a remportée sur le Dieu
des Eaux. Thetis leur répond avec une
modeste indifférence :

J'espere qu'en ce jour votre amitié pour moi ,
Vous fera partager l'honneur que je reçois.

Les

Les Syrenes qui sortent du sein de l'onde, annoncent la prochaine arrivée de Neptune; ce Dieu paroît avec toutes les Divinités soumises à son obéissance; il s'avance vers Thetis, et lui fait cette belle déclaration d'amour.

Voyez, belle Déesse,
Voyez toute ma Cour vous marquer son transport;

Je vous soumets par ma tendresse
Tout ce qui m'est soumis par les ordres du sort;
Jupiter m'enleva le plus noble partage;
Mais l'Empire des Mers, où je donne la loi,
Sur l'Empire des Cieux obtiendra l'avantage,
Quand vous regnerez avec moi.

Thetis fait entendre à Neptune qu'elle doute que le destin l'ait réservée à tant de gloire, mais qu'elle ne laisse pas de recevoir ses vœux avec beaucoup de reconnaissance; la Fête de ce premier Acte est exécutée par les Divinités des Eaux. Neptune se retire en priant Thetis de rendre justice à son amour et à sa fidélité; Pelée se présente à Thetis, et lui témoigne combien il est allarmé d'avoir un Rival tel que Neptune; Thetis lui apprend qu'il en a un encore plus redoutable. Ah! s'écrie Pelée, c'est Jupiter.

G Thetis

332 **MERCURE DE FRANCE**
Thetis lui avouë que c'est lui-même ,
dont les vœux seront aussi superflus
que ceux de Neptune. Pelée dans l'ex-
cès de sa passion lui dit :

Daignez me pardonner ma crainte et mes
allarmes ;

Si j'en croyois les troubles que je sens ,
Je me plaindrois de l'excès de vos charmes ,
Lorsqu'ils me font des Rivaux si puissans.

Thetis le rassure par les plus tendres
protestations ; il termine ce premier Acte
par ce Duo :

Faut-il que tout s'unisse
Contre les plus beaux feux ?
Helas ! quelle injustice !

Les plus tendres Amans sont les plus mal-
heureux.

Au second Acte , le Theatre repré-
sente un rivage de la mer , Doris et Ci-
dippe forment un des premiers nœuds
de la Piece , Doris se croit aimée de Pe-
lée, Cidippe la désabuse en lui faisant
soupçonner que les vœux de Pelée s'a-
dressent secretement à Thetis ; voici
sur quoi cette naissante jalousie est fon-
dée ; c'est Cidippe qui parle ;

Ne serai-je point trop sincère ,

Si je vous avertis

D'un secret qui peut vous déplaire ?

J'ai vû dans un lieu solitaire

Pelée entretenir Thetis ;

Le hazard seul n'eût pû les y conduire ;

Sans entendre leurs voix , je sçus assés m'ins-
truire

De leurs mutuelles amours ;

Par leurs regards j'entendis leurs discours.

Il n'en faut pas davantage pour rendre Doris jalouse ; elle prétend sonder Thetis , qui s'avance.

Doris félicite Thetis sur l'éclat de ses conquêtes ; Thetis lui fait connoître que les Dieux ne sont pas trop fideles , et que ce n'est que la vanité qui fait souhaiter de remporter des victoires si peu solides. Cette réponse donne lieu à Doris de dire en feignant d'entrer dans son sentiment :

Quelquefois un Mortel me jure

Qu'il est touché du pouvoir de mes yeux ;

Si j'en étois bien sûre ,

Je le préférerois aux Dieux.

Thetis , soit par simple curiosité , soit par un sentiment de jalousie naissante ,

G ij lui

34 **MERCURE DE FRANCE**
lui demande quel est ce Mortel ? Doris
lui répond :

Pelée a pris des soins , &c.

Il n'en faut pas davantage à Thetis pour croire Pelée infidelle ; l'arrivée soudaine de *Mercury* empêche un plus grand éclaircissement ; Doris n'en est point fâchée ; cela lui sauve bien des mensonges , et à l'ingénieux Auteur bien des équivoques. Doris et Cidippe se retirent en Confidentes discrettes.

Mercury annonce à Thetis la prochaine arrivée de Jupiter ; il veut faire valoir l'amour du Maître des Dieux , et faire voir la préférence qu'il mérite sur Neptune. Thetis le renvoie par cette sage réponse :

Je sçai que Jupiter tient tout sous son Empire ,

Que les Dieux réverent sa Loy ;

Mercury n'a rien à me dire

Sur le respect que je lui dois ;

Thetis réfléchit sur sa situation par un très-beau Monologue ; elle se plaint des honneurs qui lui sont destinés ; elle ne s'occupe que de l'infidélité de Pelée ; et elle voudroit que Jupiter n'abandonnât point

point les Cieux , pour la laisser en liberté de pleurer son malheur.

Pelée vient lui témoigner le plaisir qu'il a de la revoir ; elle le reçoit avec une froideur mêlée d'indignation , et lui parle ainsi :

Alléz chercher Doris , elle a touché votre amé ;
Je sçai que votre cœur se partage entre nous.

Pelée lui dit pour se justifier qu'il n'y a point d'apparence qu'il en aime une autre après l'honneur qu'elle lui a fait de le laisser aspirer à son hymen. Thetis lui répond :

Non, ingrat, non, perfide; il n'y faut plus penser;
Mon hymen t'eut comblé de gloire ;

Mais il te plaît d'y renoncer

Par une trahison si noire ;

Non, ingrat, non perfide, il n'y faut plus penser.

Pelée a beau protester de son innocence ; Thetis ne l'en croit pas moins coupable ; elle encherit sur les premiers reproches par ces Vers :

En vain des plus grands Dieux j'avois touché le cœur ;

Je te sacrifiois leur Majesté suprême ;

G ij Et

Et j'eusse eneor voulu que Jupiter lui-même

Eût eu plus de grandeur.

Tu me fais cependant la plus cruelle injure ;

Tu brûles pour d'autres appas ;

Quel destin est le mien ! hélas !

C'est le sort d'une ardeur trop fidelle et trop
pure

De trouver toujours des ingrâts.

Cette Scene qui est sans contredit une
des plus interessâtes et des plus vives du
Théâtre Lyrique , acquiert un nouveau
degré d'interêt et de chaleur , par l'addi-
tion d'un troisiéme Acteur ; c'est le ton-
nerre qui annonce la descente de Jupi-
ter ; Pelée au désespoir veut lui décou-
vrir son amour pour s'attirer un coup
de foudre ; Thetis tremble pour lui ;
cette inimitable Scene finit par ces vers
en Dialogue :

Thetis.

Ah ! que dis-tu ? fui sa présence ;
Quitte des lieux pleins de danger.

Pelée.

Si je vous ai pû faire une mortelle offense ,
C'est au tonnerre à vous venger.

Thetis.

Eloigne toi ; le bruit redouble ;
Je ne puis plus te voir ici sans trouble.

Pelée.

A me chasser vos efforts seront vains,
Si je ne voi finir votre injustice extrême.

Thetis.

Va ; fui ; te montrer que je crains ;
C'est te dire assés que je t'aime.

Ce tendre aveu ayant obligé Pelée à se retirer , Jupiter descend des Cieux ; il déclare son amour à Thetis ; elle lui paroît être en défiance contre son inconstance ordinaire ; Jupiter la rassure sur ce point , et lui dit qu'elle aura d'autant plus de gloire , qu'elle sera la première à avoir fixé son cœur ; il ordonne à tous les Peuples de la Terre de se transporter en ces lieux pour rendre hommage à l'objet de son nouveau choix ; ces différentes Nations obéissent à sa voix ; ils auroient pû répondre ce beau vers d'Oedipe , dans la Tragédie de ce nom par M. de Voltaire.

Donnez en commandant le pouvoir d'obéir.

Ce sont ces mêmes Peuples qui font le Divertissement de ce second Acte par des danses de caractere :

Neptune vient interrompre cette fête par des transports jaloux ; Jupiter rit de

G iij ses

ses emportemens , et emmene Thetis ; le Dieu des Mers veut bouleverser toute la machine du monde ; Mercure lui fait connoître quels maux va causer sa mé-sintelligence avec Jupiter ; il lui propose sagement de consulter le Destin , pour sçavoir auquel des deux Thetis doit appartenir. Ce prudent conseil calme Neptune ; il finit ce second Acte par ces deux vers :

J'y consens. Au Destin nous nous rendons sans peine ;

Il nous tient tous assujettis.

Au troisième Acte , les Prêtres du Destin chantent la gloire de ce Dieu , Maître des autres Dieux, dans son Temple ; nous n'entrerons pas ici dans le détail du pouvoir sans bornes que la Théologie Payenne donnoit à ce qu'elle apelloit *Fatum* ; on en pourra juger par ces vers :

Les Dieux ont partagé le Monde ;

Et leur pouvoir est différent ;

Mais ton vaste Empire comprend

Les Cieux , l'Enfer , la Terre et l'Onde ;

Les Dieux ont partagé le monde ;

Mais tu réunis tout sous un pouvoir plus grand :

Pelée vient de la part de Neptune prier
les

les Ministres du Destin d'interroger cette redoutable Divinité sur son amour pour Thetis ; ils sont prêts à satisfaire le Dieu des mers ; mais voyant que Pelée demande la même grace pour lui , ils se reti-
rent avec mépris , et lui disent :

**Nous ne répondons point aux Mortels curieux ;
L'oracle du Destin n'est que pour les grands Dieux.**

Pelée se plaint de l'incertitude dans laquelle on le laisse sur le sort de son amour. Doris vient interrompre la plainte de Pelée ; elle lui fait entendre qu'elle le soupçonne d'aimer Thetis , par le soin qu'il prend de venir consulter le Destin ; Pelée lui répond froidement en la quittant :

**Plus vous voulez pénétrer dans mon ame ;
Plus vous vous abusez.**

Doris ne doutant plus de la préférence que Thetis obtient sur elle , jure de se venger.

Neptune vient ; il ordonne à sa suite de se retirer , afin que l'oracle qu'il va recevoir ne soit entendu de personne ; il se plaint de la fatale nécessité où il est réduit par son amour de venir recon-

G v nôtre

340 MERCURE DE FRANCE
noître dans ce Temple un pouvoir plus
grand que le sien.

Les Ministres du Destin que la téméraire curiosité de Pelée avoit obligés de se retirer , reviennent ; Neptune les prie d'interroger le Destin sur le sort de son amour ; voici ce que l'Oracle répond :

L'Epoux de la belle Thetis

Doit être un jour moins grand , moins puissant que son Fils ;

Le troisième Acte finit par cet oracle que Neptune accuse de rigueur.

Au quatrième et cinquième Acte , le Théâtre représente un lieu désert sur le bord de la mer. Le peu de matière qui reste pour ces deux Actes , nous oblige de les confondre , et de n'en dire que ce qui regarde l'action Théâtrale.

Jupiter ouvre la Scene avec Doris , qui lui apprend que Pelée l'emporte sur Neptune , et sur lui-même dans le cœur de Thetis.

Thetis vient ; Jupiter la presse sur l'hymen qu'il lui a proposé dans le second Acte ; Thetis lui répond que le Destin l'a soumise au Dieu de la mer. Prothée envoyé par Neptune annonce à Jupiter que le Dieu des flots lui cède

Thetis.

Thetis. Jupiter presse plus que jamais Thetis , et lui dit que l'obstacle qu'elle opositoit à son bonheur étant levé par le consentement que Neptune y donne , elle ne sçauroit plus le differer ; l'embaras de Thetis acheve de le convaincre de l'amour dont Doris lui a fait un crime ; il jure d'employer toute sa puissance à punir un Rival téméraire.

Thetis tremble pour Pelée ; elle frémit à son aproche , et lui déclare le péril qui le menace. On a été surpris de voir que cette Scene qui devoit être plus intéressante que celle du second Acte , par la superiorité du péril , d'où il devoit vraisemblablement naître un intérêt plus vif , n'a pas rempli l'attente des Spectateurs.

Les Eumenides viennent s'emparer de Pelée aux yeux de Thetis , pour le transporter sur le rocher de Prométhée ; Pelée , plus grand ici que Jupiter , se contente de dire en obéissant :

Laissez-moi d'un Rival devenir la victime ;

Puisqu'un tendre amour est un crime ,

Quels rigoureux tourmens n'ai-je pas mérité ?

Les vents exécutent les ordres des Eumenides , et enlevent Pelée.

G v j Mer-

Mercure apprend à Jupiter l'oracle du
 Destin ; Jupiter en est d'autant plus
 frappé qu'il a lieu de craindre d'un fils le
 même traitement qu'il a fait autrefois à
 Saturne son Pere. Il a pourtant beaucoup
 de peine à renoncer à Thetis ; cette
 Amante désolée vient lui demander gra-
 ce pour Pelée ; Doris apporte ses remords
 à ses pieds , Mercure se joint à ces deux
 Divinités des ondes ; Jupiter attaqué par
 tant d'endroits , se rend enfin , et or-
 donne aux vents d'aller délivrer Pelée
 du supplice auquel il l'a condamné ; l'or-
 dre est exécuté sur le champ ; Pelée est
 rendu à Thetis ; ces deux Amans remer-
 cient Jupiter. Le Théâtre change et re-
 présente l'appareil des nûces de Thetis et
 de Pelée ; les Dieux Célestes viennent as-
 siser à la fête , et sont placés de tous cô-
 tés sur des nuages ; les Dieux terrestres
 sont en bas , et forment le Divertisse-
 ment qui finit la Tragédie.

On va remettre sur ce Théâtre le Bal-
 let des Indes Galantes , avec une qua-
 trième Entrée , sous le titre des *Sauvages*.
 Nous ne manquerons pas d'en ren-
 dre compte au Lecteur.

L'OUVERTURE de l'Opera des
Indes Galantes. Parodie par M. Fuzil-
lier le fils.

D U O.

Quel plaisir pour moi
 Quand je boi
 Le vin
 De mon voisin
 De bonne humeur,
Qui me reçoit de cœur !
 Quelle ardeur !
 Tout
 Hâte mon goût ;
 Je ris ,
 Je dis
Que c'est un mortel
 Avec lequel
 Tous les jours
 Paraissent courts ;
 C'est vous
 Dont l'accueil aussi doux
 Se montre à tous.
Passons donc en ce réduit
 La nuit :
 Qui fuit ;
Ne perdons pas le temps

De

De nos amusemens ;

Car

Le plaisir vient assés tard ;

Combattons ,

Combattons , et vuidons

Nos flacons ;

Mêlons Bacchus

Avec Venus ,

Et que ce jus

Cache un refus ;

Nos cœurs

En goûtant leurs faveurs

Jouïront du sort heureux

Des Dieux ;

Pour eux

Est le plaisir ;

Lequel choisir ?

On ne tient pas

A tant d'appas.

Que nos sens sont enchantés ,

Flattés ,

Tentés

De tous côtés !

De la jeune Iris les airs

Nous rangent dans ses fers ,

Celimene lance un trait

Qui plaît ,

Qui fait

Qu'a-

Qu'avec transport
On y répond d'abord
A rouge bord.

Si dans ces lieux fortunés
Nos vœux sont couronnés,
Unissons-nous si bien
Par le plus doux lien,

Qu'embrasé d'un feu sans égal
Chacun triomphe sans rival;
N'allez pas me refuser
Un tendre baiser;

L'Amour nous dit qu'on le peut
Quand on le veut.

Voyez mon affection,
Ma vive émotion,
Ma passion.

Dieux ! quel bonheur inouï !

Mais, j'ai trop peu jouï ;
Faut-il qu'un bien si cher
Passe comme un éclair ?

Mon destin sera plus beau ;

Jusqu'au fond de mon cœur, coulez plaisir nouveau ;

Volez à mes souhaits,
J'éprouve à longs traits

Que tous vos attraits
M'enchaînent à jamais ;

J'avalle du vin frais.

Ces

Ces paroles ingénieuses ont été faites pour être chantées en Duo sur l'Ouverture du Ballet des *Indes Galantes* de M. Rameau, lequel a fait une Basse exprès.

Le 16 Fevrier, les Comediens Italiens donnerent la premiere Représentation d'une Piece Nouvelle en Vers et en trois Actes, qui a pour titre les *Contre-Temps*, de la composition de M. la Grange, que le Public a reçu très-favorablement. Le Sujet de cette Piece est tiré du *Calderon*, celebre Poete Espagnol.

Les mêmes Comediens l'ont jouée en Italien sur le même Théâtre, en Juin 1716. sous le titre de *la Casa con due Porte*, ou *la Maison à deux Portes*. On prétend que *Boisrobert* a donné la même Piece en Vers sous un autre titre, et que dans la Comedie des *Engagemens du Hazard*, Thomas Corneille a fait après coup un Acte tiré de la même Piece Espagnole. On en parlera plus au long dans le prochain Mercure.

Le 3. Fevrier, l'Ouverture de la Foire S. Germain fut faite par le Lieutenant General de Police avec les Ceremonies accoutumées. Ce Magistrat avoit rendu son Ordonnance le mois precedent, concer-

nant ce qui doit être observé par les Marchands qui y sont établis, et qui renouvelle les défenses des Jeux &c.

Le même jour, l'Opera Comique fit aussi l'ouverture de son Théâtre par deux Pièces Nouvelles; la première en deux Actes, intitulée *la Réunion des Epoux*, et l'autre, le *Magasin des Modernes*, ornées de Chants et de Danses, lesquelles ont été applaudies du Public.

Le 18. on donna encore une petite Pièce nouvelle d'un Acte, intitulée *Alzirette*, Parodie de la Tragédie d'*Alzire* de M. de Voltaire.

*ALZIRE, Tragédie de M. de Voltaire,
Extrait.*

Nous ne doutons point que le Public n'attende avec impatience l'Analyse d'une Pièce qui fait tant de bruit; mais comme nous ne pourrions satisfaire qu'imparfaitement une si juste curiosité, attendu qu'il faudroit en supprimer les beautés de détail qui y sont en trop grand nombre, pour que notre mémoire y ait pû suffire; nous nous bornerons à en donner un argument très succinct.

La Scene est dans une Ville du Mexique nouvellement construite par les Espagnols,

348 **MERCURE DE FRANCE**
gnols , et fortifiée de manière à les met-
tre à couvert de toute invasion ; l'époque
de l'Action Théâtrale est de cinquante
ou soixante ans après la descente de *Fer-*
nand Cortès. Alvarès , qui en a obtenu la
Viceroyauté après la mort de celui qui
avoit fait cette heureuse et celebre décou-
verte , est prêt à la ceder à *D. Gusman* son
Fils, conformément à des Ordres qu'il en
a reçus du Roy d'Espagne son Maître. La
Tragédie commence par cette abdication ;
il exhorte tendrement son Fils à regner
plus par la douceur que par la rigueur
sur des Peuples dont il n'a songé jusqu'à
ce jour qu'à se faire craindre ; il le prie
sur tout de rendre la liberté à des Prison-
niers qu'il vient de faire dans le même
jour. *D. Gusman* lui représente à quel
danger les Espagnols exposent leurs riches
Conquêtes , s'ils enhardissent ces Peuples
féroces à la révolte par une humanité hors
de saison. *Alvarès* le désarme enfin par
le récit qu'il lui fait d'une Avanture ,
dans laquelle il auroit infailliblement
perì , si un Américain ne l'eût genereuse-
ment arraché à la mort au seul nom d'*Al-*
varès qu'il entendit prononcer au hazard.
D. Gusman se rend ; il se plaint toute-
fois de ne pouvoir attendre le cœur d'*Al-*
zire , dont il est passionément amoureux ,

et avec qui il souhaite être uni par des nœuds éternels. Alvarès lui dit que *Montése* Pere d'Alzire, lui a promis de porter sa Fille à cet Hymen, qui par l'heureuse union du sang de Montesume avec celui des Espagnols, engagera tous les Américains à ne servir avec leurs Vainqueurs qu'un même Dieu et qu'un même Roy; Gusman flaté d'une si douce esperance, va tout préparer pour cette grande Cere- monie qui vraisemblablement doit réunir tous les cœurs.

Montése confirme à Alvarès les espé- rances qu'il lui a données, et lui marque une tendre reconnoissance pour le pre- mier de ses bienfaits, qui est de l'avoir porté par la droiture de ses mœurs à re- noncer à ses faux Dieux et à embrasser le Christianisme, aussi-bien qu'Alzire sa Fille. Alvarès le quitte pour aller faire mettre en liberté les Prisonniers dont il a parlé à son Fils.

Alzire vient; Montése n'oublie rien pour la déterminer à rendre Gusman heu- reux; Alzire lui répond qu'elle est prête à lui obeir en épousant le cruel destruc- teur de l'Empire de ses Ancêtres; mais qu'elle ne peut lui répondre de lui donner un cœur qui n'est plus à elle, et que *Za- more* a emporté dans le tombeau; elle lui représente

350 MERCURE DE FRANCE
représente que ce Prince Américain lui
avoit été destiné pour Epoux par son or-
dre exprès , et que ce premier Présent
d'une main paternelle lui étoit trop cher
pour lui en laisser accepter un second ; elle
a la fermeté de lui faire prévoir les suites
funestes d'un Hymen que le cœur ne sçau-
roit avoüer : Montése lui ordonne de lui
tenir la promesse qu'elle lui a déjà faite
d'achever cet Hymen ; il la quitte dans
une si douloureuse situation ; elle se plaint
de son sort. *Gusman* revient sur la Scene ;
il reproche à *Alzire* son inflexibilité ; elle
lui avoüé qu'elle aime *Zamore* , tout avort
qu'il est , et qu'elle ne sçauroit l'oublier ;
Ce genereux aveu irrite *Gusman* ; elle lui
dit fierement en le quittant , de mériter
la même fidélité qu'elle garde à son Rival.
Gusman persiste dans le dessein de l'épou-
ser , quoy qu'elle ait osé lui déclarer sa
constance pour *Zamore*.

Zamore , Chef des Prisonniers Amé-
ricains , dont *Alvarès* a obtenu la li-
berté , commence le second Acte , sui-
vi des fideles Compagnons de sa disgra-
ce ; il fait entendre qu'ils ont tous été en-
velopés par leurs cruels Ennemis , pour
avoir voulu observer de trop près la nou-
velle Ville que les Tyrans de sa Patrie
avoient bâtie , et où *Gusman* avoit ame-
né *Montése* , sa Fille. *Alzire*

Alvarès vient leur annoncer qu'ils sont libres ; Zamore est surpris de voir un *Vieillard* ou plutôt *un Dieu* qui tout *Esagnol* qu'il paroît à ses yeux , sçait pourtant pardonner. Alvarès lui dit qu'il exerce envers eux la même generosité qu'un Américain a exercée envers lui deux ans auparavant ; ce qui produit une tendre reconnoissance d'une et d'autre part. Zamore sans se faire connoître , lui demande des nouvelles de Montése. Alvarès lui apprend qu'il est en ces lieux et qu'il va le lui envoyer. Un Américain de la suite de Zamore dit à ce Prince que ce même Alvarès qui vient de briser leurs fers , pouroit leur faciliter la sortie de cette Ville Ennemie , pour aller joindre leurs braves Compagnons , et achever avec eux le genereux projet qu'ils ont formé d'exterminer leurs Tyrans et surtout Gusman le plus cruel de tous ; Zamore lui répond qu'il faudra épargner uniquement Alvarès et son Fils , qu'il regarde déjà comme son Frere.

Montése vient , Zamore l'embrasse tendrement ; il lui demande des nouvelles de sa chere Alzire ; l'embarras de Montése lui donne des soupçons qui le font trembler pour son amour ; il somme le Pere de sa Princesse de la parole qu'il lui a si
sainte-

352 **MERCURE DE FRANCE**
saintement donnée ; il acheve de perdre toute espérance , quand il apprend qu'il s'est fait Chrétien et qu'Alzire a suivi son exemple.

Alonce , Espagnol attaché à Alvarès et à Gusman , vient annoncer à Montése que tout est prêt pour la Cérémonie ordonnée dans le Temple ; Zamore veut suivre Montése, qui, craignant avec raison que cet Amant désespéré ne se porte à quelque violence , ordonne au nom de Gusman de l'empêcher de sortir pour quelque temps.

Le nom de Gusman prononcé par Montése redouble la fureur de Zamore , et ses allarmes ; mais sa fureur est inutile , et ses allarmes n'ont point encore d'objet déterminé. C'est ainsi que finit le second Acte.

Alzire sortant du Temple , ne peut penser sans remords au Serment qu'elle vient de faire au pied des Autels du nouveau Dieu dont elle suit la loy. Zamore , tout mort qu'il est , occupe encore tout son cœur , et n'y laisse point de place à celui à qui elle vient de se lier d'un nœud éternel.

Emire , Confidente d'Alzire , vient lui apprendre , que son Hymen , au lieu d'é-

lui deviendra funeste et achevera de la détruire ; on n'a pas bien compris sur quoy la crainte d'Emire étoit fondée ; tout ce qu'on en peut présumer , c'est que Montése aura fait entendre à son Gendre et à son nouveau Maître qu'il a tout à craindre des Américains ; cependant il est vraisemblable qu'il n'a pas porté son excessive prudence , jusqu'à déclarer que Zamore est le Chef des Prisonniers à qui on vient de rendre la liberté.

Cephane , Suivante d'Alzire , vient annoncer à sa Maîtresse qu'un des Captifs dont ont a brisé les chaînes , demande à lui parler ; Alzire consent qu'il vienne avec d'autant plus de plaisir , qu'elle se flatte que ce Captif lui parlera du malheureux Zamore ; mais quel est son saisissement quand elle le reconnoît pour ce même Zamore à qui elle vient de manquer de foy ? Zamore se jette à ses pieds , et lui demande tendrement si elle lui est toujours fidelle ; Alzire lui dit tristement qu'elle l'a revû trop tard , et lui apprend enfin qu'elle vient de donner la main à ce même Gusman , qui a détruit l'Empire de ses Ayeux , et qui a exercé de si grandes cruautés sur Zamore même ; cette Scene a paru très intéressante ; et l'on peut se le figurer sans peine ; quand on

se rapelle les beautés de détail que M. de Voltaire a répandües sur des Scenes dont le fond n'étoit pas si avantageux.

Les tendres plaintes de ces deux Amans , sont interrompües par l'arrivée d'Alvarès et de Gusman. C'est ici que Zamore apprend pour la premiere fois que Gusman est Fils d'Alvarès ; il ne peut s'empêcher de témoigner combien il est surpris , qu'un Pere si vertueux ait produit un Fils si peu digne de lui ; la fierté de Gusman se révolte contre les noms injurieux qu'il lui donne , mais son étonnement cesse , quand il reconnoît en lui ce même Zamore qu'il a accablé des plus cruels tourmens ; il s'adresse à Alzire en lui disant qu'elle doit comprendre à quel point elle est coupable d'aimer son plus implacable ennemi. Le Caractere d'Alzire se développe tout entier à ses yeux ; elle demande également la mort à son Epoux et à son Amant , comme leur étant également infidelle ; c'est une des plus belles Scenes qui ayent paru au Théâtre. Gusman ordonne qu'on arrête Zamore , sur qui il prétend se venger de l'infidelité d'Alzire ; Alvarès a beau lui représenter que ce même Zamore qu'il veut faire périr a sauvé la vie à son Pere ; Gusman n'écoute que sa jalousie , et ne differe le

suplice de son Rival , que pour aller se défendre contre de nouveaux Ennemis dont on vient lui annoncer les aproches. Alzire prie Alvarès de protéger celui qui l'a défendu si genereusement ; Alvarès lui promet de faire tous ses efforts pour obtenir la grace de Zamore.

Au quatrième Acte , Gusman revenu vainqueur des Américains armés pour sauver Zamore , ne respire que vengeance.

Alzire vient lui demander la grace de cet infortuné Captif ; Gusman lui fait entendre qu'elle a besoin elle-même de toute sa clemence , et que plus elle s'intéresse pour un Rival aimé , plus elle le rend coupable à ses yeux.

Alzire n'ayant pas beaucoup compté sur la clemence de Gusman , demande à Emise , sa Confidente , si elle a gagné ce Soldat qui peut rendre la liberté à Zamore ; Emire lui répond que l'Or étant l'Idole des Espagnols , ses dons ont eu un plein succès , et qu'en ce même instant les fers de Zamore doivent être brisés ; Zamore ne tarde pas de paroître aux yeux de sa chere Alzire ; elle le presse de fuir ; il n'y consent qu'à condition qu'elle le suivra ; le soin de sa gloire lui fait rejeter cette proposition ; Zamore s'aban-

H donne

donne à son désespoir ; il dit au Soldat qui l'a délivré de le suivre ; Alzire ordonne à Emire de marcher sur leurs pas ; Emire exécute ses ordres, et revient quelque temps après lui apprendre que malgré tout ce qu'elle a pu dire à Zamore, elle n'a pu empêcher qu'il ne se soit converti des armes de ce Soldat, pour aller au Palais où sa vengeance l'apelloit ; qu'à peine cet Amant désespéré y est entré, qu'elle a entendu crier confusément *qu'il meure* ; Alzire croit que c'est son Amant que cette menace regarde ; elle vole à son secours, ou du moins elle se propose de mourir avec lui, si elle ne peut le sauver ; on vient l'arrêter par l'ordre de Gusman.

Montésé vient au cinquième Acte, annoncer à Alzire dans sa prison l'assassinat que Zamore a commis en la personne de Gusman ; il lui dit, les larmes aux yeux, que le Conseil la croyant complice, l'a condamnée à la mort aussi-bien que Zamore ; il la quitte pour aller demander sa grace, ou pour mourir lui-même. Alzire attend avec constance le sort qui lui est préparé.

Zamore est amené auprès d'Alzire ; il ne craint la mort que pour elle, comme elle ne la craint que pour lui.

- Alvatès vient les consoler autant qu'il

lui est possible ; il déplore sa triste situation qui le condamne à voir mourir dans un même jour , et celui à qui il a donné la vie , et celui qui la lui a sauvée ; il ne lui reste qu'une ressource pour sauver l'objet de sa reconnoissance , c'est de porter Zamore à se faire Chrétien , attendu que tout est pardonné à cette condition. Zamore étonné de cette proposition , lui demande à lui-même , s'il auroit voulu sauver sa vie à ce prix , dans le temps qu'il empêcha qu'on ne lui donnât la mort ; Alvarès lui répond qu'il auroit prié le Ciel de l'éclairer ; Zamore prend Alzire pour Arbitre sur cette grande question ; Alzire lui répond qu'il ne doit point abandonner sa Religion , à moins que sa probité ne lui serve de guide , parce qu'il trahiroit à la fois , et les Dieux auxquels il renonceroit , et celui qu'il feindroit de servir.

On vient annoncer que Gusman expirant va être transporté en ce lieu ; il arrive ; Zamore lui reproche la cruauté qui le porte à venir jouir du supplice de son Ennemi ; Gusman lui dit qu'il vient au contraire pour lui pardonner ; il se repent de toutes ses fureurs passées ; Zamore est si frappé d'une action si héroïque , qu'il avoue que tant de vertu est au dessus de

H ij lui ,

358 MERCURE DE FRANCE
lui, et que le Dieu qui l'ordonne doit
être le véritable Dieu; Gusman meurt
après avoir exhorté Zamore à renoncer
à ses faux Dieux.

Le 29. de ce mois, on donna la sei-
zième Réprésentation de cette Pièce, que
l'on continuera jusqu'à la Clôture du
Théâtre. Le Concours est toujours fort
grand et le Poëme très-applaudi, ainsi
que le Jeu des Acteurs, qui par leurs ta-
lens relevent encore le prix et le mérite
de l'Ouvrage,

On se flate qu'on aura sur le même
Theatre après Pâques, une autre Tragé-
die nouvelle, sous le titre de *Zoraïde*,
dont la Scene se passe dans un nouveau
Monde, de même que celle d'Alzire, et
quelques personnes prétendent que c'est
la seule ressemblance qui puisse se trou-
ver entre ces deux Ouvrages.



NOUVELLES ETRANGERES,

D'AFRIQUE.

SElon les Lettres écrites de la Côte d'Espagne,
on a appris de Maroc, que Muley-Aly ne s'é-
tant point concilié l'amitié des Noirs, qui l'a-

Re à la place de son frere Muley-Abdalla, les Noirs avoient formé un parti pour donner la Couronne à Muley-Lariba, frere de ces deux Princes, et que le Gouverneur de Tetuan, par la conduite qu'il tenoit depuis ces nouveaux troubles, donnoit lieu de croire qu'il pensoit à secouer le joug de la domination des Rois de Maroc, et à se rendre indépendant. Ces Lettres ajoutent que M. Henry Linlager nommé Ambassadeur de la République de Hollande auprès du Roy de Maroc, étoit encore à Gibraltar, et qu'il ne comptoit point de passer en Barbarie avant la fin de la guerre Civile.

R U S S I E.

On continue d'assurer que la Czarine a approuvé le Testament que le Duc de Curlande a fait depuis peu, et par lequel on dit qu'il dispose de ses Etats après sa mort en faveur de la Duchesse son Epouse; mais comme S. M. Cz. n'a pas encore déclaré ses intentions à ce sujet, chacun des Princes qui ont des prétentions sur le Duché de Curlande fait ses efforts pour la déterminer à engager les Etats de Curlande à le préférer à ses concurrens.

Le Comte de Munich a donné avis qu'aussitôt après être arrivé à Isum, près d'Asoph, avec les Troupes qu'il commande, il avoit établi plusieurs batteries sur le bord de la Riviere qui conduit à cette dernière Ville, afin de lui ôter toute communication avec la Mer Noire, et qu'il alloit travailler à faire les dispositions nécessaires pour entreprendre le Siege de cette Place, si la Czarine prenoit la résolution de déclarer la guerre au Grand Seigneur.

On mande de Turquie, que la nouvelle de l'arrivée des Troupes Moscovites près d'Asoph avoit excité quelques mouvemens séditieux parmi le Peuple de Constantinople, et que les ennemis du nouveau Grand-Visir avoient voulu profiter de cette occasion pour le faire priver de sa dignité, mais qu'il avoit rendu leurs tentatives inutiles, et qu'ayant fait punir de mort les plus mutins, il avoit rétabli dans la Ville le bon ordre et la tranquillité.

Selon les dernières Lettres de Petersbourg, S. M. Cz. a résolu de faire fondre en bronze et de grandeur naturelle, les Statues de tous les Czars, pour les placer dans une des Galeries de son Palais.

P O L O N E.

LE bruit court que l'Electeur de Saxe a consenti de retirer du Fort de Wechschmunde les Troupes Saxonnes qui y sont en garnison, si les Habitans de Dantzick s'engageoient à lui payer 200000. florins. On a appris depuis que les Magistrats et les principaux Habitans de Dantzick se sont assemblés à ce sujet, et l'on croit qu'ils consentiront à payer cette somme à l'Electeur, pourvu qu'il s'engage en même-temps à leur remettre le Fort de Wechselmunde.

Il n'y a pas d'apparence que l'Electeur puisse convoquer dans le mois d'Avril prochain, comme il se l'étoit proposé, l'Assemblée de la Noblesse Confédérée en sa faveur, et on est persuadé qu'il ne fera publier les Universaux pour la tenue des Dietes particulieres des Palatinats, qu'après que la Paix aura été entièrement réta-

ALLEMAGNE.

LE Duc de Lorraine a fait fraper 16000. Médailles d'or et d'argent, pour les distribuer le jour de son Mariage avec l'Archiduchesse.

Le 31. Janvier, à onze heures du matin, le Duc de Lorraine se rendit au Palais pour demander en mariage à leurs M. I. l'Archiduchesse leur fille aînée. Le Carosse dans lequel ce Prince étoit avec le Prince de Craon, son Grand-Ecuyer, le Marquis de Gerbevillé, son Grand-Chambellan et le Marquis de Lamberti, premier Gentilhomme de sa Chambre, étoit précédé d'un grand nombre d'autres Carosses des Seigneurs de sa suite et devant lesquels marchaient ses Valets de pied, suivis de ses Pages, les uns et les autres vêtus de magnifiques habits de livrée. Autour de son Carosse étoient ses Chambellans, ses Ecuyers, et ses autres Gentilhommes à cheval, et la marche étoit fermée par le Carosse du Baron de Jacquemin, son Envoyé Extraordinaire à Vienne.

Ce Prince fut reçu à la porte de la première Antichambre de l'Empereur, par le Grand-Maître de la Maison de S. M. I. par le Marquis Giovanni de Besora, faisant les fonctions de Grand-Chambellan, et par le Prince d'Aversperg, Grand-Maréchal de la Cour. On ferma la porte de la Chambre de l'Empereur dès que le Duc de Lorraine y fut entré, et ce Prince fit la demande de l'Archiduchesse à S. M. I.

En sortant de chés l'Empereur, qui l'accompagna quelques pas hors de sa chambre, il alla à l'Appartement de l'Imperatrice, auprès de laquelle il fut introduit par la Princesse d'Aversperg et par la Comtesse de Fusch. Lorsque l'Im-

H ii j peratrice

peratrice lui eut témoigné qu'elle aprouvoit sa demande, il présenta, suivant l'usage établi par l'étiquette de cette Cour, son Portrait, enrichi de Diamans à l'Archiduchesse, qui, l'ayant accepté, après en avoir eue la permission de l'Impératrice, permit au Duc de Lorraine de lui baiser la main.

Ce Prince se rendit ensuite chés l'Impératrice Amélie, pour lui donner part de la demande qu'il venoit de faire à l'Empereur et à l'Impératrice, et il dîna le même jour, ainsi que le Prince Charles son frere, avec leurs M. I.

L'Empereur ayant voulu que l'Archiduchesse, sa fille aînée, et le Duc de Lorraine, s'engageassent par serment à observer avec exactitude les differens articles contenus dans la Pragmatique Sanction, cette ceremonie se fit avec beaucoup de solemnité le jour de la signature de l'Acte, par lequel ce Prince et cette Princesse renoncèrent à la succession de l'Empereur, en cas qu'il lui naisse un fils. Leurs M. I. s'étant placées sur leur Trône dans la Salle des Chevaliers, où l'on avoit dressé un Autel, et le Comte de Sinsendorf, Grand-Chancelier de la Cour, ayant fait la lecture de l'Acte, l'Archiduchesse et le Duc de Lorraine le signerent, et tenant les mains sur le Livre des Evangiles, qui leur fut présenté par le Cardinal Colonitz, Archevêque de Vienne, ils jurèrent de se conformer en tout aux dispositions faites par l'Empereur touchant sa succession. Tous les Conseillers Intimes d'Etat de l'Empereur, et le Prince de Craon, le Marquis de Gerbevillé, et le Baron de Jacquemin, Conseillers Privés du Duc de Lorraine, se trouverent à cette Ceremonie.

I T A L I E.

LE Pape a permis aux Habitans de Bologne de fondre l'argenterie déposée dans le Mont de pieté de leur Ville, et d'en faire fabriquer des especes, afin de fournir aux contributions exigées par les Troupes Impériales.

On apprend de Naples que le Roi des deux Siciles a accordé 500000. ducats à l'Université, pour la réparation des bâtimens de quelques Colleges.

On a appris en même-tems que le 9. du mois dernier on promena, selon la coutume, dans les rues de Naples, le Char de Triomphe des Boulangers, qui avoit été exécuté sur les desseins du sieur Dominique Vaccaro, célèbre Architecte, et qui fut conduit par la rue de Tolède à la Place du Palais, où il fut abandonné au peuple.

On écrit de Genes que le Sénat ayant refusé d'écouter les propositions faites depuis peu par les Rebelles de l'Isle de Corse, leurs Chefs ont pris la résolution de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et qu'ils ont fait ajouter plusieurs fortifications aux principaux postes dont ils se sont emparés. Quelques-uns de leurs Détachemens ont fait des courses jusques sous le canon de plusieurs Places de l'Isle, dont les Gouverneurs n'ont pas jugé à propos de les attaquer, de crainte de tomber dans quelques embuscades.

Comme on n'a pu encore déterminer M. Pinnelli à se démettre de son Employ de Commissaire de la République, avant que le temps pour lequel il lui a été confié, soit expiré, M. Laurent Imperiali ne s'est pas encore embarqué pour

H v se

364 **MERCURE DE FRANCE**
se rendre en Corse, et M. Paul-Baptiste Rivarola
continue de refuser d'y exercer aucune fonction.

PORTUGAL.

LE Grand-Maître de Malte a envoyé au Roy
de Portugal le nombre de Faucons qu'il lui
envoie tous les ans, et Don Vincent de Favora,
Chevalier du même Ordre, eut l'honneur le 7.
du mois passé de les présenter à S. M. Ce Che-
valier, et le Chevalier de Pondévez, qui est ar-
rivé à Lisbonne avec lui ont fait le trajet par
Mer depuis Malte jusqu'à Cadix sur deux
Vaisseaux de guerre du Roy de France, com-
mandés par le Comte de Gailus, et ils se rendi-
rent de Cadix en cette Ville par terre.

GRANDE-BRETAGNE.

ON apprend de Londres, que le 21. de ce
mois, le Corps du feu Duc de Buckin-
gham, fut porté à l'Abbaye de Westminster, et que
la marche du Convoy se fit dans l'ordre suivant,
un Servant des Hérauts d'Armes; plusieurs Do-
mestiques du Duc en longs manteaux de deuil;
un Timbalier et trois Trompettes; les Officiers
d'Armes en habits de cérémonie, le Grand Ecu-
dart d'Angleterre, porté par un Gentilhomme;
le Capitaine des Gardes du Duc, précédé de quel-
ques Gentilhommes et de ses principaux Domesti-
ques de ce Seigneur, trois Trompettes, les Suivans
d'Armes; un Gentilhomme, portant l'Ecusson
des Armes du Duc; un Timbalier et trois Trom-
pettes, le Héraut, dit Arundel, de la Bannière de la
Maison de Sheffield; un Cheval couvert d'un

F E V R I E R. 1736. 369

choient quatre Pages ; le Roy et les Hérauts d'Armes, qui portoient le Mantelet, l'Epée, le Bouclier, le Heaume, les Gantelets et les Epérons du Duc ; le Char dans lequel étoit le Corps et sur lequel on avoit mis une Effigie représentant le Duc armé de pied-en-cap, revêtu du Manteau Ducal et la Couronne Ducale sur la tête, huit Pages marchoient des deux côtés du Char, qui étoit suivi d'un grand nombre de Carrosses de deuil ; dans le premier étoient le Duc de Richemond et le Chevalier Sanderson, et dans les autres les Ducs de Saint Albans, de Leeds, de Marlboroug et de Portland. les Comtes de Middlesex, de Portmore, de Vinchelsea, de Cardigan, d'Oxford, d'Arran, les Lords Gower, Noel, Sidney Beauchere, Cornbury et Foley ; il y avoit deux Pages aux Portières de chaque Carrosse, la marche étoit fermée par les Seigneurs et les Gentilshommes invités à se prouver aux obseques. Le Corps fut reçu à la porte de l'Eglise de Westminster par l'Evêque de Rochester, Doyen de cette Eglise, accompagné de tous les Chanoines du Chapitre, et il fut inhumé dans la Chapelle du Roy Henry VII.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE premier Fevrier, la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Chateau, et S. M. communia par les
Hijj mains

366 **MERCURE DE FRANCE**
mains du Cardinal de Fleury, son Grand
Aumônier.

Le même jour, M. Gibert, Recteur de
l'Université, accompagné des Doyens
des Facultés et des Procureurs des Na-
tions, eut l'honneur de présenter, sui-
vant l'ancien usage, un Cierge au Roy,
à la Reine, et à Monseigneur le Dau-
phin.

Le Pere du Vernay, Commandeur du
Convent du Marais des Religieux de la
Mercy, accompagné de trois Religieux
de cette Maison, eut l'honneur le pre-
mier Fevrier de présenter un Cierge à la
Reine, pour satisfaire à une des condi-
tions de leur établissement, fait à Paris en
1615. par la Reine Marie de Médicis.

Le 2. Fevrier, Fête de la Purification
de la Sainte Vierge, les Chevaliers,
Commandeurs et Officiers de l'Ordre du
S. Esprit, s'étant assemblés vers les onze
heures dans le Cabinet du Roy, S. M. se
rendit à la Chapelle, étant précédée du
Duc d'Orleans, du Duc de Bourbon, du
Comte de Clermont, du Prince de Con-
ti, du Prince de Dombes, du Comte
d'Eu, du Comte de Toulouze, et des
Chevaliers, Commandeurs et Officiers
de

F E V R I E R. 1736. : 367
de l'Ordre. Le Roy, devant lequel les deux Huisiers de la Chambre portoient leurs Masses, étoit en Manteau, le Collier de l'Ordre pardessus, ainsi que les Chevaliers. S. M. assista à la Bénédiction des Cierges, à la Procession qui se fit dans la Cour du Château, et à la Grande Messe qui fut célébrée par l'Archevêque de Vienne, Prélat Commandeur de l'Ordre. La Reine entendit la même Messe dans sa Tribune.

L'après-midi, le Roy entendit la Prédication du Pere Codolet, Prêtre de l'Oratoire, et ensuite les Vêpres qui furent chantées par la Musique.

Le Roi a fait deux nouveaux Ducs et Pairs de France ; qui sont

Alexis-Madeleine Rosalie Comte de Châtillon, Chevalier des Ordres de S. M. Lieutenant General de ses Armées, Mestre de Camp General de la Cavalerie Legere de France, et Gouverneur de Monseigneur le Dauphin.

Jean-Hercules de Rosset de Rocozel de Ceilles, Marquis de Pérignan, Chevalier des Ordres du Roy, admis du premier Janvier 1735. Gouverneur d'Aigues-mortes en Languedoc, né à Ceilles, Diocèse de Beziers, le 6. Juillet 1683. neveu
par

LE MERCURE DE FRANCE

par feuë D^{me} Marie de Fleury , sa mere ,
et filleul de S. E. André Hercules de
Fleury , Cardinal , Ancien Evêque de
Préjus , Ministre d'Etat.

Joseph Durey de Sauroy , Seigneur de
Martigny , Capitaine dans le Régiment
de Noailles , ci-devant d'Estaing , Infan-
terie et Lieutenant General pour le Roy
au Gouvernement de Verdun , et Pays
Verdunois , Frere de Marie Joseph Durey
de Sauroy , Duchesse de Brissac , a été
fait Cornette de la seconde Compagnie
des Mousquetaires de la Garde du Roy ,
ayant eu l'agrément de traiter de cette
Charge avec Armand Gabriel de Mont-
morin , Comte de S. Herem.

Le 5. de ce mois , pendant la Messe du
Roy , l'Evêque de Condom , l'Evêque de
Pamiers , et l'Evêque d'Agen , prêterent
Serment de fidelité entre les mains de
S. M.

Le 19. de ce mois , premier Dimanche de
Carême , leurs Majestés assisterent dans la
Chapelle du Château de Versailles , à la
Messe chantées par la Musique L'après-
midi le Roy accompagné du Duc d'Or-
léans , du Prince de Dombes et du Comte
d'Eu , entendit la Prédication du Pere
Codoler , Prêtre de l'Oratoire. Le

Le Roi a donné l'agrément de la Charge de Mestre de Camp General de la Cavalerie qu'avoit le Duc de Châtillon Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, au Marquis de Clermont-Tonnerre, Commissaire General de la Cavalerie, et S. M. a accordé l'agrément de cette dernière Charge au Marquis de Bissy, Mestre de Camp du Régiment d'Anjou.

Le Dimanche 12. Fevrier, le Marquis de Stainville, Envoyé Extraordinaire de Lorraine, donna un grand Repas, à l'occasion du Mariage du Duc de Lorraine, qui a été célébré le même jour à Vienne. Ce Repas fut servi avec tout l'ordre, la délicatesse, et la profusion imaginable. La Sale extraordinairement décorée, étoit éclairée de plus de cinq mille Bougies, placées tant dans les Lustres, que dessus les Tables; et tout l'exterieur de l'Hôtel étoit illuminé d'une infinité de Terrines et de Lampions artistement arrangés. Deux Fontaines de Vin coulerent pour le Public pendant toute la Fête; laquelle finit par un Beau Feu d'Artifice, et par le bruit d'un grand nombre de Boëres. Tous les Ambassadeurs et Ministres Etrangers assisterent à cette Fête, et on y but aux Fanfares.

370 **MERCURE DE FRANCE**
des Trompettes, au son des Timbales
&c. les Santés de toutes les Têtes cou-
ronnées de l'Europe.

Le Sieur Bazard, Maître de Musique
de l'Eglise Métropolitaine de Besançon,
qui avoit eu l'honneur de faire chanter
dans la Chapelle du Roy à Versailles au
mois de Decembre dernier, un Motet de
sa composition, en a fait chanter un
autre le premier jour de Fevrier dans
l'Eglise de Notre-Dame de Paris, aussi
de sa composition, lequel a eu, comme
le précédent, un très-grand applaudisse-
ment.

Le 2. Fevrier, Fête de la Chandeleur ;
on chanta au Concert du Château des
Tuilleries l'*Exergat Deus*, Motet de M.
de la Lande, qui fut suivi d'une très-
belle Symphonie nouvelle avec Trom-
pettes et Timbales de la composition de
M. Aubert. La Dlle. *Largilliere* chanta
pour la premiere fois un petit Motet de
M. Mourer et un Air Italien avec beau-
coup de goût et de précision. Le Sieur
Guignon executa sur le Violon le *Print-
emps de Vivaldi* ; on finit par le Motet
Dominus regnavit, dans lequel la Dlle

Royale de Musique , chanta differens Récits avec aplaudissement.

Le Mardi 31. Janvier les Comediens François jouèrent à la Cour *D. Japhet d'Armenie*, et *l'Avocat Patelin*.

Le 7. Fevrier, *Inès de Castro*, et les *Folies Amoureuses*.

Le 9. *L'Ecole des Femmes*, et *Attendez-moi sous l'Orme*.

Le 11. *Baja zet*, et le *Florentin*.

Le 16. *Jodelot*, *Maître et Valet*, et les *Précieuses Ridicules*.

Le 21. *Alzire*, Tragedie nouvelle de M. de Voltaire, qui eut un grand succès, et *l'Impromptu de Campagne*.

Le 23. *Esopé à la Cour*, et *Colin Mail-lard*.

Le 28. le *Comte d'Essex*, et *l'Epreuve réciproque*.

Le 4. Fevrier, les Comediens Italiens représenterent à la Cour la Comedie nouvelle des *Amours Anonymes*, qui fut suivie de la petite Piece de *l'Iste des Esclaves*.

Le 11. *Arlequin Enfant*, *Statuë et Perroquet*, Comedie Italienne en cinq Actes, qui fut suivie de *l'Ecole des Meres*.

Le 18. les *Amours Anonymes*, et la petite Piece d'*Arlequin toujours Arlequin*.

Femme

171. MERCURE DE FRANCE

Femme âgée de cent onze ans.

Une Personne très-digne de foi nous écrit de Dole en Franche-Comté, que M. de Cleron, Président à la Chambre des Comptes, conserve encore parmi ses Domestiques une Bonne Femme, âgée de cent onze ans, qui a servi ses Prédécesseurs dans le Château de Cleron près d'Ornant dans cette Province. Son nom est *Claire Prost*, du Village des Rousses, de la Banlieuë de S. Claude. Elle a été mariée avec Anatole Paget, dont elle a eu deux Fils, qui s'engagerent Soldats, lors de la première Conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. c'est à-dire, en 1667. Dans un si grand âge elle agit encore, cout et enfile son aiguille sans lunettes, fait son lit, et va tous les jours à la Messe sans être accompagnée de personne: elle n'est qu'un peu sourde, mais sa mémoire est parfaite, et raconte agréablement bien des choses singulières de son temps &c. Personne dans Dole, dit agréablement l'Auteur de la Lettre, n'est en état de la démentir sur ce qu'elle dit avoir vû dans sa jeunesse. Elle veille volontiers, et on l'a vûë plusieurs fois aux Bals que M. de Cleron a donné aux

Le Village de Cleron , où cette Femme a passé la plus grande partie de sa vie , personne ne se souvient de l'avoir vu malade.

Le **PLAN** de la Loterie Royale de Turin , que nous avons donné dans le **Mercure** du mois de **Septembre** dernier , et qui a paru être agréable au **Public** , nous engage à lui faire part d'une figure démonstrative du Plan de ladite Loterie , qui explique d'une manière sensible l'opération de ce **Projet** , et pour ne rien laisser à désirer sur cet article , nous y joindrons la copie de l'**Affiche** qui promet incessamment l'indication du premier **Tirage** de cette Loterie , et un **Tarif** des **payemens** de chaque **Billet**.

GRANDE ROUE

Contenant les 50 mille Billets
numerotés depuis N^o 1 et compris
et 50 mille.

De cette Rouë il sera tiré au hazard
à chaque Tirage, qui se fera tous les Lun-
dis la quantité de 1000. Numeros , qui
seront comparés avec les 1000 Billets de
la petite Rouë ci-après.

La sortie de chaque Billet sera sur le
champ mentionée sur un Registre
particulier, pour pouvoir constater
de l'extinction de chaque So-
cieté, &c.

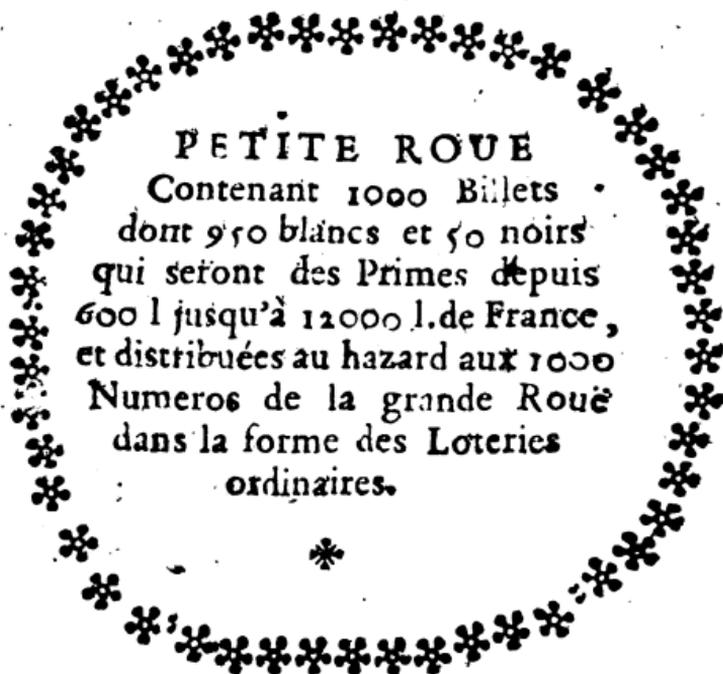


FIGURE DEMONSTRATIVE
*et abrégée du Plan de la Loterie Royale
 de Turin, composée de 50 mille BILLETS,
 qui font de cinq en cinq 10 mille Sociétés.*

Il y a dix mille Sociétés, dix mille Lots et cinq mille Primes, distribuées par cinquante à chaque Tirage.

Chaque Société doit nécessairement gagner un des 10 mille Lots, qui sont depuis 600. livres jusqu'à 600 mille livres, lesquels Lots ne peuvent être gagnés et distribués que par ordre d'extinction de chaque Société, de sorte que ce seront les dernières Sociétés qui s'éteindront, qui gagneront les gros Lots; ce qui prouve qu'à

payer toutes les Nouritures, lesquelles ne peuvent monter, y compris le prix du Billet, qu'à la somme de 763. livres 10. s. de France, et sur cette somme il y a 120. livres de crédit.

Ce ne sont point des Sociétés de Personnes; mais seulement des Sociétés de Billets, c'est-à-dire qu'il n'est point nécessaire de connoître ses Associés ni d'acquiescer une Société entière, si on ne veut, il importe seulement de connoître les quatre Numeros avec lesquels on est associé, c'est pourquoi lesdits quatre Numeros sont inscrits sur le Billet dont on est Porteur.

Le prix de chacun des Lots et Primes qui écherront à une Société, sera partagé en cinq parties égales, et payé par les sieurs Crévon et Silvestre, Notaires à Paris et Receveurs généraux de lad. Loterie, au Porteur de chaque Billet à vuë et sans aucune retenue.

Quoique chaque Billet participe par portion égale au gain des Primes et Lots que gagne la Société, nul Porteur de Billet n'est garant des fautes de ses Associés pour manque de Nouriture ou autres fautes.

*E X E M P L E pour l'intelligence de
l'extinction des Sociétés et du gain
des Primes.*

Les Numeros 1. 2. 3. 4. et 5. composent une Société.

Au premier Tirage Numero 1. sort de la grande Rouë; il gagne une des cinquante Primes ou n'en gagne point, il est remis dans lad. grande Rouë pour les Tirages suivans; ce qui est réitéré autant de fois qu'il sort de la grande Rouë jusqu'à l'extinction de sa Société, laquelle ne peut

376 **MERCURE DE FRANCE**
peut être opérée que par la sortie des quatre autres Numéros qui la composent, par ce moyen le Numéro 1. peut gagner plusieurs Primes à sa Société ; il est même possible qu'une Société en gagne plus de cent.

Au deuxième Tirage Numéro 2. sort de la grande Rouë, il court les mêmes événemens que dessus, et il est pareillement remis dans la grande Rouë.

Au troisième Tirage Numéro 3. sort de la grande Rouë, il court les mêmes événemens des deux Numéros cy-dessus, et il est pareillement remis dans la grande Rouë.

Au quatrième Tirage, Numéro 4. sort de la grande Rouë, il court les mêmes événemens que les trois Numéros ci-dessus, et il est pareillement remis dans la grande Rouë.

Au cinquième Tirage, Numéro 5. sort de la grande Rouë, il peut, comme les quatre autres Numéros ci-dessus 1. 2. 3. et 4. de sa Société, gagner une Prime ou n'en point gagner, mais de toute nécessité il gagne un Lot à sa Société, parce qu'il en opère l'extinction par sa sortie de la grande Rouë, puisqu'il faut nécessairement pour éteindre une Société que les cinq Numéros qui la composent, sortent de la grande Rouë en un ou plusieurs Tirages.

OBSERVATION.

Quoique par la supposition ou exemple cy-dessus, il paroisse que les Numéros 1. 2. 3. et 4. soient sortis dans les quatre premiers Tirages, ils pourroient également sortir dans un seul Tirage ; et quoique cette Société fût ainsi atta-

soit néanmoins arriver qu'elle subsisteroit dans cette situation pendant un grand nombre de Tirages, et par conséquent jouer sans cesse avec les Primes, par le moyen desdits Numéros 1. 2. 3. et 4. et en gagner un nombre considerable, gagner même un des gros Lots, si le hazard vouloit que le Numéro 5. ne sortit point de la grande Roue avant le dernier Tirage; et lequel que ce soit des cinq Numéros associés qui sortit de la grande Roue le dernier, c'est lui qui gagne le Lot.

Explication des Nouritures.

Chaque Propriétaire d'un Billet dont la Société ne seroit point éteinte, sera assés, à peine d'en perdre la propriété, à payer exactement dans l'intervalle d'un Tirage à l'autre, c'est à dire de semaine en semaine après le premier Tirage, et autant de temps que la Société subsistera, une Nouriture, dont le premier paiement est de 3. sols; le second, de 6. sols; le troisième de 9. sols, et ainsi de suite en augmentant toujours de 3. sols, jusqu'à l'extinction de sa Société, laquelle extinction n'arrivant qu'au centième Tirage, la dernière Nouriture se trouvera monter à la somme de 15. livres. Chaque Porteur de Billet doit désirer de payer toutes les Nouritures, puisque c'est le seul moyen de parvenir aux gros Lots qui ne peuvent être gagnés que par les Sociétés qui s'éteindront les dernières, d'autant que les petits Lots sont distribués les premiers, et les gros les derniers.

Pour la commodité du Public, on recevra d'avance des Porteurs de Billets, telle quantité de Nouriture qu'ils jugeront à propos de payer, et dont l'excédent leur sera remboursé, s'il arrive que

que leur Societé vienne à s'éteindre avant que les Nouritures qu'ils auroient payées d'avance se trouvent consommées.

Tous les Lots et Primes seront payés en argent comptant et sans aucune retenue par les Notaires, Receveurs Generaux de la Loterie, et ils distribueront les Listes des Gagnans. L'on est obligé de payer la premiere Nouriture qu'après le jour du premier Tirage. Toute la recette de la Loterie, à quelque somme qu'elle monte; sera distribuée en Lots et Primes aux Propriétaires de Billers, à la réserve de douze pour cent sur toute la recette qui seront retenus.

Le Public trouvera une plus ample Explication dans le Plan de ladite Loterie, lequel se distribue gratis.

Le Public est averti que Mrs les Receveurs Generaux de cette Loterie, qui continuent à en distribuer les Billers, délivrent gratis avec lesdits Billes un Tarif des Nouritures, et que le jour de l'arrivée des Receptés et celui du premier Tirage, seront indiqués incessamment par une seconde Affiche.



MORTS ET MARIAGES.

LE 21. Janvier dernier, *Henri de Vento*, Marquis des Pennes, fut nommé Chef d'Escadre des Galeres du Roy. Il est d'une Famille distinguée, originaire de la Ville de Genes. Adam de Vento, celebre dans l'Histoire de Marseille, la trans-
planta

planta dans cette dernière Ville en 1426. et fut ensuite premier Consul de Marseille dans le temps que cette Charge étoit remplie par la première Noblesse. Il avoit épousé Caracossa Doria, dont il eût Perceval de Vento, marié avec Marguerite Mari des plus illustres Maisons de Genes. Leurs Deseendans ont continué de remplir les premières Charges de Marseille.

Gaspard de Vento Commandeur de Malthe, oncle de Henri, qui donne lieu à cet Article, après s'être distingué plusieurs fois en qualité de Capitaine de Galeres, sur tout au Siège de Cadix par les Anglois, qu'il fit lever par sa bravoure en 1702. fût fait Chef d'Escadte et remplit ce Poste jusqu'à sa mort avec beaucoup de distinction.

Le 29. *Charles Hoüel, Marquis d'Hoüelbourg*, à la Gaddeloupe en Amérique, Seigneur de la Roche-bernard, Varennes, &c. Maréchal des Camps et Armées du Roy, et Gouverneur de l'Isle de Ré, mourut dans son Gouvernement, âgé de 76. ans accomplis, étant né le 29. Janvier 1659. Il étoit fils aîné de feu Charles Hoüel, Seigneur de Varennes, et de Petitpré, Gouverneur et Lieutenant General pour le Roy des Isles de la Gaddeloupe, Marquis et Seigneur propriétaire des

I des

380 **MERCURE DE FRANCE**
mêmes Isles , reçu Conseiller Secretaire
du Roy , Maison-Couronne de France et
de ses Finances le 20. Mars 1681. et mort
le 22. Avril 1682, à l'age de 66. ans , et
d'Anne Hinselin , sa femme , morte le
16. Mars 1685. Charles Hoüel qui vient
de mourir , avoit été reçu en 1693. Lieu-
tenant dans le Régiment des Gardes Fran-
çoises , après avoir passé par les Grades
d'Enseigne, et de Sous-Lieutenant. Il y ob-
tint en 1694. une Compagnie , et eut la
Croix de S. Louïs le 20. Janvier 1703. Il
fut fait Brigadier le 20. Juin 1708. et
Maréchal de Camp le 8. Mars 1718. le
Gouvernement de l'Isle de Ré lui fut don-
né au mois de Décembre 1720. et il se dé-
mit alors de sa Compagnie aux Gardes ,
dont il tira récompense. Il avoit été ma-
rié le 14. Mai 1703. avec Anne Henriette
de Cordouan, fille de René de Cordouan ,
Marquis de Langey , Seigneur de la Ro-
che-bernard , Thoreau , Theligny , et de
Diane de Montault de Navailles. Elle
mourut le 20 Décembre 1719. agée de 45.
ans , laissant quelques filles , et un fils
nommé Charles François Hoüel , et né le
29 Janvier 1704. qui entra en 1721. dans
le Régiment des Gardes Françaises , où il
a été fait Capitaine le 15. Avril 1734.

Le 2. Fevrier D. Marie Angélique Gueriz

de Tencin Epouse d'Augustin de Feriol, Comte de Pont de Veyle, Baron d'Argental, Président honoraire du Parlement de Metz, et ancien Trésorier et Receveur general des Finances de Daupiné mourut subitement à Paris, laissant 2. fils qui sont Antoine de Feriol de Pont de Veyle, Lecteur du Roi, et Charles Augustin de Feriol d'Argental; Conseiller au Parlement de Paris à la quatrième Chambre des Enquêtes où il fut reçu le 21. Eevrier 1721. la Dame leur mere étoit sœur de Pierre Guerin de Tencin, Archevêque d'Embrun, et fille de feu Antoine Guerin, Seigneur de Tencin, mort Premier Président du Senat de Chambery, au mois d'Octobre 1705.

Le 9. *Loüis Philippe Desvieux* Conseiller et Commissaire aux Requêtes du Parlement de Paris, où il avoit été reçu le 3. Décembre 1734. mourut après une longue maladie de poitrine, agé de 22. ans, et sans avoir été marié. Il étoit fils aîné de feu Loüis Philippe Desvieux, Fermier general du Roy et Directeur de l'Hôpital general de Paris, dont la mort a été annoncée dans le Mercure de Décembre dernier, vol i. p. 2742.

Le 13. *François Guyet, Marquis de Bantange*, Comte de Louhans, Baron de S. Germain du Plan, Chaumité, Auroux,
I ij Seigneur

382 **MERCURE DE FRANCE**
Seigneur de la Faye , ci-devant Conseil-
ler d'Etat ordinaire et Intendant des Fi-
nances , mourut à Paris , dans la 73. an-
née de son age. Il étoit de Dijon en Bour-
gogne , et avoit d'abord été reçu Conseil-
ler au grand Conseil en 1684. depuis il
fut reçu Maître des Requêtes de l'Hôtel
du Roy le 19. Mars 1689. et nommé à
l'Intendance de Pau en Bearn , au mois
d'Oct. 1699. et à celle de Lyon au mois
d'Avril 1701. Il obtint le 31. Mai 1702.
des Lettres de Maître des Requêtes ho-
noraire , qui furent registrées le 18. Avril
1703. Il fut pourvû au mois d'Août 1704.
d'une des deux Charges d'Intendant des
Finances, nouvellement créées. Il l'exerça
jusqu'au mois de Septemb. 1715. que ces
Charges furent supprimées. Il avoit épousé
Claude Quarré , fille unique d'Abraham
Quarté , Conseiller au Parlement de Di-
jon , mort le 23. Août 1695. agé de 58.
ans. Il en a eu Philberte Guyet , fille uni-
que , qui fut mariée au mois de Mars
1702. avec Jérôme Chamillart , Colonel
du Régiment de Medoc , et Gouverneur
de Dol en Bretagne , mort Maréchal de
de Camp des Armées du Roy au mois de
Mai 1728.

Le dix huitième , mourut après deux

F E V R I E R. 1736. 483

Robert Secousse, Prêtre, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Maison et Societé Royale de Navarre, du 22. Juillet 1686, et ancien Curé de l'Eglise Paroissiale de S. Eustache à Paris, agé de près de 76 ans, étant né le 21 Mars 1660,

Après avoir rempli, pendant près de dix ans, les fonctions du Vicariat dans cette Eglise, il prit possession de la Cure le 12 Juillet 1699, sur les provisions du feu Archevêque de Paris, du 11 Avril de la même année, en consequence de la résignation que lui en avoit fait M. *Leonard de Lamet*, son grand Oncle maternel, le 7. Septembre 1698.

Il regit cette Paroisse pendant près de trente années consecutives, et se démit de sa Cure en faveur de Messire *Jean-François-Robert-Secousse* son Neveu, Docteur des mêmes Faculté et Maison, le 5. May 1729, lequel est Frere puîné de Denis François Secousse, Avocat au Parlement, et Membre de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, qui fut choisi en 1728 après la mort d'Eusebe-Jacob de Lauriere, Avocat au Parlement, pour continuer la Compilation des Ordonnances de nos Rois. L'ancien Curé se retira dans l'Abbaye Royale de Saint Victor où il est décedé.

I iij Le

Le lendemain de sa mort il fut transféré de l'Eglise de cette Abbaye en celle de S. Eustache , où il avoit choisi sa Sepulture , dans la cave destinée aux Curés de cette Paroisse.

Son corps fut présenté par M. Huet ; l'un des Chanoines de S. Victor , qui par un Discours fort éloquent rendit au mérite du défunt les justes éloges qu'il avoit mérités pendant sa vie.

M. Vernon , l'un des Vicaires de saint Eustache , lui répondit dans les termes suivans.

MONSIEUR ,

» Nous recevons avec beaucoup de reconnaissance le précieux Dépôt que vous venez nous remettre , et qui (permettez-nous de le dire) nous appartient à titre de justice. Quoi de plus juste en effet ? C'est un Supérieur très-respectable que vous rendez à des inférieurs qui ont toujours été remplis de vénération pour sa Personne. C'est un Pasteur charitable et zélé que vous rendez à des ouailles qui l'ont toujours honoré très-sincèrement. C'est un Père que vous rendez à des Enfants qu'il aimoit tendrement , et dont il étoit réciproquement

» très-

» très-cheri. Jugez, Monsieur, de l'amer-
 » tume où nous plonge une separation si
 » douloureuse, par la nature de ces liens
 » qui nous attachoient à lui. La Religion
 » les avoit formés; l'habitude de le voir
 » et de l'entendre, la connoissance et l'u-
 » sage de ses talens et de son merite, l'u-
 » tilité de ses conseils, sa prudence, l'é-
 » tenduë de ses lumieres, sa charité ten-
 » dre, compatissante et éclairée les avoit
 » fortifiés. L'éloignement n'a point été
 » capable de les rompre, ni même de les
 » affoiblir en aucune sorte.

» Soumis à la main puissante du Sei-
 » gneur qui vient de nous l'enlever dans
 » un âge avancé, plein de jours et de
 » merites, nous croirons entrer dans les
 » desseins de sa Providence, en conser-
 » vant le plus profond respect pour sa
 » memoire qui sera à jamais en benedic-
 » tion dans cette Paroisse, que pen-
 » dant l'espace de trente années il a con-
 » duit avec tant de sagesse, instruite et
 » éclairée avec tant de dignité et de force
 » par ses discours publics et particuliers,
 » édifiée par sa pieté et par l'odeur de ses
 » bons exemples, Nous nous souvien-
 » drons éternellement d'avoir eu à nôtre
 » tête un Pasteur selon le cœur de Dieu,

» qui se trouvoient réunies par un heu-

I iij » reux

» reux assemblage , dans un éminent de-
 » gré , toutes les qualités qui peuvent
 » rendre un homme utile à l'Eglise , un
 » genie facile et élevé , un esprit vif et
 » pénétrant , cultivé par les Sciences ,
 » orné de la connoissance de tout ce qu'il
 » devoit sçavoir , une droiture de raison
 » qui le faisoit toujourns tendre au vrai ,
 » une application constante à remplir ses
 » devoirs , une pieté tendre et sincere ,
 » sans affectation et sans fard , et qui n'a-
 » voit rien que de solide. C'est cette pieté,
 » Monsieur , qui le porta à se choisir dans
 » les dernieres années de sa vie , une re-
 » traite parmi vous , où loin du tumulte
 » et des embarras du siecle , il pût dans
 » un saint loisir , travailler à sa propre
 » sanctification , en respirant sans cesse l'o-
 » deur de vos bons exemples.

» Que ne pourions-nous pas encore
 » dire ici , si le tems nous le permettoit ,
 » de toutes les autres vertus qui ont bril-
 » lé , comme à l'envi , dans sa personne ?
 » de son attachement à son Clergé , du
 » plaisir qu'il avoit à rendre service à
 » chacun de ceux qui le composent ; de
 » son desinterressement et de sa générosi-
 » té dont cette Eglise conserve précieuse-
 » ment les marques les plus authenti-
 » ques : de son dévouement total aux

» Pauvres de sa Paroisse , au soulagement
 » desquels il s'est consacré toute sa vie ,
 » et qu'après avoir rendu à sa Famille ce
 » qu'il en avoit reçu , il a institués pour
 » le surplus par son Testament ses légat-
 » taires universels ; qualité qui leur au-
 » roit été plus favorable après sa mort ,
 » s'il leur avoit moins donné pendant
 » sa vie ; de sa temperance et de sa fru-
 » galité dans les repas qu'il a toujours
 » pris à sa Communauté , dont il étoit ,
 » tout à la fois , le chef et le modele ; de
 » cette modestie exemplaire dans tout
 » son extérieur ; de l'ordre admirable qui
 » regnoit dans sa maison , et d'où résul-
 » toit la paix et la tranquillité dans son
 » domestique ; enfin de cet amour tendre
 » et bien placé pour une Famille qui le
 » méritoit , et dont il étoit devenu comme
 » le Pere , après la mort prématurée et
 » presque consecutive d'un frere univer-
 » sellement estimé , aimé et regretté , et
 » d'une belle sœur qui marchoit sur les
 » pas de la Femme forte , et dont la sépa-
 » ration lui causa tant de douleur et d'a-
 » mertume.

» Toutes ces qualités , Monsieur , lui
 » avoient acquis une considération si uni-
 » verselle , que tout ce qu'il y avoit de
 » plus distingué dans le Royaume , l'ho-

I y » noroit

388 MERCURE DE FRANCE

» doroit de son estime. Monseigneur le
 » Duc d'Orleans Régent du Royaume,
 » après s'être servi utilement de ses ta-
 » lens et de ses lumières pour maintenir
 » l'ordre, la règle, la tranquillité et la
 » paix dans une Communauté nombreuse,
 » au Chapitre Général de laquelle il as-
 » sista en qualité de Commissaire de Sa
 » Majesté, ne crut pouvoir mieux lui té-
 » moigner la satisfaction qu'il avoit de
 » son zele et de ses services, qu'en lui
 » confiant ce qu'il avoit de plus cher au
 » monde, je veux dire, la conduite d'une
 » partie de son Auguste Famille. N'y eût-
 » il que ce seul trait, il suffiroit sans
 » doute pour composer le plus parfait
 » éloge : c'est lui qui a été dans le cœur
 » d'un grande Reine et d'un Prince Illus-
 » tre, les premières semences de cette
 » piété qui les rendent aujourd'hui l'objet
 » de l'admiration de tout le Royaume,
 » et de cette Paroisse en particulier.

» Je n'ajouterais qu'un mot à cet éloge,
 » c'est que c'est à son discernement et
 » à son choix que nous devons le digne
 » Pasteur qui nous gouverne, qui mar-
 » che constamment sur les traces d'un
 » Oncle si respectable, et qui seul est
 » capable de nous consoler de sa perte.

» Mais après lui avoir rendu le juste
 » tribut

» tribut de nos larmes, disons ce qu'il
 » nous diroit, si nous pouvions encore
 » l'entendre. Ce n'est pas par des pleurs
 » que nous devons honorer son tombeau.
 » Imitons ses vertus, si nous voulons mar-
 » quer le respect et la vénération que
 » nous conservons pour sa mémoire.
 » Remplissons nos devoirs, comme nous
 » lui avons vû remplir les siens. C'est
 » ainsi que nous le ferons revivre en
 » nous, et que profitant des leçons et des
 » exemples qu'il nous a donnés, nous
 » pourons esperer de le rejoindre un jour
 » dans la céleste Patrie.

Le lendemain ce digne Pasteur fut en-
 terré après le Service ordinaire, au mi-
 lieu du concours et des regrets d'une As-
 semblée très-nombreuse et très-distin-
 guée.

Le 19. D. *Anne-Marguerite Petit*, veu-
 ve depuis le 12. Decembre 1723 de Pau-
 lin Prondre, Conseiller du Roi en
 ses Conseils, Président Honoraire en la
 Chambre des Comptes de Paris, et ci-
 devant Grand Audiencier de France, et
 Receveur General des Finances de Lion,
 Seigneur de Guermante, Bussy &c. avec
 lequel elle avoit été mariée le 23. Sep-
 tembre 1694. mourut à Paris, dans la 61.
 année de son âge, étant née le 5. Sep-
 tembre

Le vij. tembre

390 MERCURE DE FRANCE

tembre 1675. Elle laisse trois enfans qui sont Paulin-Gabriel Prondre, Seigneur de Guermante; Pauline Marguerite Prondre, veuve de Barthélemi de Roye de la Rochefoucaut, Lieutenant General des Armées du Roi, et mere de la Comtesse de Middelbourg, dont on a raporté le mariage dans le Mercure du mois d'Août 1733. pag. 1897. et Elizabeth-Françoise Prondre, épouse de Louis de Malide, son cousin germain, Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises. La défunte étoit sœur de Gabriel-Michel Petit de Ravannes, Vicaire General de Strasbourg, et Conseiller d'Etat Ordinaire, et fille de Michel Petit, Seigneur de Ravannes, et de Villeneuve sous Dammartin, Trésorier General de France au Bureau des Finances de la Généralité de Paris, mort le 2. Mars 1679. et de Marguerite du Faultray, sa femme, morte le 3. Decembre 1702.

Le 21. *Jean Cornillier*, Parisien, Prêtre, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris, depuis le 20. Juillet 1733. mourut âgé de 81. ans.

Le vingt deuxiême, *Dame Anne Louïse de Boulainvillers*, mourut en son Château du Vaulmain, au Vexin François, âgée

le, jusqu'au dernier moment de sa vie, un rare modele de charité, de piété, de patience, d'esprit et de jugement. Elle étoit fille de François de Boulainvillers, Chevalier Seigneur de Neüilly, Haden-court, le Haut Clocher, Mezieres et l'Etrée; il avoit été Page de Louïs XIII. et avoit servi ensuite longtems dans le Régiment de S. Luc, en Catalogne, où il fut blessé d'un coup de feu, qui lui cassa les deux mâchoires. De deux Enfans qu'il avoit dans les Mousquetaires sous le Regne de Louïs XIV. l'un fut tué au premier Siège de Lille, et le second à celui de Bezançon; un frere de François de Boulainvillers fut tué, étant Capitaine dans le Régiment de Champagne. La Dame de Boulainvillers avoit l'honneur d'appartenir à la plûpart des meilleures Maisons de France, et de quelques-unes d'Allemagne et de Flandre; Feuë Mademoiselle de Montpensier ne dédaignoit pas de la reconnoître, et de l'appeller sa bonne parente. Les Maisons de Montmorency-Fosseuse, de Rethune, de Harville Tresnelle Palaiseau, celle de M. le Comte de Tillieres, Beau-pere de M. le Duc de Châtillon Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, lui faisoient aussi l'honneur de la regarder

comm-

392. MERCURE DE FRANCE

comme leur Alliée d'assés près, par une commune Grand-Mere. Elle étoit aussi très-proche Parente de Mrs. Talon, Le Fevre de Caumartin, des Turgots de Saint Clair, et de tant d'autres, Illustres par leur naissance, leur esprit, leur mérite, leurs honneurs & leurs Charges.

Elle étoit veuve depuis 25. ans de Charles de Fontette, Chevalier Seigneur du Vaulmain, Laincourt, les Hauts-Monts &c. issu des Anciens Barons de Bourgogne, dont l'un, Seigneur de la Baronnie de Fontette, ayant eu un différend avec le Duc de Bourgogne, le quitta pour venir offrir ses services au Roy Louis XI. qui le reçut au nombre de ses douze Gentilhommes, comme il se voit dans l'un des Registres ou Cartulaires de ce tems-là, qui sont à la Chambre des Comptes de Paris, et dont les descendants s'établirent en la Province du Vexin le François, par l'alliance que l'un d'eux fit avec la Maison de Trye, Branche de celle de Gisors et Chaumont, issues l'une et l'autre de l'illustre et respectable Sang de nos Rois; ayant épousé la fille de Dame Catherine de Trye, fille aînée de Philippe de Trye, Grand-Maître des Arbalétriers: Charles de Fontette fit plu-

réchal de Turenne, fut blessé d'un coup de feu au secours d'Arras, et fut Officier de la Noblesse à l'Arriereban de 1674. il étoit fils de Charles de Fontette, Chevalier, Seigneur du Vaulmain Laincourt, &c qui avoit été Page de Louis XIII. et qui commandoit 100. hommes de pied François, sous le Duc d'Epéron. Il fut blessé d'un coup de mousquet au travers du corps au secours de Corbie, dont il mourut peu après.

La Dame de Boulainvillers a eû un fils cadet, apellé le Chevalier de Fontette, tué à la Bataille d'Hochstet, étant Colonel du Régiment d'Aunix; son fils aîné, apellé le Marquis de Fontette, après avoir servi d'Aide de Camp au Siege de Namur, et fait plusieurs autres Campagnes en qualité de Capitaine de Cavalerie dans les Régimens d'Orleans, de Ligondés et de Noailles, a épousé Dame Antoinette-Magdeleine de Harville-Palaiseau, sœur de la Marquise de Montperoux, veuve du feu Marquis de Montperoux, Mestre de Camp General de la Cavalerie, et sœur du Marquis de Harville, Maréchal des Camps et Armées de S. M.

C O P I E d'une Lettre écrite à M. l'Abbé de Ronget, Abbé d'Aube-Pierre, par Mrs Giron, Vilhies, Boutaric, Auguié et Sourdez, Consuls de la Ville de Figeac en Quercy, le 28 Fevrier 1736.

Nous avons l'honneur de vous informer, Monsieur, que le nommé *Durand Estival*, Laboureur, Habitant du Village de Carbonnières, Paroisse de S. Méard, Annexe de Terrou, à trois lieuës d'ici, mourut dans sa maison le 9. de ce mois âgé de plus de 126. ans, étant né le 26. Decembre 1609. Il a conservé sa vûë très bonne jusqu'à son décès; à la vérité depuis environ 6. ans il étoit devenu un peu sourd, mais il ne laissoit pas d'agir et de travailler aux champs. Son âge est constaté par un Procès Verbal d'Enquête, qui se trouve au Greffe de la Senechaussée de Figeac. Nous sommes avec un profond respect, Monsieur, &c.

Le 13. Fevrier François Joseph d'Hautefort, Comte d'ajat en Périgord, Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment de Toulouse Cavalerie, par commission du

nant General des Armées du Roy , Gouverneur des Ville , Château , et Fort de S. Malo , et premier Ecüier du Comte de Toulouse , et fils de Bernard d'Hautefort , Seigneur Marquis d'Ajat , et de D. Marie Jeanne de Montesquiou de Fages , sa femme , fut mariée avec Dlle Anne Marie Claude du Metz , âgée de 18. ans , fille de Claude Gedcon Berbier du Metz , Comte de Rosnay en Champagne , Seigneur de Rance , Conseiller du Roy en ses Conseils , Président en sa Chambre des Comptes de Paris , et de D. Genevieve Claude Ragain , son Epouse

En annonçant dans le second volume du Mercure de Décembre dernier p. 2952. le mariage de la Dlle de Fervaques avec le Duc d'Olonne . on a dit qu'elle étoit fille unique et seule héritiere présomptive. On s'est trompé. Cette Duchesse a deux sœurs cadettes , dont les noms sont rapportés dans le IX. Tome des grands Officiers de la Couronne p. 272. B. on a aussi omis dans les qualités du Marquis de Fervaques celle de Chevalier des Ordres du Roy.

Le vingt-huit a été fait en l'Eglise de S. Sulpice à Paris , le mariage de Jacques François Moreau , Chevalier , Seigneur d'Avrolles et de Bonneparre , du Diocèse de

396 **MERCURE DE FRANCE**
 de Sens en Champagne, Chevalier de
 l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis,
 et Capitaine au Régiment des Gardes
 Françaises, dans lequel il sert depuis
 l'année 1715. fils de feu Charles-Georges
 Moreau, Chevalier, Seigneur d'Avrol-
 les, vivant Lieutenant-Colonel du Ré-
 giment d'Agenois, Infanterie, à la tête
 duquel il fut tué à la Bataille d'Hochs-
 tet le 13. Août 1704. et de D. Henriette-
 Françoise de Fournieres de Quincy, son
 épouse, avec Dlle Marie-Françoise le
 Vayer, fille de Jean-Jacques le Vayer,
 Chevalier, Seigneur de Marsilly, la
 Gaudriere, &c. Maître des Requêtes
 honoraire de l'Hôtel du Roi, et Prési-
 dent en son Grand-Conseil, et de Dame
 Anne-Louise du Pin, son épouse.

*NOMBRE des Baptêmes, Mariages ;
 Enfans Trouvés, & Morts de la Ville
 et Fauxbourgs de Paris pendant l'année
 1734. sçavoir :*

Baptêmes	19835
Mariages	4133
Enfans Trouvés	2654
Morts	14787
Maisons Religieuses, hommes et filles	15122 235

F E V R I E R. 1736. 397.

Partant le nombre des Baptêmes de l'année 1734. excède celui de 1733. de

2010

Celui des Mariages est augmenté de 1

Celui des Enfans Trouvés est augmenté de

240

Celui des Morts est diminué de 2344



ARRESTS NOTABLES.

ORDONNANCE du Roi, concernant les Testamens, donnée à Versailles au mois d'Août 1735. enregistrée en Parlement le 3. Février 1736. par laquelle il est dit ce qui suit.

Dans la résolution générale que nous avons prise, de faire cesser toute diversité de Jurisprudence entre les différentes Cours de notre Royaume, sur les matières où elles suivent les mêmes Loix, nous avons donné notre première attention aux questions qui naissent sur les dispositions que les hommes font de leurs biens à titre gratuit; et c'est dans cet esprit que nous avons fait publier notre Ordonnance du mois de Février 1731. qui fixe la Jurisprudence sur ce qui regarde la nature, la forme, les charges et les conditions des donations entre-vifs. Nous suivons à présent l'ordre naturel, en portant nos vûes sur un autre genre de dispositions gratuites, c'est-à-dire, sur celles qui se font à cause de mort, et où la Loi permet aux hommes d'exercer un pouvoir qui s'étend au-delà des bornes de leur vie. L'opposition qui régné à cet égard

entre

398. MERCURE DE FRANCE

entre l'esprit du Droit Romain, toujours favorable à la liberté indéfinie des Testateurs, et celui du Droit François, qui semble n'avoir travaillé qu'à restreindre et à limiter leur pouvoir, peut être regardée, à la vérité, comme la première origine d'une variété de Jurisprudence, qui se fait sentir dans cette matière, encore plus que dans aucune autre; mais la principale cause d'une si grande diversité, a été l'incertitude que les sentimens des Interpretes, souvent contraires les uns aux autres, et quelquefois aux Loix mêmes qu'ils expliquent, semblent avoir répandue dans les jugemens. Ce n'est pas seulement sur des questions peu intéressantes que les esprits se sont partagés: c'est sur les points même les plus essentiels de la Jurisprudence, pour assurer la validité et l'effet des dernières volontés: tels sont la solennité ou la forme extérieure des dispositions testamentaires, l'institution d'héritier, le vice de la préterition des enfans du Testateur, la manière de laisser ou de fixer la légitime, les différentes déductions, soit de cette portion sacrée, dont le privilège est fondé sur la Loi nationale, soit de celle que des Loix positives accordent aux héritiers institués, sous le nom de Quarte Falcidie et de Quarte Trebellianique, le droit d'élection donné par le Testateur à son héritier; enfin l'exécution et l'effet des dispositions qui le domicile du Testateur, le lieu où le testament a été fait, et la situation des biens, semblent assujettir à des Loix différentes, ou même contraires. C'est sur des matières si importantes que nous jugeons à propos de rendre la Jurisprudence entièrement uniforme dans tous les Tribunaux de notre Royaume: notre inten-

gement réel aux dispositions des Loix qu'ils ont observées jusqu'à présent, nous voulons au contraire en affermir l'autorité par des regies tirées de ces Loix mêmes, et expliquées d'une maniere si précise, que l'incertitude ou la varieté des maximes ne soit plus désormais une matiere toujours nouvelle d'inquietude pour les Testateurs, de doutes pour les Juges, et de procès ruineux pour ceux mêmes qui les gagnent. Nous ne pouvions parvenir plus sûrement à un si grand bien, qu'en nous faisant rendre un compte exact des usages et des maximes de chaque Parlement, du Conseil supérieur de notre Royaume, sur la matiere des testamens, ainsi que nous l'avons fait sur celle des donations entre-vifs, et nous y avons eu la même satisfaction, de voir ces Compagnies, souvent divisées dans leurs opinions, mais toujours unies par l'amour de la justice, tendre également, quoique par des voyes différentes, au grand objet du bien public. Quand nous n'aurions fait que nous déterminer entre ces voyes, pour en autoriser une seule, l'établissement d'une regle fixe et certaine auroit toujours été un grand avantage pour nos Sujets; mais notre affection pour eux a été encore plus loia, et dans le choix que nous étions obligé de faire, nous avons toujours préféré la regle la plus conforme à cette simplicité, qui a été apellée l'ame des Loix, parce qu'elle prévient ces distinctions ou ces interprétations specieuses, dont on abuse si souvent pour en éluder la disposition, sous prétexte d'en mieux pénétrer l'esprit, C'est ainsi qu'en éloignant tout ce qui peut rendre les jugemens incertains et arbitraires, nous remplirons le principal objet de la Loi, qui est de taxer, autant qu'il est possible, la

source

400 **MERCURE DE FRANCE**
source des procès, d'affermir la tranquillité
l'union des Citoyens, et de leur faire goûter
fruits de cette justice, que nous regardons co-
me le fondement du bonheur des Peuples.
de la gloire la plus solide des Rois. Par laqu-
Ordonnance le Roi ordonne l'exécution des
articles qui y sont contenus, voulant au sur-
S. M. que ladite Ordonnance soit gardée et
servée dans tout son Royaume, Terres et Pays
de son obéissance, à compter du jour de la pu-
blication qui en sera faite, et abroge toutes Or-
donnances, Loix, Coûtumes, Statuts et Usages
différens, ou qui seroient contraires aux dispo-
sitions qui y sont contenuës.

ARREST du 9. Août, qui réduit au Dénier
cinquante les Rentes ou interêts de la finance de
quelques Offices de Clercs, Questeurs et Com-
missaires aux caves, supprimés en 1634. et or-
donne que le fonds desdites Rentes ou interêts
sera remis au sieur Coüet, Payeur des Charges
assignées sur les Fermes, pour être employé au
payement desdites Rentes ou interêts, suivant
l'état arrêté au Conseil, et annexé à la minute
du present Arrêt.

T A B L E.

PIECES FUGITIVES. Le Ciclope, *Eglogue*, 18.
Seconde Réponse aux Questions sur la Sys-
patie,

Epître à Mad. le Comtesse de...

Lettre au sujet des Voyages faits par Cesar en Angleterre ,	206
Epigramme imitée de Martial ,	216
Memoire au sujet d'un nouvel Ouvrage sur l'Egypte ,	<i>ibid.</i>
Remarques d'un Beauveur sur la Langue Françoise ,	219
Question d'Etat , jugé au Parlement de Rouen ,	230
Epitre à M. de Voltaire , sur sa Tragédie d'Alzire ,	245
Memoires pour servir à l'Histoire du Théâtre ,	247
Le Renard pris au piege , <i>Fable</i> ,	257
Reflexions ,	258
Lettre au sujet de deux Inscriptions nouvellement découvertes à Sens ,	264
Constantin le Grand , <i>Poëme Héroïque</i> ,	268
Lettre de M. de V. &c.	273
L'Origine de la Poësie , <i>Traduction</i> , &c.	275
Enigme , Logogryphes , &c.	277
NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS , &c. <i>Œuvres diverses de M. Pelisson</i> ,	280
Recherches sur les Théâtres de France ; &c.	283
Catalogue raisonné de Coquilles , &c.	302
Traité de la Perfection sur le fait des Armes , &c.	315
Epitre en Vers à M. Racine , &c. et Lettre de M. Rousseau ,	316
Livres nouveaux Etrangers , &c.	318
Jettons frappés pour le Roy au premier jour de l'An , gravés , &c.	322
Chansons notées , &c.	327
Spectacles ; Thetis et Pelée , <i>Tragédie</i> , <i>Extrait</i>	328
L'Ouverture des Indes Galantes , <i>Parodie de M. F.</i>	343

Alzire, Tragédie nouvelle, Extrait,	
Nouvelles Etrangères, d'Afrique,	
De Russie, Pologne, Allemagne,	
D'Italie, Portugal et Grande Bretagne,	3
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	
Nouveaux Ducs et Pairs,	3
Loterie Royale de Turin,	373
Mort, Mariages, &c.	372
Durand Estival, mort à 126. ans,	374
Baptêmes, Morts et Mariages de Paris p.....	
l'année 1734.	396
Arrêts Notables,	397

Errata de Janvier.

P Age 46. ligne 10. l'envie, lisez, l'envi;
P. 149. l. 19. l'Amour, l. l'Auteur.
P. 187. l. 13. en, ôtez ce mot.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 326. ligne 14. un sujet, lisez, c'est un
sujet.
P. 373. l. 18. et, ôtez ce mot.

Les Jettons gravés doivent regarder la page 328
Les Chansons notées, la page 327
Le Tarif de la Loterie de Turin, la page 376.

173
H. D.

SEP 17 1936

